





F é d é r a t i o n  
d e s S o c i é t é s  
d ' H i s t o i r e  
e t d ' A r c h é o l o g i e  
d e l ' A i s n e

Santé, salubrité et hygiène

**Mémoires**  
Tome L  
2005



# Table des matières

<i>In memoriam</i> : Colonel Henry de Buttet.....	7
<i>In memoriam</i> : André Vacherand.....	9

## Santé, salubrité et hygiène

A la découverte d'un Blérancourtois : Claude-Nicolas Le Cat. Une grande figure de la chirurgie française <i>Michelle SAPORI</i> .....	11
Les incendies de 1759 et 1763. L'action municipale et le rôle de l'État <i>Claude CARÊME</i> .....	43
Le dépôt de mendicité de Soissons de 1764 à 1789 <i>Delphine BOUXIN</i> .....	67
Trois siècles d'« hospitalité » en pays coterzézien <i>Alain ARNAUD</i> .....	89
Souvenirs d'un pharmacien de La Ferté-Milon <i>Claude ROYER</i> .....	117
Les hospices Hilaire Cordier <i>Monique SÉVERIN</i> .....	125
Le Chemin des Dames. Un désastre sanitaire en avril 1917 <i>René VERQUIN</i> .....	143
Les carnets de Lucien Laby : dire l'indicible <i>Sophie DELAPORTE</i> .....	187

## Varia

Un <i>solidus</i> franc découvert aux environs de Laon <i>Benjamin LEROY</i> .....	193
Des exécutions sommaires de civils en août 1914 <i>Claude CARÊME</i> .....	197

## **Vie des sociétés**

Journée de la Fédération “Quentin de La Tour et son siècle” .....	207
La société des Lumières, ou noblesse et aristocraties <i>Suzanne FIETTE</i> .....	209
Colloque “La Grande Guerre, pratiques et expériences” .....	215
Société historique et archéologique de Château-Thierry .....	223
Société académique d’histoire, d’archéologie, des arts et des lettres de Chauny et de sa région .....	227
Société historique de Haute-Picardie .....	231
Société académique de Saint-Quentin .....	241
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons .....	255
Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache .....	259
Société historique régionale de Villers-Cotterêts .....	263
Coordonnées des Sociétés .....	267
Conseils pour la rédaction .....	269

## In mémoriam : Colonel Henry de Buttet 1907-2005



Le 3 septembre 2005, à Saint-Denis, s'est éteint le colonel Henry de Buttet.

Né le 20 octobre 1907, à Amiens, Henry de Buttet suit, très jeune, par tradition familiale, la carrière militaire. Au début des années 1930, il est lieutenant au 28<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins. Au début de la seconde guerre mondiale, il opère dans le secteur de Thionville, puis, maîtrisant la langue allemande, il entre en résistance dans les réseaux de renseignements luxembourgeois. Jusqu'à la Libération, le capitaine Henry de

Buttet, participe à l'Organisation de la Résistance armée (ORA). Il dirige une antenne du réseau Vénus-Kléber à Pau. Puis il donne à Alger des informations qui servent pour l'organisation des débarquements de 1944. Il échappe, par miracle, aux arrestations massives de son groupe. En 1945, il est affecté à la direction des Recherches en Autriche. Pendant la guerre d'Algérie, il est au 93<sup>e</sup> RI dans l'Ouarsenis. Deux ans plus tard en 1959, colonel, il rejoint le Service historique de l'Armée à Vincennes, à la « section ancienne ». Il est donc responsable des archives allant du Moyen Âge à la première guerre ! Retraité, il devient conservateur du musée de l'Armée aux Invalides où il crée les salles consacrées à la seconde guerre. Diverses distinctions militaires l'honorent ; il a été élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1959.

À partir de 1972, le colonel se retire chaque été dans l'Aisne, à Royaucourt, dans une modeste propriété issue de ses aïeux, la famille de Hédouville. En mettant à profit ses longs services dans les archives militaires, il devient président de la Fédération des Sociétés historiques de l'Aisne jusqu'au 6 juin 1979, où il est contraint avec regret d'abandonner ses fonctions pour raison de santé. Peu après, le 5 novembre 1980, il quitte son autre présidence, celle de la Société historique de Haute-Picardie. Il les a assumées avec beaucoup de compétence, en collaboration étroite avec les directeurs des Archives départementales de l'Aisne, Georges Dumas et Cécile Souchon. Il a multiplié les communications, militaires

surtout, sur l'histoire locale : «Le voyage en Thiérache et à Saint-Quentin d'un élève-officier de l'école royale du génie de Mézières en 1773», «L'affaire du régiment Touraine-Infanterie», «La bataille de France, 1940»... Il s'est intéressé à d'autres sujets comme une étude sur Mathieu Le Nain, une autre sur la prétendue commanderie des Templiers de Royaucourt. Ancien conservateur des archives militaires, il a pu au 19<sup>e</sup> congrès de la Fédération des Sociétés historiques de l'Aisne, à Vervins, le 7 septembre 1975, exposer les atlas royaux des fortifications, issus de la chambre forte de Vincennes. Depuis 1979, Henry de Buttet était président honoraire des deux sociétés historiques qu'il présida.

Après le décès de Suzanne Martinet, présidente jusqu'en 1995, et de Jacques Maillard, trésorier à l'époque d'Henry de Buttet puis de Suzanne Martinet et ce jusqu'en 1992, la Société historique de Haute-Picardie perd une de ses grandes figures dont nous saluons ici la mémoire.



## André Vacherand 1920-2004

André Vacherand naît à Braine d'une famille de cheminots. Dans les années 1940, il entre à la SNCF où il fait une brillante carrière. Il prend sa retraite à Saint-Quentin en 1980.

Il s'est beaucoup intéressé au patrimoine de Saint-Quentin : la bibliothèque, les archives, la presse, les publications de la Société académique lui ont permis d'acquérir une connaissance sérieuse et un jugement éclairé sur l'histoire de la ville et de ses environs.

De 1981 à 2004 sans interruption, il a assumé les fonctions de secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin, si bien que certains l'ont cru secrétaire perpétuel. Il a écrit des articles et des compte rendus, fait des conférences. Il a publié dans la presse sur une foule de sujets selon les sollicitations de l'actualité ou de sa curiosité toujours en éveil – les journalistes ont appris à déchiffrer ses pattes de mouche. Il a collaboré longtemps à *La Vie du rail*, à plusieurs journaux et revues spécialisées, ainsi qu'avec l'Office du tourisme.

Il a fait partie pendant six ans de l'équipe de la Société académique chargée du bicentenaire de la Révolution française et a participé à une semaine de conférences qui s'est terminée par des chansons.

En renouant avec ses origines axonaises il a étudié la langue picarde : il savait qu'un patois commun peut s'accommoder d'une large variété d'expressions ; sa compétence fut reconnue par l'association régionale *Tertous* ; il siégeait au jury du concours de «La Nouvelle en Picard» qui décerne des prix annuels. Avec son épouse, disparue il y a quatre ans, il a publié l'histoire et le glossaire picard d'Origny-Sainte-Benoîte.

Il se souciait peu des spécialistes et souhaitait démocratiser la Société académique en contribuant à l'information de nos concitoyens et à l'enrichissement de nos archives. Il savait que la plupart de nos membres sont des amateurs appartenant à toutes les classes de la société. C'est le goût de la petite patrie qui les rassemble et le désir d'apprendre quels talents, quels combats, quelles réussites ont construit notre petite histoire, étroitement liée à la grande.

Pendant vingt-trois ans il s'est attelé à ce travail de bénédictin en homme de conviction qui associe le devoir et l'allégresse. Il voulait que sa tâche soit exemplaire. Il a été récompensé, entre autres distinctions, par les Palmes académiques, l'ordre des Arts et des Lettres et la médaille d'or de la Ville de Saint-Quentin.

Au-delà des murs de la Société académique, avec ses fidèles il a parcouru le département et la région en touriste, profitant avec appétit de la ferveur picarde et de sa gastronomie, comme tout épicurien qui se respecte.

La société a rendu hommage à sa passion de vivre, aux services rendus à notre ville et à ses habitants. André Vacherand a su célébrer nos grandes heures, le dévouement de nos héros, le sacrifice de nos édiles et de nos médecins, le civisme de notre peuple à toutes les époques. En toutes circonstances il s'est montré à la hauteur de cette tâche.

# À la découverte d'un Blérancourtois : Claude-Nicolas Le Cat Une grande figure de la chirurgie française

*“Tout ceci demande un si riche recueil de facultés, une mémoire si prompte et si pleine, une science si sûre, un caractère si soutenu, une présence d'esprit si vive, une résistance physique, une acuité sensorielle, une précision des gestes si peu commune, que la coïncidence de tant de ressources distinctes dans un individu fait du chirurgien un cas tout à fait peu probable à observer et contre l'existence duquel il serait prudent de parier. Et cependant, Messieurs vous êtes !”*

Paul Valéry

Combien d'autant plus vraie est cette constatation de Paul Valéry s'adressant aux chirurgiens de son époque si on la rapporte aux pionniers de la chirurgie : Blérancourt peut s'enorgueillir d'avoir engendré l'un des plus célèbres d'entre eux. Pourtant, si vous demandez autour de vous quels sont les personnages historiques importants à qui cette petite commune de l'Aisne a donné naissance, on vous répondra Saint-Just bien sûr, nonobstant le fait qu'il n'y est pas né ! Musée et colloques se succèdent régulièrement pour nous rappeler le conventionnel. Quelques-uns ajouteront Potier de Gesvres, plus rarement madame Adam<sup>1</sup>. Mais qui, même parmi les érudits locaux, vous citera Claude-Nicolas Le Cat, précurseur de la chirurgie et de l'urologie moderne, un des tout premiers hommes de son temps au regard de ce qu'il a tenté d'apporter à l'humanité ? Dérision de la mémoire collective qui retient celui qui agit pour ôter la vie à son prochain plus que celui qui agit pour la lui sauver<sup>2</sup>.

Fort heureusement, certains ont su conserver la mémoire de Le Cat, notamment le monde médical et la ville de Rouen. Commémorant la naissance de celui qui “doit être rangé parmi ceux qui ont présidé à la naissance de la méthode

---

1. Cette femme de lettres, de son vrai nom Juliette Lambert, née le 4 octobre 1836 à Verberie, tenait un salon politique assez connu à Paris fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup>; elle avait vécu quelques temps à Blérancourt avec son père qui, par un de ces curieux hasards de l'histoire, s'y était installé comme médecin-chirurgien place du Marais en 1837. Son grand-père maternel avait été chirurgien aux armées de Napoléon et elle avait un oncle médecin entre Verberie et Senlis.

2. Saint-Just est né à Verneuil, dans la Nièvre, le 25 août 1767, presque un an jour pour jour avant la mort de Le Cat le 20 août 1768. Il a presque dix ans lorsqu'il arrive à Blérancourt en 1776, tandis que Le Cat y a passé toute son enfance.

anato-mo-clinique, cette voie royale de la médecine moderne”, selon les termes de son vice-président, le docteur Germain Galérant, la très emblématique *Société française d'histoire de la médecine* a consacré en 2001 un numéro presque entier de son organe officiel à Claude-Nicolas Le Cat, et les signatures de ceux qui se sont essayé à compléter les données connues sur le personnage ne sont pas des moindres parmi les historiens de la médecine<sup>3</sup>. La ville de Rouen a quant à elle toujours su rendre hommage<sup>4</sup> à celui dont la carrière, effectuée essentiellement dans ses murs, correspond à l'une des périodes les plus prometteuses de l'histoire de la médecine. Une rue, un amphithéâtre ainsi qu'une unité du service d'urologie de l'hôpital Charles Nicolle de Rouen portent aujourd'hui le nom (depuis 1795) de Claude-Nicolas Le Cat<sup>5</sup>.

Pourtant, il me faut nuancer mon propos concernant l'oubli de Le Cat dans l'Aisne, car il existe aussi une rue Claude Le Cat à Blérancourt, que l'on peut encore arpenter aujourd'hui. La décision fut prise par les anciens lorsque, le 9 août 1862, le conseil municipal de Blérancourt décida de dégager une somme de quarante francs afin de placer une plaque commémorative en marbre noir sur la maison natale de Le Cat, avec l'inscription suivante gravée en lettres d'or : “Dans cette maison est né le 6 septembre 1700 Claude-Nicolas Le Cat, célèbre chirurgien, mort à Rouen le 20 août 1768.” La maison appartenait alors au sieur Arsène Drémont et était située dans la rue qui va de la halle à l'église<sup>6</sup>. La plaque, toujours visible en 1907, fut détruite pendant la guerre de 14-18<sup>7</sup>. Par la suite, ce fut la rue elle-même qui prit le nom de Le Cat, sauf qu'en rétablissant son souvenir une confusion s'est produite dans les prénoms, et que c'est celui de son père, Claude, et non le sien, Claude-Nicolas, qui est rappelé.

---

3. “Séance provinciale de Rouen consacrée au Tricentenaire de la naissance de Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768), Centre hospitalier universitaire de Rouen, 17 juin 2000 ”, *Histoire des sciences médicales*, t. XXXV, n° 2, 2001, avec au sommaire : Alain Ségal, “Claude Nicolas Le Cat et Reims” ; Philippe Grise, “Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768) : un grand nom de la chirurgie et de l'urologie au XVIII<sup>e</sup> siècle” ; Pierre C. Berteau, “Le Cat et l'école d'anatomie” ; Gérard Hurpin, “Claude Nicolas Le Cat ou de la notoriété médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle” ; Jean-Pierre Lemercier, “Claude-Nicolas Le Cat et l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen”.

4. En 1968, pour commémorer la mort de Le Cat, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen mit au concours un travail consacré à sa vie et à ses œuvres, et les prix furent remis au docteur Pierre Berteau de Rouen et au docteur Théodore Vetter, secrétaire de la Société d'histoire de la médecine, lors d'une séance publique solennelle présidée par le professeur Pierre Lépine, de l'Institut. La même année, une exposition lui est consacrée dans son ancienne maison de Rouen. Cf. Jean Hossard, *C.-N. Le Cat : 1700/1768. Catalogue d'exposition*, Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, hôtel-Dieu de Rouen, 26 oct.-15 nov. 1968, 18 p.

5. On remarquera que la plupart de ceux qui ont écrit sur Le Cat sont des médecins, pour qui Le Cat a manifestement valeur d'exemple, jusqu'à cette conférence faite à Chauny le 9 avril 1873 par le docteur Auguste Warmont, dans la salle du tribunal de commerce.

6. Arch. dép. Aisne, *Délibération du Conseil municipal de Blérancourt*, p. 22, n° 44.

7. À l'inverse, on peut se réjouir que la maison de Saint-Just ait survécu et saluer l'opiniâtre efficacité d'un de ses biographes, M. Vinot, à qui nous devons sa conservation et sa transformation en musée.



*Rue Claude Lecat. Cliché Michelle Sapori, 2005.*

À l'heure où la Fédération des Sociétés historiques de l'Aisne décide de consacrer un numéro spécial à la santé, il ne nous était pas permis de passer sous silence ce compatriote, cette sorte de Léonard de Vinci blérancourtois qui, toute sa vie, hanté par la volonté de servir l'humanité, n'aura de cesse de travailler au bien-être de ses semblables, et qui écrivait dans la préface de son dernier ouvrage, peu de temps avant de mourir : "J'espère qu'on me rendra cette justice de reconnaître que j'emploie avec assez d'activité les dernières années que le ciel m'accorde ; qu'il lui plaise d'ajouter à la faveur de les prolonger, celle de les préserver de la caducité et j'accomplirai le plus cher et le plus sacré de mes vœux, celui d'être utile aux hommes, jusqu'à ma dernière heure."<sup>8</sup>

### **Une lignée chirurgicale familiale**

Chez les Le Cat on est traditionnellement chirurgien. Claude-Nicolas est, du côté paternel comme maternel, issu d'une famille de chirurgiens, tous établis à Blérancourt sur plusieurs générations, bourg dont ils sont parmi les personnages les plus importants. Ses deux parents seront enterrés dans l'église, ce qui, en dehors du seigneur local, Potier de Gesvres, et de son épouse, est réservé à quelques hauts dignitaires comme le receveur de la seigneurie qui le fut également<sup>9</sup>.

---

8. Claude-Nicolas Le Cat, *Cours abrégé d'ostéologie*, Rouen, 1768, 200 p.

9. En 1840, des travaux furent effectués sous le dallage de la nef, là où l'état civil indique que furent enterrés les parents de Le Cat. Un compte rendu précis de ces travaux pourrait peut-être fournir des précisions sur leur sépulture. On sait par exemple qu'à cette occasion furent retrouvées les pierres tumulaires représentant deux personnages de la maison de Lanvin, anciens seigneurs de Blérancourt, placées aujourd'hui de part et d'autre de la porte d'entrée de l'église.



*Le Cat gravé par Tardieu. Musée de Soissons, Inventaire 93.7.60.*

Du côté paternel, son grand-père, Louis Le Cat, exerce déjà la profession de chirurgien quand il épouse Marguerite Égret, de la paroisse de Camelin (entre Blérancourt et Blérancourdelle). Leur fils, Claude Le Cat, devient à son tour chirurgien à Blérancourt et homme d'importance dans la corporation qu'il contrôle, puisqu'il en est maître-juré.

Du côté maternel, son arrière-grand-père M. Méresse – son arrière-grand-mère est Marie Gosset – avait été élève à l'hôtel-Dieu de Paris avant de devenir chirurgien à Blérancourt. Leur fils, Simon Méresse, lui aussi ancien élève de l'hôtel-Dieu de Paris puis chirurgien établi à Blérancourt, se taille une petite réputation lorsque l'on fait appel à lui pour se rendre à Compiègne soigner la reine mère Anne d'Autriche<sup>10</sup>. Il meurt âgé seulement de 46 ans le 5 novembre 1689 à Blérancourt. De son mariage légitime avec Françoise Bertrand de Blérancourt, il aura eu notamment une fille prénommée Françoise Marianne, née le 29 mars 1678, future mère de Claude-Nicolas.

---

10. D'après des papiers du comte de Marsy, ancien conservateur du musée de Compiègne.

Les enfants de ces deux chirurgiens, Claude Le Cat et Marianne Méresse, se fréquentent et s'épousent le 18 janvier 1695. De leur union naît Claude-Nicolas le 6 septembre 1700<sup>11</sup>, le plus célèbre d'entre tous les chirurgiens de cette famille qui se perpétue dans cette vocation de père en fils pendant au moins six générations. À la veille de la Révolution, dans les années 1780, deux cousins de Le Cat sont maîtres en chirurgie à Blérancourt: un germain, Nicolas Carbonnier<sup>12</sup>, et un autre issu de germain, Nicolas Théodore Massy<sup>13</sup>. Le siècle passant n'y changera rien: le petit-fils de Claude-Nicolas Le Cat, Jean-Marie David, qui avait obtenu son doctorat à Paris en 1803, pratiquera la médecine successivement à Vervins, Noyon et Tracy-le-Mont; son fils, Cyprien Adolphe David, né à Vervins le 23 novembre 1803, y exercera les premiers temps de sa carrière avant de devenir chirurgien de l'hôpital de Pontoise où il mourra le 28 octobre 1882. On le voit, la famille Le Cat, malgré le départ de Claude-Nicolas pour Rouen, n'en eut pas tôt fini avec l'Aisne. Un autre arrière-petit-fils de Claude-Nicolas sera également chirurgien dans la marine.

La généalogie de la famille Le Cat réserve d'autres surprises. Les Blérancourtois savent tous qu'après la guerre de 14-18 la restauration de l'église put être entreprise grâce à de généreux donateurs. Les trois cloches paroissiales de Blérancourt, qui avaient été retirées et transportées en Allemagne pour y être fondues, furent rétablies et l'une d'elle, bénie le 26 octobre 1924, rappelle une partie de l'origine de ces dons grâce à cette inscription: "Je rappelle le don magnifique de l'Île Maurice qui a permis d'entreprendre la restauration de l'église de Blérancourt et je prends le nom de Louise, en l'honneur de Saint-Louis, patron de l'Île Maurice [...] Je grave sur le bronze les noms de..."<sup>14</sup> – il existe d'ailleurs une "Rue de l'île Maurice" à Blérancourt<sup>15</sup>. Ce qu'ils ne savent pas, c'est qu'une partie de la postérité de la famille Le Cat se fixa au XIX<sup>e</sup> siècle à l'île Bourbon, actuelle île de la Réunion, la voisine toute proche de l'île Maurice. Une des arrière-petites-filles de Claude-Nicolas, nommée Stéphanie, épousa un certain Hyppolite Le Bidan, gentilhomme d'origine bretonne, établi

---

11. Acte de baptême de Claude-Nicolas Le Cat, du 7 septembre 1700. Le parrain est Nicolas Duchemin, fils de Nicolas Duchemin, notaire et lieutenant de Blérancourt; la marraine est Catherine Méresse.

12. À Blérancourt, Nicolas Carbonnier était "considéré pour avoir joué un rôle de premier plan lors de la terrible épidémie qui a frappé le bourg en cette année 1788 et s'être dévoué sans limites à la détresse des petites gens" (Bernard Vinot, "La révolution au village, avec Saint-Just, d'après le registre des délibérations communales de Blérancourt", *Annales historiques de la Révolution française*, 2004, p. 99).

13. Arch. dép. Aisne, déc. 1784.

14. Charles Dessin, *Le Bourg de Blérancourt, ses environs, son histoire, ses monuments*, Saint-Quentin, Le Guetteur de l'Aisne, 1926, p. 114.

15. Nous devons à l'amabilité du Dr Jean Prentczynski de Blérancourt le renseignement suivant: un calice et un patère furent offerts à l'église de Blérancourt le 1<sup>er</sup> mars 1924 à la suite d'un concert donné à l'île Maurice sous le haut patronage de M. Jérôme Tranquille, maire de la ville de Port-Louis, de Mgr Jean-Baptiste Murphy, de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, évêque, de maître Yvon de Courthial, chevalier de la Légion d'honneur et consul de France, et de M. Hesketh Bell, gouverneur.

alors dans l'île Bourbon ; par ailleurs l'oncle de celle-ci, Jean-Marie David, petit-fils de Claude-Nicolas, dont on a vu qu'il exerça notamment à Vervins, avait dans les années 1880 un descendant mâle à l'île Bourbon. On a peine à croire qu'il n'y a pas là une quelconque relation entre les donateurs et la descendance Le Cat.

## Un environnement local propice

Il n'est pas étonnant que la vocation d'un Claude-Nicolas Le Cat ait germé à Blérancourt. Il semble que cette volonté farouche de soigner son prochain, plus encore s'il est rejeté, soit de longue date inscrite dans les gènes du village.

Une maladrerie abritant les lépreux y existe probablement déjà depuis un certain temps sur le bord de la route de Chauny, lorsque dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle Blérancourt passe des mains de la famille des Lanvin dans celles de l'illustre Maison des Potier qui va définitivement asseoir cette tradition de solidarité. Lorsque Bernard Potier de Gesvres hérite en partage de la terre de Blérancourt, le petit hospice n'entretient plus que de rares malades, la maladie qui l'avait fait naître disparaissant et les guerres continuelles en ayant arrêté le fonctionnement régulier. Avec sa femme Charlotte de Vieuxpont, il décide en 1614, deux ans après avoir entamé la construction du château de Blérancourt, de racheter la maladrerie pour y installer des religieux feuillants<sup>16</sup>, faisant ériger de nouveaux bâtiments pour un couvent et dotant la congrégation de revenus suffisants à condition qu'elle poursuive les obligations de prise en charge des malades.

Surtout, ne pouvant pas avoir d'enfants, le couple conçoit ensemble le projet de fonder un établissement pour les orphelins pauvres. À cet effet, il fait l'achat d'une maison appartenant à un gentilhomme nommé Fourcroy, située au centre de Blérancourt. Ce projet, réalisé par Bernard Potier après la mort de Charlotte de Vieuxpont, le 25 avril 1645, mais ayant été arrêté en commun, l'honneur en revient donc à tous les deux. Dans son testament en date du 8 juin 1661<sup>17</sup>, Bernard Potier assigne des biens pour permettre d'abord la fondation puis le fonctionnement perpétuel de l'hôpital "projeté avec sa femme". Il veut que tous les orphelins pauvres qui se pourront trouver dans Blérancourt et dans les villages dépendant de sa seigneurie soient nourris et entretenus dans la maison qu'il donne à cet effet, et qu'aucun d'eux ne sortent sans apprendre un état<sup>18</sup>.

---

16. L'Ordre des Feuillants ne possédait que 24 maisons en France au moment de la Révolution. On n'en comptait que deux dans le diocèse de Soissons : celle de Blérancourt et celle de Soissons fondée en 1629 par François Annibal d'Estrées, maréchal de France.

17. Dans ce testament, Bernard Potier, esprit généreux ou particulièrement conscient de ses obligations d'homme doté de fortune, donne à tous ses domestiques, désignés nominativement depuis le concierge du château jusqu'à la simple servante de basse-cour, soit une rente, soit leur gage pour leur vie durant ainsi que des logements qu'il fait construire à cet effet à Blérancourt même, d'autres à Paris et autres lieux.

18. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 952, anonyme, *Les fondateurs de l'hospice de Blérancourt*, s.l.n.d.



Il est impossible, avec les données dont nous disposons à ce jour, de mesurer l'apport des familles Le Cat et Méresse à la vie de l'hospice à ses débuts, mais on peut penser que pour le moins régnait à Blérancourt un climat propice à cette volonté d'aide et de soins à la population pauvre auquel ces chirurgiens de campagne n'étaient pas étrangers. Claude-Nicolas Le Cat en gardera d'ailleurs la mentalité: il courra les villes en faisant annoncer par la trompette qu'il opère gratuitement les pauvres. Tout juste avons-nous quelques bribes d'informations sur la vie de l'hospice comme sur celle du couvent, qui mériteraient d'être approfondies (il en est de même pour l'hôpital de Soissons). Par exemple, les trois premiers administrateurs de l'hôpital sont des religieux; parmi eux on trouve en plus du prieur du monastère des Feuillants de Blérancourt, celui de la Chartreuse du Mont Renaut (près de Noyon) et celui de l'hôpital de la Charité de Paris, probablement connu des familles Le Cat et Méresse qui y avait étudié. Par ailleurs, le 8 septembre 1666 furent accueillis à Blérancourt avec grandes cérémonies des reliques de saint Côme expédiées de Rome par le cardinal Mancini pour le couvent des Feuillants. Tout "l'establishment" religieux local est présent, y compris l'évêque de Soissons venu tout spécialement pour la circonstance, et les reliques sont disposées dans la chapelle du château. Le procès-verbal de l'évêque nous apprend que "vers six heures du soir [...] les sceaux qui scellaient le coffre contenant les reliques ayant été brisés et celui-ci ouvert, on y trouva un certain nombre d'ossements enveloppés de coton, retenus par une petite cordelette *subtili funiculo altigatis*, parmi lesquels le chirurgien du lieu, homme habile en anatomie, *in re anatomica perito*, appelé comme expert, déclara reconnaître un crâne enduit d'une espèce de gomme, une mâchoire inférieure détachée du crâne, deux ossements appelés fémurs, deux autres appelés humérus, une clavicule, onze vertèbres, quatre phalanges, deux omoplates, un os nommé tibia, un autre du nom de sacrum, deux os nommés *fossilia*, un autre appelé *ysckium*, enfin une partie d'os inconnue"<sup>19</sup>. Ce constat terminé, les précieuses reliques furent déclarées certaines, reconnues et approuvées par l'évêque de Soissons, qui ne put donner force détail sur les débris humains que sous la dictée du chirurgien venu pour procéder à la reconnaissance des reliques. On peut légitimement supposer que ce "chirurgien du lieu" décrit par l'évêque comme un "homme habile en anatomie, *in re anatomica perito*", était un des grands-pères de Claude-Nicolas.

Deux des trois grandes créations de Bernard Potier et de Charlotte de Vieuxpont s'écrouleront sous le souffle révolutionnaire. Le château (dont les restes abritent l'actuel Musée franco-américain et le couvent des Feuillants seront vendus comme biens nationaux avant d'être en grande partie démolis par les spéculateurs. Seul l'hospice des orphelins échappera à la pioche: la municipalité de Blérancourt y verra sans doute son propre idéal de fraternité sociale, et les habitants le refuge de beaucoup des leurs. C'est ainsi que l'hospice de Blérancourt compte parmi les plus vieilles fondations de France. Nos actes nous enga-

---

19. Amédée Piette, "Bernard Potier, le château, le couvent des Feuillants et l'hospice des orphelins de Blérancourt", *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 2<sup>e</sup> série, 1880, t. 11, p. 221.

gent : près de trois siècles et demi après l'élan de générosité du couple Potier de Gesvres, l'esprit de solidarité vis-à-vis de la jeunesse en difficulté persiste dans les mêmes murs, puisque l'hospice a résisté au temps et accueille aujourd'hui un institut médical éducatif.

## Un contexte général en mutation

L'histoire de la chirurgie depuis sa fondation dans l'Antiquité est marquée, sous l'influence de l'Église, par une décadence dans l'Occident chrétien au Moyen Âge avant de voir apparaître à la Renaissance certaines connaissances de base comme la circulation sanguine. Après une longue période de désert, le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle ouvre la voie de l'épanouissement chirurgical du XVIII<sup>e</sup> où l'anatomie et la physiologie font des progrès considérables. La prépondérance de la chirurgie française s'affirme dans les travaux de l'Académie de chirurgie fondée en 1731, et, à la même époque, la chirurgie prend son essor dans les autres pays d'Europe, notamment à Padoue, et plus tard à Venise et Glasgow. Sous le premier Empire, elle est dominée par l'immense activité des chirurgiens de guerre, mais l'infection persiste dans les milieux hospitaliers et le recul de la pratique chirurgicale est manifeste jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, avant que la découverte de l'anesthésie (1847) et de l'antisepsie (1867) ne lui ouvre des perspectives illimitées. Ainsi, Claude-Nicolas Le Cat s'inscrit dans celle de ces grandes étapes de l'histoire de la chirurgie qui réalise des avancées décisives, et il contribue à en défricher de multiples aspects en dépit du poids des présupposés métaphysiques qui embarrassent encore la médecine de son temps.



*Vignette représentant des Amours en train de disséquer un chevreau par Herisset pour illustrer le Discours sur l'utilité et la nécessité de l'anatomie de Le Cat. Coll. bibliothèque de la faculté de médecine de Paris, 01807.*



*Mareschal. Coll. bibliothèque de la faculté de médecine de Paris, CIPB2082.*

Médecins d'un côté, barbiers de l'autre: pendant longtemps en effet la chirurgie n'existe pas en tant que discipline autonome. Les médecins ne font que théoriser et s'adonnent plus à la rhétorique qu'aux soins véritables, cherchant leur diagnostic dans la lecture d'Hippocrate et de Galien plutôt que dans l'observation du malade. Les barbiers se contentent de pratiquer les petites opérations urgentes et inévitables découlant de la vie quotidienne, actes toujours entachés du mépris voué aux manipulations manuelles, d'autant plus qu'elles interviennent dans le sang. Au dédain des premiers répond l'hostilité des seconds. Avec Ambroise Paré (1510-1590), à l'origine barbier-chirurgien, qui consacre tout son temps à l'aspect chirurgical de son état, le métier de chirurgien se dessine puis piétine pendant une longue période, se limitant essentiellement à soigner les plaies de guerre.

Une nouvelle étape est franchie quand, en 1648, les chirurgiens barbiers se séparent des barbiers perruquiers pour devenir un corps de métiers distinct, la confrérie de Saint-Côme. Il est bon de rappeler que ce saint, sous le patronage duquel les chirurgiens forment une corporation, est celui dont des reliques seront exposées à Blérancourt en 1666. Mais la pratique de la discipline n'est pas encore unifiée et se répartit entre ceux, ruraux, dits de "légère expérience", souvent ambulants, et ceux des villes qui, pour exercer, doivent passer le "grand chef-

d'œuvre", eux-mêmes sous subordination médicale des médecins qui occupent le sommet de la hiérarchie officielle. À partir de cette date cependant la chirurgie ne cesse de conquérir des positions de plus en plus avantageuses. Le 18 novembre 1686 est un jour important pour elle : le chirurgien Félix opère et guérit la fistule anale de Louis XIV. Dans l'esprit du royal patient, la chirurgie monte d'un cran. Un autre pas est franchi dix ans plus tard, en 1696, quand, à l'occasion d'un nouveau furoncle, le chirurgien ordinaire de l'hôpital de la Charité de Paris, Georges Mareschal (1658-1736), est appelé avec succès au chevet du roi. Après la mort de Félix, Mareschal devient premier chirurgien en 1703, chef de la compagnie des maîtres-chirurgiens de Paris et de la chirurgie du royaume. Avec lui la chirurgie va se libérer de l'oppression des médecins pour prendre son essor et, par une faveur du destin, c'est précisément la période qui voit naître Le Cat.

Or, c'est dans la boutique de Mareschal, établie rue Jacob, que son père Claude Le Cat avait reçu son enseignement : le maître avait même proposé à l'élève des places très avantageuses qu'il refusa par attachement pour ses parents dont il restait l'unique enfant, et parce qu'elles l'auraient éloigné de sa famille de Blérancourt. On comprend cependant que Mareschal pouvait compter sur des hommes tels que Claude Le Cat pour le seconder en province dans sa tâche d'investigateur de la dignité professionnelle des chirurgiens.

Si, donc, au XVII<sup>e</sup> siècle on assiste déjà à un rapprochement entre les deux parties de l'art de guérir que sont la chirurgie et la médecine, c'est véritablement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle que les barrières établies entre les deux disciplines par les préjugés et l'usage vont tomber sous la pression et l'exemple de quelques figures comme celle de Claude-Nicolas Le Cat. En effet, le Blérancourtois se trouve tout à la fois grand chirurgien et médecin très instruit, la main et l'esprit marchant chez lui d'un pas égal. Il milite pour une association des deux formations, exposant les conclusions d'une réflexion ancienne dans une *Lettre sur les avantages de la réunion des titres de docteur en médecine avec celui de maître en chirurgie et sur quelques abus dans l'un et l'autre art* (Amsterdam, 1762, 38 p.). Ne cherchant plus les réponses aux maux de l'homme en se tournant vers le passé et la lecture des maîtres antiques, mais en mettant une énergie démesurée à comprendre par l'anatomie et l'expérience clinique, il contribuera à orienter sans retour la chirurgie vers ses progrès à venir. La création de l'Académie de chirurgie en 1731, la spécificité de la discipline reconnue en 1743 quand Louis XV place par arrêté l'état de chirurgien au même rang que celui des médecins, enfin, en avril 1752, la publication de l'honorable statut des chirurgiens de province entérinent officiellement l'évolution d'une profession conquérante.

Ainsi, le mouvement ascensionnel de l'honorabilité du métier de chirurgien s'étend sur un siècle environ, de 1648 à 1752, et est définitivement achevé quand Le Cat meurt en 1768. On le voit, la carrière de Claude-Nicolas, mais aussi celle de son père et de ses grands-pères, s'accomplissent dans ce même laps de temps, et s'ils furent portés par cette progression, les Le Cat l'ont pour une part dirigée, du moins au niveau régional.

## L'entrée en chirurgie

Claude-Nicolas suit les cours du collège de Soissons, et il aurait séjourné plusieurs années au collège de Compiègne alors dirigé par les Jésuites<sup>20</sup>. Il a la passion du génie militaire et, dès l'âge de douze ans, dessine, comme Pascal, des figures de géométrie. À l'adolescence il doit abandonner l'opportunité qui lui est offerte de se placer dans un bureau en rapport avec son inclination, ses parents y étant opposés. Ils veulent en faire un ecclésiastique et pendant dix ans lui font porter la soutane ; sur cette période de sa vie on ne sait rien, sinon qu'il soutient sa thèse de philosophie le 24 juillet 1720 à Paris.

Il choisit finalement de reprendre la profession de ses ancêtres malgré sa répugnance pour les opérations de chirurgie au sujet desquelles il écrit : "La chirurgie m'était une espèce de patrimoine : elle m'était offerte par ceux à qui je dois le jour, mais ses dehors barbares m'effrayaient."<sup>21</sup> Son père lui apprend les rudiments de son art, l'A.B.C. de la profession : il fait son apprentissage à domicile. Ce père continuera d'ailleurs, plus tard, à lui envoyer des observations et des mémoires anatomiques qui seront lus par le fils à l'Académie de Rouen.

C'est à Reims, à environ 75 kilomètres de Blérancourt, que Claude-Nicolas fait ses premiers pas dans le métier de chirurgien. Claude Le Cat connaît bien Pierre Bénomont (1678-1772), chirurgien issu comme lui d'une famille de chirurgiens de campagne dans les Ardennes, suffisamment réputé pour être devenu le chirurgien de la duchesse de Berry. Bénomont recommande Claude-Nicolas à la Communauté des maîtres en chirurgie de Reims sans qu'ait pu être précisément identifié celui auprès de qui il fera son apprentissage.

La ville des sacres offre à Claude-Nicolas un objet de réflexion pour concrétiser sa passion de la physique : lorsque l'on sonne une cloche bien précise de l'église Sainte-Nicaise il se produit un tremblement inouï du troisième arc-boutant, lequel s'accroît au fur et à mesure que l'on monte dans le clocher. Ce phénomène bizarre intrigue Claude-Nicolas qui tire de l'étude de celui-ci la conclusion que le pilier tremblant n'altère en rien la solidité de l'ensemble. Claude-Nicolas trouve un imprimeur, le turbulent Regnauld-Florentain, installé près du parvis de la cathédrale, qui, partageant son enthousiasme, publie le premier d'une longue série d'ouvrages du futur chirurgien qui n'a alors que vingt-quatre ans<sup>22</sup>. Claude-Nicolas a pris goût à l'écriture, il n'arrêtera plus : un an plus tard, en 1725, il publie une lettre sur la fameuse aurore boréale, combattant l'erreur populaire qui faisait regarder ce phénomène comme le présage de quelque événement fâcheux. Claude-Nicolas passe seulement quelques mois à Reims, de

---

20. D'après un manuscrit de Poulletier conservé à la bibliothèque de cette ville.

21. Le Cat, *Traité des sensations*, 1767, t. I, préface.

22. Le Cat, *Dissertation physique sur le balancement d'un arc-boutant de l'église Sainte-Nicaise de Reims*, Reims, 1724, 15 p.



*Le Cat gravé par Henriquez.  
Coll. bibliothèque de la faculté de médecine de Paris,*

1724 à 1725, mais il n'en a pas fini avec la ville : lorsque plus tard il décidera de passer son doctorat en médecine, c'est à Reims qu'il choisira de le faire<sup>23</sup>.

Le Cat rejoint Paris où il veut tout apprendre. Il suit les enseignements de médecine à l'hôtel-Dieu, et surtout vient de s'ouvrir, en 1724, à l'hôpital de la Charité une toute nouvelle école pratique de chirurgie. Y enseignent les chirurgiens considérés comme les plus habiles du monde : entre autres Mareschal, Ledran, mais aussi Morand et Guérin qui pourraient bien avoir été les anciens camarades d'études de son père. Claude-Nicolas est un de leur élève, mais n'est-il pas plus ? Des éléments épars laissent perplexe : Sauveur-François Morand (1697-1773) serait le petit-neveu du premier chirurgien Mareschal ; un éloge de Le Cat précise qu'"une ancienne amitié soutenue ou occasionnée par l'alliance quoiqu'un peu éloignée, attache Le Cat à la famille de M. Guérin, et ensuite à M. Morand qui vient d'être son gendre", et par ailleurs les familles Guérin et Morand constituent les élites soissonnaises de cette époque. S'agit-il d'une simple coïncidence de patronymes ou y a-t-il un lien de parenté qui éclairerait les débuts de Le Cat ?

---

23. Dans la liste de ceux qui obtinrent leur doctorat à la faculté de médecine de Reims, il est inscrit comme suit : Le Cat Claudius-Nicolaus, Bleranicurtonus-Suessionensis, 29 à Januarii 1733, Manuscrit 1085, Bibliothèque municipale de Reims, cité par Alain Ségal, *op. cit.*

En 1728, l'archevêque de Rouen, Monseigneur de Tressan, le prend à son service comme chirurgien particulier<sup>24</sup>. En 1731, il devient chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de Rouen et le restera pendant 37 ans (de 1731 à 1768). Pourtant, théoriquement, il n'a pas la qualification voulue pour obtenir le poste : il n'est ni docteur en médecine – il ne le sera qu'en 1732 –, ni maître en chirurgie – il ne le deviendra qu'en 1734. En fait, il bénéficie du puissant appui du premier président du Parlement, M. Camus de Pontcarré, et rappelons que cette même année 1731 Morand devient de son côté premier secrétaire de la toute nouvelle Académie royale de chirurgie : deux hommes qui ont foi en Le Cat.

## **Un savant aux multiples facettes**

Chirurgien en chef, en plus des interventions courantes limitées en nombre et en possibilité technique, Le Cat établit dans l'hôpital de Rouen la pratique des grandes opérations.

La taille vésicale est l'opération majeure de l'époque, l'opération test, celle qui décide du bon ou du mauvais chirurgien. Les calculs vésicaux sont alors fréquents, favorisés par une alimentation déséquilibrée ou carencée, et la maladie de la pierre vésicale n'épargne personne, pas même les grands, provoquant régulièrement souffrance, infection et décès par urémie. Leur extraction par la taille vésicale est extrêmement douloureuse et surtout mortelle – bien des opérés décèdent. Le système de la taille inventé par Jean Baseilhac (1703-1781), connu sous le nom de frère Côme, est alors suivi partout. Le Cat s'élève avec force contre la méthode de Côme, l'accusant d'être cruelle et dangereuse du fait des “instruments meurtriers” dont celui-ci se sert<sup>25</sup>. Le combat entre les deux hommes fait rage et l'Académie royale de chirurgie, mise en demeure de trancher, finit par adopter le système de Le Cat. L'homme est habile et rapide, il opère en dix à vingt minutes. Entre ses mains, la mort recule ; il enregistre peu de décès par rapport à ses collègues, et, jusqu'en 1765, aucun pendant neuf années consécutives. À la pointe de la technique chirurgicale, Le Cat devient le meilleur dans la taille latérale et on lui est redevable de la première extirpation d'un polype vésical à travers l'urètre dilaté.

Il opère aussi les cataractes, intervention délicate qui réclame une grande précision, ainsi que les becs-de-lièvre. Il dispute à Pouteau l'invention du procédé opératoire de la fistule lacrymale. Il introduit un aspect humaniste dans son

---

24. Faut-il y voir une relation avec le fait que lors de son mariage Charlotte de Vieuxpont avait apporté en dot des terres normandes qui avait fait de son mari, Bernard Potier de Gesvres, un des seigneurs importants de la Normandie, ceci ayant pu servir d'introduction à Le Cat auprès du prélat de la même région ?

25. Voir à ce sujet les écrits de Le Cat, *Lettres concernant l'opération de la taille, pratiquée sur les deux sexes*, La Haye, 1749 ; *Recueil de pièces concernant l'opération de la taille, et réponse à un anonyme*, Rouen, 3 vol., 1749-1753, et *Parallèle de la taille latérale avec celle du lithotome caché*, Amsterdam, 1766.

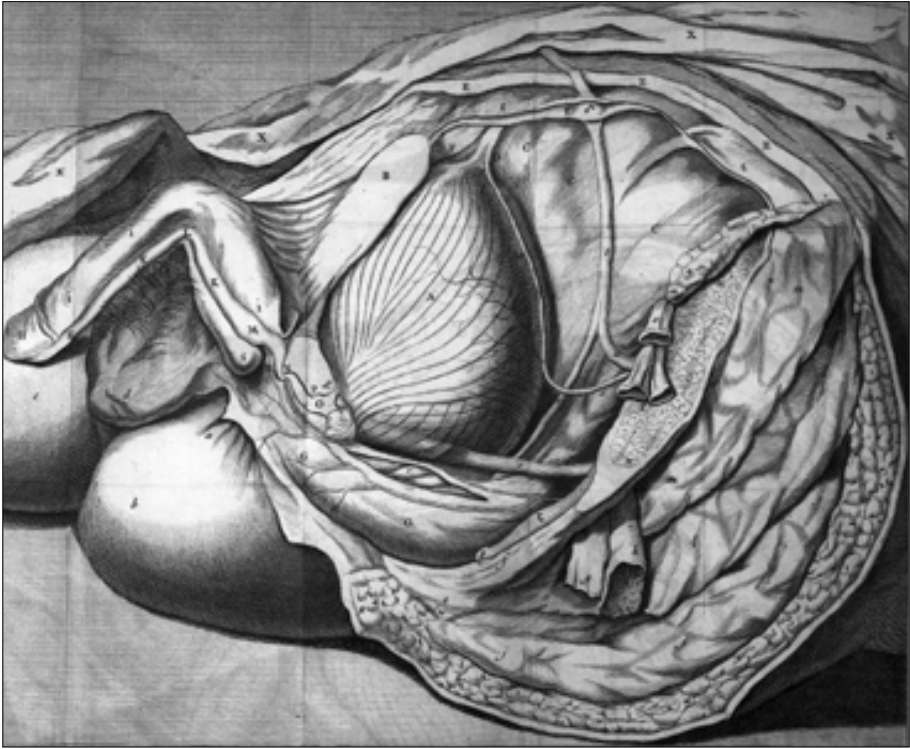


Planche représentant la vessie remplie d'urine (A), le rectum (G), par Herisset, Recueil de pièces concernant l'opération de la taille de Le Cat, Rouen, 1752. (planche 5)

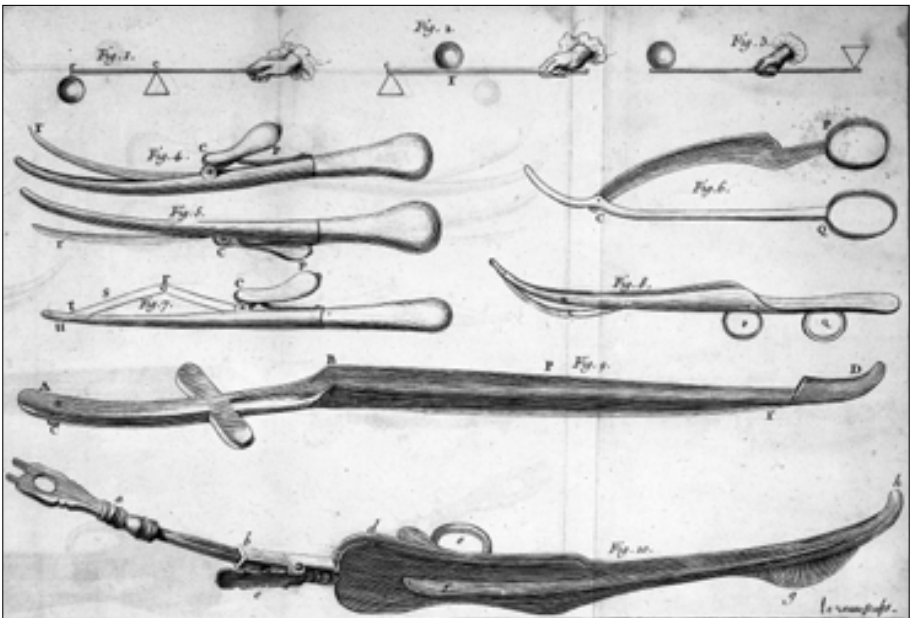


Planche représentant des instruments d'urologie, par Le Veau, Recueil des pièces concernant l'opération de la taille de Le Cat, Rouen, 1752. (planche 3)





Le Cat gravé par Henriquez. Coll. bibliothèque de la faculté de médecine de Paris,

métier, fait les pansements lui-même matin et soir alors qu'il pourrait confier cette charge à d'autres, et s'occupe activement de son service. Pour prévenir les escarres, il fait réaliser un lit mécanique dont bénéficiera un abbé paralysé. Il invente ou perfectionne des instruments comme l'uréthrotome, le lithotome, et surtout le gorgeret cystotome dilateur.

Le Cat constitue le prototype de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignant-chercheur. La toute nouvelle Académie royale de chirurgie, ambitionnant de jouer en quelque sorte le rôle de nos grands organismes de recherche contemporains, décide de mettre au concours les interrogations médicales du temps afin de confronter les points de vue et de faire avancer la science. Dès le début, Claude-Nicolas Le Cat remporte le premier prix et ainsi de suite les années suivantes, ce qui le consacre officiellement meilleur théoricien concernant les questions posées : sur "les différences des tumeurs à extirper et à ouvrir simplement", en 1734 sur "l'usage des Tentés et autres Dilatants", en 1735 sur "les pansements rares ou fréquents", en 1736 et en 1738 sur "les plaies par armes à feu". Sa réputation est faite et on le surnomme alors "Plistonicus", c'est-à-dire l'homme aux fréquentes victoires, le remporteur de prix<sup>26</sup>. Le Cat démontre que l'on ne peut dans ce genre d'exercice lui être supérieur ; aussi l'Académie, bien embarrassée, lui interdit désormais de concourir. Mais Le Cat est un homme tout de feu, à qui sa vie durant il faudra des défis continuels. Conscient de ses capaci-

26. Pour son *Traité sur l'existence et la nature du fluide des nerfs et son action dans le mouvement musculaire* (Berlin, 1765, 332 p.), Le Cat remporte le prix de l'Académie de Berlin en 1753, et pour sa *Théorie de l'ouïe* en 1757 le triple prix de l'Académie de Toulouse.

tés, en 1739, il ne peut résister en lisant que la dissertation doit cette fois porter sur “l’amputation du carcinome des mamelles, nommé cancer”. L’envie est trop forte, il participe de façon anonyme et... gagne à nouveau.

Le Cat pense qu’il faut absolument lier théorie et pratique, et que des cours sont pour cela nécessaires<sup>27</sup>. L’habitude, à cette époque, est que les leçons d’anatomie et de pratique chirurgicale aient lieu dans un cénacle fermé. Or, Le Cat veut les rendre accessibles à tout public dans le but d’élargir le potentiel des personnes susceptibles d’avoir des aptitudes au métier. Il n’aura de cesse de mettre son projet à exécution. Pendant plusieurs années, il donne gratuitement des cours particuliers d’anatomie et de chirurgie, n’hésitant pas à payer des prix de ses deniers pour motiver ses étudiants, allant même jusqu’à loger ceux qui viennent de loin, y compris de l’étranger ; parmi ses pensionnaires on trouve notamment des Britanniques et des Écossais. Sans même attendre d’avoir les titres officiels pour cela et faisant fi des interdits, Le Cat débute son enseignement dans un étage de la porte Bouvreuil, immeuble situé sur l’enceinte nord de la ville. Le succès est immédiat mais les oppositions multiples ; des plaintes sont enregistrées contre les “puanteurs horribles”, la boulangère proteste contre la perte de sa clientèle, le collège des médecins lui intente de nombreux procès. Le Cat est même accusé de profaner des tombes pour se procurer des cadavres destinés à ses démonstrations<sup>28</sup>. Enfin les passions reculent, et à ce tempérament obstiné Rouen doit d’être la première ville de province du royaume dotée d’un professeur en anatomie et chirurgie, dit alors “démonstrateur royal”, titre que reçoit Le Cat par lettres patentes du roi en date du 14 février 1738. L’amphithéâtre de la porte Bouvreuil devient alors l’École royale d’anatomie et de chirurgie de Rouen : c’est ainsi, dans ce modeste mais officiel enseignement, que la faculté de médecine de Rouen trouve son origine.

Le Cat déteste les charlatans qu’il essaie de confondre, tel ce chevalier Taylor qui parcourt l’Europe en se faisant passer pour un spécialiste du traitement chirurgical de l’œil sans avoir jamais sectionné ni nerf, ni muscle. Lors de son passage à Rouen en 1741, Le Cat l’invite à déjeuner et lui fait servir au dessert,

---

27. Le Cat, *Discours sur l’utilité et la nécessité de l’anatomie, dans le Traité des sensations*, t. I.

28. Il le raconte lui-même dans une lettre à M. de Cideville : “...je me donnais de grands mouvements pour établir un amphithéâtre dans mon hôpital. Cette entreprise me brouilla avec les religieux, les religieux, l’administration et le public même. J’échouai, malgré la chaleur de M. de Pontcarré à me soutenir, malgré des devis d’architectes qui attestaient la possibilité de construire un amphithéâtre dans l’endroit que j’avais désigné. Je fus donc obligé d’aller déterrer les morts à Saint-Maur et de les passer par les portes comme je pouvais ; j’y fus pris plusieurs fois, les cadavres saisis, des sentences rendues contre les quidams déterreurs. Ces accidents firent beaucoup de bruit, me firent haïr du peuple mais estimer des honnêtes gens et allumèrent l’émulation parmi les gens de l’art. Enfin, le 9 mars 1736, j’obtins de la ville la porte Bouvreuil et de l’hôtel-Dieu des cadavres de Saint-Maur qu’ils devaient me faire porter à Bouvreuil où ils me dédommagèrent d’environ la moitié des frais que je fis pour la construction de l’amphithéâtre tel que vous l’avez vu. J’y commençai des cours publics. Que firent mes ennemis ? ils soufflèrent sur la populace qui fermenta et fondit à coup de pierres sur mes garçons qui allaient avec le banot de l’hôtel-Dieu à Saint-Maur. Je fus obligé d’y aller avec la cinquantaine et d’en faire mettre en prison trois ou quatre des plus mutins. On m’accorda, à la fin, de les prendre à l’hôtel-Dieu même, au grand mécontentement des religieuses. J’ouvris le cours d’anatomie, cette année, 1736...”.

dans un récipient couvert, une tête humaine dont il avait soigneusement disséqué les nerfs des muscles oculaires... pour l'instruction de l'oculiste<sup>29</sup>.

Talentueux, Le Cat écrit tous azimuts et sur tout. Son œuvre est considérable, déjà difficile à réunir, sachant que les trois quarts des textes ont disparu, et encore plus difficile à juger puisque cela exige de se reporter aux données et connaissances de la science de l'époque. Il est l'auteur d'une dizaine de livres publiés<sup>30</sup>. Beaucoup de ses articles et lettres sont parus dans les journaux du temps, des opuscules dans diverses collections scientifiques, relatifs à la physique générale, la physique du globe, la chirurgie, la physiologie, l'anatomie pathologique, l'épidémiologie, la météorologie, la botanique, la zoologie, la chimie, l'astronomie, la géologie, les belles-lettres, les monstruosités... À titre d'exemple, il écrit sur la *Larme batavique*, son *Hygromètre comparable* et son *Nouveau thermomètre*, sur la *Cause du flux et reflux de la mer*, sur *La formation des montagnes*, sur *L'origine des coquillages et des fossiles*, sur la *Grandeur apparente de la lune* et le pouvoir des *Influences de la lune*, sur *L'histoire des géants*, sur *La prétendue cité de Limmes ou camp de César*, sur *La pesanteur, la légèreté et l'élasticité des corps*, sur *L'explication du mouvement de rotation des planètes*, sur *La capillarité*, sur *Le réchauffement du cuivre*, sur *Le refroidissement des liquides*, sur *La comète de 1742 [...]* sur les *Effets du nouveau marteau d'eau*, sur la *Première répétition qui doit se faire en France de la pompe aspirante de Séville*, sur *Le pendule*, sur des *Observations météorologiques et nosologiques (de 1747 à 1748)*, sur *L'histoire naturelle des environs de Rouen*, sur *Les fièvres malignes qui régnèrent à Rouen à la fin de 1753*, etc.

En 1731 il conçoit un *Essai du système de l'histoire de la terre* avant celui de Buffon. Il vérifie du haut de la Tour au Beurre de la cathédrale de Rouen les lois de Newton et critique la théorie de la chute des corps. En physiologie, il s'oppose au Zurichois Haller à la réputation bien établie. En bio-mécanique, il s'inscrit dans un courant de préoccupations qui marque un progrès dans les étapes de la pensée scientifique. Soutenus par le ministre Bertin, trois hommes poursuivent alors un même but qui est l'homme artificiel : Jacques Vaucanson, le physiocrate Quesnay et Le Cat. Si le chirurgien engage ses élèves à participer aux investigations sur l'animal vivant, il en sait les limites et conçoit les plans d'un automate afin de matérialiser "l'anatomie mouvante" et notamment la circulation sanguine<sup>31</sup>. L'idée nouvelle est de construire non pas un mécanisme simple, privé d'action, mais de lui donner une ébauche de vie organique.

---

29. De cette aversion envers les imposteurs, Le Cat tire un *Mémoire pour servir à l'histoire des fourberies des charlatans connus sous le nom d'opérateur et des moyens de les découvrir*.

30. Parmi les principaux : *Traité des sens*, Rouen, Paris, 1740, traduit en anglais, Londres, 1750, 523 p. ; *Traité de la couleur de la peau humaine en général et de celle des nègres en particulier*, Amsterdam, 1765, 191 p. ; *Nouveau système sur la cause de l'évacuation périodique du sexe*, Amsterdam, 1765, 135 p. ; *Traité des sensations et des passions en général, et des sens en particulier*, Paris, 2 vol., 1766, 264 p. ; *Œuvres physiologiques*, Paris, Vallat-la-Chapelle, 3 vol., 1767, etc.

31. Le Cat, "Description d'un homme automate, dans lequel on verra exécuter les principales fonctions de l'économie animale, la circulation, la respiration, les sécrétions et au moyen desquels on peut déterminer les effets mécaniques de la saignée et soumettre au joug de l'expérience plusieurs phénomènes intéressants qui n'en paraissent pas susceptibles", *Mémoire à l'Académie de Rouen*, 1744.



*Le Cat gravé par Will. Le Musée national franco-américain de Blérancourt possède dans ses réserves un moulage unique du buste de Le Cat par Jean-Baptiste Lemoyne offert par le musée des Beaux-Arts de Rouen en 1930.*

Dans les illustrations de ses livres, à sa demande, il est représenté entouré de loupes et de microscopes, ce qui laisse entrevoir l'aspect histologiste de l'homme. Il parle à maintes reprises de ses recherches microscopiques, de l'utilisation d'un angioscope, il modifie l'instrument de Leeuwenhoek en y ajoutant une monture et des accessoires afin d'élargir son utilité.

Faire la part du bon grain et de l'ivraie dans toute cette production exigerait une longue étude. Accordons-nous sur un point cependant : ce natif de Blérancourt est pour le moins peu commun !

## L'académicien

Le Cat appartiendra à neuf académies : trois en France et six à l'étranger.

Devenu par choix citoyen de Rouen, il regroupe autour de lui toute l'élite intellectuelle et culturelle de la ville. Il crée l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, prenant une part déterminante aux négociations qui aboutiront aux lettres patentes fondatrices de juin 1744, et la dirige jusqu'à sa mort : vice-directeur en 1744, directeur en 1745, secrétaire perpétuel pour les sciences de 1752 jusqu'à 1768.

Dès lors l'Académie de Rouen s'identifie avec Le Cat. La cheville ouvrière, l'âme, l'animateur, l'organisateur, le recruteur, l'historien mais aussi le censeur omnipotent, Le Cat est tout cela à la fois. De 1744 à 1768, pendant près d'un quart de siècle, le chirurgien oriente ses travaux : il prononce, en séances particulières, 170 communications sur 714, soit une sur quatre, et aux séances annuelles publiques systématiquement plusieurs conférences (exemple : quatre sur sept en 1750, quatre sur huit en 1751, cinq sur neuf en 1756, exception faite des années 1767 et 1768, à l'approche de son décès) ; par ailleurs, il rédige une histoire de l'Académie de Rouen. Il incite celle-ci à se diversifier et à se ramifier en établissements satellites : c'est ainsi que naissent l'école de botanique, la bibliothèque, l'école d'anatomie et de chirurgie, l'école de dessin, peinture et architecture, l'école de mathématique, l'école d'hydrographie de Rouen. Sous son impulsion, le Jardin botanique, dont il a été nommé commissaire en 1756, devient vraisemblablement le plus riche de France en plantes étrangères (3 000 avant la Révolution)<sup>32</sup>. Faydeau de Brou, intendant de la généralité de Rouen, attiré par Le Cat à l'Académie de Rouen, pose le 12 juillet 1758 la première pierre du Jardin des plantes en qualité de directeur.

Les communications de Le Cat sont éclectiques, témoignant d'une approche multidisciplinaire et de la largeur de vue d'un être ouvert à toutes les formes du savoir, dans le but désespéré de comprendre pour agir au service de l'homme, quitte à prendre le risque de se tromper, ce qui est le propre des pionniers. Parmi les communications dont il faut juger dans le contexte de l'époque, on trouve le pire<sup>33</sup>, comme ces gens qui prennent feu tout seuls, et le meilleur, comme ces

---

32. Le Cat avait étudié la botanique au Jardin du roi où il avait été élève de Jacques Bénigne Winslow (Odense 1669-Paris 1760), célèbre médecin et anatomiste danois devenu professeur d'anatomie au Jardin des plantes officinales du roi de France et membre de l'Académie des sciences.

33. Dans sa jeunesse à Reims, Le Cat loge chez le sieur Millet dont la femme s'enivre tous les jours et dont la servante est une jeune fille fort jolie. Le 20 février 1725, l'épouse est retrouvée dans la cuisine près de l'âtre, presque entièrement consumée, et le décès est constaté par un chirurgien du nom de Chrétien. Soupçonné, Millet se disculpe grâce à l'appui des procès-verbaux des médecins et des chirurgiens. Cet évènement va marquer le naïf jeune homme, persuadé qu'il s'agit là d'un cas de combustion humaine spontanée, idée qu'il développera plus tard dans deux écrits : "Mémoire sur les incendies spontanés de l'économie animale", Paris, *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* de 1813, 31 p., et "Relation de trois cas de combustions humaines spontanées" (*Société de médecine de Rouen*, t. XI). Ces deux textes ne seront publiés qu'après sa mort, le premier en 1793.

interventions consacrées à l'électricité dont il pressent l'importance future et qu'il considère comme la plus grande découverte du siècle<sup>34</sup>.

Son activité s'étend au-delà de Rouen : il est membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris<sup>35</sup>, doyen des Associés régnicoles de l'Académie royale de Chirurgie de Paris, membre des Académies royales de Londres (1740), Madrid (1741), Porto, Berlin (1754), Lyon, Saint-Pétersbourg, de l'Académie impériale des curieux de la nature, de l'Institut de Bologne (1757). Pour chacune il écrit et communique : vraiment on se demande quand il dort ! Chaque jour il sacrifie trois à quatre heures de son sommeil, couvrant son lit de livres et d'objets avant de se rendre à l'hôpital à sept heures<sup>36</sup>.

Il s'essaie à la philosophie, entretenant avec Voltaire une correspondance suivie de 1741 jusqu'à sa mort en 1768. Peut-on véritablement penser que l'un des plus grands initiateurs de mouvements d'idée de cette époque eût perdu son temps à prendre la plume pour *Le Cat* s'il ne lui avait accordé quelque importance ? Et lorsque le patriarche de Ferney écrit au chirurgien en 1765 : "Je vous regarde non seulement comme un excellent physicien, mais comme un très grand philosophe"<sup>37</sup>, cette formule est-elle seulement de pure politesse après près d'un quart de siècle de relations ?

En 1750, l'Académie de Dijon met au concours la question de savoir *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*. Poussé par Diderot qui l'encourage, Jean-Jacques Rousseau participe à cette épreuve d'éloquence et de rhétorique et son célèbre *Discours* remporte le prix et est couronné par l'Académie de Dijon. À sa lecture, *Le Cat*, le savant, se fâche : il s'oppose à Rousseau en qui il voit le côté obscur de l'homme des Lumières. La science et la connaissance, dit-il, n'ont jamais corrompu la morale. L'homme de terrain, toujours à pied d'œuvre, s'insurge contre celui qu'il considère comme un homme de salon, seulement préoccupé de charmer ses contemporains tout en les maintenant dans l'ignorance. Il reprend le texte du citoyen de Genève phrase par phrase

---

34. Entre autres, il découvre le *Phénomène de la suspension de la feuille d'or en l'air au bout de la barre électrique* en 1745-1746.

35. Il envoie sans relâche des communications à l'Académie des sciences, dont, en 1738, un paquet avec la dissection d'un œil humain ou encore un bocal de son invention destiné à conserver les pièces dans l'alcool. Cf. *Le Cat*, "Cinq observations, etc.", *Histoire de l'Académie des sciences*, 1738 à 1766.

36. Plume intarissable, *Le Cat* publie dans de multiples journaux et périodiques français comme étrangers, sans négliger les publications locales. Le 4 juin 1762 paraît le premier numéro des *Annonces, Affiches et Avis divers de Haute et de Basse Normandie*. Destinés à diffuser les connaissances, ce nouveau prospectus devient pour ainsi dire un bureau de correspondance entre le public et *Le Cat*. Figurent presque à chaque numéro les "questions posées", consultations demandées par des confrères au "patron" de l'hôtel-Dieu de Rouen, les "Réponses à...", souvent suivies de "Répliques à la réponse de...". Devenu, de fait, le chroniqueur scientifique du périodique, *Le Cat* s'amuse à répondre à toutes les questions sur lesquelles on le consulte.

37. A. Margry, "Un correspondant de Voltaire : le chirurgien *Le Cat*", *Comité archéologique de Senlis*, IV<sup>e</sup> série, t. 9, 1906, p. 313.

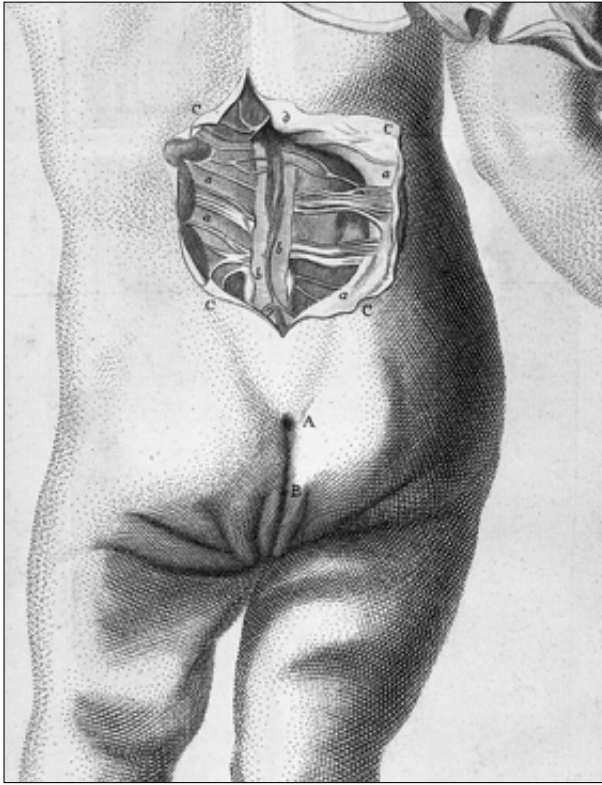


Planche dans *Dissertation sur la sensibilité de la dure-mère de Le Cat*, Berlin, 1765, planche 3. Coll. bibliothèque de la faculté de médecine de Paris, 06865.

pour le réfuter, allant jusqu'à y relever les fautes de style<sup>38</sup>. Rousseau lui répond par l'intermédiaire du *Mercur*e et la polémique s'étend quand bientôt un autre académicien, ami anonyme, écrit une *Addition à la réfutation de Le Cat* qui conforte le point de vue du chirurgien. Lorsque, cinq ans plus tard, Rousseau soumet à nouveau au suffrage de l'Académie de Dijon son *Discours sur l'origine de l'inégalité*, il est écarté du premier prix.

Amateur d'art et mécène, Le Cat s'entoure de peintres et de sculpteurs et, dans ses livres, attache autant d'importance à l'illustration qu'au texte lui-même. Dès lors, rien de plus simple que de mettre à contribution ces artistes devenus d'étroites relations, voire d'authentiques amis: Hubert-François Bourguignon dit Gravelot, Herisset, Dupont, Desmaret, Descamps, etc. Mais c'est surtout avec Jacques Bacheley (1712-1781), principal illustrateur de ses œuvres, que Le Cat apparaît comme un mécène généreux. Bacheley, déjà âgé de trente ans, est simple

---

38. Le Cat, *Réfutation du Discours de M. Rousseau, citoyen de Genève*, Londres, 1751, 132 p. S'opposant à Rousseau, il clame sa certitude dans les progrès de l'esprit humain: "L'espoir de contribuer au bonheur général de la société, comme au mien propre, d'être plus utile et agréable aux autres et à moi-même et être enfin meilleur que la nature seule ne m'avait formé, est le motif qui m'a soutenu jusqu'ici dans l'étude des sciences et des arts." (p. 8.)

menuisier quant il vient effectuer des travaux chez Jean-Baptiste Descamps. Ce peintre flamand a ouvert une école de dessin à Rouen grâce, déjà, à l'appui de Le Cat qui lui prête son amphithéâtre aux heures où il n'y est pas. Délaissant ses réparations, Bacheley est tellement captivé par les exercices des élèves que Descamps lui propose de lui apprendre à dessiner. L'ouvrier accepte, fou de joie, mais comment vivre ? C'est là qu'intervient Le Cat qui l'aide à partir s'exercer au métier dans la capitale sous la direction de Jacques-Philippe Le Bas, connu pour ses qualités d'enseignant. Quatre ans plus tard, Bacheley, désormais habile graveur, revient accomplir sa vocation tardive à Rouen auprès de Le Cat son bienfaiteur qui l'hébergera jusqu'à sa mort. Et c'est ainsi que pendant seize ans l'ancien modeste menuisier consacra son talent à graver les planches des ouvrages du chirurgien. De la collaboration des deux hommes sont nées quelques belles gravures alliant science et fantaisie. On leur doit aussi de pouvoir observer aujourd'hui des vues inédites du Rouen de l'époque que Le Cat avait commandées à son protégé pour son ouvrage resté manuscrit sur *Le climat de Rouen*<sup>39</sup>.

Le Cat, homme des Lumières, possède au premier étage de son domicile une riche bibliothèque dont la vente en 1773 révèle plus de 2 217 titres dans des domaines très variés qui font apparaître toute l'étendue et la diversité de ses intérêts. Collectionneur, il constitua également un cabinet de physique, d'histoire naturelle et d'anatomie où voisinent pièces anatomiques, peintures et coquillages... Ce cabinet, "qu'on dit le plus complet qu'il y ait dans le royaume"<sup>40</sup>, fonctionne comme un musée, attirant la visite, lors de leur passage à Rouen, de gens de lettres, de savants et d'étrangers.

## La consécration

Suprême honneur, Louis XV le fait gentilhomme et lui octroie en janvier 1762 des lettres d'anoblissement, ce qui revêtait alors une importance exceptionnelle. Il n'était pas facile aux maîtres en chirurgie d'accéder à l'ordre de la noblesse, et avant Le Cat, parmi les personnes ayant exercé la même profession, il n'est guère que le célèbre La Peyronie que la puissance royale avait fait sortir de sa condition roturière en 1721. Deux éléments décident Louis XV à l'anoblir : sa réputation et l'appui du duc de Luxembourg, cousin du roi, pair et maréchal de France<sup>41</sup>. Sa famille pouvait prétendre à la noblesse d'extraction dont elle aurait négligé les preuves de filiation, la ressemblance de nom avec une famille noble résidant près de Blérancourt pouvant faire soupçonner que celle de Le Cat en aurait été une branche : il s'agissait des Le Cat d'Hervilly – famille à laquelle appartiendra le comte Charles d'Hervilly, commandant de la garde constitution-

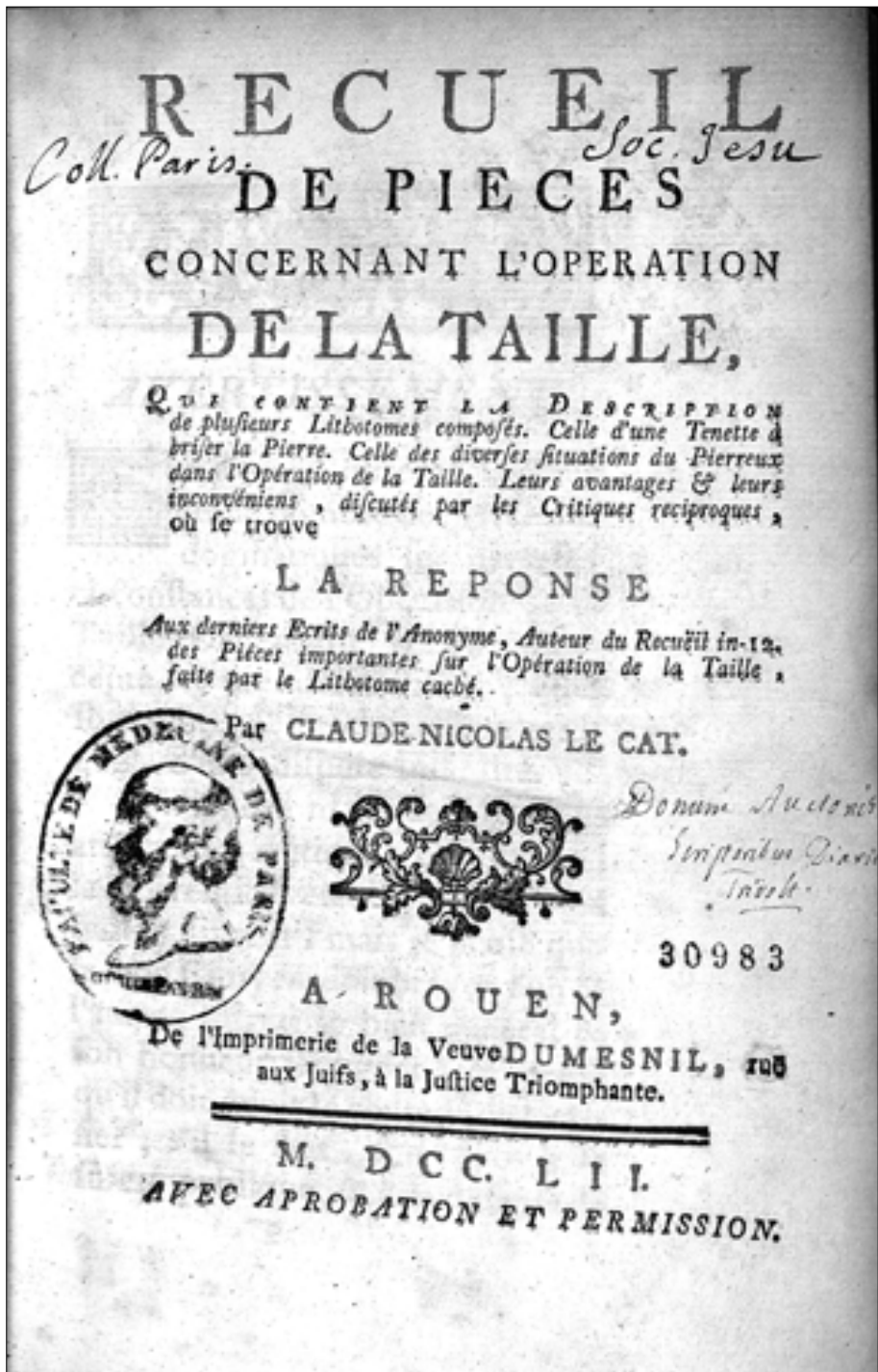
---

39. Quérière de la, *Notice sur les Vues de Rouen, dessinées et gravées par Jacques Bacheley*, Rouen, 1827, 27 p.

40. Grimm, *Correspondance littéraire*, I<sup>re</sup> partie, t. VI, sept. 1768, p. 179.

41. Le Cat avait un grand-oncle, le frère de sa grand-mère Françoise Bertrand de Blérancourt, du nom de Nicolas Bertrand, qui avait été garde de monseigneur le duc de Luxembourg.





Recueil de pièces concernant l'opération de la taille. Page de titre,  
Coll. bibliothèque de la faculté de médecine de Paris, 30983.

nelle de Louis XVI, tué à Quiberon. Mais Le Cat refuse de se prévaloir de cet avantage et de s'enquérir plus avant. Il demande à être anobli sur ses seuls mérites et s'applique à lui-même un principe que chacun s'accorde à lui reconnaître, à savoir celui, très progressiste, qu'il avait toujours suivi en matière de recrutement dans sa profession : jamais il ne prit en compte ni les origines sociales, ni le degré de formation, ni les opinions religieuses des candidats, seule leur orientation scientifique lui importait. Le voilà écuyer : le bonheur que lui apporte cette consécration sera de courte durée car Le Cat va éprouver ce qui peut arriver de pire à un chercheur.

Le 26 décembre 1762, un incendie se déclare dans son cabinet, une grande partie de sa bibliothèque est détruite ainsi que divers objets et quantité de manuscrits<sup>42</sup>. Parmi les communications qu'il fit à l'Académie de Rouen, 39 seulement sur 170 ont été conservées, certaines ayant disparu pendant l'incendie. Le Cat est désespéré de perdre des travaux dont les conclusions n'ont pas encore été rendues publiques, comme cet *Essai d'un système physico-mécanique des affinités* ou ce *Mémoire sur le sommeil*, ou encore les innombrables notes contenues dans ce *Mémorial* en trois volumes auquel il travaillait depuis plus de vingt-cinq ans. L'homme ne s'en remettra pas : sa santé délicate – il souffre d'une affection gastrique –, déjà entretenue par le régime le plus sévère, s'altère rapidement. Il s'épuise par un travail acharné à tenter de reconstituer le fruit de ses recherches et il déplore que "la vie des hommes qui consacrent leurs veilles à rechercher des vérités utiles au genre humain n'ait pas la longévité des chênes : dans un premier siècle, ils apprendraient ce qui a déjà été fait, en un second ce que l'on ne sait pas encore et enfin dans le troisième ils l'enseigneraient aux autres"<sup>43</sup>. Les derniers mois le trouvent miné, continuant à rassembler des matériaux car il se doit, selon sa propre expression, "de mourir les armes à la main" : ce qui advient vers quatre heures du matin le 20 août 1768 à l'hôtel-Dieu où "il cessa de vivre ou plutôt de travailler".

La fille unique de Le Cat (10 juin 1748-1785), prénommée Élisabeth Bonne Charlotte, se maria en 1765 à l'âge de 17 ans avec un homme ayant le même profil que son père : Jean-Pierre David. Son parcours fut le même que celui de Le Cat : élève de l'École de médecine de Paris, docteur en médecine de l'École

---

42. Le numéro des *Annonces* du 31 décembre 1762, cité dans le *Catalogue d'exposition, op. cit.*, rapporte : "Dimanche au soir, 26 de ce mois, un de ces petits charbons attachés quelquefois à la mèche d'une bougie et qui luisent encore quelques instants après qu'on l'a soufflée, mit le feu à des papiers dont le bureau de M. Le Cat était couvert, et, de là, à deux étages de tablettes, au bureau même ; le tout chargé de livres, d'instruments de mathématiques, de physique, d'optique et de manuscrits, fruits de trente années de travail et seuls objets de ses regrets. Comme une grande partie de ses cours publics est comprise dans ses manuscrits, aussi bien qu'un "Recueil des principales opérations, cures et observations faites pendant vingt-deux ans à l'hôtel-Dieu", il exhorte ses élèves, établis en grand nombre dans cette province, à lui communiquer tout ce qu'il peuvent avoir recueilli dans ses cours, ou en travaillant sous lui. Il recevra leurs pièces, quelques informes qu'elles soient ; parce qu'elles suffiront à lui rappeler des choses qui se sont faites sous ses yeux ou des idées qui lui sont passées par la tête." On ressent là toute la détresse de Le Cat.

43. Le Cat, *Traité des sensations, op. cit.*, p. 90.

de Reims (1764), maître en chirurgie et membre de l'Académie de Rouen comme de l'Académie royale de Chirurgie de Paris, il avait été adjoint à Le Cat à partir de 1765. Celui-ci avait pris soin d'assurer la transmission de ses fonctions à son gendre qui lui succéda au poste de chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu et poursuivit ses cours. David se fit un nom en découvrant l'ostéomyélite chronique et la tuberculose vertébrale en même temps que l'anglais Pott (1779). Un autre émule de Le Cat fut son adjoint Jean-Marie Henri Pillore (1722-1804), jeune Languedocien qu'il avait recruté en 1742 pour l'aider dans ses nombreuses tâches : sur les pas de son maître, il sera le premier à réaliser une colostomie pour un cas de cancer de l'intestin et, en 1776, le premier anus artificiel de l'histoire de la chirurgie.

En 1755, l'hôtel-Dieu de Rouen avait fait construire pour son chirurgien en chef une maison de fonction attenante à l'hôpital, dans laquelle vécut Le Cat jusqu'à son décès. C'est aujourd'hui le Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, car, sur les traces de Le Cat, parmi ceux qui par la suite enseigneront l'anatomie à Rouen, se trouvait le docteur Achille Cléophas Flaubert qui occupera la maison de 1846 à 1882. Il était le père de Gustave Flaubert qui naîtra dans cette maison où, racontera-t-il plus tard, enfant, avec sa sœur, il grimpeait sur le treillage de la vigne pour observer les cadavres étalés. Le jeune Flaubert dut éprouver là les mêmes sentiments que le jeune Le Cat lorsqu'il regardait son père travailler à Blérancourt, mais il n'en tira pas les mêmes conclusions, lui qui écrivit : "Les chirurgiens sont des gens à ne pas fréquenter, ce sont des bouchers".

## **Un passionné du tir à l'arc**

De Rouen, tout à sa célébrité, Le Cat oublia-t-il son pays natal ? Pas du tout.

Jusqu'à ses dernières années, Claude-Nicolas Le Cat revient régulièrement à Blérancourt. Il y retrouve ses parents ; sa mère vivra jusqu'au 12 janvier 1747 et son père jusqu'au 18 mars 1750. Ils décèdent âgés respectivement de 68 et 78 ans. Après leur mort, il lui reste sa sœur cadette, Reine Claire Dorothée. Demeurée célibataire, elle occupe certainement la maison familiale où probablement aussi loge son frère quand il retourne au pays. Elle lui survivra suffisamment pour voir le Blérancourt de son enfance changer sensiblement puisqu'elle mourra, toujours "fille majeure", âgée de 75 ans, le 14 décembre 1784 à Blérancourt<sup>44</sup>. En dehors de ses attaches familiales, une autre raison attire Claude-Nicolas vers son pays natal : sa passion pour le tir à l'arc.

---

44. Née à Blérancourt le 21 août 1709 – son parrain est Antoine Delmet, marchand, et sa marraine Anne Françoise de Mory –, elle est, à la différence de ses parents, enterrée au cimetière, mais dite "bourgeoise" cependant. Selon les registres de l'état civil de Blérancourt, Claude Le Cat et Marianne Méresse aurait eu neuf enfants, dont cinq morts en bas âge. Claude-Nicolas aurait été le quatrième dans l'ordre des naissances et serait demeuré seul des garçons. Une seule de ses trois sœurs, l'aînée de la famille, se serait mariée et serait morte sans postérité (Arch. dép. Aisne).

Des documents<sup>45</sup> indiquent que dès 1708 son père, Claude Le Cat, était connétable de la compagnie d'arc de Blérancourt. Celle-ci avait été fondée à une époque très reculée qu'on ne peut indiquer exactement mais qui doit être bien antérieure à l'année 1667, date à laquelle elle fut réorganisée sous le nom de *Confrérie du glorieux martyr saint Sébastien*. Le rossignol fut tiré pour la première fois le 1<sup>er</sup> mai 1667, puis tous les ans jusqu'en 1691 sur "un des volants du moulin à vent du Fresne qui à cette époque avait été transporté sur la montagne de Notre-Dame-des-Vignes". Le Jeu de l'arc ayant ensuite été démoli par des malveillants, la confrérie fut abolie jusqu'en 1698, date à laquelle les buttes du jardin furent reconstruites<sup>46</sup>. Un certain François Bruier fut roi du 1<sup>er</sup> mai 1700 jusqu'à sa mort le 30 septembre 1707, et un autre roi, Thomas Courtois, mourut

---

45. Un manuscrit intitulé "Registre du noble jeu de l'Arc de Blérancourt" conserve les procès-verbaux de la Compagnie depuis le 18 janvier 1748 jusqu'au 8 août 1776, et notamment les actes de réception de Claude-Nicolas Le Cat. Ce document, qui a manifestement servi de base à l'auteur anonyme de la brochure conservée à la bibliothèque de Soissons sur Le Cat et les archers de Blérancourt, a été remis par un bienfaiteur anonyme en 1927 au Musée franco-américain du château de Blérancourt. Il se trouve aujourd'hui au Musée de l'archerie de Crépy-en-Valois. Selon son conservateur de l'époque, M. André Girodie, il s'agit probablement d'un membre de la famille Dutailly, peut-être cet Auguste Dutailly de Blérancourt qui, passionné d'histoire locale, avait, dans les années 1880, réuni sur l'histoire de Blérancourt, et entre autres sur Le Cat, un certain nombre de documents.

De même, en 1868, le bureau de la Société historique de Soissons reçut, de la part d'un certain Dutailly de Blérancourt, un exemplaire sur la première page duquel se trouvaient quelques mots écrits de la main de Le Cat d'une réfutation faite par lui du célèbre *Discours* de J.-J. Rousseau. En plus du dit exemplaire qu'il destinait à la bibliothèque communale de Blérancourt, Dutailly donna copie: 1) d'une liste d'autres critiques du *Discours* de J.-J. Rousseau; 2) d'une longue lettre du philosophe en réponse à la réfutation de Le Cat; 3) du désaveu de l'Académie de Dijon. Cf. *Bulletin de la Société historique de Soissons*, 2<sup>e</sup> série, n° 1, p. 71, et n° 2, p. 159-160. Ces documents sont aujourd'hui en déficit.

Les Dutailly sont une très ancienne famille de Blérancourt. Le 21 janvier 1821, Adrien Dutailly achète l'ancien couvent des Feuillants et installe dans l'église une filature de coton qui fonctionne jusqu'en 1830. On trouve des Dutailly au XVIII<sup>e</sup> siècle, et probablement avant, à diverses fonctions de la compagnie d'arc – roy, enseigne et notamment greffier –, ce qui explique que les descendants aient pu être en possession des registres. Les Dutailly étaient apparentés aux Le Cat; l'un d'eux accompagne madame Le Cat mère à son tombeau, et à l'enterrement du père de Claude-Nicolas assistent ses neveux, dont Jean-Baptiste Dutailly.

Dans ce "Registre..." de la période 1748-1776, on trouve à la date du 22 juillet 1776 un résumé de la chronologie de la fondation d'arc depuis ses origines, établi par le roi de la compagnie, Louis-François Lesassière, d'après "un ancien registre de la dite compagnie étant en grand papier couvert en parchemin". Ce registre n° 1, source depuis longtemps disparue et dont il ne reste plus que cette trace indirecte, relatait la période d'avant 1748, celle de la connétablie de Le Cat père.

Aux Archives départementales de l'Aisne, concernant la compagnie d'archers de Blérancourt il n'y a presque rien: seule semble se rapporter à cette corporation une liasse conservée sous la cote E 668 qui ne contient qu'une pièce datée de 1784 relative à un bail rural.

46. À la Révolution, d'après Saint-Just dans son *Mémoire pour les habitants de Blérancourt contre le sieur Grenet*, le jardin du jeu de l'arc était situé depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans une partie du marais du Gleloy qui avait été concédé gratuitement à la compagnie par la nièce et héritière de Bernard Potier, Mlle de Tresmes.

le 19 décembre 1707<sup>47</sup>. C'est probablement sa suite que prit Claude Le Cat en 1708. Le "Registre du noble jeu de l'Arc de Blérancourt" rapporte que Claude Le Cat est un "homme d'esprit et de lettres, on peut en juger par ses écrits qui sont dans l'ancien registre de la compagnie, où il a rapporté plusieurs histoires arrivées de son temps"<sup>48</sup>. L'homme est poète à ses heures et on apprend par une de ses compositions à quel point le peuple de Blérancourt souffrit d'une vague de chaleur durant l'été 1708, mortelle pour gens et bêtes, suivie l'année 1709 d'une vague de froid tout aussi cruelle<sup>49</sup>. Peut-être est-ce sous l'influence du chirurgien que la compagnie d'arc de Blérancourt commence à envoyer à ses chevaliers de simples invitations à concourir en vers, fait totalement inusité dans le milieu de l'archerie. Il est vrai que cette compagnie et son connétable sont dans le périmètre culturel de cette académie fort éprise de belles-lettres qu'est l'Académie de Soissons, véritable première académie provinciale officialisée en 1675<sup>50</sup>. C'est d'ailleurs l'un de ses illustres membres, l'abbé de Pomponne, grand-maître et juge souverain du noble jeu de l'arc des confréries de Saint-Sébastien, à laquelle appartient celle de Blérancourt, qui lui donnera le 29 novembre 1733, sous la connétablie de Claude Le Cat, ses statuts et règlements généraux. Lors de l'enterrement de Claude Le Cat, la compagnie d'arc du village lui rend les "honneurs" et le "conduit au lieu de sa sépulture, tambour battant lugubrement, enseigne déployée". Deux mois après sa mort, le 3 mai 1750, comme à l'accoutumée la compagnie tire l'oiseau qui a été élevé à "soixante-dix pieds de terre" au bout d'une perche sur la cheminée d'une maison située dans la rue du château et appartenant au sieur Philippe Flamand, maître chirurgien à Blérancourt !

Le fils suit les traces du père en sport comme en médecine. Claude-Nicolas est reçu le 2 avril 1721 comme chevalier de la compagnie d'arc de Blérancourt (en principe il y en avait 24) à l'âge de 21 ans et écrit même un traité intitulé *De arte sagittandi* ("De l'art de tirer à l'arc") à une date indéterminée – peut-être un tout premier ouvrage de jeunesse. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un jour, alors qu'il est à table chez le lieutenant-général du bailliage de Rouen, M. Le Pesant de Boisguilbert, et que celui-ci reçoit la visite de la compagnie d'arc de la ville, Claude-Nicolas s'enflamme au seul mot de chevalier de l'arc. Il adhère sur le

---

47. "Correspondance d'un lecteur anonyme", *Courrier de Chauny*, oct. 1877, fonds Périn, 956, Bibl. mun. Soissons.

48. *Les rapports de Le Cat avec la compagnie d'arc de Blérancourt, son pays natal*, auteur anonyme, fonds Périn, 959, Bibl. mun. Soissons.

49. "Quels objet, Ô mon Dieu s'offrent à mes regards / Un déluge de maux règne de toutes parts [...] Je n'entends que des cris, que des plaintes amères / Qui poussent les enfants dans les bras de leurs mères [...]". *Élégie sur les malheurs du temps des bleds entièrement manquée par la gelée en l'année 1709* composée par Le Cat, connestable, retranscrite en entier par André Girodie, "Le chirurgien Claude-Nicolas Le Cat de Blérancourt, amateur d'art et chevalier de l'arc", *Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie*, t. 6, 1928, p. 67.

50. Cf. Michelle Saporì, "L'Académie royale de Soissons : à la genèse des académies provinciales du Grand Siècle", *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, 2004, t. XLIX, p. 25-67.

champ à la compagnie, composée essentiellement de jeunes gens, et en prend très vite la direction : corrigeant les statuts, instituant un uniforme et des dignités, organisant des fêtes galantes. Le Cat ne se contente pas de patronner la compagnie du jeu de l'arc de Rouen, d'en être un animateur hors pair et de mettre ce sport à l'honneur, le voilà qui se remet à le pratiquer. Mais il lui est difficile de trouver un adversaire à sa taille, voire un adversaire tout court, et le jeu en Normandie lui paraît manquer de piquant. Aussi prend-il un grand plaisir à revenir à Blérancourt participer aux tournois, comme il l'explique dans un courrier à Descamps le 30 juillet 1744 : "Mon cher frère, je n'ai trouvé aucun adversaire ni à Beaumont, ni à Compiègne. Les jeux d'arc y sont ruinés. J'ai tiré ce matin dans notre jeu à Blérancourt. J'ai trouvé bien à décompter. Ce jeu est de quinze de mes pas plus longs que ceux de Rouen. Je n'ai pas tiré comme à Rouen ou à Caudebec. Je vais m'y remettre ce soir et [...] je me promets [...] de ce voyage. Soissons est le chef-lieu de tout ce pays pour le jeu de l'arc. L'abbaye de Saint-Médard de Soissons possède les reliques de saint Sébastien. C'était autrefois le lieu de la confrérie la plus illustre de la France."<sup>51</sup>

Le 2 septembre 1753, Claude-Nicolas, devenu le doyen des chevaliers de la compagnie, titre que nul ne peut plus lui contester, est nommé connétable en remplacement de son père. Le chirurgien est alors au sommet de sa notoriété et déjà "empereur du noble jeu d'arc de la compagnie colonelle de la Normandie". Ce dimanche, toute la compagnie de Blérancourt est rassemblée pour l'occasion à trois heures au jardin du noble jeu d'arc, "tambour battant, enseigne déployée" et en ordre, à savoir : d'abord De Boulogne, capitaine ; Herblot, roi ; Dutailly, enseigne ; Dutailly, greffier ; Brulez ; Flamand ; Villain ; Carbonnier ; Lefèvre, etc. Pour fêter son élection, Claude-Nicolas offre un prix de six médailles d'argent qui sont disputées sur-le-champ et gagnées par six confrères de la compagnie. Il offre également un tableau où saint Sébastien, martyr et patron du jeu d'arc, est représenté mourant tandis que deux femmes le délient et le reçoivent dans leurs bras. Aucun local n'existant au jardin du jeu de l'arc pour l'y placer, les membres de la compagnie d'arc décident d'un commun accord que le tableau sera déposé chez l'un d'entre eux jusqu'à ce que l'on trouve un endroit pour le conserver. Du coup, Le Cat tire de son gousset un louis de 24 livres pour aider à la construction d'une salle, projet caressé par la compagnie.

Le 29 août 1756, à nouveau présent à Blérancourt, Le Cat renouvelle sa démarche : il offre encore un prix de six médailles d'argent et donne 27 livres pour sa quote-part au remboursement de moitié de la rente de 50 livres que la compagnie avait constitué pour la construction de la salle du jardin de l'arc. Le 16 août 1763, celle-ci est achevée et un marchand forain du nom de M. Petit s'y présente ; il est porteur d'un portrait de Le Cat, apparemment représenté en chevalier du jeu de l'arc, que Claude-Nicolas confie à la compagnie et qui est probablement aussitôt installé dans la salle avec le tableau de saint Sébastien qui s'y

---

51. Cité par J. Hossard, *Catalogue d'exposition, op. cit.*

trouvait déjà<sup>52</sup>. Le 18 août 1765, Claude-Nicolas revient à Blérancourt pour assister à la dispute du prix de six médailles d'argent qu'il a fondé. Ces médailles plus les précédentes, soit 18 au total, qui coûtèrent à Le Cat chacune 48 sous, furent toutes gagnées par des chevaliers de Blérancourt – il en reste peut-être certaines aujourd'hui. Par contre ont certainement disparu les belles cartes neuves qu'il apporte de Rouen pour être tirées. Le tableau de saint Sébastien et le portrait de Le Cat auraient été, selon des témoignages oraux des anciens du pays recueillis au XIX<sup>e</sup> siècle, brûlés publiquement sur la Place du Marais le dimanche 17 novembre 1793, avec une infinité d'autres objets précieux appartenant au château, à l'église, au monastère des Feuillants, tous symbole de religion ou de royauté : on appela cela "brûler les Saints".

Il n'est plus question de Claude-Nicolas dans les registres de la compagnie d'arc après 1765. Pourtant, Le Cat est mort trois ans plus tard et la compagnie faisait toujours dire pour ses chevaliers un service funèbre auquel elle assistait en corps et qui était retranscrit dans les registres. Les archers de Blérancourt vécurent ainsi sous la connétablie des Le Cat père et fils pendant plus d'un demi-siècle.

Claude-Nicolas Le Cat mériterait mieux que ces quelques pages. Il attend son biographe. Cependant, il se résume entièrement et explique toutes son action quand il écrit :

*"L'homme est bien mais pourtant il pourrait être mieux ;  
il n'a pas épuisé la puissance des Dieux."*<sup>53</sup>

Michelle SAPORI

---

52. La maison appelée "Le Jeu d'Arc" de la commune de Blérancourt avec cour et jardin comptant en totalité quarante vergers, provenant de la compagnie de l'arc du lieu fut vendue comme bien national en l'an IV et acquise par Warnier Louis Isidor, demeurant à Blérancourt. Arch. dép. Aisne, Q 1342, p. 147, n° 1394.

53. Claude-Nicolas Le Cat, *Traité des sens*, Amsterdam, Wetsein, 1744, p. 2.

## Bibliographie

- “Séance provinciale de Rouen consacrée au Tricentenaire de la naissance de Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768), CHU de Rouen, 17 juin 2000”, *Histoire des sciences médicales*, t. XXXV, n° 2, 2001, p.127-168.
- Berteau Pierre, “Claude-Nicolas Le Cat, chirurgien rouennais (1700-1768)”, *Les revues médicales normandes*, t. 10, n°10, déc. 1968, p. 743-822.
- Boucher L., *Notices sur les débuts de Claude-Nicolas Le Cat*, Académie de Rouen, 1901, 24 p.
- Girodie André, “Le chirurgien Claude-Nicolas Le Cat de Blérancourt, amateur d’art et chevalier de l’arc”, *Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie*, t. 6, 1928, p. 51-63.
- Hossard Jean, *C. N. Le Cat : 1700/1768*, catalogue d’exposition, Musée Flaubert et d’histoire de la médecine, Hôtel-Dieu de Rouen, 26 oct.-15 nov. 1968, 18 p.
- Margry A., “Un correspondant de Voltaire: le chirurgien Le Cat”, *Comité archéologique de Senlis*, IV<sup>e</sup> série, t. 9, 1906, p. 313-322.
- Gustave Pawlowski, “Claude-Nicolas Le Cat, célèbre chirurgien, ses lettres d’anoblissement et sa descendance”, *Revue historique nobiliaire*, t. I, n° 2, 1882, p. 109-128.
- Vetter Théodore, *Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768)*, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1968, 106 p.
- Panckoucke, *Dictionnaire des sciences médicales, Biographie médicale*, Paris, 1821, t. 3, p. 184-189.

### *Brochures conservées à la bibliothèque municipale de Soissons*

- Fonds Périn, 937, *Éloge de Monsieur Le Cat* par M. Ballière Delaisment, de l’Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Rouen, 1769, 80 p.
- Fonds Périn, 939, *Éloge de M. Le Cat* par M. Louis, secrétaire perpétuel de l’Académie royale de Chirurgie, 1769.
- Fonds Périn, 938, *Éloge de M. Lecat* par M. Valentin, du Collège royal de Chirurgie de Paris, Londres, 1769, 19 p.
- Fonds Périn, 959. *Les rapports de Le Cat avec la compagnie d’arc de Blérancourt, son pays natal*, auteur anonyme, probablement M. Dutailly de Blérancourt.
- Fonds Périn (787 région), Professeur Mauclair de Soissons, “Un portrait non gravé du chirurgien Claude-Nicolas Le Cat peint par le chevalier Sixe d’Évreux”, *Bulletin de la société française d’histoire de la médecine*, novembre 1934, p. 337-355.



## Iconographie

Claude-Nicolas Le Cat a été représenté par de nombreux graveurs lithographes et sculpteurs, notamment :

- Peint par N. Dupont, 1762, Faculté de médecine de Paris
- Peint par le chevalier Sixe, 1751, Musée Flaubert à Rouen
- Gravé par Ambroise Tardieu, dans un médaillon d'après la peinture de Dupont, Faculté de médecine de Paris.
- Gravé par Bacheley, gravure en taille douce dans un médaillon ovale d'après la peinture de Dupont, Faculté de médecine de Paris.
- Gravé par Will Jean-Georges d'après un portrait peint par Thomiers en 1747, appartenant en 1882 à M. Ad. David, aujourd'hui collection de la Faculté de médecine de Paris.
- Gravé par Houbraken, 1762, d'après une peinture disparue par Pierre Bernard de 1756, Musée Flaubert de Rouen
- Gravé par Henriquez, 1771, gravure parue dans la *Galerie française* à Paris chez Herissant 1771 d'après un tableau de Restout (fils ?) dont la trace a été perdue, Musée Flaubert de Rouen.
- Lithographie par Brohy, 1828, d'après Thomiers, Bibliothèque municipale de Rouen.
- Lithographie de Langlois
- Buste plâtre original par J. B. Lemoyne (membre de l'Académie de Rouen dont Le Cat possédait plusieurs ouvrages dans ses collections). Musée de Rouen.
  
- Les armes de Le Cat : un chat (en picard on dit un cat) et un caducée, emblème des médecins. La devise de Le Cat est comme indiqué tirée de Tacite : *Catti fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerant*, “Les Le Cat comptent la fortune parmi les biens douteux, et la vertu parmi les biens certains”.



# Les incendies de 1759 et 1763 à Vervins L'action de la municipalité et le rôle de l'État<sup>1</sup>

Pendant le dernier demi-siècle de l'Ancien Régime, Vervins connaît deux incendies dévastateurs qui entraînent un échange de lettres entre la ville, la subdélégation et l'intendance, et qui s'avèrent d'un grand intérêt quant à la description de ce type de fléau fréquent dans la société traditionnelle et quant aux relations administratives entre la municipalité et l'État.

## L'incendie du 19 juillet 1759

### Description

Le feu commence à 21 h 45 dans la rue de la Croix ou rue de Paris, dans une maison appartenant “aux héritiers Brucelle, la troisième après la ruelle du milieu de la rue”<sup>2</sup>. La veuve Brucelle couche dans le grenier de la maison où des braisettes s'enflamment à la suite “d'étincelles tombées d'une lampe”. En un instant le feu s'attaque aux épis d'un toit voisin et à la brasserie de Jean Haution, à la fois greffier de justice et greffier du corps de ville, brasserie où viennent d'être entassées 40 cordes de bois. En un quart d'heure les rues de la Croix et la Grande rue sont entamées des quatre côtés de la ruelle. En deux heures, 17 maisons sont incendiées. Le risque s'étend à toute la ville à cause de la sécheresse. L'alerte dure quinze jours<sup>3</sup>.

Dans le premier des cinq rapports qu'il adresse à l'intendant à cette occasion, le subdélégué Philippe-César Dupeuty précise : “Vers les dix heures du soir, le feu a pris à une petite maison faisant le coin de la rue du Vieux-Grenier-à-sel.” Il relate lui aussi le déclenchement du drame, quasi sur le fait, comme il l'a alors vécu, avec précision, émotion, dans un style alerte qui en rend la lecture très agréable :

“Le vent variait, le feu sauta au-dessus et au-dessous sur les maisons voisines et en moins de deux heures réduisit en cendres 23

---

1. La municipalité de Vervins de 1747 à 1789 a fait l'objet d'une étude détaillée intitulée “L'État et le contrôle des municipalités aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le cas de Vervins”, *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t. XXIII, 1993, p. 163-189.

2. Cette maison appartenait en réalité à Simon Judan.

3. Léandre Papillon, *Communication du manuscrit Lecomartin, 1766*, Vervins, 1889. Lecomartin est en 1766 greffier au grenier à sel. Au total, ce sont 25 maisons qui sont atteintes.

maisons entre la rue du Vieux-Grenier-à-sel<sup>4</sup> et la rue Marloise. L'obscurité de la nuit présentait encore le spectacle plus affreux. Le jour fit connaître tout le mal. Les provisions de bois d'un brasseur et de plusieurs bourgeois enfermées dans les caves furent allumées sans qu'on pût l'empêcher. Ce n'était qu'un brasier qui rendait inaccessibles les deux rues barrées par les poutres, les bois ardents, les briques et ardoises échauffées et rouges. Les murs, les toits tombaient, s'engouffraient, l'eau manquait. Les ouvriers étaient rares. On abattait, on endommageait plusieurs maisons et bâtiments pour couper le feu"<sup>5</sup>.

Deux jours après l'événement, Dupeuty a l'impression de voir un chaos de matériaux encore dangereux, car tout est encore fumant. Toutefois, il note avec satisfaction que depuis l'incendie le vent reste faible et orienté au nord-est. Cela n'empêche pas de tout faire pour éviter un retour du feu, de "ne point donner d'air aux brasiers couverts". La maréchaussée d'Hirson, qui intervient, "comble" les brasiers et fournaies. C'est aussi le chaos d'effets divers et de meubles transportés à la hâte dans les rues éloignées, le cimetière, les jardins et même à la campagne où les chemins et les terres "paraissent des magasins".

Dupeuty valorise ainsi son action : "J'étais en chemise au premier coup de cloche ; je ne remis que des culottes, des souliers, une veste, je n'ai point changé d'ajustement, je n'ai pris ni sommeil, ni repos, j'ai toujours été debout, j'ai toujours marché pour donner les ordres convenables pour arrêter le feu et soulager les incendiés."<sup>6</sup> Après avoir plaidé sa cause auprès de l'intendant, il constate tout de même une erreur. Une chose lui a échappé : il a omis de demander aussitôt à son supérieur de mettre à sa disposition des travailleurs attachés à la corvée des chaussées. Mais il a des excuses : "dans la confusion, on ne pense pas à tout", dit-il.

Dans son analyse de l'événement, il n'hésite pas à se montrer très critique à propos du comportement des habitants : "Le feu paraissait ne devoir pas faire de progrès et qu'avec un peu de secours il s'y serait borné, mais les voisins les plus proches ayant eu plus d'attention à sauver leurs meilleurs effets qu'à secourir et à crier au feu et faire sonner le tocsin, les flammes s'accrurent." Sans aller jusqu'à incriminer le voisinage, chacun s'accorde vite à regretter l'attitude de la veuve de Louis Brucelle qui a "causé l'incendie et a pourtant sauvé tous ses effets avant de crier au feu"<sup>7</sup>.

Dupeuty revient à la charge quinze jours plus tard. Pour lui, peu d'habitants peuvent être excusés d'avoir déplacé immédiatement leurs effets pour les mettre

---

4. Cf. Eugène Mennesson, *Le Grenier à sel de Vervins*, Vervins, 1895. Un grenier à sel est installé à Vervins en 1395 ; à une date inconnue, il devient chambre à sel, simple entrepôt situé jusqu'en 1688 dans la rue dite du Vieux grenier à sel – rue de Paris par la suite. À cette date, la chambre à sel est transférée près du cimetière. Elle redevient grenier à sel en 1695.

5. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du subdélégué à l'intendant, le 21 juillet 1759.

6. *Ibid.*

7. Arch. dép. Aisne, C 673, relevé des incendiés, août 1759.

dans leurs caves ou hors la ville. La majorité, en sauvegardant leurs biens, sont la cause indirecte du progrès des flammes ; s'ils étaient venus au secours plus tôt, le feu aurait été maîtrisé : "Mais chacun n'a pensé qu'à soi. Il y en a qui ont eu la constance d'empailler des assiettes de faïence et des verres à boire pour les sauver tandis que leurs compatriotes brûlaient et qu'eux ne couraient aucun risque."<sup>8</sup>

Son constat est double : il n'y a pas eu d'accident, excepté des brûlures et des contusions ; mais, selon sa première estimation, les dommages lui semblent élevés : sans doute plus de 150 000 livres pour les bâtiments et les meubles. La moitié des sinistrés ne s'en relèveront pas car "ils se sont sauvés en chemise et sont sur le pavé" et "les autres languiront"<sup>9</sup>.

La situation sensibilise l'intendant Charles-Blaise Méliand qui, dès le lendemain, écrit au corps de ville de Vervins et lui promet de venir à son secours. Les officiers municipaux Derly, Pagnon, Lemaire, et leur maire François Lehault lui en sont reconnaissants et lui précisent qu'une assemblée tenue le 27 juillet à l'hôtel de ville (il n'en reste pas trace) en présence de "Monsieur Dupeuty" a arrêté une partie des dépenses qu'ils ont été obligés de faire à l'occasion "de cet événement" et a dressé l'état des pertes de chacun des incendiés. Ils en font des copies pour le communiquer à l'intendant<sup>10</sup>.

Parallèlement, le subdélégué le confirme à son supérieur : "Hier après-midi les officiers municipaux s'assemblèrent en l'hôtel de ville avec les principaux habitants. Ils ont dressé un mémoire des pertes et des demandes qu'ils doivent faire. Ils ont promis de me le remettre pour vous faire des observations. Dès que je l'aurai, j'y satisferai."<sup>11</sup> Il en profite pour l'informer de la situation quant à l'incendie : "Le feu est apaisé. Il n'y a plus de danger à craindre mais il n'est point éteint. Il n'y a plus qu'un caveau qu'on fouillera cet après-midi."

## **Bilan de l'incendie**

Comme l'intendant lui enjoint de lui envoyer sans perdre de temps les éclaircissements déjà demandés afin que lui-même en rende compte au contrôleur général, le subdélégué dresse un bilan détaillé du drame<sup>12</sup> en reprenant le mémoire dressé par le corps de ville sur les pertes des incendiés<sup>13</sup>.

L'incendie a détruit treize maisons et en a endommagé douze. Les "nouvelles" ont porté les pertes à 300 000 livres. Les avis donnés dans la première confusion "que l'aube du jour a commencé à dissiper", alors que le feu menaçait encore, les évaluaient à 150 000 livres. Le feu une fois éteint, le trouble ayant cessé, le corps de ville lui-même a fixé les dégâts à 133 900 livres d'après les déclarations faites par les incendiés.

---

8. Arch. dép. Aisne, C 673, rapport du subdélégué à l'intendant en août 1759.

9. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du subdélégué à l'intendant, le 21 juillet 1759.

10. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du corps de ville de Vervins à l'intendant, le 28 juillet 1759.

11. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre de Dupeuty à l'intendant, le 28 juillet 1759.

12. Arch. dép. Aisne, C 673, observations du subdélégué à l'intendant, début août 1759.

13. Arch. dép. Aisne, C 673, relevé des incendiés, août 1759.

Des treize maisons brûlées, huit étaient occupées par leurs propriétaires et cinq par des locataires. Les uns et les autres ont perdu leurs effets. Concernant les douze maisons endommagées par les flammes et les démolitions ordonnées pour couper le feu, on compte sept propriétaires et cinq locataires.

En ce qui concerne les propriétaires, selon Dupeuty, “sept sont en état de reconstruire, s’ils veulent, sans secours” :

– L’hôtel-Dieu possédait la deuxième maison brûlée, évaluée à 1 500 livres, occupée par la veuve de Pierre Dumont (bonnetier imposé à trois livres) et d’Henry Geoffroy (valet de ville imposé à 6 sols). “Pourtant, le corps de ville considère que l’hôtel-Dieu, n’ayant aucun denier, ne peut reconstruire qu’avec un emprunt qui gênera.”

– Le sieur Decazeau, gentilhomme ancien capitaine de cavalerie, futur député de la noblesse, notable et conseiller de ville de 1765 à 1770<sup>14</sup>, habitait sa maison, la quatrième brûlée, d’une valeur de 12 00 livres.

– Pierre Pigneau, imposé à dix livres, officier du roi, futur député des avocats et commensaux, notable et conseiller de ville de 1765 à 1772, logeait aussi dans sa maison, la dixième brûlée, d’une valeur de 6000 livres.

– Charles Pigneau, marchand filatier<sup>15</sup>, imposé à 20 livres, procureur du roi au grenier à sel, était le propriétaire de deux maisons endommagées d’une valeur de 2000 livres chacune : la quinzième louée à Nicolas Boucher (fileur imposé à 7 sols), et la vingtième louée à Alexandre Gorisse (fileur imposé à une livre 3 sols) et aux “filles” Trimouille. Le subdélégué Dupeuty considère que “c’est une justice de réduire sa cote de taille de 30 livres à 15 livres parce qu’elle excède par proportion aux autres de moitié”.

– Denis Lehault, filateur, imposé à une livre 10 sols, a sa résidence endommagée, la vingt-quatrième, considérée d’abord à 500 livres de perte, puis à 25 livres.

– François Lehault, le maire, notaire, est noté en vingt-cinquième position pour 150 livres, puis 100 livres, à propos d’un bâtiment endommagé.

– Il en va de même pour “la dame Solon” de Laon.

Seuls les quatre premiers sont donc vraiment à considérer.

Pour Dupeuty, six autres propriétaires peuvent rebâtir ou réparer “avec un peu d’aide”. Cette remarque nuance fortement les observations faites par les officiers municipaux dans leur bilan :

– Simon Judan, marchand de bestiaux, imposé à 8 livres, possédait la première maison brûlée, d’une valeur de 1 200 livres, qu’il louait à la “coupable” veuve Louis Brucelle (fileuse imposée à 4 sols). Il “reconstruira” s’il “est aidé”.

– Pierre Douvelier, cabaretier imposé à 6 livres 15 sols, avait la sixième maison

---

14. Dans les édits de 1764 et 1765, la population de Vervins se compose de 18 corps et communautés (du clergé, de la noblesse et des officiers militaires, des avocats et commensaux...). Chaque corps élit un député. Les 18 députés assemblés élisent à leur tour le corps de ville.

15. Arch. com. Vervins, CC 3-6, rôle de taille des marchands et artisans, 1760.

brûlée, d'une valeur de 6 000 livres, occupée par Jean Flamant (huissier de ville imposé à une livre 5 sols). Il ne pourra reconstruire "s'il n'est beaucoup aidé".

– Philippe Demante, tapissier imposé à 4 livres, perd sa demeure, la neuvième détruite, d'une valeur de 2 000 livres. "Il aura besoin d'être aidé à reconstruire."

– La veuve Philippe Brucelle, marchand faïencier imposé à 6 livres, avait la douzième maison incendiée, d'une valeur de 1 500 livres, louée à la veuve Jacques Magnier (couturière imposée à 4 sols). Elle aussi "pourra reconstruire étant aidée".

– Pierre Judan le jeune, bourgeois imposé à 6 livres 10 sols, "perd presque toute sa fortune" avec 12 000 livres de dégâts à sa propriété.

– Jean-Baptiste Naudet, marchand cordonnier imposé à 5 livres, a reçu du roi les lettres de provision pour les offices du corps de ville en 1750. Il est propriétaire de la dix-neuvième maison endommagée, d'une valeur de 4 000 livres, occupée par Philippe Godard et Jacques Lardenet (sergent de ville imposé à une livre); les officiers municipaux le notent nettement "hors d'état de reconstruire".

Le subdélégué reconnaît tout de même que les dix autres propriétaires "ne pourront rebâtir ni se relever de leurs pertes s'ils ne sont secondés":

– Jean Haution, brasseur et greffier du corps de ville, imposé à 6 livres, connaît une ruine totale avec la perte des 16 000 livres que représente sa demeure, la troisième brûlée. Acquisée en rente viagère, "elle était chargée de 55 livres de rente" dues à Solon, bailli du seigneur de Vervins; "il ne peut reconstruire", estiment immédiatement les membres de la municipalité.

– Il en est de même pour Jean Mulot, tourneur en bois imposé à 2 livres 15 sols, qui voit disparaître son bien, le cinquième brûlé, d'une valeur de 6 000 livres.

– C'est pire encore pour Jean-Baptiste Crochain, manouvrier imposé à 7 sols, qui perd sa maison, la septième brûlée, estimée à 6 000 livres et "chargée de beaucoup de rentes et hypothèques. Il est réduit à la mendicité". Quelle différence d'appréciation entre le corps de ville et la subdélégation!

– Gaspard Lefèvre, boucher imposé à 2 livres 10 sols, responsable de famille, ne peut non plus reconstruire son bien, le huitième brûlé, d'une valeur de 8 000 livres, chargé de 37 livres 10 sols de rente.

– Le menuisier Louis Mattenet, imposé à 2 livres 4 sols, "est hors d'état de réparer" le sien, le onzième brûlé, d'une valeur de 1 500 livres, chargé de 50 livres de rente.

– Charles Vincenois, valet de charrue imposé à 9 sols, n'a plus qu'à mendier après la disparition de sa maison, la treizième brûlée, évaluée à 2 400 livres, chargée de 20 livres de rente.

– La quatorzième maison, endommagée pour 600 livres, louée par "mademoiselle Dessons, femme de chambre à Lunéville", au médecin François Degand, ne peut être réparée.

– Pierre Deschamps, cordonnier imposé à une livre 15 sols, est hors d'état de reconstruire sa maison, la seizième endommagée, pour 3 400 livres.

– Le corps de ville considère que Nicolas Mauclerc, bonnetier imposé à 5 livres,

“perd presque toute sa fortune” avec la dix-septième maison endommagée et estimée à 16 000 livres, qu’il “ne pourra reconstruire qu’étant beaucoup aidé.”

– Enfin, Antoinette Debay, couturière imposée à 4 sols, est réduite également “à la mendicité” par les dommages de 3 000 livres causés à sa demeure, la vingt-deuxième.

Selon Dupeuty, les treize locataires, chargés à eux tous de 7 livres 15 sols de taille, “avec les ressources ordinaires des brûlés qui mendient ou ont des parents se relèveront plus aisément que les autres”. Le médecin Degand qui perd 600 livres, l’huissier de ville Jean Flamant qui perd 800 livres “sont en état de se passer de secours, ont des parents et amis et un gagne-pain.”

Ainsi, le subdélégué, en se référant au mémoire du corps de ville, non seulement le nuance dans son appréciation sur les capacités des propriétaires et des locataires à se remettre du drame, mais il critique fortement l’évaluation des pertes, revenant d’ailleurs sur ses propres estimations du 21 juillet! “[...] le mémoire des pertes dressé par le corps de ville ne l’a été que sur les déclarations des affligés qui ont grossi les objets [...] pour inspirer à la commisération. Croira-t-on que de simples journaliers payant quatre, sept, neuf sols de taille aient eu des effets considérables et occupent en propre ou à loyer des maisons évaluées depuis 1 200 livres jusqu’à 6 000 livres?”

Dupeuty vise Jean-Baptiste Crochain qui verse en effet 7 sols de taille, Charles Vincenois 9 sols, Antoinette Debay 4 sols. Il précise que Crochain n’avait point 100 livres de meubles alors qu’il en déclare pour 800 livres; il estime sa maison à 600 livres et non à 6 000. De même pour la maison voisine de Pierre Douvelier louée à Jean Flamant. Toutes les évaluations financières sur le relevé des incendiés sont à ses yeux exagérées.

Plusieurs le paraissent en effet quand on observe l’avenir de certains sinistrés :

– Nicolas Mauclerc participe à la vie municipale à partir de 1768 comme député du corps des bonnetiers, et il reste premier échevin de 1773 à 1790 après avoir acheté la charge d’un montant de 1 000 livres !

– Le boucher Gaspard Lefèvre est inscrit sur le rôle des marchands et artisans à 7 livres et sur le rôle de taille pendant les années 1760 à 2 livres : il n’est donc pas réduit à la mendicité.

– Jean-Baptiste Crochain ne l’est pas non plus ; mais il ne doit plus que 2 sols de taille par la suite.

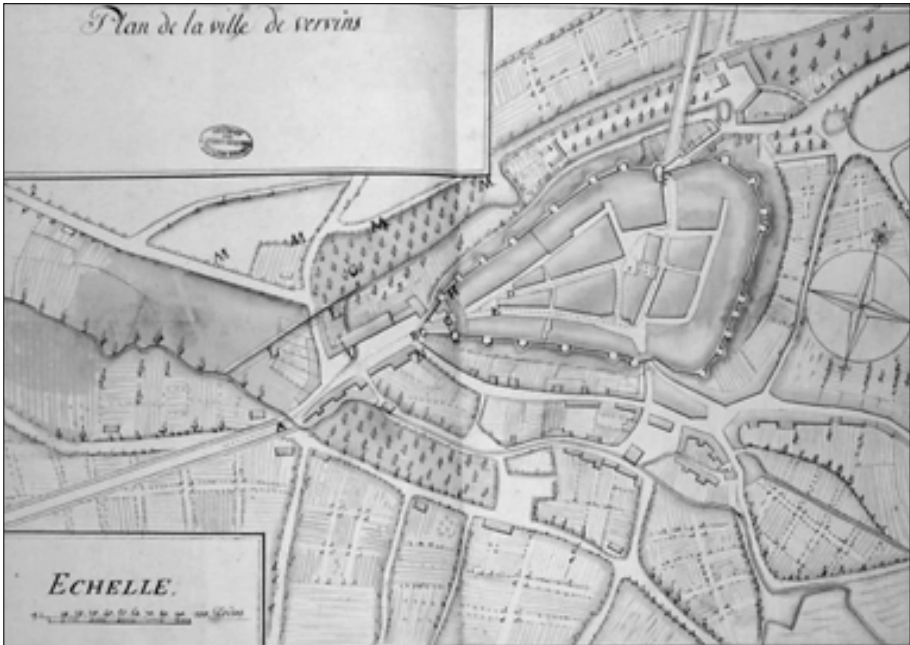
– Jean Mulot n’est pas si ruiné qu’on le dit puisque sa taille se monte à 2 livres 12 sols en 1771.

– Jean Haution reste cabaretier-brasseur en 1760 où on l’impose à 18 livres sur le rôle des marchands<sup>16</sup>. Comment peut-il être ruiné puisqu’il reçoit 47 livres de la municipalité pour des “bières et vins livrés aux employés” et aux travailleurs lors du sinistre<sup>17</sup>?

16. Arch. com. Vervins, CC 3-6, rôles de taille de 1771 et rôle des marchands et artisans de 1760.

17. Arch. dép. Aisne, C 673, état des dépenses faites par le corps de ville, le 27 juillet 1759.





Plan de la ville de Vervins (XVIII<sup>e</sup> s.). Arch. nat., T201/131.

– Simon Judan, qui perd une maison, obtient, lui, 94 livres pour la même raison !

Au total Dupeuty juge froidement le quartier détruit “comme peu de choses” car les habitants n’étaient pas riches et ont sauvé beaucoup d’effets. Il n’y en a que cinq qui méritent attention. Si les autres avaient perdu tout ce qu’ils avaient, “ce n’eût point été un grand objet par rapport à la société, aux impositions”<sup>18</sup>.

Dupeuty conçoit cependant les difficultés des victimes. Il demande pour eux à l’intendant des compensations, comme l’exemption de taille et autres impositions, “ou une modération considérable” ; en outre, “tous méritent l’exemption de logement de caserne et impositions accessoires pendant plusieurs années”. En ce qui concerne la municipalité, le montant de 616 livres<sup>19</sup> pour les dépenses dues au travail “pour éteindre le feu pendant plusieurs jours” est légitime. Il convient donc d’ordonner la levée d’un impôt au marc la livre et de ne pas omettre la maréchaussée, qui a “bien travaillé” à Vervins, en lui versant une indemnité de 48 livres.

### Les réparations après l’incendie

Quelques jours plus tard, le corps de ville – Claude-François Delacampagne, lieutenant de maire, s’est joint à ses collègues – envoie une requête articulée

18. Arch. dép. Aisne, C 673, rapport du subdélégué à l’intendant, début août 1759.

19. Arch. dép. Aisne, C 673, état des dépenses faites par le corps de ville, le 27 juillet 1759.

autour de plusieurs points à Charles-Blaise Méliand. Il espère tout d'abord que l'intendant fera tout son possible pour procurer des secours aux incendiés mais aussi à la ville qui ne peut suffire aux paiements des dépenses. En outre, il souhaite vivement que l'intendant permette d'utiliser la corvée pour transporter les décombres qui remplissent les rues<sup>20</sup>. Dupeuty reçoit le double de la lettre. Une semaine plus tard, la municipalité réitère sa supplique en ajoutant : "Permettez-nous de faire auprès de votre grandeur de respectueuses instances pour s'engager à nous accorder cette grâce."<sup>21</sup>

Enfin, Charles-Blaise Méliand répond par l'intermédiaire de Dupeuty en lui joignant la demande des officiers de Vervins. Il donne son accord à propos des voitures de corvée et autorise le subdélégué à ordonner, de concert avec le corps de ville, ce qui est "nécessaire à cet effet". Il décide de faire transporter les décombres et les immondices dans les environs de la ville par les laboureurs de Vervins pendant trois ou quatre jours. Si ce temps ne suffit pas, les laboureurs des paroisses voisines prendront le relais ; il leur en sera tenu compte sur leurs corvées<sup>22</sup>.

Le transport des décombres semble n'être une urgence pour personne. Ce n'est en effet qu'en décembre que le maire montre la lettre de l'intendant au subdélégué à ce sujet. Celui-ci affirme à Charles-Blaise Méliand qu'il exécutera les ordres "dès que le temps le permettra", "rien ne presse ni n'embarrasse". Il se montre d'ailleurs très soucieux de ne pas perturber le travail ordinaire des laboureurs. C'est alors le charroi des vins et aucun de ceux-ci n'est présent – "chose qui paraît étrange" – à Vervins. À leur retour, Dupeuty aura soin qu'ils accomplissent la tâche, mais "sans les priver de gagner leur vie en charroyant des vins et denrées. Il faut donc qu'ils en profitent quand le temps leur paraît favorable pour faire un voyage de plusieurs jours. C'est leur gagne-pain d'hiver qui donne aux laboureurs de quoi payer les impôts, le maréchal et leurs ouvriers. L'hiver est encore long et il n'y a point de jours qu'ils ne puissent peu ou beaucoup travailler aux décombres"<sup>23</sup>.

S'ils obtiennent satisfaction quant à l'utilisation des corvées, les officiers municipaux sont moins chanceux en ce qui concerne les dédommagements financiers réclamés dans leur lettre du 7 août. Sans doute manquent-ils d'habileté en associant le coût de l'incendie, et donc une diminution de la taille, aux difficultés anciennes de la ville et au règlement des arrérages – les dettes – qu'elle n'a pas encore acquittés. Pour cela ils supplient l'intendant<sup>24</sup>.

En effet, leur requête commence par un état accentué du drame qualifié d'"incendie très considérable qui a réduit en cendres 23 maisons avec la plus grande partie des meubles, effets et marchandises des habitants", de "funeste

---

20. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du corps de ville à l'intendant, le 7 août 1759.

21. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du corps de ville à l'intendant, le 14 août 1759.

22. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre de l'intendant Méliand à son subdélégué Dupeuty, le 14 août 1759.

23. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du subdélégué à l'intendant, le 22 décembre 1759.

24. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre des officiers municipaux à l'intendant, le 7 août 1759.

événement qui réduit à la mendicité la plupart des incendiés”, d’“incendie si considérable qu’il y avait lieu de craindre que toute la ville ne soit enflammée”. La perte évaluée dans le document annexé – le relevé du 27 juillet – ne comprend même pas ce qu’ont supporté les habitants non incendiés par le déménagement de leurs meubles et effets, et ne comprend pas non plus “les dépenses considérables que la ville a été obligée de faire pour le salaire des ouvriers employés pendant huit jours et pour le paiement des seaux, tonneaux, haches et autres outils qui appartenaient à des habitants et qui ont été les uns cassés, les autres perdus”<sup>25</sup>.

La ville réclame en conséquence un secours “considérable”, constitué d’abord d’un “premier secours” pour permettre aux habitants de reconstruire. Mais les requérants veulent en sus le reversement du don gratuit perçu par le roi depuis 1758, fixé à 1 500 livres par an pendant six ans<sup>26</sup> : il satisferait pour partie aux dépenses de la ville faites à cette occasion et pour le surplus aux incendiés à proportion de leurs pertes. Le corps de ville saisit l’occasion pour obtenir ce qu’il réclame constamment : la perception de ce même don gratuit pendant six autres années pour payer les charges courantes de la ville. Il récite la liste de toutes les dépenses ordinaires, les frais de casernes, d’entretien des puits et horloge, en passant par les coûts du stationnaire<sup>27</sup>, de la milice, de la sage-femme. Se préoccupant de l’avenir, il y ajoute l’achat de matériel “absolument nécessaire pour se préserver d’un accident aussi funeste que celui qu’elle vient d’éprouver et qui pourrait survenir”. Il termine en apothéose sur le dû arrêté en décembre 1756 et “non encore acquitté” et celui des “trois années suivantes à échoir au mois d’octobre de la présente année 1759 dont la levée sur l’habitant dans les circonstances présentes serait impossible”. Pourquoi ne pas ajouter les dépenses “que la ville doit pour les réparations faites au collège en exécution de l’ordonnance de Monseigneur l’intendant” et “les réparations des pavés et portes de la ville qui se trouvent dans un état affreux” ?

N’est-ce pas un peu... excessif ? Le corps de ville de Vervins fait une première requête. L’intendant des finances, d’Ormesson, qui la reçoit, répond à Charles-Blaise Méliand qu’à propos du “premier secours” l’accident entrera en compte dans l’imposition et qu’il sera, lui, intendant, en état de régler le soulagement comme il l’estimera convenable. Le rôle de taille de 1760 est ramené de 1 298 livres à 1 223 livres : une réduction magnanime de 75 livres pour les “incendiés”<sup>28</sup> / Le montant correspond, selon le rapport de Dupeuty, aux cotes de taille versées par les plus atteints : les seize propriétaires et les treize locataires<sup>29</sup>.

Si la ville de Vervins obtient quelque satisfaction sur ce point, en ce qui concerne le don gratuit d’Ormesson laisse entendre qu’il n’en sera rien et renvoie

---

25. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre du corps de ville au contrôleur général, le 4 octobre 1759.

26. Le don gratuit est un impôt supplémentaire fixé par un édit d’avril 1758 et qui concerne toutes les villes du royaume. Vervins doit verser 1 500 livres issues d’un octroi supplémentaire prélevé sur les alcools et la viande entrant dans la ville.

27. Diacre chantant l’Évangile engagé pendant le Carême et l’Avent.

28. Arch. dép. Aisne, C 207, plumitif de taille de la généralité de Soissons, 1760.

29. Arch. dép. Aisne, C 673, rapport de Dupeuty à l’intendant, août 1759.

les administrés vers un autre intercesseur : “En supposant que cette demande soit de nature à être accueillie, c’est à Monsieur de Courteille de la proposer à Monsieur le contrôleur général des finances.”<sup>30</sup>

La démarche des officiers municipaux semble en outre être contrecarrée par le subdélégué qui n’hésite pas à “monter” l’intendant contre eux. Tout d’abord il réaffirme son point de vue sur l’évaluation excessive des dégâts : “Le compte que je vous ai rendu de l’incendie de Vervins, qui paraît le principal motif de leur demande, prouve que le secours extraordinaire est inutile pour réparer les pertes des incendiés. Elles ne sont point aussi considérables qu’ils l’ont raconté.”<sup>31</sup>

En outre, Dupeuty s’oppose à l’imposition de tout octroi municipal en le jugeant inutile pour les finances de la ville, néfaste à l’économie, et en appelant à l’aide un passé qu’il interprète : “Il a été refusé de tous les temps comme nuisible au commerce et inutile pour acquitter les charges de la ville [...]. En 1743 et 1755, ceux qui étaient en exercice l’avaient clandestinement demandé mais dès que les principaux habitants de la communauté en furent instruits, ils furent désavoués [...]. Les dépenses de la ville sont toujours les mêmes et on les acquitte ci-devant par des moyens plus ou moins onéreux jusqu’à présent [...]. Le public de la ville et de la campagne en souffrirait.”

Il termine par un aveu de défiance vis-à-vis du corps de ville et une menace de désordre qui ne peut que sensibiliser l’intendant : “Si l’incendie eût été un prétexte seulement plausible pour demander un octroi, les officiers n’en auraient pas fait mystère. Mais rien ne transpire dans le public et si la communauté en était instruite, je ne doute pas qu’elle s’oppose [...] à la manœuvre du corps de ville dans lequel depuis Pâques sont entrés des gens qui aiment à manier les deniers [...] ce qui amènerait la première confusion.”

Qui Dupeuty vise-t-il ? Les deux nouveaux échevins électifs sont Jean-François Lemaire, avocat imposé à 4 livres, et Nicolas Pagnon, apothicaire payant 2 livres de taille. Quant aux trois autres membres, ils ont acheté leurs offices en 1747 : Claude-François Delacampagne, lieutenant de maire, Claude Béguin et Joachim Derly, échevins. Mais les élections de Pâques ont aussi entraîné la réélection de François Lehault comme maire, plébiscité encore en 1762. Notaire, donc “maniant les deniers”, Lehault n’est imposé qu’à 4 livres de taille : ce n’est pas cette fortune que peut critiquer le subdélégué. Lehault semble être par contre le notaire-centre d’un ensemble d’artisans assez modestes, distinct du “clan Dupeuty”.

Comment, après une telle argumentation négative et de tels soupçons<sup>32</sup>, les officiers municipaux auraient-ils eu satisfaction, et comment auraient-ils pu un

---

30. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre de d'Ormesson, date détruite sur le document. Jacques-Dominique Barberie marquis de Courteille(s), 1696-1767, est intendant des finances (1748), conseiller d'État (1760) et maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du roi.

31. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre de Dupeuty à l'intendant, le 27 septembre 1759.

32. L'administration semble coutumière du fait. C'est le maire Pierre-Étienne Jouette qui est soupçonné par l'intendant Le Peletier en 1776.

jour assainir les finances de la ville ? Ils auront beau insister en mars 1760 et même après, ils essuieront de continuels refus quant à toute perception d'octroi au profit de la ville. Il n'est pas étonnant que les frais engagés lors des incendies ne soient toujours pas payés en 1766 !

### **L'incendie et la solidarité**

Les incendiés doivent donc surtout compter sur la solidarité. L'Église s'active quelque peu. Début août, un mandement de l'évêque-duc de Laon Jean-François de Rochechouart et de ses vicaires généraux impose une quête générale dans le diocèse. Les doyens, curés, vicaires doivent en appeler trois dimanches consécutifs à la charité qui d'ailleurs, de la part des chrétiens, est "normale pour éviter la mort éternelle." Les marguilliers des fabriques remettront l'argent perçu aux doyens qui la transmettront au secrétariat de l'évêché. Le subdélégué avoue en ignorer le montant<sup>33</sup>.

On peut ajouter de façon certaine la démarche de Mme Crabe, parente de Jacques Lardenet, à Paris, qui obtient de l'ordre de Saint-Lazare une somme de 300 livres<sup>34</sup>.

Fin août, le maire réunit à l'hôtel de ville une assemblée extraordinaire composée des actuels et anciens officiers municipaux, du bailli, du procureur fiscal et des principaux habitants. François Lehault considère que les Vervinois n'ont pas assez secouru les incendiés. Il convenait qu'ils "fissent eux-mêmes tous leurs efforts pour contribuer dans les circonstances au soulagement de tous leurs concitoyens". Il propose donc qu'il soit fait "maintenant une quête en la présente assemblée", mais aussi "une quête générale" auprès de tous les habitants pour recevoir "leur charité". Elles s'additionneront aux "autres charités qui viendront du dehors". Solon, le bailli du seigneur, est chargé de les recevoir et de les redistribuer<sup>35</sup>.

Une deuxième grande décision de cette assemblée montre une capacité municipale à l'autonomie : un "conseil d'administration" pour gérer les secours et la reconstruction est mis en place. Le curé est invité à y participer. Ce conseil doit se tenir deux fois par semaine, le mercredi à deux heures et le dimanche à l'issue des vêpres. Il tient un registre de ce qu'il faut "arrêter sur ce qu'il y aura à faire"; les décisions seront des "arrêts exécutoires"<sup>36</sup>. C'est pourquoi il n'existe aucune délibération municipale à propos de ces incendies !

Trois de ces délibérations ont été effectivement enregistrées. Les membres de ce conseil semblent s'entendre puisque à chaque fois onze sont présents. Seuls

---

33. Arch. dép. Aisne, C 673, mandement du 7 août 1759 signé par François-Philbert Le Carlier, doyen vicaire général, et Jean-François Barbier, archidiacre de la Thiérache. C'est Dupeuty qui fait connaître ce mandement à l'intendant en le joignant dans son rapport d'août 1759 : "Messieurs les Grands vicaires de Laon ont permis de quêter dans le diocèse suivant un mandement dont copie est jointe."

34. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 2 mars 1760.

35. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 27 août 1759.

36. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 2 septembre 1759.

six d'entre eux siègent à toutes les séances : le maire François Lehault ; Joachim Derly, échevin d'office ; Jean-Charles Solon, bailli ; Claude-François Barenger, ancien maire ; Jean-Louis Loubry, marchand de toile assez aisé et futur échevin électif en 1762-1763 ; Jean Dutartre, boulanger lui aussi assez aisé et futur notable de 1765 à 1770.

Cinq viennent deux fois : Jean-François Lemaire, récent échevin électif ; Jean-Barthélémy Launois, procureur fiscal et futur échevin ; François Constant, ancien maire ; Claude-François Verzeau, grainetier aisé, futur échevin et maire ; Jules Dalery, président au grenier à sel et futur conseiller de ville. Quatre y assistent une fois : Nicolas Pagnon, autre échevin électif depuis avril ; Jean-Louis Fouan, bonnetier notable de 1765 à 1767 ; le curé Wamant ; Adrien Dubuf, receveur du seigneur, futur conseiller de ville et échevin en 1768-1769. Claude-François Delacampagne, lieutenant de maire, et Claude Béguin, autre échevin d'office, ne sont jamais là. L'âge en est sans doute la cause : ils décèdent tous les deux en 1761.

Le conseil d'administration des incendiés distribue les responsabilités. Outre Solon pour les aumônes, Barenger est choisi pour faire des devis estimatifs sur les maisons à reconstruire ou à réparer et ainsi aider avec plus d'égalité. Dalery doit comptabiliser les rentes en hypothèques sur chaque maison incendiée et "aviser les créanciers pour les engager à la reconstruction et réparation des maisons affectées à leurs hypothèques à la proportion d'un tiers du principal de leur créance respective". Aux créanciers aussi d'être solidaires !

D'autre part, l'assemblée charge Verzeau et Loubry le jeune de se procurer tous les "bois qui seront nécessaires" avec le pouvoir d'acheter puisqu'ils sont autorisés à donner "leurs reconnaissances qui vaudront" celles qui émaneraient du conseil d'administration. Ils indiqueront aux voituriers les espèces de bois à prendre et les lieux de leur destination où les échevins Lemaire et Pagnon les réceptionneront. Barenger, dans une deuxième fonction, veillera à l'honnêteté de leur emploi<sup>37</sup>.

La reconstruction reprend très vite : comme l'indique Dupeuty à l'intendant, "plusieurs ont commencé à rebâtir"<sup>38</sup>. À cet effet, Solon peut acheter jusqu'à 40 000 ardoises. Loubry se procure auprès de l'abbaye du Val-Saint-Pierre 82 chevrons de tailles différentes, une sablière et un cent de feuillet à couvrir en chêne. Le tout est à délivrer à Philippe Demante, "l'un des incendiés"<sup>39</sup>.

Les religieux de Foigny, plus généreux, donnent douze voitures de bois de charpente. Encore faut-il les transporter ! Les administrateurs autorisent Solon à payer les voituriers. En effet, Dupeuty, invité pour ce faire à imposer la corvée, se récuse en invoquant "qu'il n'avait pas reçu d'ordre de Monsieur l'intendant à ce

---

37. *Ibid.*

38. Arch. dép. Aisne, C 673, rapport de Dupeuty à l'intendant, août 1759.

39. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 16 septembre 1759. Il s'agit de 22 chevrons de sept pieds, 20 de huit, 15 de dix, 15 de quinze, 10 de vingt. La sablière est une grosse pièce de charpente qui a 32 pieds de long et une section de sept pouces sur trois pouces. Le feuillet est une planche mince.

sujet” et “que le temps des semences était trop précieux pour détourner les laboureurs de leurs opérations”. Décidément, quelle mauvaise volonté de la part du subdélégué ! Peut-être s’inquiète-t-il avec raison de l’activité des laboureurs en ne les contraignant pas à cette corvée comme à celle de décembre pour le charriage des décombres. Mais il oublie les victimes. Les responsables de la ville ont plus de pitié et considèrent “que quelques-uns des incendiés sont dans un pressant besoin de bois de charpente pour pouvoir faire leur couverture avant l’hiver [et qu’] il était indispensable de faire cette dépense”<sup>40</sup>.

En mars 1760, Solon distribue les aumônes entre les plus démunis, à savoir les locataires, peu chargés en taille et de situations très modestes :

- Jacques Lardenet, fileur, 60 livres ;
- Charles Maillard, marchand fripier, 30 livres ;
- Philippe Godard, charpentier, 24 livres ;
- la veuve Jacques Magnier, couturière, 15 livres ;
- Nicolas Boucher, fileur, 12 livres ;
- Alexandre Gorisse, fileur, 10 livres ;
- Henry Geoffroy, 10 livres.

Seul Charles Vincenois était propriétaire ; valet de charrue imposé à 9 sols, c’était un bien modeste propriétaire qui a perdu le peu qu’il avait. Il reçoit 11 livres<sup>41</sup>.

### **L’incendie du 19 juillet 1759 : une constatation sur les relations État-municipalité**

L’enseignement à tirer de ce drame est la circonspection de l’administration royale. L’intendant agit peu, se montre peu généreux. Le subdélégué qui le renseigne le conforte dans cette attitude. Le regard de ce dernier est constamment critique tant vis-à-vis des habitants au moment de l’incendie que du corps de ville dans l’évaluation des pertes. Cette façon de voir semble excessive et devenir – autant que l’on puisse en juger – de la mauvaise foi quand il refuse les corvées en invoquant les travaux des champs, et plus encore quand il jette le soupçon sur les officiers municipaux.

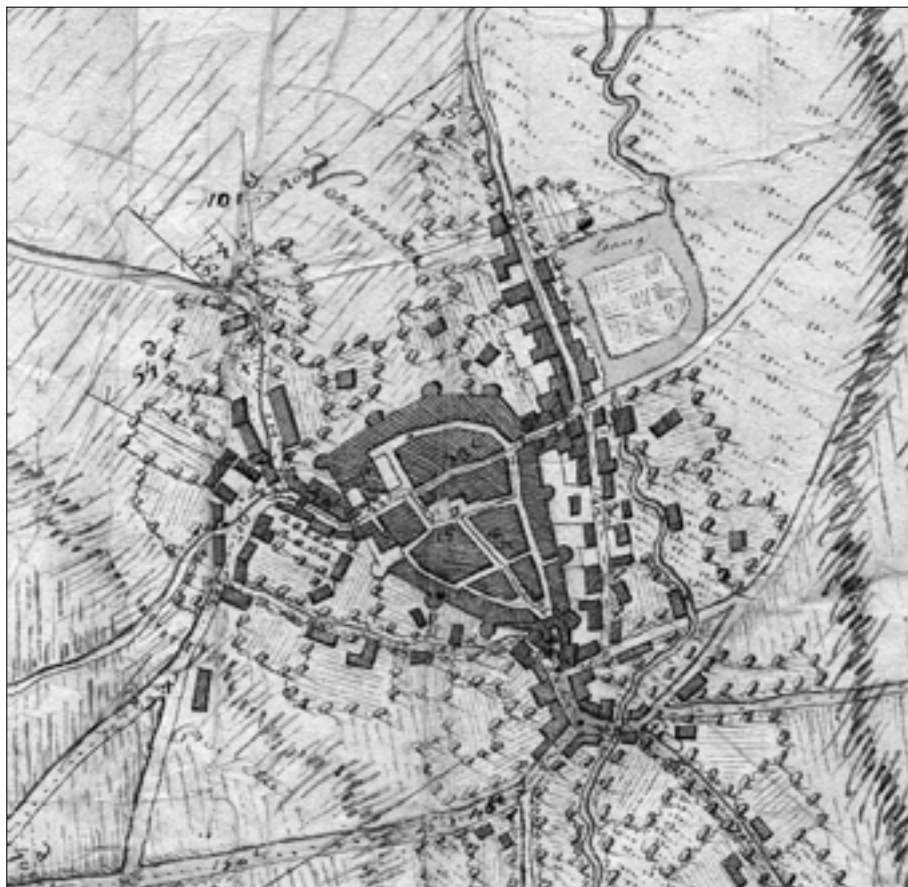
Finalement, le corps de ville ne peut pas compter sur cette administration royale et doit pourvoir par lui-même aux secours. Il apparaît décidé, actif, crée un conseil des incendiés, organise des quêtes, s’approvisionne en matériel, redistribue avec une certaine justice sociale. Si la monarchie est de plus en plus centralisatrice aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle s’écarte de cette tendance quand une ville est plongée dans des circonstances tragiques : l’autonomie municipale retrouve alors de sa vigueur.

Qu’en est-il lors de la deuxième tragédie que connaît Vervins quelques années après ?

---

40. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 16 septembre 1759.

41. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 2 mars 1760.



Plan de la ville de Vervins (XVIII<sup>e</sup> s.). Arch. dép. Aisne., C 464, détail.

## L'incendie du 13 mars 1763

### Le désastre

Les plaies de l'incendie de 1759 à peine cicatrisées, un autre incendie survient dans la nuit du 12 au 13 mars 1763 à quatre heures du matin. Il semble avoir plus d'ampleur. Dans le faubourg de la Basse-ville, au pied de la porte à l'Image, le feu "réduit en cendres une partie du faubourg de la Grosse tête, tout le faubourg du martinet, le quartier des tanneries, la rue des foulons et la plus grande partie de la rue Jacob"<sup>42</sup>.

Le 17 mars, sur réquisition de Jean-Barthélémy Launois, procureur fiscal, une délégation "se transporte" sur les lieux pour établir le constat. Conduite par

---

42. Arch. com. Vervins, BB 1, délibération du 18 mars 1763.



Launois, elle se compose des deux échevins électifs, Jean-Baptiste Launois et Jean-Baptiste Lemaire, et des agents du seigneur de Coigny, Adrien Dubuf son receveur et Jean-Charles Solon son bailli<sup>43</sup>.

Le feu a pris rue de la Grosse tête dans les deux maisons de la ville<sup>44</sup> louées à François Servais, jardinier. Celui-ci, “sa femme, leur petit-fils et leur valet se sont retirés dans leur cellier dans l’intention sans doute d’éviter les flammes qui les ont suivis et ont péri tous les quatre ayant été suffoqués dans la fumée”. Neuf autres maisons disparaissent dans cette rue.

La ville était propriétaire de l’une d’elles occupée par Jeanne Biteuse, et l’hôtel-Dieu, après avoir subi deux destructions en 1759, est encore atteint par la perte de trois autres :

Habitant	Profession	Taille	Rente	Propriétaire	Taille
François Servais (2 maisons)	jardinier	2 l 10 s	loue à	Ville	
Jeanne Biteuse	tricoteuse	4 s	loue à	Ville	
Charles Boin	boucher	1 l 10 s	loue à	hôtel-Dieu	
Jean Procureur	berger	1 l 10 s	loue à	héritiers M.-A. Colombet qui l’ont de l’hôtel-Dieu pour 3 l 10 s de rente	
Charles Desains	charron	2 l	30 s	hôtel-Dieu	
Nicolas Henry Nicolas Foucault	invalidé milicien	7 l 10 s		Pierre Devouzy	6 l
Pierre Procureur	fileur	7 s	10 l	Jules Dalery	8 l
Jean Périn				–	
Jean Dutartre	boulangier	8 l		–	

Dans la rue du Hautmont, seules deux maisons sont détruites.

Habitant	Profession	Taille	Rente	Propriétaire	Taille
Vve Guillaume	blanchisseuse	6 s	loue à	François Constant	14 l
Nicolas Chamberlin	maréchal	1 l	20 l	Louis Normand	1 l 10 s

Le reste est constitué de quatre granges-écuries appartenant respectivement à Claude Héloin, boucher, Jean-Antoine Levasseur, tanneur, à Martin Mouselard et à la veuve Duchesne.

La veuve Duchesne, veuve d’Antoine Duchesne, marchand, imposé à 6 livres 10 sols, a aussi une maison incendiée dans la rue du Bout du monde où six maisons ont brûlé.

43. Arch. dép. Aisne, C 673, extrait du registre des audiences du greffe de la justice et marquisat de Vervins, 17 mars 1763.

44. Dans son manuscrit rédigé en 1766, Lecomartin attribue de façon erronée cette maison à l’hôtel-Dieu ; Eugène Mennesson, dans son *Histoire de Vervins*, reprend l’erreur page 420.

Habitant	Profession	Taille	Rente	Propriétaire	Taille
Jean-François Gilloteau	taillandier	4 l 8 s	–	lui-même	
Jean Robert	cabaretier	3 l 15 s	–	lui-même	
François Dury	sabotier	4 l 8 s	–	lui-même	
Vve Antoine Duchesne		6 l	–	lui-même	
Charles Devouzy	fileur	7 s	–	Lagondre (Laon)	
Abraham Fouquart	valet de charrue	7 s	40 l 25 l	Vve Demeau Antoine Flamant	6 l

Il faut ajouter à cet ensemble une grange-bâtiment appartenant à Antoine Michel.

La rue des Tanneries perd trois maisons :

- deux maisons appartenant à Lehault, maire, notaire imposé à 4 livres 10 sols ;
- une maison appartenant à Jean-Antoine Levasseur, tanneur, imposé à 6 livres 5 sols ; ainsi que cinq tanneries appartenant à ce même Levasseur et à Charles Hennecart.

Une dizaine de maisons sont endommagées dans le faubourg du Martinet.

Habitant	Profession	Taille	Rente	Propriétaire	Taille
Joachim Derly	laboureur	11 l 05 s	–	lui-même	
Joseph Lesage	couvreur	1 l	–	lui-même	
Antoine Baleux	valet de charrue		16 s	lui-même	
Jean-Louis Bertault	blanchisseur	1 l 10 s	–	lui-même	
Michel Oudart	bonnetier	1 l 18 s	–	lui-même	
Charles Devin	tonnelier	7 s	loue à	Claude-François Barenger	24 l
Charles Megras	fileur de laine	7 s	8 l	Jean-Charles Solon	9 l
Bonaventure Frotin	cardeur	6 s	10 l	Jacques Demarly	15 l 10 s
Antoine Adnet	maçon	16 s	11 l	Jean Brasseur	
Pierre Héloin	boucher	1 l 15 s	15 l	Melchior-A. Dollé Adrien-A. Dubuf	12 l 10 l

La rue des Foulons perd huit maisons.

Habitant	Profession	Taille	Rente	Propriétaire	Taille
Jean Delaveuve	fileur	7 s	loue à	Mme Demeaux	6 l
Jean-Jacques Gérard	fileur	7 s	–	Philippe Brucelle	5 l
Vve Quentin Huyart		4 s	–	Adrien-A Dubuf	10 l
Jean-Antoine Magnier	manouvrier	1 l 10 s	–	Jean Bouly	12 l
Jean Olivier	bonnetier	1 l	–	(1 <sup>re</sup> maison) – (2 <sup>e</sup> maison) Jean-Baptiste Lemaire	4 l
Jean Viéville	bonnetier	1 l	-	lui-même	
Charles Lebon	maçon	7 s	-	lui-même	

Mais c'est la rue Jacob qui subit un désastre avec quelque 23 maisons détruites.

Habitant	Profession	Taille	Rente	Propriétaire	Taille
Nicolas Héloin	boucher	3 l	–	lui-même	
Pierre Dautremont	cardeur	6 s	–	lui-même	
Michel Servais	jardinier	1 l 15 s	–	lui-même	
Charles Tourneur	tricoteur	3 s	–	lui-même	
Jean Lefèvre	cordonnier	5 s	–	lui-même	
Jean-Baptiste Viéville			–	lui-même	
Jean Crochain	marchand drapier	5 l 5 s	–	lui-même	
Jean Gérard	manouvrier	5 s	11 l	Jean-Charles Solon Jean Coulon	9 l 5 l 10 s
Charles Servais	blanchisseur	7 s	10 l	Jean Loubry	13 l
Jean Viéville	bonnetier	1 l	20 l	Mme Hugot	
Étienne Viéville			25 l	Mme Hugot	
Charles Baudry	jardinier	7 s	33 l	Claude-François Verzeau	30 l
Filles Delahaye	tricoteuses	5 s	loue à	François Lehault	4 l
Antoine Gérard	fileur	7 s	–	Louis Lecomartin	7 l
Pierre Olivier	fileur	6 s	–	Jean Galot	5 l 5 s
Pierre Lamotte	fileur	2 s	–	Vve Bonaventure Vaudin	4 l
Claude Caillaux	apprêteur de bas	5 s	–	Jean Pagnier	

Cet inventaire appelle plusieurs remarques.

Le total est impressionnant : 63 maisons brûlées en tout ou partie autour de la place du Martinet<sup>45</sup>. Et pourtant la délégation conduite par Launois établit une perte pour les immeubles et les effets qui s'élève seulement à 64 570 livres, soit la moitié de l'évaluation faite par le corps de ville pour l'incendie de 1759, alors que cet incendie ne portait, si l'on peut dire, que sur 25 bâtiments. L'évaluation moyenne d'un immeuble avec effets s'établit donc à 1 000 livres en 1763 contre 5 600 livres en 1759.

En 1763, l'estimation des maisons varie entre 200 et 800 livres. Huit seulement dépassent 1 000 livres ; les deux plus importantes sont celles avec dépendances de Joachim Derly, estimées à 5 000 livres, et l'ensemble des tanneries de Jean-Antoine Levasseur estimées à 3 150 livres<sup>46</sup>. En 1759, les estimations des

45. Dans son manuscrit de 1766, Lecomartin compte qu'en deux heures ce sont 70 maisons, neuf granges, six écuries, six tanneries qui sont détruites et 200 habitants (le dixième de la population totale de Vervins) qui sont sans asile et sans subsistance. La différence de sept maisons avec notre relevé tient au vocabulaire (en particulier le mot "passe") utilisé par la commission dirigée par Jean-Barthélémy Launois.

46. Arch. dép. Aisne, C 673, extrait du registre des audiences du greffe de la justice et marquisat de Vervins, 17 mars 1763. Cet état est envoyé à l'intendant par le subdélégué Dupeuty. "J'ai oublié de joindre aux états que vous m'avez demandés le procès-verbal dressé par les officiers de police. Je répare l'oubli", écrit-il dans la lettre-bordereau du 19 avril 1763.

biens immobiliers allaient de 1 000 à 16 000 livres avec deux maisons à 16 000 livres, une à 12 000 livres, une à 9 000 livres, une à 8 000 livres, trois à 6 000 livres. Seules quatre sur 25 étaient inférieures à 1 000 livres.

Cette différence d'estimation des biens entre l'incendie de 1759 et celui de 1763 peut en partie s'expliquer par la plus grande pauvreté du quartier de la ville pour le deuxième incendie. La "Basse-ville" est un faubourg, donc extra-muros, au contraire des rues de la porte de Marle et du Vieux grenier à sel situées intra-muros et peu éloignées du centre. Si l'on se réfère à la taille payée par les locataires, en 1759 les 11 locataires payaient 7 livres 15 sols, soit 14 sols en moyenne, alors qu'en 1763 les 16 locataires versent 11 livres 3 sols, soit 14 sols en moyenne ! Égalité. Quant aux propriétaires, ils étaient 18 en 1759 pour 106 livres 14 sols de taille, soit 5 livres 17 sols en moyenne, alors qu'en 1763 il y a 42 imposés pour 178 livres, soit 4 livres 5 sols. La rue de la porte de Marle abrite plus de personnes aisées, en particulier des marchands ; le faubourg, lui, comprend sans doute plus de petits propriétaires dont les maisons sont d'un coût inférieur ; mais cela est sans commune mesure avec la différence entre les deux évaluations !

Celle de 1763 est peut-être due à une plus grande rigueur des enquêteurs qui, cette fois, ne se fient pas à la déclaration des affligés. Le subdélégué n'avait donc pas tort, en 1759, de critiquer les officiers municipaux, même s'il semblait quelque peu excessif. Les remarques qu'il fait à l'intendant, son peu d'empressement à satisfaire la demande de secours et à recourir aux corvées ont eu sans doute un effet sur le nouveau comportement municipal et sa soudaine rigueur.

### L'incendie et l'organisation municipale

Une seule délibération municipale porte sur l'incendie. Mais elle est d'importance : il s'agit d'une assemblée générale réunissant 24 "principaux habitants." Elle a lieu quelques jours après le sinistre et exprime un vif regret "sur ce qui a été présenté qu'à l'occasion de l'incendie arrivé la nuit du 19 au 20 juillet 1759 il avait été dès lors arrêté qu'il serait acheté pour la survie de la ville des crochets, serpes, haches, seaux, piques à lancer mais que l'emplette n'a pu en être faite faute de fonds et des moyens pour s'en procurer, la ville n'ayant aucun revenu"<sup>47</sup>.

La municipalité s'est alors en effet préoccupée de ces achats en réclamant à l'intendant et au contrôleur général la perception du don gratuit au profit de la ville. Toutefois, dans sa lettre, elle ne fait qu'évoquer cette cause et met surtout l'accent sur ses dettes, dépenses ordinaires et travaux divers. Mais il est vrai aussi que l'administration royale est restée fermée à l'autonomie financière du corps de ville et a laissé celui-ci dans l'incapacité de prévenir un nouveau drame. Pourtant le deuxième incendie prouve une nouvelle fois "que par le défaut de ces instruments le feu avait consumé des bâtiments où il aurait pu être éteint si la ville en eût dans ce moment, que par conséquent il était absolument nécessaire et

---

47. Arch. com. Vervins, BB 1, délibération du 18 mars 1763.

indispensable de se procurer les instruments pour s'en servir dans le cas d'un pareil malheur”.

L'événement hante les consciences. Il semble que l'achat du matériel de lutte contre les calamités soit devenu une urgence. Une liste précise de ce dont il faut se pourvoir “jusqu'à une concurrence de 400 livres”<sup>48</sup> est dressée. L'assemblée cherche des possibilités financières et réitère un vœu constant en déclarant que “[la] somme sera prise sur le produit de l'octroi du don gratuit”.

La même assemblée, composée cette fois de 21 habitants, reprend le registre d'incendiés commencé en 1759 et évoque à nouveau les solutions déjà employées avec, en premier lieu, une quête immédiate parmi les membres qui la composent et, en second lieu, une quête générale auprès de tous les habitants. L'évêché ayant réagi positivement la première fois, on s'adresse à nouveau à lui : “en même temps écrire à Messeigneurs le cardinal évêque de Laon, Méliand intendant de Soissons et les grands vicaires pour faire faire une quête générale dans le diocèse et dans toutes les abbayes”. Le seigneur de Vervins duc de Coigny est lui aussi sollicité. Jean-Charles Solon, bailli, se charge à nouveau des quêtes “tant en argent qu'en bois et autres matériaux”<sup>49</sup> et de leur redistribution à chacun des incendiés “à proportion de sa perte”<sup>50</sup>. Solon sera aidé de Charles-François Delacampagne, le lieutenant de maire, et de Jean-Louis Loubry, le troisième échevin électif à ce moment-là.

Enfin, un conseil d'administration de 18 membres est mis en place. Il comprend les maires anciens et actuels Barenger, Constant, Lehault et Dubuf, les échevins Duveuf, Gaillard, Launois et Loubry, le curé Wamant, ainsi que les receveurs successifs, Solon également bailli du seigneur, Delacampagne également lieutenant de maire. S'y ajoutent : Dupeuty, le subdélégué ; Sarget, marchand aisé ; Dhumy receveur syndic ; Dobigny, receveur de la gabelle ; Verzeau, grainetier ; Levasseur, tanneur concerné par les destructions.

Deux périodes se distinguent dans la fréquentation de ce conseil. Les six premières séances, celles de 1763-1764, rassemblent de 11 à 16 personnes parmi les 18 désignées. Les cinq autres séances, celles de 1766-1767, qui concernent l'apuration des comptes, n'en intéressent plus que 5 à 11 mais à celles-ci s'ajoutent 4 à 6 autres habitants, ce qui traduit une sorte de renouvellement. On observe la présence des deux maires concernés Lehault et Dubuf, du receveur Delacampagne et de ses deux assistants Dhumy et Loubry le jeune, des échevins Debry, Dupeuty, Verzeau, de notables ou conseillers de ville Bellemère, Dalery, Cazeau, Dollé, Duchêne, Dutartre, Levasseur et Migneaux. Finalement, ce conseil d'administration des incendiés fonctionne comme un corps de ville bis lors de ces

---

48. Le choix porte sur “3 grands crochets avec leurs manches en bois garnis de 6 anneaux de fer de distance en distance, 3 autres aux manches plus courts de moitié, 6 grandes échelles de trente pieds, 4 autres de vingt pieds, 12 serpes, 4 grandes haches, 12 petites, 72 seaux doublés de cuir, 12 piques, et des cordes de chanvre.”

49. Arch. com. Vervins, BB 1, délibération du 18 mars 1763.

50. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 25 avril 1763.

séances que l'on peut appeler "extraordinaires". Ses délibérations peuvent être considérées comme de véritables délibérations municipales.

La preuve de l'autorité municipale de ce conseil apparaît dans sa détermination à reconstruire les maisons détruites et dans les premières mesures qu'il prend à propos des sinistrés. Les pertes sont en définitive fixées à 33 600 livres, dont 24 653 pour l'immobilier et 8 941 pour les effets mobiliers. C'est la moitié du premier bilan: la différence avec l'estimation établie par Jean-Barthélémy Launois vient de ce que les incendiés "qui ont des facultés ont été jugés ne devoir point entrer dans la répartition des aumônes"<sup>51</sup>. En outre, si les incendiés "aisés" ne contribueront pas aux charités, ils paieront à prix coûtant les briques et la chaux et participeront au transport par la corvée du bois et des ardoises. Enfin les propriétaires de maisons chargées de rente n'auront rien, "à moins qu'ils ne fassent remise du tiers de la rente ou ne fournissent en argent ce tiers pour la reconstruction". La rigueur est également de mise pour les plus modestes. Il est bien spécifié que "le principal objet des charités est la reconstruction des maisons". Celui qui ne répare pas s'exclut du don et laisse sa part aux autres: "en cas que certains incendiés ne veulent ou ne puissent se contenter de sa contribution aux aumônes pour réparer, il sera avisé à faire répartir cet objet de contribution au profit des autres incendiés qui reconstruiront".

Il n'est pas question non plus de profiter des circonstances et de la solidarité pour se loger gratuitement: "Les incendiés qui ont obtenu des logements dont le loyer est à la charge de la ville ne pourront plus espérer être ainsi logés passé le 24 juin." En somme, ils ont trois mois pour réagir.

Enfin des contraintes sont imposées quant à la reconstruction. Il ne suffit pas de préparer l'avenir en disposant d'un matériel de lutte contre le feu. On a maintenant le souci de le prévenir et d'éviter qu'il ne soit à chaque fois une catastrophe urbaine. Seize maisons seront obligatoirement "recouvertes d'ardoises au lieu de paille"<sup>52</sup> sans qu'il en coûte aux propriétaires puisque "Solon paiera ces ardoises sur la masse des charités". Il doit en acheter 100 000 à Rimogne<sup>53</sup>.

### Le bilan financier des réparations

Le bilan financier de ces réparations fait apparaître 13 655 livres en recettes. Elles proviennent d'abord de la vente des matériaux aux propriétaires aisés, ensuite de la vente aux enchères des matériaux restants, et enfin des charités.

Des aumônes spéciales sont recensées. Le seigneur de Vervins, duc de Coigny, accorde "à ceux dont les maisons sont chargées de cens" un total de 728 livres. Dix personnes, admises aux charités ou non, sont désignées par les admi-

---

51. *Ibid.*

52. Ce sont celles de Gérard, Pagnier, Charles Servais, Loubry, Michel Servais, Tourneur, Jean et Étienne Viéville, Jean-Baptiste Viéville, Baudry, Crochain, Derly, Olinet, Flamant et Héloin.

53. Dans la vallée de la Meuse, dans le massif d'Ardenne, le schiste (et donc la production d'ardoises) est abondant.

nistrateurs<sup>54</sup>. Quatre personnes, qui n'ont eu qu'un bâtiment détruit, sont alors omises : elles recevront leur part plus tard<sup>55</sup>.

Les autres charités s'élèvent à 1 761 livres. On connaît celle d'un certain Devassaux qui, dès le 26 mars, envoie de l'argenterie pour qu'elle soit convertie en espèces incorporées à la caisse des incendiés.

Quant aux dépenses, elles s'établissent finalement à 13 177 livres. Elles ne représentent que 40 % de l'estimation rigoureuse d'avril 1763 ! Les 1 761 livres de charités ont été réparties entre 28 destinataires dont la ville elle-même fait partie au nom des "maîtres et maîtresses d'école" avec 327 livres, et l'hôtel-Dieu avec 103 livres, soit 26 particuliers concernés<sup>56</sup>. Il a fallu payer quelque 405 000 ardoises, 241 000 briques et 1 144 jalois de chaux<sup>57</sup>. Ne sont pas repris dans le bilan le coût des charrois et les achats de bois à Monsieur de Cerny, seigneur d'Étréaupont<sup>58</sup>. Tant et si bien que "tous les incendiés dans le besoin ont eu chacun la valeur du quart de leurs pertes"<sup>59</sup>.

En 1763 comme en 1759, la municipalité se mobilise. Cela ne va pas sans quelques tiraillements. Solon, chargé le 18 mars des aumônes, démissionne en juin, affirmant que "ses affaires ne lui permettaient pas de pouvoir continuer à l'avenir les fonctions de receveur des aumônes des incendiés ni à la distribution d'icelles tant en argent qu'en matériaux, il a supplié la dite assemblée de vouloir bien en nommer un autre à sa place"<sup>60</sup>.

Le conseil d'administration désigne pour le remplacer Charles-François Delacampagne, fils de l'ancien lieutenant de maire, futur lieutenant de maire lui-même. Lors de la liquidation des comptes, en septembre et octobre 1767, la gestion de Delacampagne est contestée. Il se défend en arguant "qu'il ne s'était chargé de la gestion que par honneur et confiance et qu'à ce titre on devait suivre sa probité sans le rendre responsable de rien [...], qu'il n'avait été chargé qu'en second et après les sieurs Solon et Dubuf dont les dépenses et recettes étaient confondues dans le compte général dont on le chargeait mal à propos [...], que notoirement il y avait eu un convoi d'ardoises de mauvaise qualité dont personne n'avait voulu, et lesquelles avaient été cassées volées ou perdues [...], que ce n'était pas lui qui avait distribué les ardoises et qu'il n'avait fait que donner les mandements [...], qu'on avait trouvé deux fois les portes [des fours à chaux] forcées".

Les représentants des incendiés appelés à siéger répliquent vivement<sup>61</sup>. Pour eux, "le sieur Delacampagne s'étant chargé de la dite commission [des

---

54. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 27 juillet 1763. Il s'agit de Claude Héloin qui reçoit 72 livres, Pierre Héloin 100, Jean Viéville et Étienne Viéville 50, Jean-Baptiste Viéville 30, Baudry 140, Lefèvre 37, Crochain 65, Lehault 78 et Levasseur 156.

55. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 3 février 1764. Les héritiers de Jean Lopin reçoivent 3 livres, Jean Chevalier 600 ardoises, Claude Héloin le jeune 3 livres, Mme Demeau 24 livres.

56. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 14 octobre 1767.

57. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 11 septembre 1766.

58. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 15 mai 1763. Solon paie 132 livres à ce seigneur pour le chêne fourni.

59. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 14 octobre 1767.

60. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 16 juin 1763.

incendiés] était garant et responsable non seulement de sa faute mais de sa négligence [...], qu'ayant repris la recette des sieurs Solon et Dubuf, il aurait dû vérifier l'état de ce qu'il restait alors, sans quoi il en est devenu responsable [...], il lui fallait justifier les vols, cassures et autres pertes alléguées pour excuse. Les incendiés ne devant rien perdre ni souffrir des vols faits par d'autres [...], qu'il devait avoir reçu des bénéfices sur les ardoises, les voitures [...], que s'il y avait eu de la chaux de perdue c'était la faute du sieur Delacampagne"<sup>62</sup>.

À la fin de la délibération, deux membres du conseil, Jules-Jérôme Dalery et Jean Bellemère, accompagnent leurs signatures d'une note "sans préjudice aux droits des incendiés". Ils soulignent leurs réserves face aux comptes et à l'attitude de Charles-François Delacampagne. Une certaine tension marque donc l'apuration des comptes. Malgré cela, le conseil reconnaît que les reproches faits sont assez dérisoires. En particulier le coût des ardoises n'a rien "d'excessif": 5 863 livres sur 406 855 ! Mais il s'en réfère par deux fois "à la décision de Monseigneur l'intendant."

### **L'incendie du 13 mars 1763: les relations entre la municipalité et l'administration royale**

L'accord de l'intendant est réclamé car obligatoire pour tout acte financier. Mais l'autonomie municipale apparaît importante dans la solution de ce drame, comme pour le précédent. Toutefois, les rapports entre le corps de ville et l'administration royale sont cette fois meilleurs. Cela est tout simplement dû à un changement de subdélégué: Jacques-Philippe Dupeuty remplace son père Philippe-César décédé le 15 mars, juste après le drame. Il participe au conseil d'administration des incendiés et semble coopératif<sup>63</sup>.

Non seulement Dupeuty fils prie l'intendant de décharger des impositions les "brûlés"<sup>64</sup>, mais sur ordre de son supérieur qui promet "d'indemniser sur les corvées de grands chemins", il réquisitionne les "voitures" dans les paroisses au moment de l'incendie. Au total, il utilise "104 voitures". Il choisit Hary pour assurer 62 d'entre elles, soit l'"équivalent [d'] une corvée de chaussée", parce que Hary est proche de l'abbaye de Val-Saint-Pierre qui fournit le bois au début. Enfin, ce choix tient à un arrangement triangulaire qu'il a imaginé afin de soumettre les habitants de Hary à sa volonté; l'abbaye de Val-Saint-Pierre vend des bois charpentés à Vervins, elle refait à ses frais un pont entre le Val-Saint-Pierre et Hary, objet d'un contentieux, et les habitants de Hary charroient les bois à Vervins. Jacques-Philippe Dupeuty vante ainsi sa solution: "C'est en consé-

---

61. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 14 octobre 1767. Il y a trois représentants des incendiés: Gilloteau, Dury, Oudard.

62. Arch. com. Vervins, GG 20, délibération du 14 octobre 1763.

63. La correspondance administrative entre le corps de ville de Vervins, le subdélégué et l'intendant se réduit à deux lettres du subdélégué à l'intendant. C'est peu pour juger.

64. Arch. dép. Aisne, C 673, lettre de Jacques-Philippe Dupeuty à l'intendant, le 19 avril 1763.



quence de cet arrangement que j'ai fait moi-même que le prieur vous a écrit [...] j'ai engagé les habitants à se prêter à des conditions aussi avantageuses, qui leur valaient plus de 1 200 livres [...] j'ai pris sur moi de leur promettre l'exemption de corvée pour cette année.”<sup>65</sup>

## **Conclusion**

Ces deux drames montrent tout d'abord la fréquence des incendies urbains, ravageurs, avant la période contemporaine ; ce sont de bons exemples pour comprendre leurs causes, leur vitesse de propagation, l'attitude des gens. Sans doute Vervins est-elle, comme beaucoup de petites villes, en retard dans la lutte contre le feu. Mais le souci de le prévenir et de trouver des moyens efficaces pour l'enrayer se fait jour pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des progrès limités mais réels sont réalisés alors, comme le constate globalement Jean Delumeau<sup>66</sup>.

Par ailleurs, dans ces deux épreuves que sont les incendies de 1759 et de 1763, la municipalité ne trouve pas une aide importante et sans faille de la part de l'administration royale. Elle doit montrer ses capacités à l'autonomie ; elle les retrouve dans un siècle où cette administration cherche à réduire les indépendances locales, et finalement adopte une attitude paradoxale. L'intendant ne garde d'autorité et de complaisance que dans les secteurs des corvées et financiers, comme l'imposition et le contrôle des comptes. S'il n'intervient pas plus directement dans les secours, c'est sans doute davantage par manque de moyens que par indifférence. La réduction de la taille qu'il accorde semble très réduite, mais il ne peut sans doute pas faire plus car sa marge de manœuvre fiscale est limitée par un brevet de taille intangible.

En ces occasions le corps de ville, tellement contrôlé par ailleurs, se révèle un bon animateur de la ville. C'est là une nuance qu'il convient d'apporter en ce qui concerne le centralisme croissant sous l'Ancien Régime.

Claude CARÊME

---

65 . Arch. dép. Aisne, C 673, lettre de Jacques-Philippe Dupeuty à l'intendant, le 16 avril 1763.

66. Jean Delumeau, *Rassurer et protéger*, Paris, Fayard, 1989, p. 534-539.



## Le dépôt de mendicité de Soissons de 1764 à 1789

S'intéresser à la mendicité au XVIII<sup>e</sup> siècle revient à s'intéresser à un des sujets phares des politiques royales de l'époque. En effet, le pouvoir royal tente de remédier au problème de la pauvreté grandissante dans le royaume et surtout à sa principale conséquence, la horde de mendiants et vagabonds qui envahit villes et campagnes et sème le trouble. Pour la monarchie, il s'agit même là d'une véritable question de sécurité publique.

La mise en place d'une politique de répression envers les mendiants révèle deux éléments essentiels de l'histoire de la mendicité à l'époque moderne. Tout d'abord, il apparaît évident que l'image du pauvre développée au Moyen Âge, celle du représentant du Christ sur terre, qu'il faut secourir et aider, est en train d'évoluer. Le pauvre est désormais plus souvent assimilé à un dangereux errant, propagateur des maladies et instigateur des révoltes. Face à l'assistance et à la charité du Moyen Âge, l'époque moderne propose de plus en plus des mesures répressives pour endiguer cette pauvreté. Parallèlement à ce phénomène, il est frappant de constater l'effort pour établir une distinction entre les «mauvais» et les «bons» pauvres, ceux qui relèvent du système d'assistance et ceux qui doivent être punis. Ensuite, il est intéressant de noter que les tentatives du pouvoir royal pour réprimer la mendicité sont révélateurs de l'édification d'un système centralisé et surtout laïcisé d'assistance et de répression à l'échelle du royaume. Le meilleur exemple de cette politique est l'apparition au XVII<sup>e</sup> siècle de l'Hôpital général, établissement destiné à mettre en œuvre la politique du «Grand Renfermement»<sup>1</sup>. De nouvelles conceptions s'affirment, l'État est rendu responsable de la faillite économique et sociale illustrée par la misère grandissante dans le royaume. Il doit donc veiller sur les plus démunis et organiser un réseau d'assistance efficace.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent les dépôts de mendicité dans toute la France (1764). Ces établissements sont destinés au départ à accueillir des mendiants et des vagabonds dangereux pour les soumettre à un régime répressif. Le travail y est obligatoire. Dans la Déclaration de 1764, qui est l'acte de naissance des dépôts, il est souligné que le dépôt n'est pas un organe d'assistance mais bien un outil répressif<sup>2</sup>. Il complète ainsi les autres établis-

---

1. Cette politique du «Grand Renfermement» vise à séparer les pauvres et les mendiants du reste de la société en les recueillant dans des établissements, les hôpitaux généraux, où ils sont mis au travail. Pour plus de détails sur cet aspect, voir Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres en Europe (XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUF, 1974 (le chapitre II traite du «Grand Renfermement»).

sements d'aide aux pauvres en accueillant ceux que l'on pourrait qualifier de « mauvais mendiants », c'est-à-dire ceux qui mentent non par nécessité mais par choix.

Or le dépôt de mendicité est le grand absent de l'histoire de l'assistance sous l'Ancien Régime. Il est vrai qu'il n'a pas le caractère novateur de l'Hôpital général. Pourtant il est conservé aux archives de l'Aisne des documents concernant ceux de la généralité de Soissons. Notre corpus de sources est constitué de quatre types de documents :

- des lettres et des registres administratifs relatant surtout l'organisation et la vie quotidienne de l'établissement vues par les dirigeants ;
- de nombreux comptes (de 1778 à 1786), imprimés ou manuscrits, détaillant les achats et les recettes du dépôt ;
- des lois et instructions générales émises pour tous les dépôts du royaume ;
- enfin les précieux écrits de Leclerc de Montlinot qui a été l'inspecteur du dépôt à partir de 1781 et qui a joué un rôle essentiel dans le développement d'une réforme originale de l'établissement.

Ces sources présentent, comme toutes les sources, de nombreuses lacunes. Beaucoup de documents manquent à l'appel et certaines années sont complètement absentes de ce corpus. D'autre part, toutes proviennent de l'administration ; le point de vue vient donc uniquement de la direction.

Nous nous interrogerons ici sur le rôle de ce dépôt en constatant les écarts entre les volontés royales et les réalisations régionales, et en mettant l'accent sur les moyens mis en œuvre pour faire fonctionner un établissement public à cette époque

## **La mise en place d'un dépôt de mendicité**

Il s'agit, dans un premier temps, d'étudier comment s'installe un tel établissement à l'intérieur d'une ville. Il est évident que certaines conditions doivent être réunies pour assurer le bon fonctionnement de cette politique d'enfermement. Il faut d'abord respecter ce que prescrivent les textes de loi.

### **Enfermer les « vagabonds et gens sans aveu »**

#### *Essai de définitions*

Il est nécessaire au préalable de préciser quelques définitions essentielles.

Il existe une multitude de termes se rapportant à cette population plus ou moins flottante de l'Ancien Régime que sont les mendiants. Les législateurs de

---

2. Déclaration du Roi concernant les vagabonds et gens sans aveu, donnée à Compiègne le 3 août 1764, citée par Jean Peuchet, *Collection des lois, ordonnances et règlements de police depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'année 1818*, vol. 8, t. 7, p. 334-340.

l'époque ont essayé d'établir des distinctions dans un but d'efficacité et pour adapter les peines en fonction de la nature des individus.

Les vagabonds et les «sans aveu» ont pour principal critère de définition celui de l'errance, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune attache familiale, sociale ni même géographique. À cela il faut ajouter l'absence de travail chez ces individus. Ce phénomène reste méprisable dans une société guidée par les théories mercantiles des siècles précédents. Il faut contribuer à l'enrichissement et à l'effort économique du royaume. Dans la déclaration de 1764, «sont réputés vagabonds et gens sans aveu et condamnés comme tels ceux qui depuis six mois révolus n'auront exercé ni profession, ni métier [...] et ne pourront avouer ou faire certifier de leur bonne vie par personnes dignes de foi»<sup>3</sup>. En période de crise, surtout à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette définition regroupe beaucoup de monde. Le vagabond véhicule donc beaucoup d'images négatives, il est dangereux aux yeux des autorités. C'est pourquoi il faut systématiquement au moins le «renfermer».

Si le vagabond est toujours condamnable, il en est autrement du mendiant. Les mendiants ne sont pas toujours des errants, ils peuvent avoir un domicile et mendier dans leur propre village. Il bénéficie d'une image plus positive, tout comme le pauvre qui reste aussi intégré dans la société d'Ancien Régime. Il est menacé par la misère car il ne possède aucun bien en réserve et vit «au jour la journée». Toute une gradation opère ensuite suivant les cas, si bien que les manifestations à leur égard vont de la clémence à des mesures plus punitives.

Ces quelques tentatives de définition montrent l'extrême diversité qui se cache derrière des termes aussi fréquemment employés que «pauvres» ou «mendiants», d'où une certaine difficulté à les contrôler et surtout à établir des principes de distinction sur lesquels faire reposer le traitement qui leur sera infligé en cas d'arrestation. Sont-ils plutôt des prétendants à l'assistance ou à la répression?

Le critère qui oriente le plus le choix des agents royaux en cas d'arrestation de mendiant est celui de la «validité» de la personne, à savoir son état physique. En cas d'invalidité, le mendiant est considéré comme une victime, poussée dans cette condition misérable par la nécessité, alors que le valide apparaît comme un oisif, paresseux et profiteur. La peine infligée sera donc bien différente selon les cas.

### *Les finalités répressives du dépôt*

On n'a de cesse de constater que dans les lois le dépôt représente un établissement répressif et non un lieu d'assistance. Si bien que les personnes qui doivent y être enfermées ne sont pas tous les pauvres hères qui mendient sur les routes, mais bien ceux qui apparaissent comme un danger aux yeux de la loi. Dans toute cette population, laquelle est destinée au dépôt?

---

3. Déclaration du Roi concernant les vagabonds et gens sans aveu, art. 2, citée par Jean Peuchet, *op. cit.*, t. 7, p. 336.

En principe, seuls ceux qui sont condamnés pour mendicité ou vagabondage, donc enfermés pour répression, sont susceptibles d'y entrer. Mais il est bien difficile de distinguer entre tous ces pauvres. Une lettre du contrôleur général des finances, L'Averdy, indique que «l'intention du Roi est que cette opération, non seulement fasse parvenir à purger son royaume des vagabonds et gens sans aveu, mais encore des mendiants», et il ajoute que la définition très large du «vagabond» contenue dans l'article 2 de la Déclaration de 1764 permet de renfermer tous les mendiants<sup>4</sup>. D'après les textes, le dépôt est donc considéré en quelque sorte comme l'ancêtre de la prison. Cela est manifeste quand on examine la durée des peines de détention préconisées pour un enfermement au dépôt. Elles varient de un, trois, six à neuf ans suivant les récidives et la santé physique du détenu<sup>5</sup>.

Tout un schéma administratif est alors mis en place pour veiller au bon fonctionnement du dépôt qui est sous la coupe des autorités laïques. Une partie importante de nos sources est composée des nombreuses relations épistolaires entre les différents responsables de la chaîne administrative. Celle-ci illustre la pyramide organisationnelle qui se construit à partir du dépôt pour rejoindre les hautes instances du pouvoir royal. Le contrôleur général des finances distribue des mandats de paiement; l'intendant décide de l'enfermement ou de la sortie d'un détenu et contrôle tout l'établissement. Ils sont aidés par le subdélégué qui apparaît comme simple rapporteur car il n'a aucun pouvoir de décision. Cette chaîne administrative est la preuve d'une centralisation de l'assistance. La maréchaussée a également un grand rôle dans l'opération. C'est elle qui arrête les mendiants, les emmène en prison et remplit les procès-verbaux de capture. Elle est l'élément indispensable au bon fonctionnement de toute opération contre la mendicité.

On voit donc que dans les textes le dépôt de mendicité est destiné à recevoir une population peu recommandable; c'est un organe centralisé et répressif qui est appelé à jouer un grand rôle dans le combat contre la mendicité. Comment, localement, cette politique a-t-elle été exécutée?

### **Le dépôt de mendicité de Soissons: les conditions matérielles d'une réussite**

L'installation d'un tel établissement au cœur d'une ville exige que certaines conditions soient réunies.

La généralité de Soissons au XVIII<sup>e</sup> siècle connaît, à l'instar de ses voisines, des problèmes inhérents à la fin de l'Ancien Régime: les impôts sont très élevés et dans cette province agricole une grande partie de la population vit dans la

---

4. Copie de la lettre de M. le contrôleur général des finances à MM. les intendants (s.d.) probablement écrite à la fin de l'année 1767 ou au début de l'année 1768 d'après l'auteur, cité par Christian Paultre, *De la répression de la mendicité et du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Thèse, Paris, 1906, p. 396.

5. Déclaration du Roi du 3 août 1764, cité par Jean Peuchet, *op. cit.*, t. 7, p. 336-337.

misère car il y a beaucoup de terres de vignoble, les moins rentables à l'époque<sup>6</sup>. Les sources insistent sur l'absence de « manufactures » qui pourraient donner du travail aux paysans ruinés par les calamités naturelles comme l'inondation de l'hiver 1784, ou par les disettes comme celles de 1775 et de 1788. Cette situation entraîne une mendicité presque structurelle dans la région. À cela s'ajoute la proximité de Paris et des résidences royales comme Compiègne ou Villers-Cotterêts, d'où doivent être exclus tous les mendiants quand le roi y séjourne. Ils ont donc tendance à se diriger alors vers les grandes villes les plus proches comme Soissons. Cette dernière a déjà en ses murs des établissements d'assistance : l'hôtel-Dieu Saint-Gervais, qui reçoit les malades pauvres de la ville, et l'Hôpital général Saint-Charles qui fait office d'asile pour les vieillards, les invalides, les infirmes et les enfants abandonnés. Mais aucun ne semble destiné à l'accueil de mendiants dangereux.

Soissons paraît avoir été le « bon élève » de la politique de répression instaurée par la déclaration de 1764 car, dès 1766, il semble qu'un dépôt ouvre ses portes dans la ville<sup>7</sup>. Il se compose alors de deux parties : un « corps de logis », situé sur un terrain de l'hôpital donnant sur la rue Saint-Martin, et des « casemates », sortes de souterrains dans les remparts de la ville<sup>8</sup> (près de Saint-Rémi). Soissons compte à cette date 320 places pour emprisonner mendiants et vagabonds. Le corps de logis est très vite organisé pour accueillir une population de détenus. Le plan complet du dépôt est malheureusement introuvable, mais il existe un plan du rez-de-chaussée datant de 1784<sup>9</sup>. On y reconnaît les ouvroirs des hommes et des femmes, lieux réservés au travail, le réfectoire des hommes, le magasin de glaces (certainement installé après 1781), les loges des fous (construites en 1771), une cour pour les hommes et une pour les femmes. Nous n'avons pas de traces des dortoirs qui devaient se trouver à l'étage, tout comme l'infirmerie. On note le souci de séparation entre les hommes et les femmes d'une part, et entre les sains d'esprit et ceux appelés les « fous », qui sont complètement isolés. Soissons n'est pas la seule ville de la généralité à accueillir un dépôt, il y en a également un à Laon. Au total, la généralité peut accueillir 410 personnes dans ces dépôts.

On s'est longtemps interrogé sur la manière de bien les gérer. Ainsi, plusieurs politiques de gestion de l'établissement ont été proposées. Nous pouvons en donner quelques exemples. En 1773, l'abbé Terray, alors contrôleur général, décide une certaine « privatisation » du dépôt<sup>10</sup>. Toutes les dépenses

---

6. Michel Hennequin, « Le Soissonnais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, son état agricole, commercial et industriel », *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XVIII, 3<sup>e</sup> série, Soissons, p. 213-245. L'auteur cite intégralement une lettre de l'intendant de la généralité, qui date de 1760, et un « Mémoire sur les manufactures, l'industrie et le commerce de la généralité de Soissons » de 1787.

7. Christian Paultre, *op. cit.*, 1906, p. 388.

8. Arch. dép. Aisne, C. 720, baux au profit du roi, renouvelé le 19 juin 1776 et Arch. dép. Aisne, C 708, f<sup>o</sup> 6.

9. Arch. dép. Aisne, C 749, plan du rez-de-chaussée du dépôt, dressé par de Beaupré, 15 juin 1784.

10. Arch. dép. Aisne, C 704.

concernant l'alimentation et l'entretien des détenus sont prises en charge par des entrepreneurs privés. En échange, ceux-ci utilisent les mendiants comme main-d'œuvre. Cette mesure s'inscrit dans une volonté de réduction des dépenses royales. Mais cette mesure a vite été abandonnée car un mauvais traitement des mendiants avait été constaté. La décision de Turgot, également contrôleur général, de fermer tous les dépôts du royaume relève de la même intention : la nécessité de réduire les dépenses<sup>11</sup>. En 1775, tous les dépôts du royaume doivent être fermés, à l'exception de cinq dans lesquels tous les mendiants seront transférés. Mais cette mesure échoue car les mendiants sont pour la plupart relâchés et les plaintes dans les campagnes se font vite entendre à propos de ces « hordes de vagabonds » en haillons qui terrorisent les paysans. Ces plaintes attestent sans aucun doute de la place importante que les dépôts ont pris en une dizaine d'années dans l'organisation de la répression contre la mendicité. En 1781, le dépôt de Laon ferme ses portes car il est jugé trop coûteux. Tous les détenus sont transférés à Soissons.

Le cadre de l'action étant posé, nous pouvons nous intéresser aux acteurs en tentant d'élaborer une typologie des gens renfermés dans ce dépôt.

### **La population accueillie au dépôt: essai de typologie**

En élaborant cette étude à partir du peu de données dont nous disposons, nous nous sommes vite rendu compte du décalage entre ce qui était prévu par la loi et ce qui a été mis en place. La population détenue dans le dépôt est beaucoup plus hétérogène que ce qui était prévu. Pour réaliser cette typologie, nous nous sommes appuyée sur « l'appel nominatif des mendiants contenus dans le dépôt de mendicité de Soissons » pour l'année 1785<sup>12</sup>. Il indique le numéro du mendiant, son nom, son prénom, l'indication de son village de naissance, son âge, la province d'où il est originaire, la cause de la détention, les dates d'entrée et de sortie, la raison de la sortie et les éventuelles observations sur les renfermés.

La majorité des individus enregistrés (62 %) ont été renfermés à la suite d'une décision de la cour prévôtale. C'est donc le prévôt et non l'intendant qui décide de l'enfermement d'un mendiant, contrairement à ce qui est énoncé dans les lois. L'intendant n'intervient que pour certains cas exceptionnels, lorsque le détenu est qualifié de « fol » par exemple. Il semble bien que les détenus soient donc arrêtés par la maréchaussée et jugés pour un délit qui les conduit au dépôt. En revanche, l'intendant intervient pour signer les autorisations de sortie. Il y a très peu d'évasions : seul 1 % des détenus ont réussi à s'enfuir au cours de la période étudiée. Presque 9 % sont morts dans le dépôt, et le reste a été transféré. Les transferts sont importants dans la gestion de l'établissement. Il s'agit en fait de déplacer le mendiant dans le dépôt de sa généralité d'origine, qui est bien

---

11. Arch. dép. Aisne, C 705, lettre de Turgot à l'intendant de la généralité, 21 novembre 1771.

12. Arch. dép. Aisne, C 744, appel nominatif des mendiants actuellement détenus dans le dépôt de mendicité de Soissons, 25 juillet 1785. Arch. dép. Aisne, C 745, supplément à l'appel nominatif, 31 janvier 1786.



souvent la généralité voisine. Cette organisation est mal vue par les dirigeants des dépôts car les transferts sont longs à organiser, coûteux, et il y a souvent des évasions ou des morts lors de ces voyages.

On constate dans la durée de détention une grande différence avec ce qui est stipulé par les textes, car les mendiants réellement dangereux devaient être détenus plus de trois ans. Or, dans l'échantillon que nous possédons, seuls 7,6 % des hommes et 9,3 % des femmes restent au moins trois ans au dépôt. La plupart des renfermés sont des mendiants jugés moins dangereux, car presque 70 % des hommes et 60 % des femmes restent moins d'un an (Annexe n°1). Plusieurs explications peuvent être apportées : soit les lois ont été appliquées avec beaucoup moins de sévérité que prévu, soit la population contenue dans le dépôt n'est pas composée que de mendiants dangereux mais aussi de pauvres hères qui viennent y trouver refuge en cas de misère ; par ailleurs il ne faut pas oublier les transférés qui ne restent que peu de temps, sans que cette durée soit représentative de la durée de leur peine.

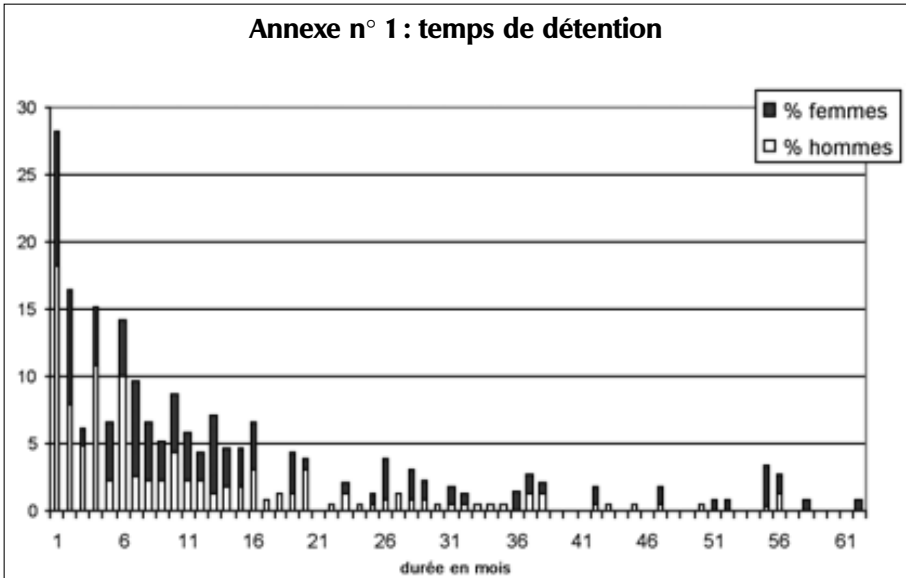
La diversité est sans doute ce qui étonne le plus quand on étudie la population détenue dans son ensemble ; il y a des personnes de tous âges, d'origine géographique assez variée, et les causes de la détention sont multiples.

La majorité des renfermés ont entre 20 et 49 ans (plus de 50 % chez les hommes comme chez les femmes). Le dépôt est donc rempli d'une population en âge de travailler. La classe d'âge la plus nombreuse chez les femmes est celle des 20-29 ans, et chez les hommes celle des 30-39 ans ; les femmes sont donc plus jeunes (Annexe n° 2). C'est sans doute la forte proportion de femmes dites « libertines » qui rajeunit la moyenne. La population du dépôt se compose également d'une partie non négligeable d'enfants de moins de 16 ans. Ils sont comptés dans ce registre mais sont censés vivre en apprentissage à l'extérieur, chez des artisans ou des paysans. L'établissement se distingue ainsi des institutions comme l'hôtel-Dieu ou l'hôpital qui regroupent des populations plus âgées. Plus de 70 % des détenus sont originaires de la généralité de Soissons (Annexe n°3 et n°4). Beaucoup viennent de Soissons même, mais les arrestations se font sur toute la généralité, car il n'existe qu'un seul dépôt dans toute la province.

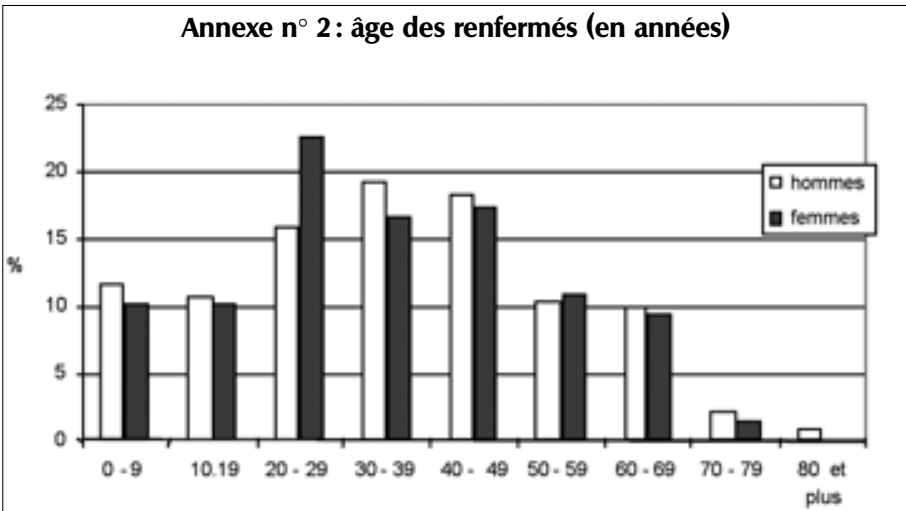
En ce qui concerne les activités des mendiants avant l'arrestation, la grande majorité déclare être manouvriers ou journaliers. Il n'est pas étonnant de les trouver en grand nombre au dépôt car ces métiers sont réputés très précaires. Ils doivent se déplacer pour trouver un travail qui ne les occupe généralement que pendant une journée. On trouve tout de même certains détenus ayant exercé des métiers artisanaux (Annexe n° 5) : de 1782 à 1786, 21,4 % des détenus ont travaillé dans le textile, 16,4 % ont été artisans du bâtiment, 12,4 % cordonniers, 12,1 % merciers et marchands ambulants<sup>13</sup>. On a aussi des perruquiers, des

---

13. Arch. dép. Aisne, C 743, Charles Leclerc de Montlinot, *État actuel du dépôt de mendicité de la généralité de Soissons*, année 1782 (p. 2), année 1783 (p. 3), année 1784 et 1785 (p. 2-3), année 1786 (p. 57-58).

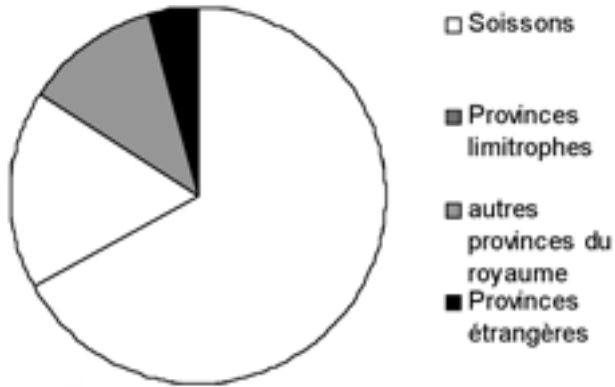


Sources : appel nominatif des mendiants accueillis dans le dépôt de mendicité de Soissons, année 1785 (Arch. dép. Aisne, C 744).



Sources : appel nominatif des mendiants accueillis dans le dépôt de mendicité de Soissons, année 1785 (Arch. dép. Aisne, C 744).

**Annexe n° 3 : province d'origine des renfermés**



Sources : appel nominatif des mendiants accueillis dans le dépôt de mendicité de Soissons, année 1785 (Arch. dép. Aisne, C 744).

**Annexe n° 4 : villes et villages d'origine des mendiants arrêtés dans la généralité de Soissons**



Sources : appel nominatif des mendiants accueillis dans le dépôt de mendicité de Soissons, année 1785 (Arch. dép. Aisne, C 744).

**Annexe 5 : répartition des différents métiers des renfermés au dépôt**

catégorie de métiers	nombre de renfermés	% équivalent
artisans du textile	81	21,4
artisans du bâtiment (maçons, menuisiers...)	62	16,4
cordonniers	47	12,4
merciers, marchands ambulants	46	12,1
boulangers, cuisiniers...	42	11,1
tailleurs	35	9,2
perruquiers	29	7,6
métiers agricoles (vignerons, bergers...)	18	4,7
maréchaux, selliers...	13	3,5
métiers juridiques (huissier, notaire...)	3	0,8
domestiques	3	0,8
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>100</b>

Sources : Comptes imprimés des années 1782 à 1786 (Arch. dép. Aisne, C 744).

tailleurs, des vignerons, des bergers et une infime partie de domestiques. La présence d'un bon nombre d'artisans du textile est sans doute due à la crise sévère que connaît ce milieu dans les années 1780<sup>14</sup>. Rappelons à ce propos la fermeture de la fabrique de laine de l'hôpital de Soissons en 1786. Pour ce qui est des cordonniers et autres artisans-marchands, ils sont bien souvent ambulants à l'époque, surtout dans des généralités fortement rurales.

En croisant ces différents critères, il est possible de dresser une typologie des mendiants renfermés dans le dépôt. Mais il faut souligner le caractère périlleux de toute tentative de classification. Certains types se dégagent facilement, alors que pour d'autres les distinctions sont plus difficiles à faire. On peut ainsi distinguer trois catégories de mendiants :

– Les mendiants de profession et les vagabonds : nous commençons par eux car initialement ils étaient les seuls à devoir être renfermés au dépôt. Pourtant ils y sont peu nombreux (10 à 17 % de la population entre 1782 et 1786)<sup>15</sup>. Charles Montlinot est très sévère à leur propos, il les compare au « ramas le plus dégoûtant des infirmités humaines », à « l'écume de la nation »<sup>16</sup>. Ils sont considérés comme très dangereux, généralement accusés de tous les maux. Jean-Pierre Gutton les appelle des « mendiants structurels » qui ont choisi cet état pour vivre ; leur enfermement est vu comme un moyen de maintenir l'ordre et n'a pas comme motif un souci d'assistance<sup>17</sup>.

– Les mendiants « conjoncturels » : il n'en va pas de même pour eux. Leur motif de renfermement est bien souvent la recherche d'assistance et de refuge. Ils sont

14. *Ibid.*, année 1786, p. 59.

15. *Ibid.*, année 1782 à 1786.

16. Charles Leclerc de Montlinot, *Essai sur la mendicité*, p. 18-24.

17. Jean-Pierre Gutton, *La Société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon*, Paris, PUF, 1971.

ceux que le « défaut d'ouvrage ou les chertés » ont poussé à mendier. Leur condition de mendiants est donc entièrement liée à la conjoncture économique. Ils constituent la majorité des détenus, 62 à 78 % suivant les années étudiées. Les temps de détention confirment ces chiffres, car la majorité d'entre eux sont enfermés pour une durée beaucoup moins longue que prévu : ce qui prouve qu'ils ne sont que de pauvres hères, victimes de la mauvaise situation économique.

– Les filles libertines et les vénériennes : elles sont bien souvent regroupées dans les sources. D'après une ordonnance de 1768, elles doivent être arrêtées et soignées si elles sont malades. Elles doivent être ensuite conduites dans une maison de force pendant au moins trois mois<sup>18</sup>. Il a été décidé dans la généralité de Soissons qu'elles seraient conduites au dépôt parce qu'on manque de place dans les hôpitaux et que bien souvent les hôtels-Dieu refusent de les accueillir. Elles représentent environ 15 à 20 % des femmes renfermées au dépôt (entre 1782 et 1786) et 4 à 8 % de la population totale du dépôt. Leur enfermement a surtout pour but d'éradiquer les vices auxquels elles succombent, mais aussi les maladies vénériennes dont elles sont atteintes. Les vénériennes représentent entre 0,7 % et 2,2 % de la population totale du dépôt. Ces taux sont faibles, puisque cet établissement est le seul à accueillir cette population dans toute la généralité. Les libertines sont très mal vues par Montlinot. Il prétend qu'elles succombent plus facilement que toute autre population du dépôt à la récidive.

– Les fous : ils sont pour leur part très loin du monde de la mendicité. Les loges destinées à les accueillir sont ouvertes à partir de 1771. Un tel dispositif d'accueil dans la généralité apparaît alors comme essentiel<sup>19</sup>. Les formalités d'internement sont cependant assez complexes : il faut faire constater la folie par le curé du village à la suite d'une demande de la famille. Entre 1782 et 1786 ils représentent 3,7 % à 9 % de la population. Une aile entière du bâtiment leur est consacrée. Les places sont limitées et seuls les cas les plus sérieux obtiennent un internement au dépôt.

Cette analyse permet de mettre en évidence les incohérences et les différences entre ce que prescrivent les lois et ce qui a été réellement accompli. Au final, la population renfermée est bien plus hétérogène que ce qui était prévu. Il faut savoir que c'est bien souvent le cas à cette époque et que la véritable distinction entre établissement d'assistance et établissement de répression n'aura lieu qu'au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'invention de la prison. Quel est, dès lors, le régime intérieur du dépôt ? Tient-il compte de la diversité de la population accueillie ?

## **Le régime intérieur du dépôt de mendicité de Soissons**

Toute une organisation est mise en place à l'échelle locale pour nourrir, vêtir, loger et occuper les renfermés. Une dualité apparaît dans ce régime puisqu'on trouve à la fois un personnel de surveillance imposant la discipline et la rigueur, et un personnel soignant veillant à l'hygiène et au bien-être des individus.

---

18. Arch. dép. Aisne, C 706.

19. Arch. dép. Aisne, C 696 et C 705.

## Aspects de la vie matérielle et spirituelle

Nous allons tout d'abord esquisser le tableau de la vie quotidienne dans ce type d'établissement. Les documents utilisés pour obtenir des renseignements à ce sujet sont les comptes imprimés<sup>20</sup> ainsi que quelques informations fournies par la correspondance des inspecteurs du dépôt et le « Règlement concernant la constitution et le régime général des dépôts de mendicité du royaume » de 1785<sup>21</sup>.

Le pain, fait sur place, est l'élément de base du régime alimentaire. La ration fixée par renfermé est de 1,5 livres. Selon Maurice Morineau, cette quantité représente une ration moyenne individuelle en France au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Le riz est également un élément essentiel de la nourriture des renfermés. Il est jugé plus économique et plus salubre que d'autres aliments. Il semblerait que cette ration soit assez consistante (130 grammes par personne et par jour) pour ne pas accorder crédit aux accusations de sous-nutrition auxquelles font face les dépôts et hôpitaux généraux à cette époque. Les renfermés ont aussi droit à de la soupe à base de pain blanc. La viande est très peu évoquée dans les comptes. Son coût élevé est bien entendu l'obstacle majeur à son entrée dans la composition des repas et les renfermés ne peuvent en bénéficier que le dimanche. Seuls les malades du dépôt y ont droit quotidiennement, sur prescription du médecin. On note également dans les comptes l'achat de légumes frais (oseille, ciboulette, carottes, haricots, choux, salades, pommes de terre, navets). Mais ceux-ci ne sont pas distribués aux renfermés mais vendus. Sont également vendus le lait, le fromage, les œufs ainsi que le vin. Avant 1781, pain, soupe et riz constituaient les éléments principaux du régime alimentaire des renfermés. La monotonie de ces repas est alors avérée. Mais les renfermés ont la chance d'avoir des repas chauds et réguliers. Il semble néanmoins que ce régime soit la cause de carences importantes, notamment en vitamines et en lipides .

L'état déplorable des vêtements des personnes arrêtées a vite obligé l'administration à organiser une distribution de vêtements dans l'enceinte du dépôt pour tous les nouveaux arrivants. Cette mesure répond également à un souci d'hygiène mais aussi de sûreté, car on voit alors apparaître un style vestimentaire distinct pour les détenus, qui se généralisera dans les prisons au XIX<sup>e</sup> siècle. Distinction qui prévient les évasions, car les détenus, une fois dehors, sont rapidement reconnus par leur vêtement. Chaque détenu relâché doit d'ailleurs récupérer des habits « civils » pour que son état passé ne lui soit pas préjudiciable dans sa nouvelle vie<sup>23</sup>. Pourtant, les vêtements mis à la disposition des renfermés ne sont pas très différents de ceux des gens de l'extérieur. Le vêtement masculin se

---

20. Arch. dép. Aisne, C 726 et 743.

21. Cité par Christian Paultre, *op. cit.*, p. 422.

22. Maurice Morineau, « Budgets populaires en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Pour une histoire économique vraie*, Lille, 1985, p. 206.

23. Arch. dép. Aisne, C 705, lettre de Le Pelletier, 17 février 1776.

compose d'un « sarot » de bure, ou blouse de travail, un pantalon, d'un bonnet de laine et de trois chemises pour deux. Le vêtement féminin, d'un corset, d'un jupon, d'un juste de bure, c'est-à-dire une veste pendant jusqu'aux genoux et qui serre le corps, de bonnets et de trois cornettes pour deux. On insiste sur la qualité de ces vêtements<sup>24</sup>. L'habillement est utilisé pour restaurer une certaine discipline du corps chez les renfermés. Ils ne sont pas en laine, jugée trop fragile et facilement infestée par la vermine, mais en toile grossière, appelée « toile de treillis ou de chanvre ». Après 1781, par souci d'économie, la quasi-totalité des vêtements est fabriquée à l'intérieur du dépôt par les renfermés eux-mêmes.

Les conditions matérielles sont sommaires. Prenons comme exemple le couchage : est prévue à cet effet la construction de caisses longeant les murs, remplies de paille. Des couvertures clouées au mur complètent le tout. Mais après 1781 il semble que le couchage soit amélioré par des matelas. Cependant, un calcul rapide permet de constater un manque récurrent de places, puisqu'on compte 87 couchages pour les hommes. Or, en 1784, il est entré au dépôt 283 hommes. Soit les séjours sont courts et la rotation des détenus rapide, soit les conditions de couchage sont déplorables. Le manque de moyens laisse présager un certain entassement des détenus. Ce problème se pose pour tous les menus détails de la vie matérielle dans le dépôt (chaussures, vaisselle...).

Nous disposons de très peu de renseignements sur la vie spirituelle dans le dépôt. Il semble que les pratiques religieuses soient journalières<sup>25</sup>. Un desservant de la chapelle est référencé dans les comptes. Un détenu zélé se charge de l'instruction religieuse des enfants restés dans le dépôt ou de ses camarades. L'exercice spirituel doit cependant être mis en avant après 1781 par Montlinot, qui est un ancien chanoine. D'autant plus que cette pratique peut être utilisée pour véhiculer certaines valeurs éducatives et morales dont les détenus auraient besoin. Mais la religion prend une place peu importante dans le dépôt à cette époque.

### **Aspects de la politique d'assistance**

Ces aspects sont mis en valeur par la présence d'une infirmerie ou des loges des fous. Ce qui prouve que le dépôt n'est pas seulement un établissement répressif. Le souci d'hygiène et d'assistance y sont continuellement présents.

La question de la santé des renfermés est primordiale car elle relève de l'organisation même du dépôt. Un détenu malade est plus coûteux qu'un détenu sain. Il faut aussi prévenir les épidémies, grandement préjudiciables dans ce type d'établissement<sup>26</sup>. L'infirmerie n'est pas destinée à la dispense de soins complexes, mais à isoler des éléments contagieux afin de maintenir un certain niveau de salubrité dans l'établissement. Les infirmeries dans les hôpitaux et

---

24. Arch. dép. Aisne, C 743, Charles Leclerc de Montlinot, *op. cit.*, année 1781, p. 12.

25. Arch. dép. Aisne, C 726 et C 743.

26. Arch. dép. Aisne, C 708, Instruction sur l'administration des dépôts, f° 4.

autres lieux d'assistance de l'époque sont comparés à de véritables mouiroirs, très mal entretenues, disposant de peu de moyens. Or, on constate que l'infirmerie du dépôt ne reçoit en moyenne que 8 % de la population totale. Le taux de mortalité reste faible puisqu'on constate la mort de 4,1 % des détenus (année 1783). Ces chiffres sont loin d'être alarmants.

Les maladies présentes dans le dépôt sont rarement dangereuses pour l'établissement. Il s'agit souvent de fièvres de toutes sortes (intermittentes, continues, quotidiennes, tierces, quartes...). Il est parfois difficile de savoir ce qui se cache derrière le mot « fièvre » couramment employé à l'époque. Nous avons relevé un fort taux de mortalité chez les détenus atteints de fièvre, ce qui laisse penser que ce mot cache toute sorte de maladies. On note également des dysenteries, des diarrhées et de nombreuses maladies dues à la mauvaise qualité de l'alimentation. On pratique également les accouchements à l'infirmerie.

L'infirmerie apparaît peu dans nos sources. Cependant, on constate qu'elle se modifie et prend de l'importance au fur et à mesure que le dépôt lui-même change de nature. L'infirmerie s'agrandit et se spécialise. Elle devient un refuge unique en son genre dans la généralité et pourrait faire l'objet d'une étude plus précise. Mais nous nous en tiendrons à évoquer ces quelques caractéristiques essentielles.

Il est intéressant de s'arrêter un instant sur le traitement des fous mis en œuvre dans cet établissement, car nous avons là un aspect très original du dépôt de mendicité de Soissons. En effet, c'est le seul lieu de la généralité qui accueille ce type de malades. D'autre part, il met en pratique des techniques très innovantes dans les soins apportés aux malades<sup>27</sup>. Les années 1780 sont particulièrement fécondes en ce qui concerne l'étude de la folie, on s'interroge beaucoup sur les phénomènes qu'engendrent ces pathologies. On est alors persuadé que les fous peuvent guérir. Montlinot porte beaucoup d'intérêt à ces « insensés ». Il juge que leur isolement dans les loges n'est pas adapté et ralentit les éventuelles guérisons.

Une fois de plus, il nous faut aller vite mais cet aspect pourrait lui aussi faire l'objet d'une étude à part entière. En ce qui concerne les remèdes, ils sont divers. On s'est d'abord attaché à classer les différentes sortes de folies (« imbéciles », « mélancoliques », maniaques, frénétiques) afin d'adapter les remèdes à chaque catégorie. Cependant, l'analyse de la folie est encore grandement inspirée de la théorie des humeurs héritée des siècles passés. Des bains d'eau chaude et d'eau froide sont préconisés pour susciter les réactions, on pratique des saignées et on fait boire des tisanes. La présence de ces loges dans le dépôt indique l'avancée des mentalités dans le traitement des « insensés ». La particularité de leur statut aboutit à la reconnaissance d'une véritable maladie.

Cependant, à ces mesures d'assistance s'oppose une certaine discipline qui oblige à considérer le dépôt comme une maison de force avant tout.

---

27. Arch. dép. Aisne, C 19.



## Aspects de la politique répressive

Tout un système est mis en place pour encadrer ce renfermement et en faire un moment de « dressage » et d'apprentissage, comme le veut l'administration. Certains aspects de l'institution rappellent que les détenus sont là pour purger une peine qui n'est pas censée leur être agréable. Ils sont donc mis au travail, ce que nous étudierons plus précisément dans la troisième partie. Un encadrement disciplinaire est également présent.

Le personnel de surveillance se compose de 16 employés en 1784. On y trouve à la fois un personnel libre et des détenus qui exercent une fonction de surveillance dans l'établissement. La figure centrale de cet édifice est sans doute le concierge<sup>28</sup>. Il veille au bon fonctionnement matériel du dépôt et son allure imposante doit effrayer les individus qui posent problème. Il réside dans le dépôt et effectue des rondes de surveillance nuit et jour. Il possède des pouvoirs étendus car il peut décider d'envoyer un détenu au cachot. Les concierges sont remplacés après 1781 par des surnuméraires de la maréchaussée. Ils sont chargés exclusivement de faire régner l'ordre dans le dépôt. Ils dorment dans l'établissement ; trois cabines leur sont affectées, dispersées sur les lieux. Leur présence prouve la volonté d'instaurer une discipline plus rigoureuse. De par son statut militaire, le surnuméraire est plus craint que le concierge..

Les détenus exerçant une fonction de surveillance sont appelés « prévôts des chambrées ». Ils ont la charge de surveiller leur co-détenus. Il y a environ un prévôt pour 16 à 20 détenus<sup>29</sup>. Leur rôle consiste à consigner dans un rapport toutes les transgressions au règlement intérieur du dépôt. Ils doivent également fournir aux renfermés les effets matériels dont ils ont besoin. Ils obtiennent en échange des gages et l'assurance d'être délivré dans les six mois. Cette pratique montre bien qu'il ne s'agit pas seulement d'enfermer les mendiants mais également de les éduquer.

Ce personnel de surveillance doit faire régner l'ordre dans l'établissement. À cette fin il exécute certaines mesures disciplinaires. Chaque détenu doit respecter un emploi du temps très strict : lever à 7 h en hiver et 5 h en été, prière, travail aux ateliers, premier repas à 11 h en été, à midi en hiver, puis une heure de repos, de nouveau travail jusqu'au souper qui a lieu à 17 h en hiver et à 19 h en été, le coucher a lieu entre 19 et 20 h, la prière se fait au lit. Les dimanches et jours fériés les détenus ne travaillent pas. Le recours à un emploi du temps strict est une mesure disciplinaire qui permet la normalisation du comportement des individus autour de certaines règles. Certaines peines sont infligées en cas de mauvaise conduite<sup>30</sup>. Pour les hommes, chaque écart est condamné par une peine de cachot (dans les loges de l'établissement). Selon la faute commise, tout un éventail de peines peut y être ajouté, allant de la privation de la ration alimentaire jusqu'à la mise aux fers. Rien d'exceptionnel n'apparaît dans ces mesures. Pour les femmes,

---

28. Arch. dép. Aisne, C 708.

29. Arch. dép. Aisne, C 743, Charles Leclerc de Montlinot, *op. cit.*, année 1783.

30. Arch. dép. Aisne, C 743, Charles Leclerc de Montlinot, *op. cit.*, année 1781.

les punitions sont très différentes. La première punition est celle du port du bonnet de laine brune, accompagné d'un habit «de couleur mi-partie». L'inspecteur prétend que c'est une vraie honte pour une femme de se montrer dans un tel accoutrement. Elles peuvent aussi être enfermées dans des cellules où elles doivent filer du chanvre pour obtenir leur liberté. On remarque qu'aucun «châtiment corporel» proprement dit n'est prévu. La majorité des actes d'indiscipline relevés sont la tenue de mauvais propos ou d'insultes, quelques cas de vols. On note très peu de tentatives d'évasion. Seulement trois ou quatre personnes sont punies par mois. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes noms qui reviennent dans les registres.

L'étude du régime intérieur du dépôt montre à quel point la diversité des fonctions qu'il exerce dans la généralité rend complexe toute définition. Il est l'exemple même d'un lieu de détention sous l'Ancien Régime. Toutefois, on remarque le souci d'apporter certaines innovations, notamment dans le soin des fous, dans le domaine sanitaires et dans les mesures disciplinaires elles-mêmes. La vie du dépôt a beaucoup évolué entre 1764 et 1789, la période la plus intéressante étant sans aucun doute celle qui voit la mise en place, après 1781, d'une réforme originale de gestion de l'établissement par Montlinot.

### **Montlinot et la mise en place du «dépôt modèle» de Soissons (1781-1789)**

Le dépôt de mendicité est avant tout un outil essentiel à la mise en œuvre d'une mission éducative auprès des détenus. Il faut leur inculquer une certaine discipline, mais aussi le sens des responsabilités et du respect. L'instrument majeur de cette politique est la mise au travail. Cette mesure a pris tous ses effets grâce aux efforts de Montlinot qui a laissé une forte empreinte dans l'histoire du dépôt et de la mendicité en général. Dresser son portrait est un travail intéressant car cet homme illustre bien la symbiose qui existe entre l'adhésion aux idées nouvelles de son temps et la volonté de les appliquer dans un cadre concret. Montlinot est le parfait instrument de la politique que Necker entend mettre en place dans la généralité de Soissons à partir de 1781, celle du «dépôt modèle», en se basant sur le modèle des maisons de travail hollandaises<sup>31</sup>.

#### **Un administrateur au service de la bienfaisance**

Charles Antoine Leclerc de Montlinot est né en 1732 à Crépy-en-Valois. Il a été chanoine à la collégiale Saint-Pierre de Lille et a obtenu un doctorat en médecine et en théologie. Après une querelle littéraire avec un moine, il doit quitter la ville de Lille. Il s'établit quelque temps à Paris puis est envoyé par une lettre

---

31. Camille Bloch, *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, Paris, Picard, 1908, p. 221.

de cachet à Soissons pour diriger le dépôt de mendicité. Il s'est déjà illustré dans ce domaine en gagnant le concours organisé par l'académie de Châlons en 1777 grâce à ses écrits sur le thème de la mendicité et à plusieurs brochures ayant pour thème « Comment réduire la mendicité ? ». Il sera d'ailleurs, sous la Révolution, membre du Comité de mendicité, puis administrateur des hôpitaux de Paris. Il meurt en 1801 à Paris au terme d'une vie passée au service des pauvres<sup>32</sup>.

On retrouve dans les propos tenus par Montlinot les idées sur la mendicité développées par nombre de ses contemporains, à savoir que l'administration du royaume doit prendre en charge les mendiants et les vagabonds. Il est très critique à l'égard des hôpitaux et de leurs systèmes de fabriques, ateliers installés à l'intérieur de l'établissement pour faire travailler les détenus, qui d'après lui prennent du travail aux ouvriers de l'extérieur. Il décrit souvent le caractère « malsain » de telles institutions<sup>33</sup>. Il critique également vivement la pratique de l'aumône qui entretient selon lui la fainéantise. La réussite d'une opération de destruction de la mendicité passe par la suppression de ces deux modes d'assistance.

La base de la réforme que Montlinot entend entreprendre est la mise au travail des détenus. Nous pouvons reprendre les termes de Bronislaw Geremek pour exprimer les ambitions d'une telle politique : *laborare nutrior, laborare plector*, « avec le travail je suis nourri, avec le travail je suis puni ». Cette inscription figure sur le porche d'entrée de la maison de travail de Hambourg<sup>34</sup>. À cette époque le travail est érigé en vertu et il s'agit, en mettant des détenus au travail, de les punir et de leur faire retrouver le chemin d'une vie jugée respectable. Cette politique date du XVI<sup>e</sup> siècle avec les *workhouses* anglaises ou encore les maisons de travail des Provinces-Unies. Mettre au travail une population de détenus n'est donc pas une innovation. Cependant, dans les dépôts, l'expérience s'enrichit de celles menées dans d'autres établissements de ce type. Montlinot insiste sur le côté « sociabilisant » du travail. L'effet recherché est de permettre par le travail une éventuelle réinsertion des individus dans la société qui les entoure. Cela importe bien plus à l'inspecteur du dépôt que la notion de peine qui lui est accolée. Le travail garde néanmoins un aspect répressif car la fatigue corporelle engendrée par une journée en atelier amoindrit les menaces de révolte. En étudiant cet aspect, Michel Foucault explique que le travail « plie les corps à des mouvements réguliers, il exclut l'agitation et la distraction, il impose une hiérarchie et une surveillance... »<sup>35</sup>

Cependant la réforme de Montlinot est plus complexe qu'une simple mise au travail. Il adapte au sein du dépôt une sorte de micro-société en y introduisant certaines caractéristiques de la vie extérieure. Ainsi, le « détenu-ouvrier » est payé

---

32. *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. 29, Paris, 1821, p. 589-590, et Guy Thuillier, « Un observateur de la misère sociale : Charles Leclerc de Montlinot (1732-1801) », *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale*, n° 19, janvier 1979, p. 9-56.

33. C. Montlinot, *Discours sur la mendicité à Soissons*, 1779, p. 1, 15-16.

34. Bronislaw Geremek, *La Potence ou la Pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1987, p. 274.

35. Michel Foucault, *Surveiller et punir : la naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 281.

pour son travail au « taux ordinaire des villages », sans qu'on cherche à tirer profit de cette main-d'œuvre. Le dépôt ne fournit que l'essentiel aux détenus, le minimum vital, et ceux-ci doivent le compléter avec l'argent qu'ils ont gagné. Ils peuvent ainsi s'acheter des fruits, des légumes, de nouveaux vêtements, tous produits proposés dans le dépôt. Une part d'autogestion et d'autodétermination est alors laissée à l'individu dans le but de lui apprendre à se responsabiliser. Il semble que le dépôt de Soissons ne soit pas le seul à utiliser ce système, mais c'est celui qui est cité en exemple puisqu'il est appelé « dépôt modèle ». Cette organisation, qui obtient des louanges de toute part, doit cependant être soumise à la critique. Les détenus connaissent ici une situation idyllique en ce sens où ils ont forcément du travail, que leur salaire leur permet assurément de s'offrir ce qu'ils veulent sans aucune des contraintes d'augmentation de prix ou de cherté que connaît le monde extérieur. Les détenus seront probablement déçus, une fois leur liberté acquise, de ne pouvoir remettre en pratique ce système à échelle réelle sans avoir à franchir certains obstacles.

### **Une mise en application des principes**

Nous avons très peu d'indications sur la façon dont les détenus étaient occupés avant l'arrivée de Montlinot. On suppose que les principales activités devaient être des travaux de filature, comme dans les autres dépôts. Or, un tel travail pose des problèmes et, selon Montlinot il vaut mieux occuper les détenus à un travail « physique »<sup>36</sup>. Le travail dans le dépôt était donc inadapté à sa population masculine. L'autre problème soulevé par la mise au travail de tous les détenus est le manque de ressources financières et le manque de place. Il semble donc qu'avant 1781 aucune activité n'ait été proposée au sein du dépôt. Dans certains comptes, la case des « dépenses effectuées pour mettre les détenus au travail » reste vide.

Finalement, c'est assez tardivement que le travail acquiert de l'importance dans le système disciplinaire du dépôt. En 1781, les comptes prouvent que les femmes sont mises au travail, et une fabrique de lacets au boisseau et de jarretières occupe les vieillards et les enfants. Pour les hommes, la création d'ateliers a été impulsée par la manufacture des glaces de Saint-Gobain qui cherchait de la main-d'œuvre. Sous la direction de Pierre Delaunay-Deslandes (1758-1789), la manufacture construite sous Louis XIV s'ouvre sur l'extérieur pour pouvoir répondre à la demande. Il recherche alors des ouvriers non qualifiés, capable de réaliser des opérations de façonnage à froid, le « poli » et le « doux ». Deslandes décide en 1782 d'ouvrir un atelier de polissage des glaces dans le dépôt. Ce choix est une véritable aubaine. Alors qu'en 1782 moins de dix personnes travaillent dans cet atelier, en 1783, 72 personnes y sont affectées<sup>37</sup>. Un second atelier est ouvert et le dépôt devient une annexe importante

---

36. Arch. dép. Aisne, C 743, Charles Leclerc de Montlinot, *État actuel...*, année 1784 et 1785, p. 20.

37. Arch. dép. Aisne, C 743, Charles Leclerc de Montlinot, *Ibid.*, année 1782, p. 25 et 1783, p. 19.

de Saint-Gobain. Les femmes participent à ces ateliers après 1787. Les apports de cette coopération ne sont pas seulement financiers. Le travail de polissage des glaces est très éprouvant physiquement. Cette opération s'effectue entièrement à la main : il s'agit de frotter le verre avec des blocs de bois garnis de feutre « humecté d'eau tenant de l'acide de fer en suspension »<sup>38</sup>. Les fines aspérités disparaissent peu à peu laissant une glace polie. Pour effectuer ce travail, l'ouvrier utilise un grand arc de bois d'orme attaché au plafond et terminé par une planchette garnie de feutre. Il faut poncer la glace au moyen de la planche en exerçant sur elle une pression, ce qui demande une certaine force physique. Ce travail convient donc bien au dépôt car, d'après Montlinot, il permet de fatiguer les renfermés et de les rendre plus dociles. Les ouvriers-détenus sont rémunérés suivant le salaire établi par la manufacture, au pied carré de glace travaillée. Le salaire dépendait donc de la force du détenu. Selon Montlinot, un bon ouvrier gagne 15 livres par mois, l'apprenti 9. L'administration prélève un quart de ce salaire pour rembourser les frais de fournitures et laisse le reste aux détenus.

Les femmes sont presque toutes occupées à l'atelier de filature. La majeure partie de ce qui est produit est destinée à la consommation interne. La mauvaise qualité de la toile produite explique sans doute l'absence de vente à l'extérieur. De plus, tirer un bénéfice du travail des renfermés serait contraire à « l'éthique » des maisons de force. Tous les ouvriers du dépôt sont payés à la tâche. Cette façon de faire est plus en accord avec les valeurs développées par Montlinot, c'est-à-dire réapprendre aux détenus la valeur du mérite et du travail accompli. Mais l'administration se trouve face à un vrai casse-tête car il faut récompenser justement chaque ouvrier pour son travail tout en donnant à chacun un pouvoir d'achat au sein du dépôt qui soit, sinon le même, au moins proportionnel au travail fourni. Foucault explique que le salaire pour un « travail pénal » ne rétribue pas la production mais fonctionne comme le moteur et le repère de la transformation des individus<sup>39</sup>. Il faut replacer le voleur, le vagabond dans le système du travail, et la rétribution fait partie de ce schéma.

La vertu éducative du travail est illustrée par le système de mise en apprentissage des enfants. Cette organisation voit certainement le jour dès l'ouverture du dépôt. Elle répond à deux impératifs : éloigner les enfants de l'exemple misérable du mode de vie de leurs parents et leur permettre, en leur apprenant un travail, de se réintégrer dans la société. On place alors les enfants chez des artisans ouvriers ou chez des paysans à la campagne en échange d'une pension payée à la personne qui le reçoit. Le montant de celle-ci dépend de l'âge de l'enfant. La plupart d'entre eux sont placés à la campagne chez des vigneron ou des journaliers. Ces métiers traduisent une faible condition sociale, ce qui nous permet de penser que la pension peut représenter un apport important en argent pour « ces familles d'accueil ». Pour s'assurer du bon traitement des enfants, le « Règlement

---

38. Elphège Fremy, *Histoire de la manufacture des glaces de Saint-Gobain*, Paris, Plon, 1909, p. 271.

39. Michel Foucault, *op. cit.*, p. 281.

de 1785 » impose l'envoi tous les six mois par la famille d'accueil d'un « certificat de vie » délivré par le curé de la paroisse<sup>40</sup>.

Toutes ces tentatives prouvent une chose essentielle : l'enfermement au dépôt est considéré comme un moyen et non comme une fin, une échappatoire pour les mendiants et vagabonds, une solution pour les rendre « utiles » à la société. La vertu éducative du travail est donc primordiale, et même à la base de l'édifice.

### **Les limites et les critiques du système**

Ce système n'est pas à l'abri d'une des difficultés majeures que connaissent tous les établissements d'assistance à l'époque, à savoir un endettement chronique. Le déficit causé par les ateliers est le problème le plus important que connaît le dépôt à la veille de la Révolution, problème qui a d'ailleurs toujours existé. Dès l'ouverture du dépôt, l'intendant se plaint du manque de moyens pour mener à bien cette opération. Finalement, le manque de budget est une entrave à toute l'opération de destruction de la mendicité. Cet aspect reflète bien la situation de la société de la fin de l'Ancien Régime. Les critiques sont également nombreuses concernant le dépôt. La diversité de la population reçue est une contrainte de taille. On y trouve réunis mendiants, vagabonds, enfants des vagabonds, fous, vénériennes et libertines... D'après l'intendant de Limoges, cette diversité est plutôt un point positif, car il ne reste comme pensionnaires pour les établissements de charité que des gens réellement souffrants. On assiste là à une spécialisation qui donnera plus tard nos actuels hôpitaux. Mais cette diversité pose un problème financier. Le dépôt reçoit un budget qui lui permet de n'accueillir que les mendiants les plus dangereux. Or la population reçue est beaucoup plus vaste. Il faut bien comprendre que les hôpitaux et hôtels-Dieu n'ont pas rempli correctement leur rôle. Ils devaient par exemple accueillir les mendiants malades du dépôt, ce qu'ils ont toujours refusé de faire. Mais, là aussi, leur capacité d'accueil était bien trop faible pour recevoir toutes les personnes ayant besoin d'assistance.

Au terme de cette analyse, il faut reconnaître que les prétentions des textes royaux concernant la répression de la mendicité sont loin d'avoir porté tous leurs fruits. De nombreuses études révolutionnaires mettent en avant le semi-échec de toutes ces politiques visant, sous l'Ancien Régime, à réduire le nombre de pauvres, mendiants et vagabonds. Nous avons pu constater combien il est difficile pour l'État de constituer un maillage répressif à l'échelle du royaume. L'organisation des établissements est plus tributaire des conditions locales et des volontés des administrateurs à l'échelle régionale que des politiques édictées par le pouvoir royal. Pourtant, le bilan des actions du dépôt de mendicité de Soissons est loin d'être seulement négatif. Il a véritablement constitué le terrain propice à la réali-

---

40. Art. 21 du chapitre sur les enfants dans le Règlement de 1785, cité par Christian Paultre, *op. cit.*, p. 423.

sation de pratiques nouvelles en matière d'assistance, pratiques qui seront reprises sous la Révolution. Il offre également une image beaucoup plus positive que celles que nous avons des lieux d'assistance sous l'Ancien régime, souvent comparés à des mouiroirs. Nous ne pouvons que déplorer le faible écho qu'a eu le dépôt de mendicité dans l'histoire de la mendicité.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le contrôle de l'État grandit dans tous les domaines de la politique sociale. Alors que les hôpitaux prennent de plus en plus une coloration médicale, le caractère encore hybride du dépôt le rattache à un Ancien Régime finissant et le condamne à disparaître avec lui. L'établissement n'a pourtant pas disparu après 1789. Nous retrouvons la présence des dépôts dans les archives dites révolutionnaires. Napoléon a voulu en faire des maisons d'assistance où le mendiant gagnerait sa vie par le travail sans y être contraint<sup>41</sup>. Mais cette réforme n'a pas eu de suite, si bien que les quelques dépôts restant sont devenus des hospices ou des asiles d'incurables. De 1764 à 1777, 106 389 mendiants ont été capturés et 88 018 enfermés dans les dépôts du royaume. Ces chiffres prouvent aisément le caractère indispensable de ces établissements. Ils ont servi de terrain d'expérimentation pour une réforme qui sera reprise par le comité de mendicité créé sous la Révolution.

Une étude d'histoire régionale est intéressante dans la mesure où elle met en lumière les actions quotidiennes de personnes qui n'ont pas gravé leur nom dans l'histoire et qui pourtant y ont contribué. Ainsi, nous ne pouvons qu'admirer la ténacité et le travail d'un homme comme Charles de Montlinot et la dévotion qu'il semble avoir mis dans la réalisation des réformes concernant le dépôt. Suivre l'évolution et l'administration d'un tel établissement permet de contribuer à l'histoire locale tout en la rattachant à une histoire plus large, celle de la politique du royaume. C'est ce jeu d'échelle qui nous a semblé intéressant pour mieux comprendre des notions plus vastes, telle celle de centralisation de l'État, ou des évolutions qui ont marqué cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Delphine BOUXIN

---

41. Jean Vallée, *Les Dépôts de mendicité. Leur utilisation comme moyen d'assistance*, Paris, 1908, p. 89.





## Trois siècles d’"hospitalité" en pays cotterézien

C’est à Villers-Cotterêts, aujourd’hui modeste chef-lieu de canton, que Philippe de France, duc d’Orléans, deuxième fils de Louis XIII, voulut fonder un hôpital en 1699. C’est en 1704, peu après sa mort, que cette fondation reçut ses lettres patentes de son frère Louis XIV.

Deux siècles plus tard, c’est dans cette même petite ville que le recensement décomptait environ 4 800 habitants, mais surtout... une surprenante proportion de personnes âgées hospitalisées et redevables d’assistance et de soins : 1 850 lits, soit deux habitants sur cinq !

De l’hôpital royal à la maison de retraite du département de la Seine, ces deux constatations simples ne peuvent qu’amener l’historien local à s’interroger : ne pouvant offrir ni cure d’altitude bienfaisante, ni source thermale magique, ni même “asyle” particulièrement reposant (hormis les frais ombrages de sa forêt), ne comptant aucun Esculape de renom parmi ses enfants, pourquoi Villers-Cotterêts a-t-elle donc engagé et assuré – presque sans interruption au cours des siècles passés, mais sous des formes et des appellations variées – cette sorte de mission soignante ?

Né sous un prestigieux parrainage, l’hôpital de Villers-Cotterêts ne semble pourtant pas avoir retenu l’attention d’un biographe particulier. Aussi les notes qui suivent visent-elles d’abord à sauver de l’oubli quelques archives directes le concernant, à les éclairer par les notes inédites de chercheurs locaux, enfin à les replacer dans le contexte historique de l’évolution de la santé publique et de la vie cotterézienne, aux multiples ramifications<sup>1</sup>.

---

1. Pour les généralités historiques, la présente étude s’appuie principalement sur les ouvrages anciens suivants : Claude Carlier abbé, *Histoire du duché de Valois*, Paris-Compiègne, 1764, 3 vol. ; J.-B. L. Brayer, *Statistique du département de l’Aisne*, Laon, imp. de Melleville, 1824, 2 t. ; Abbé Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, Soissons, 1863-1875, 10 vol. ; ainsi que sur les *Annuaires administratifs de l’Aisne* et les documents conservés dans le fonds Périn à la bibliothèque municipale Saint-Léger à Soissons.

L’évolution générale hospitalière est éclairée par les fonds d’archives de l’Assistance publique-Hopitaux de Paris (AP-HP), 7 rue des Minimes, 75003 Paris.

Les données régionales et locales ont été puisées dans les *Recueils des Actes administratifs de la préfecture de l’Aisne*, les registres des délibérations municipales de Villers-Cotterêts, les dossiers conservés à la Société historique régionale de Villers-Cotterêts, les travaux d’Ernest Roch (1907-1908) et les notes inédites de Marcel Leroy.

Les Archives départementales de l’Aisne conservent plusieurs liasses relatives à l’hôpital de Villers-Cotterêts. Il s’agit, dans les archives communales de Villers-Cotterêts, des documents cotés 1 M 15 et 3 M 1-3 M 4 (adjudications, devis et mémoires de travaux entre 1834 et 1890), et, dans

## Introduction générale : de la charité à la médecine

Au cours de notre histoire, les notions et concepts désignant les formes d'assistance à la personne malade, isolée, faible d'esprit, dépendante, amoindrie par l'âge, dans le besoin, ont très largement fluctué et varient encore de nos jours selon les contenus et l'esprit même de cette assistance, qu'elle soit publique ou privée. Ils portent cependant en commun le beau nom d'"hospitalité", appellation générique la plus largement utilisée jusqu'à nos jours<sup>2</sup>.

Sous l'angle des devoirs du cœur et de la religion, on a longtemps parlé de charité, de bienfaisance, de bonnes œuvres. À côté des ordres religieux mendiants, militaires ou prêcheurs fondés au Moyen Âge, les congrégations dites hospitalières ou charitables donnent l'exemple en accueillant, en hébergeant, en fournissant un peu de nourriture et quelques tisanes.

La double volonté d'organiser cette charité et de garder les personnes saines à l'écart des maladies et épidémies amène très tôt, principalement dans les villes, la fondation des maisons-Dieu, des hôtels-Dieu<sup>3</sup>, puis, dans les campagnes, la création des maladreries et maisons Saint-Lazare, principalement tournées contre le fléau de la lèpre.

Sans vouloir schématiser les multiples initiatives qui ont assumé ces généreuses missions, mais pour éclairer le devenir de nos structures hospitalières départementales, en particulier avec l'exemple de Villers-Cotterêts, rappelons quelles sont les principales structures de bienfaisance de l'Ancien Régime.

Apparus vers l'époque de Louis IX – lui-même mort de la peste – et sous l'impulsion du clergé, les bureaux de charité prennent en charge, dans chaque paroisse urbaine, l'assistance à domicile, les soins aux indigents, la distribution des secours. C'est dans cet esprit que Vincent de Paul fonde trois siècles plus tard (1617) la Confrérie de la Charité, dont les "Filles" se consacrent, sans couvent ni costume spécial, au service des pauvres, des malades, des enfants trouvés, des vieillards, des galériens. Présent à Villers-Cotterêts comme dans la plupart des établissements hospitaliers de province, cet ordre trouve l'appui de familles nobles et bourgeoises, et de la reine elle-même. Sous le nom de "Dames de la Charité", elles distribuent des bons de secours et des potions sous le contrôle de médecins à qui elles rendent compte.

Par lettres patentes du 7 novembre 1544, le bon roi François I<sup>er</sup>, bâtisseur du nouveau château de Villers-Cotterêts, fonde à Paris le Grand Bureau des Pauvres qui fait passer du Parlement au prévôt des marchands et aux échevins le soin

---

les archives hospitalières de la même ville, d'un fonds d'une trentaine de liasses de documents administratifs et comptables pour la période comprise entre l'an II et 1954 (avec quelques lacunes). Ces liasses pourraient faire, avec intérêt, l'objet d'une étude spécialisée, éventuellement comparative. La dimension financière et administrative n'est donc qu'esquissée ici.

2. L'Hospitalité diocésaine de Soissons est aujourd'hui l'organe charitable qui prépare et accompagne les trains de malades de l'Aisne dans les pèlerinages auxquels ils prennent part, avec missions de convoyage, hébergement et infirmerie ambulante.

3. Celui de Paris, qui jouxte Notre-Dame, est attesté dès 651.

et la police des pauvres de la capitale : secours aux nécessiteux, aux enfants abandonnés, aux personnes âgées, soins à domicile, ouverture de l'hôpital de la Trinité et de l'hospice des Petites-Maisons (ainsi nommé parce que les aliénés, les vénériens, les teigneux y sont hébergés séparément). En 1551, Henri II – souverain également lié à Villers-Cotterêts – autorise dans le pays la levée d'une taxe communale, dite "droit des pauvres", afin de rééquilibrer le budget des hôpitaux.

En 1656, Louis XIV fonde l'Hôpital général, administré conjointement par l'archevêque de Paris, le procureur général au Parlement, le lieutenant de police et le prévôt des marchands. Dans ce cadre, de fortes institutions soignantes prennent en charge ceux que l'on appelle communément les "pauvres" : Bicêtre, la Salpêtrière, la Pitié, les Enfants-Rouges, le Mont-de-Piété, les Enfants-trouvés... L'assistance médicale du Grand Siècle se met en place, d'où les attaques de Molière contre son Diafoirus qui continue longtemps à préférer son latin et ses saignées à l'observation clinique des malades. Pour la première fois cependant, les mendiants, hommes et femmes, peuvent être internés et employés à des travaux simples : entretenus au prix de la privation de liberté, ils vont constituer pour longtemps une sorte de rebut social qu'il convient d'isoler. En complément, un édit de 1662 prescrit la création, dans les grandes villes du royaume, d'un hôtel-Dieu et d'un hospice général. Près de Villers-Cotterêts, la Charité de Château-Thierry vient de s'ouvrir en 1657, l'hôpital général de Soissons en 1661.

Sans nier la nécessité d'une large assistance pour subvenir aux besoins de la population, la Révolution supprime ces structures monarchiques ou paroissiales qui laissent une trop large place à une générosité aléatoire. Il revient désormais à la République d'assumer ses obligations de solidarité sociale<sup>4</sup>.

Tandis que les hôpitaux deviennent dans toute la France des établissements publics, soustraits à l'influence de l'Église et des ordres religieux, placés sous la surveillance d'une commission administrative désignée par les municipalités<sup>5</sup>, le Directoire instaure<sup>6</sup> les Bureaux de bienfaisance ainsi qu'une recette spécifique destinée aux indigents qui ne sont pas enfermés dans les hospices. Peu après, le Consulat crée le Conseil général des Hospices<sup>7</sup> (première administration centralisée des hôpitaux de Paris et prélude à l'Assistance publique d'aujourd'hui<sup>8</sup>), ainsi que le service des Enfants assistés (pour les orphelins, pupilles, enfants trouvés ou vagabonds) et la Direction des nourrices dans les campagnes. Des aménagements qui auront des répercussions directes dans notre département.

Ainsi, à l'initiative charitable de l'Église et des particuliers, puis à la volonté royale de maîtriser à la fois la pauvreté et la maladie, succède un début

---

4. En témoigne le nouveau nom de l'hôtel-Dieu de Paris, devenu le Grand hospice d'Humanité, ce qui n'est pas sans rappeler le surnom donné à la même époque au général Dumas : Monsieur de l'Humanité.

5. Loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796).

6. Loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796).

7. Arrêté du 27 nivôse an IX (17 janvier 1801).

8. Loi du 10 janvier 1849. L'Assistance publique gère à ses débuts 16 hôpitaux et 11 hospices ou maisons de retraite à Paris.

d'organisation administrative, codifiée par lois et décrets, qui tente d'encadrer ce qu'on appellera la santé publique.

Il faudra encore, prioritairement et en moins de deux siècles, les avancées de l'hygiène publique et privée<sup>9</sup>, de la médecine (la vaccine<sup>10</sup>, le microscope, l'auscultation, l'asepsie) et des médicaments (morphine, quinquina...), mais aussi la création de lieux spécialisés (dépôt, asile d'aliénés, clinique, maison de retraite, orphelinat...), la formation d'un personnel compétent (Louis XVIII crée l'Académie de médecine en 1820), la disparition de préjugés moraux pour permettre la dissection des cadavres (médecine légale) ou l'aide à l'accouchement. Des lieux publics de soins ambulatoires sont créés (les Maisons municipales de secours font place en 1895 aux dispensaires, les Bureaux de bienfaisance de la Révolution ne disparaissent qu'en 1955), accompagnés, bien sûr, par les progrès constants de la biologie, de la pharmacie, de la chirurgie... même si les salles communes d'hospices et d'hôpitaux sont encore de nos jours un souvenir proche.

Entre la présence charitable de l'Église, la volonté royale d'une institution publique, la réclusion des "gens sans aveu" de la capitale, l'apport de la municipalité pour soigner convenablement sa population, les changements successifs de noms, de lieux et de structures soignantes, l'aide occasionnelle de l'armée, les efforts et les hésitations du Conseil général en matière sanitaire, c'est toute l'"hospitalité" cotterézienne qui s'explique et se développe, à la lumière du bref rappel historique ci-dessus.

## Des maladreries du Valois à l'hôtel-Dieu de Villers-Cotterêts

La lèpre et l'essor des maladreries dans l'Aisne ont déjà fait l'objet d'une large étude historique<sup>11</sup>. Reportons-nous cependant à l'*Histoire du duché de Valois*, par l'abbé Carlier<sup>12</sup>, ainsi qu'aux travaux d'Ernest Roch sur les anciennes rues de Villers-Cotterêts<sup>13</sup>.

Le premier précise bien que la présence de lieux de soins dans cette région a pour origine le culte des reliques de saint Arnoul et de l'évêque assassiné Thomas Becket, tous deux honorés à Crépy-en-Valois vers 1180. Pour

---

9. Par exemple l'interdiction des sépultures dans les églises et la fermeture des cimetières urbains (1776).

10. Après l'épidémie de variole de 1723, qui tue vingt mille Parisiens, l'inoculation est adoptée en France en 1764.

11. *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XVI, 1970. André Moreau-Néret, alors président de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts, y présente deux articles directement liés à la présente étude qui concernent, l'un l'isolement des lépreux au Moyen Âge et le problème des lépreux errants (p. 22-36), l'autre les maladreries de la région de Villers-Cotterêts et le comte lépreux Raoul V de Crépy (p. 137-141).

12. C. Carlier, *op. cit.*

13. *Bulletins de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts*, 1907-1908.

accueillir les nombreux pèlerins, la comtesse Élisabeth de Valois ouvre près de son château de Crépy l'hôpital Saint-Michel ainsi qu'un hospice pour les voyageurs les plus pauvres. Dans les années qui suivent, la comtesse Éléonore fonde à son tour des établissements charitables à La Ferté-Milon, Béthisy, Verberie, Oulchy, Coyolles, Tigny, Pierrefonds<sup>14</sup>... Carlier explique alors ainsi leur évolution en maladreries :

“Les hôpitaux changèrent de nature, pour la plupart, après le retour des premières croisades. On y admit les lépreux pendant quelque temps. On les en expulsa ensuite, et on les plaça dans des hospices, qu'on bâtit dans les plaines, à cause de la qualité contagieuse de leur maladie. On distingua alors deux formes d'hôpitaux : les maisons-Dieu et les léproseries. Les maisons-Dieu servaient de retraite aux voyageurs, aux passants, aux pauvres, aux pèlerins, qui visitaient les lieux de dévotion dans l'intérieur du royaume. On les y traitait même de toutes les maladies, qui n'avaient point de rapport à la lèpre. Sur les premiers indices de lèpre, on les transférait dans les maladreries hors des villes.”<sup>15</sup>

Pour sa part, Roch, cleric de notaire cotterézien, féru de chartes et de titres de propriété – bien souvent disparus depuis la publication de ses recherches –, s'appuie sur un ancien chartrier de l'abbaye de Bourfontaine datant de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et sur plusieurs actes notariés du xvi<sup>e</sup> siècle qui mentionnent à Villers-Cotterêts une “maladrye” et un lieu-dit “croix des Ladres”, situés tous deux près du faubourg de Pisseleux<sup>16</sup>.

Cette institution aurait d'ailleurs été fort éphémère, puisque Roch pense qu'elle aurait été supprimée dès 1196 par la comtesse Éléonore qui a succédé à sa belle-sœur Élisabeth et habite la Malemaison, le premier château de Villers-Cotterêts. Ainsi faut-il comprendre cette brève indication relevée dans le *Bulletin de la Société historique de Soissons*<sup>17</sup> : “Dans cette étude, il est parlé d'un rapport fait en 1351, constatant qu'à Villers-Cotterêts, il n'existait *aucuns* malades de la lèpre, nés en cette ville. Par suite, il n'y a pas de léproserie [...] Quand, par hasard, quelqu'un tombait malade, on le conduisait à La Ferté-Milon.”

Signalées par André Moreau-Néret<sup>18</sup>, les petites maladreries de Coyolles, Largny<sup>19</sup> et Vivières ont progressivement fermé leurs portes, tant à cause du retrait de la maladie que pour concentrer en un seul endroit les malades et le personnel

---

14. Et, sans doute, à Villers-Cotterêts qu'il ne cite cependant pas. Voir aussi : Abbé Pécheur, *op. cit.*, t. 5, IX.

15. C. Carlier, *op. cit.*, t. III, chap. 51.

16. À l'emplacement approximatif de l'actuelle gare des marchandises.

17. *Bulletin de la Société historique de Soissons*, t. IX, 3<sup>e</sup> série, 1899, p. 74-75 (à propos de l'*Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, par M. Vidier).

18. Cf. note 11.

19. L'avant-porche de l'église Saint-Denis de Largny, construit au xvi<sup>e</sup> siècle, porte toujours le nom de “porche des lépreux”, un souvenir de l'époque où ces proscrits n'avaient pas le droit d'entrer dans l'édifice.

nécessaire, médical comme spirituel. C'est ainsi le prieuré Saint-Lazare, sur la colline nord de La Ferté-Milon, qui devient à partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, sous la dépendance de l'ordre de Cîteaux, le principal lieu d'accueil des malheureux de cette petite région<sup>20</sup>.

Ce mouvement propre au pays cotterézien n'a cependant pas fait disparaître toutes les léproseries du Soissonnais puisqu'un document extrait des archives des Hospices de Soissons, daté de 1698, comporte la liste précise de dix-huit maladreries qui, de Vailly à Vic-sur-Aisne et de Mont-Notre-Dame à Hartennes, versent encore d'importantes redevances annuelles à l'hôtel-Dieu de Soissons<sup>21</sup>.

Les avantages accordés aux pensionnaires de ces établissements ne sont pas sans déclencher, dès le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, quelques abus<sup>22</sup> : on verra ainsi “les plus pieux établissements détournés à des usages directement opposés aux intentions des fondateurs [...]. Le mal contagieux de la lèpre a cessé. Les biens donnés en faveur des lépreux sont devenus la proie de gens qui, joignant la cupidité au crédit, ont détourné à leur profit des revenus sur lesquels ils n'avaient aucun droit”<sup>23</sup>. Une reprise en main s'avère nécessaire.

L'édit royal de 1662 (qui ne concerne que les grandes villes) est suivi par un autre édit “ordonnant la réunion des biens des maladreries aux ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel” (1664), ceci en vue d'arrêter les malversations. Mais, surtout, l'édit du 20 juillet 1693 ordonne que toutes les maladreries des campagnes soient placées, dans chaque diocèse, sous la dépendance des hôtels-Dieu les plus proches, ces derniers étant à créer dans les villes “moyennes”, ou à rénover si nécessaire. Il s'agit donc, à terme, de “mailler” tout le royaume de centaines d'hôtels-Dieu, disposant de revenus propres, clairement administrés<sup>24</sup> et animés par des ordres religieux féminins divers.

Près de Villers-Cotterêts, les hôtels-Dieu de Verberie (sœurs de l'Enfant-Jésus de Soissons), de Neuilly-Saint-Front (sœurs de Saint-François) et de La Ferté-Milon (sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve) vont ainsi prendre quelque importance locale, d'autant plus que les religieuses y ajoutent généralement le soin d'une école et les visites à domicile. À Villers-Cotterêts proprement dit, ville que fréquente et chérit Monsieur, duc d'Orléans et frère du roi, on ne sait avec certitude s'il existe alors un établissement soignant<sup>25</sup>. Peut-être l'un de ces hôtels-

---

20. Sur la carte de Cassini (vers 1760), ce lieu est toujours porté sous son nom Saint-Lazare, ainsi que la maladrerie sise à l'écart, entre Longpont et Vierzy.

21. Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4356.

22. Une ordonnance de François I<sup>er</sup>, en date du 19 décembre 1543, prescrit déjà une enquête sur la moralité des administrateurs des léproseries dans le royaume (Abbé Pécheur, voir note 14).

23. C. Carlier, *op. cit.*, t. VIII, chap. 75.

24. L'ordonnance royale du 12 décembre 1698 impose à chaque hôpital une commission spéciale composée d'"administrateurs-nés" et d'administrateurs nommés.

25. À noter que l'instituteur de Villers-Cotterêts qui répondit à l'enquête communale de 1883 affirme que “la fondation d'un hôpital à Villers-Cotterêts est certainement antérieure à l'édit royal de 1662”.

Dieu voulus par l'édit de 1693, animé ici par les premières Filles de la Charité<sup>26</sup> dans le Valois ?

Si l'on en croit Carlier<sup>27</sup>, le Valois vers 1700 a perdu tous “ses hospices, anciennement destinés à recevoir les vieillards sans fortune, les enfans en bas âge ou qui ont perdu leurs parens”. L'auteur propose “le rétablissement des anciens Hôpitaux, qu'il faudrait nécessairement placer et distribuer sur un nouveau plan” et précise même : “Nous pensons qu'on ne devrait les renouveler que dans les lieux les plus peuplés, tels que Crépy, La Ferté-Milon, Villers-Cotterêts, Nanteuil-le-Haudouin, Neuilly-Saint-Front, Verberie, Braine et Attichy, de manière que chaque Hôpital fût non seulement pour la décharge et l'avantage des villes et des bourgs où ils seraient situés, mais encore pour l'utilité d'un même arrondissement...”.

Cette “considération” nous est fort utile, car elle semble prouver qu'aucun établissement significatif de soins n'existe alors à Villers-Cotterêts, mais aussi que le besoin s'en fait sentir. Carlier ne peut savoir que Monsieur, en son château de Villers, y a également réfléchi et s'apprête à apporter une solution.

Pour la clarté du rappel historique qui suit, précisons que l'établissement hospitalier de Villers-Cotterêts a connu neuf appellations successives en près de trois siècles, sans jamais interrompre son activité. Ces appellations sont les suivantes :

- l'Hospital de la Charité (1702-1750)
- l'Hôtel-Dieu (1750-1790)
- l'Hospice civil (1790-1840)
- l'Hôpital (1840-1886)
- le Nouvel Hôpital (1886-1914)
- l'Hôpital militaire auxiliaire (1915-1919)
- l'Hôpital civil (1919-1927)
- l'Hospice-maternité (1927-1961)
- la Maison de retraite (1961-1988).

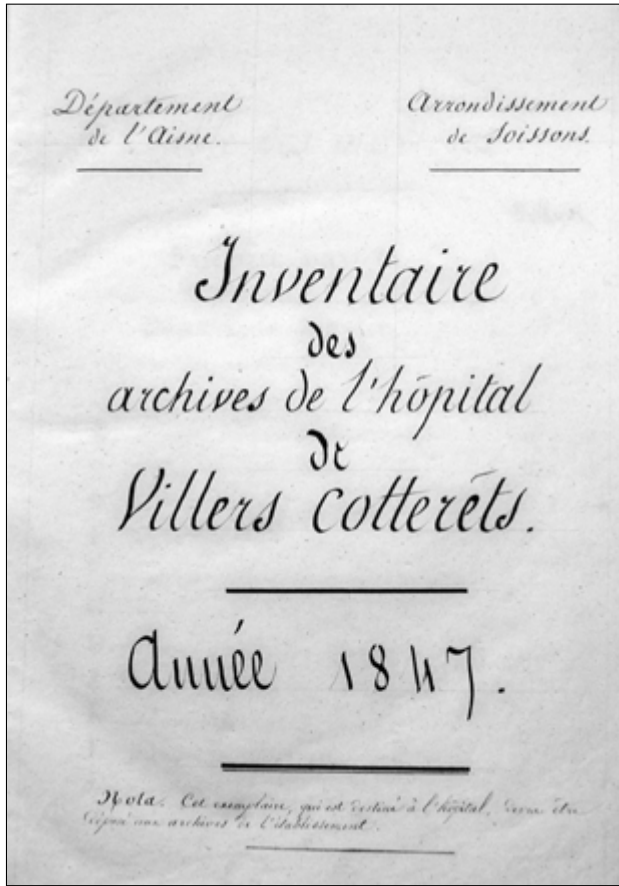
## L'Hospital de la Charité

Par son testament du 11 avril 1699, le duc d'Orléans, alors âgé de 59 ans, accorde un legs de 10 000 livres pour la fondation et l'entretien à Villers-Cotte-

---

26. Melleville signale pour sa part (*Dictionnaire historique de l'Aisne*, Laon, 1857, 2 vol.) l'arrivée à Villers-Cotterêts de religieuses de Saint-Rémy de Senlis (1635) et un hôpital tenu par quatre sœurs de Saint-Lazare (s. d.).

27. *Considérations sur le gouvernement ecclésiastique et civil du Valois* (chap. I, section III, p. 172-174). Il s'agit de réflexions complémentaires à son *Histoire du Duché de Valois* publiée en 1764, mais dont le sous-titre précise : “*ce qui est arrivé dans ce pays, depuis le temps des Gaulois jusqu'en l'année 1703*”. Or 1703 constitue en Valois l'année charnière de la création du bailliage de Villers-Cotterêts...



*Inventaire des Archives de l'hôpital de Villers-Cotterêts (1847), conservé dans le fonds des archives municipales de Villers-Cotterêts.*

rêts d'un Hospital de la Charité. Faisant expressément suite aux ordonnances de son frère de 1693 et 1698, il souhaite y “recevoir les pauvres malades de l’un et de l’autre sexes [...] tant pour la gloire de Dieu que pour l’utilité publique”.

Mais après sa mort, en juin 1701, c’est à son fils Philippe III d’Orléans – le futur Régent – qu’il revient de faire observer cette dernière volonté à travers plusieurs démarches : solliciter le consentement du président de Harlay, exécuteur testamentaire de son père, assurer le choix d’administrateurs, obtenir la ratification de la Chancellerie, l’approbation de l’évêque de Soissons, enfin l’octroi des lettres patentes signées à Versailles en avril 1704 par le frère du fondateur<sup>28</sup>.

---

28. “Nous, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons permis, agréé et confirmé, permettons, agréons et confirmons, par les présentes signées de notre main, l’établissement dudit hospital de la Charité [...] car tel est nostre plaisir.” (Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 6391.)



Au spirituel, la direction de l'établissement appartient au curé du “bourg royal de Villers-Cotterêts”, sous l'autorité de l'évêque de Soissons. Au temporel, les décisions reviennent à un conseil d'administration composé du prieur de l'abbaye des Prémontrés de la ville, du prévôt et juge ordinaire, du substitut du procureur du roi (membres de droit), ainsi que de deux membres nommés, le président du grenier à sel de Coucy et un marchand de Villers, ce qui est conforme aux instructions de 1698. Le fonds de 10 000 livres produira une rente annuelle de 500 livres “pour l'entretien et le soulagement des pauvres malades”.

Où se situe l'Hôpital?<sup>29</sup> Nous le savons avec quelque précision, car il prend naissance dans une “maison à porte cochère” offerte à la ville en 1696 par maître Nicolas Lefranc, notaire honoraire au Châtelet de Paris, aux fins d'y établir “de nouvelles écoles pour l'instruction de la jeunesse du bourg, et notamment des pauvres”. Dans cette maison “entre cour et jardin”, située rue de Largny, “avec entrée donnant sur la place publique”, naît donc, avant même le testament du duc d'Orléans, un lieu d'enseignement populaire, très exactement “une école gratuite pour jeunes filles pauvres”, confiée aux sœurs de la Charité de l'ordre de saint Vincent de Paul, dites aussi “sœurs grises”.

Ainsi s'explique que ni le fondateur, ni l'exécuteur testamentaire ne se soient préoccupés de la recherche ou de la fourniture d'un terrain: l'école de maître Lefranc vient d'être ouverte au cœur de Villers-Cotterêts, et ses religieuses, dont la vocation est déjà le soin de la misère publique, ne refuseront pas qu'elle reçoive quelques malades, sous le nouveau vocable d'“hôpital de la Charité”! Indigents, malades, enfants trouvés ou sans instruction, la distinction n'est pas encore claire et le lieu où ils seront recueillis, les uns à côté des autres, porte ainsi le nom générique d'hôpital.

Les trois Filles de la Charité<sup>30</sup>, certainement connues du duc d'Orléans, dont elles auraient en quelque sorte anticipé le désir, seraient donc elles-mêmes à l'origine de ce lieu d'hospitalité cotterézienne, appelé à traverser les siècles sous différents vocables jusqu'à nos jours. Le nom de leur première supérieure, sœur Charlotte Dailly<sup>31</sup>, mérite donc de ne pas tomber dans l'oubli.

Grâce à un inventaire réalisé sur place en 1702, donc aux tout débuts de la vie proprement soignante<sup>32</sup>, nous avons une connaissance détaillée des lieux, que

---

29. Un *Inventaire des archives de l'Hôpital de Villers-Cotterêts* a été établi en 1847 sous la conduite de M. Tronchet, ancien maire et juge de paix de la ville. Il classe les documents inventoriés selon qu'ils sont antérieurs ou postérieurs à 1790: baux, acquisitions, inventaires intermédiaires, donations, pièces comptables, liste du personnel administratif et soignant, civil et religieux... Ce registre, créé en deux exemplaires au moins, constitue pour l'historien une source précieuse et solide sur la fondation cotterézienne. Bien des détails et citations qui suivent s'appuient sur ses indications.

La valeur du travail de M. Tronchet n'a d'ailleurs pas échappé à ses contemporains puisqu'un “Rapport sur cet inventaire” a été lu dès le 10 décembre 1849 devant le Comité archéologique de Soissons (cf. *Bibl. mun. Soissons, fonds Périn*, 6412), puis repris ultérieurement dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons*, 2<sup>e</sup> série, vol. 13, année 1882.

30. Voir notes 26 et 27.

31. Écrit aussi Dallié ou d'Alliée ou Dalleyée.

32. “avant que de nous ingérer en ladite administration”, dit le rapport.



*Emplacement où s'élevait l'hôpital de la Charité. Travaux en cours (2005). Cliché A. Arnaud.*

la commission trouve d'ailleurs "en bon et suffisant état". Après la chapelle, lieu central, dont le mobilier, les ornements, les vases, les linges sont dûment énumérés<sup>33</sup>, voici la salle des hommes, soit cinq lits garnis entourés de housses, blanches en été, vertes en hiver, avec courtepointes, accompagnés de deux tables de chêne. Séparée par une balustrade, la salle des femmes comporte trois lits, pareillement garnis. Le chauffage est assuré par un foyer commun, avec chenets, pelle et pincettes. Vingt-deux tableaux à motifs religieux (sauf l'un d'entre eux, curieusement consacré à Charlemagne) décorent les pièces et l'escalier. Dans la chambre réservée aux sœurs, trois lits garnis plus un lit portatif, un petit foyer à feu, une horloge et une petite armoire de hêtre faisant office de lingère pour les malades (vingt-cinq paires de draps neufs, vingt paires de vieux, quelques nappes). Dans les dépendances (grenier, fournil, "hangarts"), quelques lits de sangle, "une méchante table" et plusieurs cuiviers à lessive.

Rien n'est dit sur le contenu de la cuisine, mais les deux dernières pièces sont intéressantes: "la poticquairerie, en laquelle avons trouvé un assez grand nombre de pots, bouteilles et autres vases, tant de terre, grays, fayance que de verre, rempli de sirots, confitures, drogues, onguents, eaües et autres liqueurs pour l'usage des malades", et, non loin, la salle servant de classe à l'instruction des petites filles instruites et enseignées par les sœurs, avec "un fauteuil de paille et des bans".

---

33. Tout disparaîtra lors de la Révolution.



Liste des bienfaiteurs de l'hôpital de Villers-Cotterêts. Plaque érigée en 1901.

Rien de fastueux, comme on le voit, la maison ne vivant alors que d'une adjudication annuelle sur les bois du prince (vingt sols par arpent de futaie, dix sols par arpent de taillis, soit environ deux cents livres), à laquelle le duc ajoute cent livres, ainsi que 450 livres de pension et entretien pour les sœurs. Le legs et sa rente vont donc doubler le revenu du petit hôpital.

Le besoin se fait cependant rapidement sentir d'un agrandissement des locaux et de l'accueil : huit lits pour les pensionnaires, c'est peu, c'est même exigü compte tenu de la présence des trois sœurs, dont la vie est certainement frugale. Aussi l'acquisition de la maison adjacente, celle de la veuve Brébant, par le receveur du Valois pour le compte du Régent, fils du fondateur, constitue-t-elle en 1717 un soulagement : un jardin plus grand, une école qui va pouvoir recevoir plus d'enfants, ce sont des petits pas que facilitent encore au fil du temps les dons de plusieurs bienfaiteurs, souvent princiers<sup>34</sup>. Le 25 mai 1756, Louis-Philippe d'Orléans, le père de Philippe-Égalité, concède à l'hôpital "un filet d'eau du trop-plein de la fontaine de la ville", un geste également utile. Année après année, l'établissement – appelé hôtel-Dieu à partir de 1750 – peut, en retour, rendre à la petite ville des services appréciés grâce à son école gratuite et à sa réserve de "médecines", également gratuites ("gratis pro Deo") pour les miséreux.

À noter que le nom de quelques médecins nous est connu par l'inventaire, en particulier l'officier de santé Jean Sonnier, son fils Nicolas Saunier, ainsi que Pierre Tacheron, maître en chirurgie.

34. Apposée après délibération municipale du 5 juin 1901, une plaque de marbre gravée rappelle, sous la voûte du 32 rue du 18 Juillet 1918, les noms de ces généreux donateurs, parmi lesquels cinq ducs d'Orléans et le roi Louis-Philippe.

Enfin, le 5 mai 1763, le conseil d'administration décide d'acheter rue de Lormet une maison privée, "très grande et bien logeable, dont dépendent une très grande cour, deux jardins potagers et un grand clos à herbe et arbres fruitiers, sur le derrière, donnant dans la campagne vers Pisseleux"<sup>35</sup>.

Le temps de quelques inventaires et enregistrements administratifs, l'hôtel-Dieu quitte son premier berceau<sup>36</sup> et rejoint son nouveau cadre. Mais malgré l'arrivée d'une quatrième sœur et l'aide d'un jardinier et d'une fille de basse-cour, le logement s'avère rapidement insuffisant, car les soins des religieuses hospitalières s'étendent maintenant aux visites à domicile, à l'accueil des indigents et des enfants abandonnés, au réconfort des infirmes et de toutes les misères publiques<sup>37</sup>.

Lorsque l'ordre des Célestins se voit fermer sa maison de la Sainte-Trinité de Villeneuve, près de Soissons<sup>38</sup>, divers établissements du diocèse de Soissons bénéficient de leurs biens et revenus variés. L'hôtel-Dieu de Villers-Cotterêts va ainsi recevoir à chaque fête de Noël "le prix de quatre muids de blé froment". Cinq ans plus tard (le 14 septembre 1786), cette faveur est remplacée, lors de la suppression du monastère célestin de Saint-Pierre-à-la-Châtre, par l'attribution de la ferme de Soulemont et de toutes les rentes monastiques du terroir de Taillefontaine.

Mais les vents révolutionnaires vont empêcher l'institution de jouir de ces revenus et même de vivre sous son nom d'hôtel-Dieu. Seul le besoin de soulagement de la population persiste sans faiblir.

## L'Hospice civil

Les décrets du 14 décembre 1789 et du 1<sup>er</sup> août 1790 sur la constitution des municipalités viennent bouleverser la vie calme des hôpitaux qui se voient confisqués aux congrégations religieuses se voient confisquer. Notre établissement cotterézien prend le nom d'"hospice civil", son conseil est remplacé par

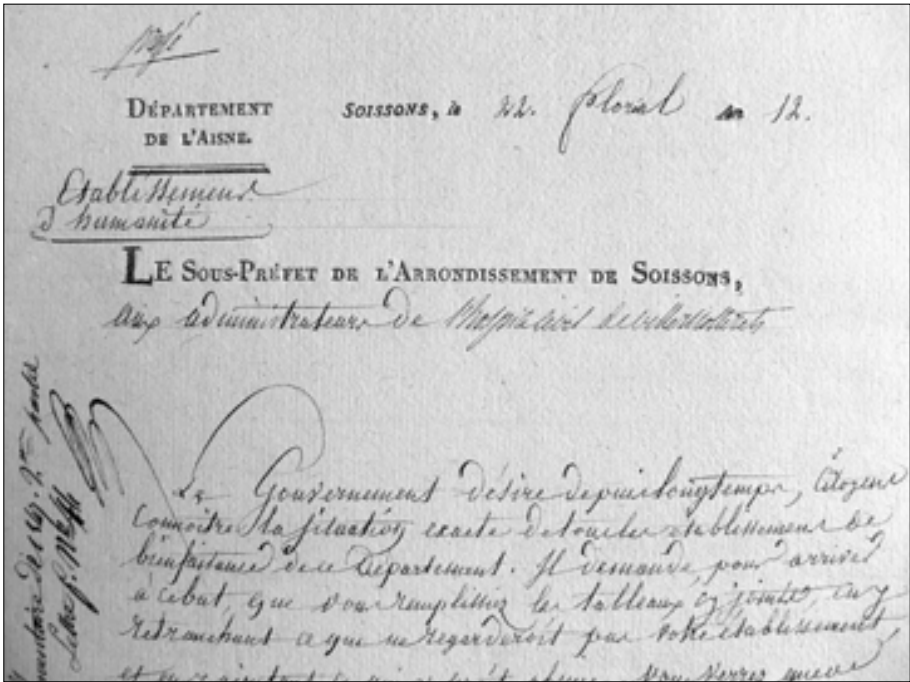
---

35. Au cœur de la ville actuelle, ces bâtiments, largement remaniés, constituent aujourd'hui la Cité administrative de la rue Alexandre-Dumas.

36. Il est vendu 3 500 francs au sieur Mauprivé. Entre la place du Docteur-Mouffier et la rue Ernest-d'Hauterive, un passage couvert longeant plusieurs bâtisses anciennes serait le dernier vestige visible de cette époque. Inséré dans le plan de réhabilitation du centre-ville, il a reçu en 2005 le nom de "Passage Alexandre-Michaux", du nom du président-fondateur de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts, et devrait bientôt être rénové. L'actuel cabinet médical de Villers-Cotterêts, naguère clinique d'opérations et d'accouchement, qui jouxte cet espace, semble maintenir la tradition soignante de ce quartier.

37. En 1783, le chanoine Houllier signale seulement à Villers-Cotterêts : "Une école, à 200 livres de fondation faite par M. Le Franc pour l'instruction des pauvres – Un hôpital tenu par quatre sœurs de la Charité de St-Lazare" (*État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons*, Compiègne, Bertrand Imprimeur du roi, 1783).

38. Décret de Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims (12 mai 1781), en application d'un bref du pape Pie VI.



Lettre du sous-préfet aux administrateurs de l'hospice civil. Arch. mun. Villers-Cotterêts.

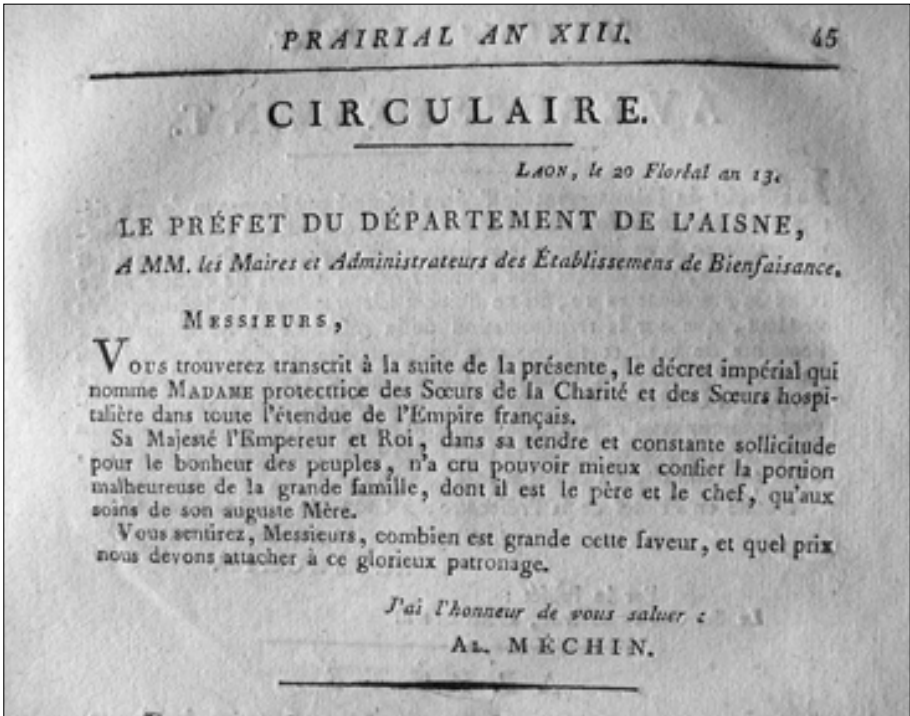
une commission spéciale, nommée et surveillée par des membres de la commune<sup>39</sup>.

En juin 1793, Nicolas Longpré, qui dirige la commune pendant la Terreur, propose d'incarcérer “tout ce qui est d'attache aux ci-devant nobles ou aux prêtrailles et femmes dites religieuses”. Soutenues par la population qui ne peut se passer d'elles, les quatre sœurs déposent leur voile et poursuivent en silence leur œuvre de bienfaisance<sup>40</sup>.

Tandis que toutes les abbayes du Valois sont vidées et vendues, tandis que l'église Saint-Nicolas de Villers est transformée en salpêtrerie, les locaux de l'hospice, que mène “Léonarde Galant, ci-devant supérieure” (en religion, sœur Rosalie), comportent alors un vaste réfectoire, un oratoire avec bancs pour asseoir les enfants, une salle d'école et, toujours, neuf à dix lits pour malades. Dans l'apothicairerie, on recense 80 pots de faïence pour sels, poudres et sirops ainsi que 18 fioles de drogues. Pourtant, l'approvisionnement nécessaire est difficile, on manque de pansements et de linge. Une société philanthropique est même créée en 1794 pour subvenir aux dépenses.

39. Parmi eux, l'abbé de Saisseval, prieur des Prémontrés et curé en titre (pendant quelques mois seulement).

40. Ernest Roch, “Villers-Cotterêts historiographié par ses rues”, *Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts*, 1908, p. 127-143.



*Circulaire du préfet Méchin reprenant le décret impérial instituant la mère de Napoléon I<sup>er</sup> comme protectrice des Soeurs de la Charité. Arch. Soc. hist. reg. Villers-Cotterêts.*

Après la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), qui confie aux communes la gestion des hôpitaux et hospices, les maires Guilliot puis Mussart président la commission spéciale et veillent à la tenue scrupuleuse des registres des délibérations, des comptes de gestion et des entrées et sorties de malades. Quelques jours plus tard<sup>41</sup>, le Directoire crée dans chaque commune de France un bureau de bienfaisance, plus spécialement chargé des visites à domicile et de la distribution des soutiens publics.

Lorsque les esprits se calment avec le Consulat, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) confie la surveillance des hospices aux sous-préfets. En 1803, deux “dames de condition laïque” (en fait, deux ex-religieuses), Mme Desprez et Mme Guillet, reçoivent l’autorisation d’y ouvrir une nouvelle classe pour fillettes pauvres.

Sous l’Empire, l’ancien château des ducs d’Orléans, inhabité, s’oriente vers l’accueil de la misère parisienne<sup>42</sup>. Les nombreux mouvements de troupes créent dans la petite ville un nouveau climat, apportant à l’hospice – où les sœurs de la Charité sont contraintes par l’âge ou la fatigue à se retirer sans pouvoir être

41. Voir note 6.

42. Il est transformé en dépôt de mendicité du département de la Seine par le décret consulaire du 17 mai 1804, lettres de création du 22 décembre 1808.

remplacées par des religieuses plus jeunes – la fréquentation de nombreux militaires, blessés ou malades. Quelques paroissiennes charitables s'occupent d'eux comme elles peuvent.

Signe éminent de la sollicitude impériale pour le bonheur de son peuple, Napoléon décide le 2 germinal an XIII de placer toutes les religieuses hospitalières sous la haute protection de Madame Mère. Maigre réconfort moral pour l'hospice de Villers-Cotterêts, progressivement privé de ses dernières sœurs.

Une certaine Jeanne Pivert se distingue alors, de 1804 à 1809, par son dévouement sans bornes au service des malades. Lorsqu'elle quitte son poste, le conseil de l'hospice, s'appuyant sur le décret du 18 février 1809 qui légalise l'appel aux religieuses, demande la présence d'une hospitalière de l'ordre des dominicaines de la Présentation de Tours<sup>43</sup>. Presque en même temps (hiver 1809-1810), le ministre de l'Intérieur a prié cet ordre de détacher trois sœurs au nouveau Dépôt de mendicité du château afin d'y assurer les soins aux malades.

La même congrégation assurant donc la charge de l'hospice et du dépôt, elle adopte naturellement la direction unique d'une seule supérieure, sœur Chantal, qui gère le quotidien de l'hospice. Les deux lieux cotteréziens disposent au total de douze lits (sept pour hommes, cinq pour femmes), d'ailleurs bien occupés puisqu'on y compte 1 200 jours de maladie dès 1811.

Les multiples sénatus-consultes de l'Empire pesant de plus en plus lourd sur les jeunes conscrits nécessaires à la Grande armée, certains n'hésitent pas à se mutiler ou à se faire exempter pour raison pseudo-médicale, ce qui suscite les foudres des préfetures contre un corps médical mal formé et tenté par la prévarication. En témoigne, parmi d'autres, cette circulaire aux maires<sup>44</sup> "relative à des mesures de sévérité contre tout docteur en médecine ou en chirurgie, tout officier de santé, qui seraient convaincus d'avoir délivré de faux certificats d'infirmités ou d'incapacité aux conscrits". Un problème récurrent dans les campagnes, qui culminera lorsque commenceront les défaites de l'Empereur.

Avec la campagne de France et l'occupation alliée de 1814, puis après Waterloo et les combats de l'été suivant, ce sont des militaires de toute l'Europe qui passent à Villers-Cotterêts, qui se battent, qui exigent des soins. C'est un peu le "baptême du feu" pour les nouvelles religieuses qui doivent se dévouer quels que soient l'uniforme ou la langue, et apporter selon leurs moyens le réconfort physique et moral. Remarquable est donc l'exemple de la sœur Saint-François, directrice de l'hôpital, qui se voit félicitée et remerciée deux fois en quelques mois, d'abord le 30 juin 1815 par le conseil municipal pour les soins apportés aux blessés et aux mourants français lors des combats de la plaine Saint-Rémy, près de Villers-Cotterêts, puis le 25 mars 1816 par le médecin-chef de l'armée prussienne pour la qualité des soins apportés à ses blessés !

---

43. Dites aussi sœurs de Janville, commune d'Eure-et-Loir où l'ordre de Tours, dissous par la Révolution, a pu se reconstituer.

44. Édictée à Laon par le préfet Méchin le 26 fructidor an XIII.

Ajoutons que le 30 octobre 1814, l'ex-abbé Conseil, maire de Largny, a fait à l'hospice un legs de 6 000 francs pour la création d'un lit au profit perpétuel de sa commune<sup>45</sup>. Les noms de Villers-Cotterêts et de Largny sont désormais liés dans les textes concernant l'hospice.

Avec la Restauration et le retour de la monarchie, on peut situer avec quelque précision, grâce à J. L. B. Brayer<sup>46</sup>, l'hospice cotterézien dans son contexte départemental. Hormis le dépôt central de mendicité, créé en 1809 à Montreuil-sous-Laon, la préfecture ne contrôle pas moins de 29 établissements de bienfaisance, presque tous classés comme hospices et desservis par divers ordres religieux féminins. Les sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul en gèrent six, les sœurs de Tours ne sont présentes qu'à Villers-Cotterêts. Quant aux maisons de Chauny, Coucy, Crécy-sur-Serre, Saint-Quentin, Liesse et Oulchy-le-Château, elles partagent avec Villers-Cotterêts le double service des malades et de l'instruction primaire. Enfin, si les quatre hospices de Laon et de Soissons dépassent chacun la centaine de lits, la plupart des autres se contentent d'un accueil beaucoup plus réduit.

Brayer n'oublie pas les bureaux de bienfaisance qui gèrent les secours à domicile, ce qui lui permet d'affirmer que notre département "rivalise avec ceux du Royaume qui offrent le plus de ressources à la classe indigente". Il précise également que le bureau de Villers-Cotterêts a secouru, entre avril et août 1812, 1 250 pauvres, pour une population cantonale de 8 189 habitants. Une proportion forte, donc, dans laquelle il convient de ne pas inclure le dépôt du château, exclusivement rattaché à la Seine.

Autre donnée chiffrée de Brayer, utile à la peinture de notre paysage médical : les listes arrêtées chaque année par le Jury médical du département permettent de "connaître le nombre de personnes exerçant l'art de guérir", soit, pour la ville de Villers-Cotterêts en 1817, deux docteurs en médecine ou en chirurgie, deux sages-femmes et un pharmacien.

Si, parallèlement, on se reporte à la liste nominale publiée par la préfecture<sup>47</sup>, on découvre les noms de ces personnes : le docteur en chirurgie Jean-Joseph Lécosse et l'officier de santé Jean Raynal, les sages-femmes "sans preuve de capacité" Cressence et Victoire Duhauvelle, le pharmacien Roch-Louis Pacquenot.

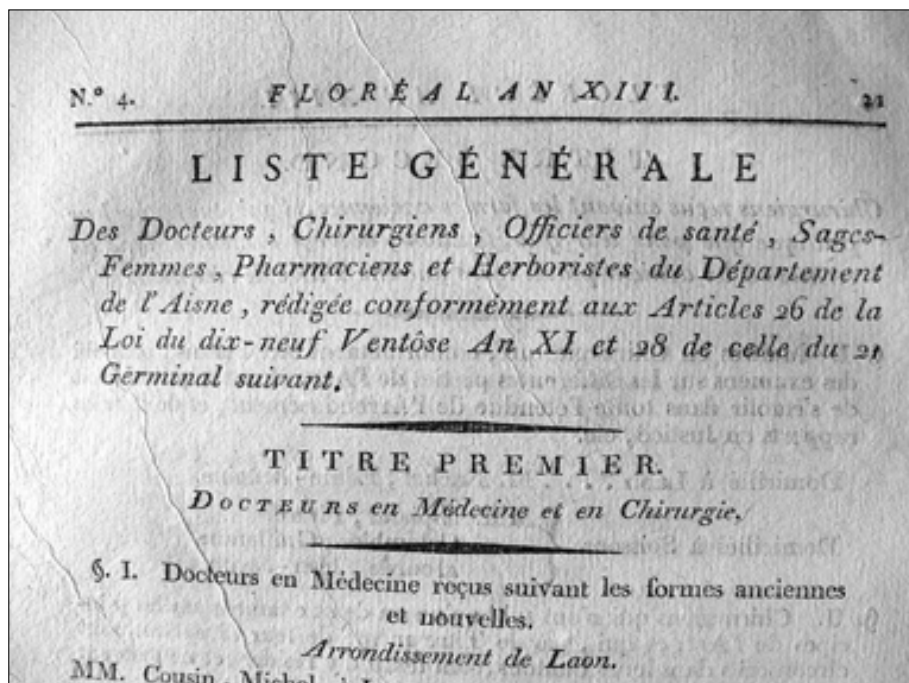
---

45. Autre exemple de donation à l'hôpital en 1830 : M. et Mme Guay fondent un lit "pour un pauvre malade" issu de Villers-Cotterêts, de Louâtre ou de Vivrières. C'est pourquoi M. Conseil et M. Guay ont leurs noms gravés parmi les bienfaiteurs (cf. note 35).

46. J. B. L. Brayer, *op. cit.*

47. La publication de cette liste annuelle a été rendue obligatoire par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) et se poursuit sur une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle distingue six catégories parmi les professionnels de santé selon qu'ils ont été formés avant ou après la refonte des concours par la Révolution et possèdent donc des diplômes plus ou moins confirmés. Le problème des "officiers de santé" et de nombreuses sages-femmes, dont les capacités sont seulement "tolérées" et qui restent "contrôlés" par les sous-préfectures, alourdira longtemps l'image et la crédibilité de ces professions. Les religieuses hospitalières, rarement diplômées, ne sont pas citées dans ces listes, mais travaillent toujours sous le contrôle d'un médecin confirmé.





Liste générale du personnel de santé de l'Aisne en 1805. Arch. Soc. hist. reg. Villers-Cotterêts.

Par ailleurs, l'inventaire de 1847 nous apporte quelques détails sur les religieuses de la Présentation qui œuvrent à l'hospice sous Charles X et Louis-Philippe et y affrontent plusieurs "maladies épidémiques", comme on les appelle alors: sœur Théodore, sœur Antoinette, sœur Cécile, sœur Dorothée également qui a imprimé sa marque sur l'établissement<sup>48</sup>, sans oublier sœur Nathalie (également félicitée par le conseil d'administration en 1845) et sœur Olympe qui a pris la direction de l'hospice cette même année 1845 et y demeurera de nombreuses années.

Le problème des contagieux graves s'était posé lors des grandes épidémies de choléra, en 1832 et 1849, qui ont vu de nombreux civils et militaires soignés – et bien souvent mourir – à l'hospice municipal. En mai 1832, c'est la jeune sœur Florence qui succombe à son tour à cette épidémie. Les remèdes contre ce fléau sont dérisoires, il est vrai, l'intendance militaire se contentant de faire parvenir aux sous-officiers et soldats atteints, "en mesure de santé et de salubrité", une "ceinture de flanelle contre le choléra-morbus"! Le même service prescrit, en complément, de dresser quotidiennement "un état, soit affirmatif, soit négatif" des malades<sup>49</sup>.

48. À la manière d'une citation militaire, le registre indique: "S'est rendue recommandable par sa bonne administration et s'est acquis des titres à la reconnaissance publique pour le zèle et le dévouement qu'elle a montrés dans l'accomplissement de ses pénibles fonctions."

49. Détails extraits du registre d'inventaire.

### Alexandre Dumas, témoin direct

*Né à Villers en 1802, Dumas quitte la région quelque vingt ans plus tard. Aussi ses Mémoires apportent-ils un éclairage précieux et vivant sur la vie quotidienne de la bourgade et sur ses habitants pendant cette période. Sans avoir lui-même bénéficié des bons soins de l'hospice, il fournit néanmoins d'utiles remarques et anecdotes sur la médecine de son temps.*

*N'explique-t-il pas qu'il a lui-même, lors de sa naissance, été sauvé de l'étranglement par un "accoucheur" (chap. XVIII)? Parmi ses proches, son cousin Jean-Michel Deviolaine, inspecteur général des forêts, et l'abbé Rémy, le curé-doyen qui l'a baptisé, sont devenus administrateurs de l'hospice et ont pu en parler devant lui.*

*À maintes reprises revient dans son évocation le nom du docteur Jean-Joseph Lécosse<sup>50</sup> ("il était le médecin en renom de Villers-Cotterêts", assure-t-il au chapitre XVII), docteur en chirurgie exerçant à la fois à l'hospice et au dépôt de mendicité du château, donc en harmonie avec la double communauté de sœurs soignantes. C'est lui qui ampute le pouce du fermier Danré dont le fusil a explosé (chap. XXVII), c'est lui aussi qui soigne le jeune Dumas "pour une fièvre cérébrale" suite au récit de Maître Mennesson, notaire (chap. I).*

*Mlle Pivert, la bonne âme de l'hospice, apparaît également auprès de l'enfant Dumas, dont "elle applaudissait la science". "Âgée de soixante-cinq à soixante-six ans", elle se faisait faire la lecture par Alexandre qui abusait de son manque de mémoire et lui rabâcha, affirme-t-il, "pendant un an cinquante-deux lectures d'Aladin et la Lampe merveilleuse"! (chap. XXIII).*

*Au château de Villers-Hélon, Dumas évoque également avec ironie deux praticiens de campagne qu'il a réellement connus: le docteur Paroisse, "un vieux médecin", et le docteur Manceau, "un pauvre diable" (chap. LIII).*

*Enfin, au fil des pages, il cite parfois des drogues de son temps tel le "jalap", un purgatif importé d'Amérique du Sud, infligé aux moines de Bourgfontaine, aussi puissant qu'une "triple dose de médecine Leroy"! (chap. XXIII).*

---

50. Il exerce à Villers-Cotterêts de mai 1810 à sa mort en mars 1838. L'inventaire de 1847 lui rend un hommage appuyé, soulignant qu'il a toujours travaillé à l'hôpital "à titre gratuit" et remplissait "ses devoirs avec une exactitude remarquable, un zèle et un dévouement constamment soutenus [...] Sa sollicitude pour tous les pauvres malades s'étendait à tous les malheureux qui recouraient à lui, il leur donnait les soins d'un père [...] Sa vie fut pleine d'actes de charité et de désintéressement [...] Ses bonnes œuvres étaient toujours faites avec une modestie et une discrétion qui ajoutaient à son mérite [...] Monsieur Lécosse emporta dans la tombe des regrets vraiment universels".

96<sup>e</sup> A. Exercice de l'an 1839. Département de l'Aisne. *Journal de l'année 1839. N<sup>o</sup> 11.*

État du mouvement des hôpitaux

Designation des hospices ou des lieux où ils sont situés	Malades civils,					Viellards incurables	Enfants
	Coûtées au 1 <sup>er</sup> Janvier	Entrés dans le cours de l'année	Sortis dans le cours de l'année	Morts pendant l'année	Restés au 31 Décembre		
Hospice civil de Villers-Cotterêts	8	76	74	7	3	2958	
Coteaux	8	76	74	7	3	2958	

Nombre des malades civils soignés à l'hôpital de Villers-Cotterêts (1939). Arch. mun. Villers-Cotterêts.

## L'Hôpital

1840 est l'année où l'établissement prend (ou reprend) le nom d'hôpital à l'occasion d'une convention passée entre la commission administrative et la congrégation. Trois sœurs sont désormais chargées de l'hôpital et de l'école publique. Depuis 1838, le docteur Victor Goedorp, médecin titulaire du Dépôt de mendicité, leur apporte également son aide à titre gratuit.

Un règlement intérieur de l'année suivante redéfinit, en 32 articles, ses fonctions et ses missions, indiquant qu'il pourra recevoir six catégories d'"indigents": les malades civils – hommes, femmes et enfants atteints de maladies aiguës ou blessés accidentellement –, les malades militaires ou marins, les galeux, les teigneux, les vénériens, les femmes enceintes.

Il n'y a toujours que deux salles, l'une pour six hommes, l'autre pour cinq femmes, mais s'y ajoutent un lit pour aliéné (chambre close) et un lit de secours à l'infirmerie.

En 1842, le verger et quelques propriétés disséminées dans les villages sont vendus. Puis, en 1851, alors que la loi du 7 août décrète l'autonomie des hôpitaux et reconnaît les établissements privés, est créée au fond de la cour la première "salle d'asile" de Villers-Cotterêts<sup>51</sup>, toujours sous la garde des sœurs.

51. Créées par la II<sup>e</sup> République, les salles d'asile reçoivent les enfants pauvres, trop jeunes pour entrer dans les écoles. Ce sont donc, en quelque sorte, des jardins d'enfants à caractère social. Ils passeront plus tard sous le contrôle du Conseil général. On sait qu'en 1878 l'Aisne compte 54 salles d'asile fréquentées par 8 551 enfants (*Recueil des Actes du Conseil général*, avril 1880).



*Cour intérieure de l'ancien hôpital, devenu école des filles en 1885. Cliché A. Arnaud.*

Pour autant que l'activité d'un établissement se mesure au nombre de jours d'hospitalisation, c'est-à-dire à une froide statistique administrative, nous pouvons nous référer pour cette époque à quelques relevés annuels présentés par Villers-Cotterêts à la demande de la préfecture, très exactement de son "3<sup>e</sup> Bureau, chargé de l'administration communale et des établissements charitables et religieux". Ces relevés distinguent toujours les malades civils des malades militaires, ce qui donne pour les années 1820 et 1840 les chiffres suivants :

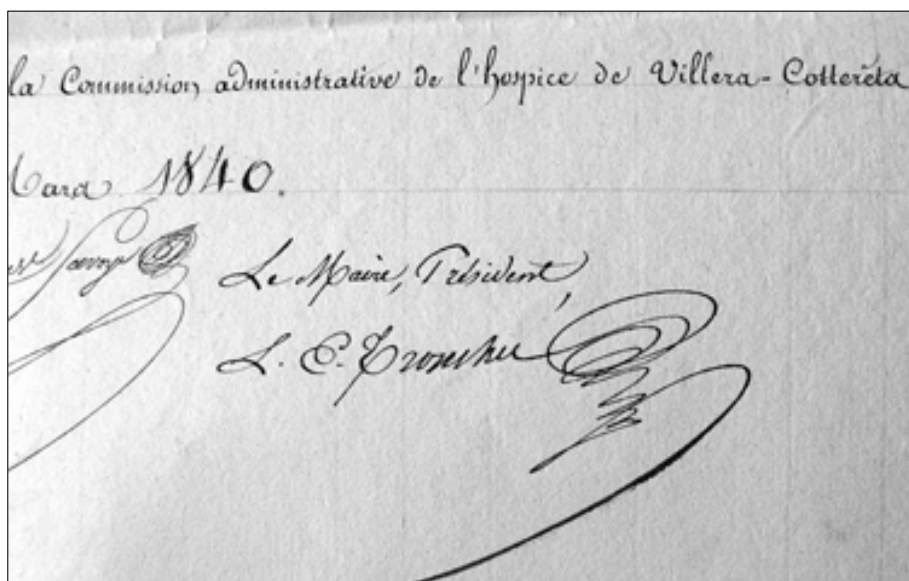
*Civils :*

Malades entrés dans l'année	51	75
Morts dans l'année	5	0
Total des journées	1 035	2 012

*Militaires :*

Malades entrés dans l'année	5	20
Morts dans l'année	0	1
Total des journées	71	389

Compte tenu du nombre de lits cotteréziens et du faible effectif soignant, ce sont là des chiffres réellement significatifs d'un besoin local et d'une activité en croissance sensible. Ils seraient à rapprocher de bilans ultérieurs, mais ces derniers semblent manquer.



Signature de Louis Tronchin, juge de paix et maire de Villers-Cotterêts, qui en tant que président de la commission administrative dirigea la rédaction de l'inventaire des archives hospitalières en 1847. Arch. mun. Villers-Cotterêts.

En 1847, l'inventaire réalisé par la "mission Tronchet" marque une sorte de césure dans la connaissance des réalités de cet hôpital. Il faut, pour la suite, se référer aux délibérations de la mairie, bien souvent muettes sur la gestion de l'établissement, qui continue à être assurée par une commission municipale. Les seules informations disponibles sous le Second Empire se limitent donc à des données budgétaires peu parlantes. L'essentiel reste que les soins y sont poursuivis avec discrétion et efficacité sous la férule de sœur Saint-Lazare, supérieure.

Le 26 juillet 1870, le ministre de la guerre fait réserver des lits d'hôpitaux (au nombre de 14 à Villers-Cotterêts) pour y soigner les soldats français qui seraient blessés, ce qui oblige à évacuer d'urgence les malades en direction de Nanteuil-le-Haudouin. En fait, ces lits seront occupés par des Prussiens.

La dure occupation prussienne, les réquisitions en tous genres, les multiples versements obligatoires, la participation à la dette des 5 milliards-or, tout cela pèse lourd sur les finances de la ville au début de la III<sup>e</sup> République. C'est également l'époque où les dépenses sanitaires et sociales s'accroissent et se diversifient. Le budget prévisionnel 1872 chiffre donc les postes comme suit<sup>52</sup> :

Fonds pour les hospices	1 200 francs
Dépenses pour les enfants trouvés	146 francs
Indemnité aux sages-femmes des pauvres	100 francs
Participation à la médecine gratuite	255 francs
Dotation d'une rosière	297 francs
Dépenses des aliénés	190 francs
Dépenses pour la salle d'asile	1 600 francs

52. Arch. com. Villers-Cotterêts, registres des délibérations, 18 août 1871.

À travers ces chiffres il apparaît clairement qu'en raison de son large éventail de "malades" l'hôpital d'après 1850 est particulièrement sensible à l'état sanitaire général comme aux questions sociales de son environnement. En tant que gestionnaire administrative, la ville y est également impliquée.

L'évolution générale des conditions de santé se traduit çà et là par un corps médical disparate (avec magnétiseurs, rebouteux, hypnotiseurs, officiers de santé, parfois même le "curé soignant"...), où le médecin de campagne prend cependant une place grandissante, ainsi que par les progrès incertains de la prévention des maladies: translation des cimetières, ouverture d'abattoirs, création de commissions d'hygiène, traitement des logements insalubres et des "fièvres paludéennes"... C'est aux sages-femmes de Villers-Cotterêts, infirmières avant la lettre, qu'est confiée par exemple la vaccination systématique des enfants dans tous les villages du canton. La rage atteint les campagnes<sup>53</sup>, où le nom de Pasteur sera bientôt vénéré.

Mais en matière sociale, à côté du vagabondage et du paupérisme (qui sont connus et réprimés depuis plusieurs siècles)<sup>54</sup>, c'est au tour des crises agricoles, de l'exode rural, du chômage, de s'introduire dans le cadre de l'hôpital, avec les réflexions annexes sur la charité légale, l'aide médicale gratuite, les sociétés de secours mutuel... Avec Jules Ferry et le nouvel intérêt public porté à l'éducation et aux écoles publiques, ce sont autant de données nouvelles qui viennent bouleverser le quotidien des religieuses et de la commission municipale.

Autre secousse, celle de l'esprit laïc qui s'insurge à Villers-Cotterêts au prétexte que "les sœurs de l'hôpital ne dépendent pas du conseil municipal autrement que par des subventions gracieusement accordées"<sup>55</sup>. L'objection est finalement écartée, car "l'excédent des dépenses qui résulteraient du remplacement des sœurs par des laïques dépasserait les ressources de l'hôpital [...] d'ailleurs aucune plainte n'a été élevée contre les sœurs de l'hôpital".

Cette confirmation de la mission hospitalière des religieuses n'empêche cependant pas la municipalité de souhaiter que soient désormais séparées, physiquement et financièrement, les activités soignantes et "l'école primaire des filles, divisée en trois classes"<sup>56</sup>. Un principe voté par le conseil, qui va rapidement se concrétiser.

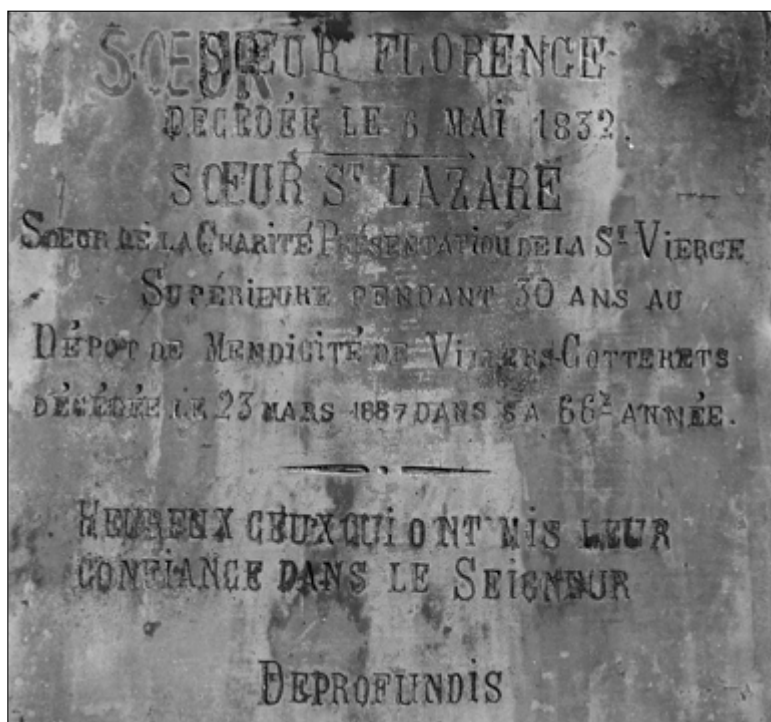
---

53. Si le conseil municipal de Villers-Cotterêts rend obligatoire le port du collier pour les chiens (délibération du 20 mai 1878), c'est pour lutter contre "le nombre considérable de cas d'hydrophobie causés aux personnes et aux animaux par les chiens errants" (le terme hydrophobie précéda dans l'usage celui de rage).

54. À deux cents ans de distance, voir Nicolas Asseline, *Discours sur le renfermement des pauvres*, Soissons, 1662 (Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 4264), puis, plus tard, André Tilorier, *Études sur le paupérisme dans le département de l'Aisne et sur les moyens proposés pour y remédier par les comités cantonaux de bienfaisance*, Laon, 1853, 168 p. (Bibl. mun. Soissons, fonds Périn, 422).

55. Arch. com. Villers-Cotterêts, registres des délibérations, 12 novembre 1880: "Vœu pour la laïcisation des services hospitaliers à l'hôpital".

56. Arch. com. Villers-Cotterêts, registres des délibérations, 2 février 1880: "Division des bâtiments de l'hôpital, eu égard à leur entretien par la ville ou par l'hôpital".



Deux sépultures collectives des sœurs de l'hôpital. Clichés Alain Arnaud.



*Emplacement du nouvel hôpital, de l'hôpital militaire auxiliaire puis de l'hospice et de la maison de retraite. Cliché Alain Arnaud, 2005.*

## Le Nouvel Hôpital

Le 9 décembre 1882, la ville acquiert au 30 Petite-rue de Soissons<sup>57</sup> l'ancienne auberge de la Boule-d'Or, avec le projet d'y déplacer, après travaux, la petite école de filles. Le souci de la ville d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour cette opération en vue de s'épargner des charges crée des retards successifs. Le projet s'en trouve d'ailleurs modifié. L'idée d'inverser la séparation des activités fait son chemin et, le 8 janvier 1884, le choix est fait de conserver sur place l'école communale de filles ainsi que l'asile – qui deviendra école maternelle – au cœur de la ville et non loin de celle des garçons – et de déplacer l'hôpital et les religieuses vers la périphérie.

---

57. Actuellement n° 32 rue du 18-juillet-1918. Cette hôtellerie avait appartenu à un ami de Dumas Père, Cartier, et avait vu passer au long du siècle bien des personnalités parmi lesquelles la duchesse de Berry, Louis-Philippe, l'archevêque de Reims et Napoléon III.



Il faut attendre le décret d'utilité publique signé par le président de la République, Jules Grévy, le 29 octobre 1886 pour que le déménagement ait lieu. Grâce aux travaux de l'architecte Dubois<sup>58</sup> dans les nouveaux locaux, deux douzaines de pensionnaires et de malades vont désormais trouver place dans de bonnes conditions, avec "service de bains" et jardin de promenade sous la garde attentive de deux religieuses, sœur Aimée et sœur Eudoxe.

Remplacées progressivement auprès des enfants par des institutrices laïques, celles-ci quittent la rue de Lormet (devenue rue Alexandre-Dumas en 1873) au moment où la fréquentation de l'école devient obligatoire et où les nouvelles classes vont accueillir un grand nombre de fillettes (58 élèves en 1878, 207 en 1908).

Au Dépôt de mendicité se produit d'ailleurs une évolution identique avec le départ définitif des sœurs de la Visitation le 1<sup>er</sup> juin 1887. Leur supérieure, sœur Saint-Lazare, vient d'y décéder de la variole, contractée au contact des malades. Ce sera également le sort de sœur Eudoxe à l'hôpital, qui meurt par contagion en 1893. Le conseil municipal, ému de son "dévouement sans bornes" et de son sacrifice, vote<sup>59</sup> la prise en charge de sa sépulture (concession à perpétuité) et de ses obsèques au cimetière de la ville.

Le 10 décembre 1889, le dépôt de mendicité du château est converti en maison de retraite pour les vieillards du département de la Seine. Toute l'activité sanitaire cotterézienne s'en trouve redéfinie, d'autant plus que la profession de médecin, exceptionnelle jusqu'alors, y acquiert à la même époque notoriété et honneur: le docteur Henri Vendrand, médecin-chef de la nouvelle maison de retraite, est élu maire en 1894 et reçoit, lors d'une visite spéciale du président Félix Faure au château, les insignes de la Légion d'honneur (6 décembre 1898). Gustave Brassart, son successeur à la mairie en 1900, est lui aussi médecin. Autant dire que les questions sanitaires et la vie de l'hôpital de la ville (que tient d'une main ferme jusqu'en 1906 mère Théogène, supérieure) ne sont pas négligées en haut lieu. Le médecin en second du Dépôt, qui travaille alors aux côtés du docteur Brassart, est le docteur Henri Moufflier, futur conseiller général (1913) puis maire de Villers-Cotterêts de 1919 à 1929!<sup>60</sup>

Par ailleurs, en 1909, le conseil municipal souhaite honorer Marie-Louise Léveillé, bienfaitrice de l'hospice, et donne son nom à la rue qui passe devant le relais de poste, entre l'ancien et le nouvel hôpital. Mais peu de Cotteréziens s'en souviennent aujourd'hui...<sup>61</sup>

Comme les guerres précédentes, le conflit de 1914-1918 apporte à l'hôpital son lot de bouleversements: soins aux soldats blessés ou malades, accueil d'une antenne militaire soignante (comme à l'école de garçons et au château lui-même où des baraquements provisoires sont installés dans le parc), interaction entre théra-

---

58. La note d'honoraires de ses travaux à l'abattoir, à l'école, au "refuge" et à l'Hôpital (1886-1890) est consultable aux Archives départementales, arch. comm. Villers-Cotterêts 1M 15.

59. Arch. com. Villers-Cotterêts, registres des délibérations, 13 novembre 1893.

60. Cf. Ernest Roch, *Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts*, 1910-1911, p. 338-344.

61. Son nom est gravé sur la plaque de marbre des bienfaiteurs.

peutes civils et militaires, forts bombardements au printemps 1918 qui contraignent les sœurs et leurs malades à une évacuation temporaire... La proximité du front au nord de Soissons fait de l'établissement un hôpital auxiliaire de "l'arrière", apprécié pour son cadre paisible et sa gare reliée à Paris. Le dévouement des religieuses resta également vivace, paraît-il, dans le souvenir des soldats qui y séjournèrent. Une antenne de la Croix-Rouge américaine lui apporte son aide en 1918-1919.

## **De l' "hôpital civil" à "l'établissement"**

Une fois la paix revenue et sous le contrôle du maire-médecin, le docteur Mouffler, la Maison de retraite, qui a pris le nom d' "hôpital civil", se diversifie : une maternité temporaire y est ouverte par l'Union des femmes de France et quatre religieuses y reçoivent également des enfants abandonnés et des impotents. D'où la décision de revenir à l'appellation d' "hospice" en 1927.

L'exode de l'été 1940 interrompt pendant quelques mois le fonctionnement médical : au château, les quelque 1 200 pensionnaires sont évacués vers le Lot-et-Garonne jusqu'à la Libération, tandis qu'à l'hospice les sœurs reviennent bien vite reprendre leur tâche courageuse auprès de leurs malades, à quelques pas de la Kommandantur.

Nouvelle étape en 1955 avec la mise en service d'une maternité. C'est en 1961 que la supérieure générale de la Congrégation de Tours décide, en accord avec la ville, le retrait des dernières sœurs de l'établissement, rendant ainsi possible dans ses locaux l'aménagement de la maison de retraite municipale. Cette dernière est déménagée fin 1988 vers le lieu-dit "Grand Bosquet", à quelques mètres du parc du château, tandis que des logements sociaux occupent aujourd'hui l'ancienne Maison.

Il faut enfin évoquer le retour temporaire de trois religieuses de Tours, venues à Villers-Cotterêts de 1963 à 1978 non seulement pour assister la paroisse et tenir un foyer de jeunes filles, mais aussi pour assurer la visite à domicile des personnes souffrantes ou âgées ainsi que des activités de dispensaire (pansements, vaccins, prises de sang...). Elles résidaient dans un ancien hôtel particulier, 29 rue du 18-juillet-1918, aujourd'hui presbytère de Villers-Cotterêts. Les Cotteréziens, qui les aimaient bien, les avaient surnommées "les sœurs pique-pique" !

## **Conclusion ouverte<sup>62</sup>**

Quelle vie, quel dévouement, quelles épreuves traversées à travers cette évocation du modeste établissement hospitalier d'un chef-lieu de canton ! Si les

---

62. L'Histoire est parfois trop riche pour être condensée en quelques pages. C'est donc à regret que ne sont ici que brièvement évoqués deux autres hauts lieux "hospitaliers" de Villers-Cotterêts : le dépôt de mendicité du château et l'hôpital militaire auxiliaire 1915-1919. Leur passé reste à fixer.

événements relatés ne sont pas toujours d'un très haut niveau historique, ils reflètent cependant avec précision ce qu'ont dû vivre des dizaines d'autres hôpitaux-Dieu ou hospices de notre département.

Certes, la "charité" y a sans doute souvent tenu lieu de la compétence médicale spécialisée que l'on attend aujourd'hui d'un tel service, mais elle a toujours été associée à l'assistance bénévole, à l'ouverture aux difficultés sociales du temps, à l'éducation des plus jeunes, sans se couper à aucun moment d'une totale insertion locale et de la confiance des familles et de la ville. Pratiquant l'amour du prochain, parfois jusqu'à la mort, quelques dizaines de religieuses ont ouvert ici leur cœur et marqué profondément la vie locale.

Des ducs d'Orléans aux maires de Villers-Cotterêts qui ont voulu et géré cet humble hôpital pendant trois siècles, c'est aussi l'héritage de la "bonne comtesse" Éléonore de Valois qui s'est perpétué.

Nul malade, nul "indigent" ne peut aujourd'hui être hospitalisé à Villers-Cotterêts, et il faut se rendre pour cela à Soissons ou même à Reims. Les temps changent...

Mais pour terminer sur une note plus souriante, relisons l'historien de la ville, Alexandre Michaux, qui affirmait en 1867: "Villers-Cotterêts occupe une situation admirable au point de vue de la salubrité publique [...] La maladie perd chez nous son caractère contagieux [...] Nous avons l'air vif, sain, pur, le grand air qui conserve la santé et prolonge les jours [...] Cette sanité de l'air à Villers-Cotterêts, cette absence totale de maladies locales et contagieuses sont maintenant hors de doute et sont prouvées autant par la science que par l'expérience."<sup>63</sup>

Alain ARNAUD

---

63. Alexandre Michaux, *Histoire de Villers-Cotterêts*, 1867, p.100.



# Souvenirs d'un pharmacien de La Ferté-Milon

*L'auteur de ces deux textes est pharmacien en retraite, administrateur de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts et de l'Académie nationale de pharmacie. Il livre ici quelques éléments sur la chronique sanitaire passée de sa ville de La Ferté-Milon. Sans prétendre faire œuvre définitive d'historien, il espère que ces notes documentaires et biographiques enrichiront le présent volume et seront lues avec plaisir.*

## La grande épidémie de 1832

En 1832, les habitants de La Ferté-Milon n'ont pas eu à choisir entre la peste et le choléra : ils ont eu le choléra, et l'on imagine facilement ce qu'a pu représenter un tel fléau à une époque où l'hygiène était en général assez rudimentaire et où n'existaient encore ni vaccin efficace ni antibiotiques. Les plus faibles, enfants, vieillards, succombaient les premiers, mais la terreur s'imposait à tous.

C'est en avril qu'apparurent les premiers cas dans cette petite ville qui compte à cette époque 1716 habitants. Il suffit de consulter les délibérations du conseil municipal pour assister à l'évolution de l'épidémie, qui frappait aussi bien la capitale que les campagnes, et pour comprendre l'angoisse générale. Le 27 avril, le maire prenait l'arrêté ci-après pour imposer aux Milonais certaines règles d'hygiène qui en disent long sur leur mode de vie d'alors.

### Précautions générales à prendre pour l'assainissement de la ville

- Tenir très propre l'intérieur des maisons, en ouvrir fréquemment les portes et les fenêtres pour y renouveler l'air.
- Nettoyer souvent les vitres pour faciliter l'entrée de la lumière et des rayons solaires.
- Balayer le devant des portes et les rues après les avoir arrosées à grande eau : ce qui se fera tous les jours à deux heures après-midi et simultanément.
- Diminuer le nombre de lapins domestiques, signalés comme cause fréquente et bien connue d'infection.
- Éloigner autant que possible des habitations les étables, écuries et porcheries. Transporter également ses fumiers à la plus grande distance possible des maisons.
- Exposer et battre au soleil les couvertures et les lits.

- Coucher sans rideaux ou au moins les tenir ouverts.
- Vivre sobrement.
- Ne prendre d'eau pour boisson qu'en y ajoutant un peu de vin, une cuillerée de vinaigre ou d'eau-de-vie par pinte.
- Ne point aller nu-pieds et garnir les sabots de paille ou de foin sec et souvent renouvelés.
- Se laver tous les jours la figure, les mains et les pieds à l'eau tiède et prendre la précaution de se les bien sécher.
- Ne prendre à jeun aucun excitant ou faire précéder, au moins, l'eau-de-vie du matin d'une soupe ou d'un morceau de pain.
- Ne faire usage de légumes secs qu'en purée.
- Éviter l'air frais du matin et du soir.
- Faire des fumigations de chlorure de chaux et porter des sachets de camphre en poudre.
- Il est spécialement recommandé aux employés des postes de tenir leurs vêtements secs et de s'en recouvrir immédiatement après leur travail pour éviter les refroidissements brusques et de se bien sécher les pieds.

Une commission de trois personnes sera chargée de faire une visite à domicile pour indiquer et surveiller l'emploi des moyens hygiéniques ci-dessus énoncés. La ville sera divisée en trois sections que se partagent les membres de ladite commission.

Signé, le maire, Comte Dumas de Polard

Sans doute ces précautions avaient-elles besoin d'être imposées, même si elles font sourire aujourd'hui. Elles ne devaient, hélas, pas suffire, puisque la délibération du 6 juin suivant indique :

“Le conseil municipal constate que soixante malades se trouvent à La Ferté-Milon, certains membres proposent donc de faire venir un quatrième médecin.

On vote: par neuf voix contre deux, on ajourne cette demande et Messieurs les médecins font part à l'assemblée qu'ils s'étaient entendus entre eux pour que de jour comme de nuit on puisse trouver l'un d'eux en ville.

L'assemblée applaudit à cette nouvelle preuve de dévouement des médecins et leur en témoigne toute sa gratitude.

Mais, prévoyante, l'assemblée dans sa même séance observe que la fosse funéraire ne se trouve profonde que de quatre pieds, tandis qu'elle devrait l'être de six, et elle décide de la faire creuser.”

L'épidémie se prolonge durant tout le mois de juin et le début de juillet. Il a fallu, malgré tout, faire appel à un quatrième médecin venant de Paris, jusqu'au 18 juillet, date à laquelle le conseil municipal se réunit de nouveau pour consta-

ter que les choses s'arrangent et que la dépense imposée à la collectivité par la présence de ce quatrième médecin peut être supprimée.

“En juillet, le mercredi 18, Monsieur le président expose que le choléra, ayant fait des ravages assez grands dans la commune dans les mois de mai et juin, les médecins n'ayant pu suffire pour donner leurs soins aux malades de la ville et des villages voisins, le conseil avait de nouveau été consulté pour savoir s'il ne serait pas prudent de faire venir un médecin de l'académie de Paris pour donner des soins aux malades les plus indigents de la commune.

Il avait été arrêté que l'on écrirait à Monsieur Borde, médecin à Paris qui avait habité La Ferté-Milon pendant plusieurs années, pour lui proposer de venir passer un mois, et que pour l'indemniser, il serait fait une collecte volontaire parmi les habitants de la ville les plus aisés.

Le conseil a été d'avis qu'à cette date, l'épidémie ayant cessé ses ravages, les médecins du lieu pouvant suffire aux besoins journaliers des habitants, il n'était pas nécessaire de faire de nouveaux sacrifices pour que Monsieur Borde reste plus longtemps dans la commune.”

Les finances de la commune étant à cette époque quasi-inexistantes, on sollicite les habitants les plus aisés lorsqu'une dépense se révèle indispensable, même si, par exemple, il s'agit d'engager un nouvel instituteur. Ceux-ci prenant ladite dépense à leur charge, ils étaient alors communément appelés : les plus hauts imposés. Ce fut ici le cas pour pouvoir soigner les Milonais cholériques. Le docteur Borde étant cependant parti plus tôt que prévu, il restait dans les caisses un peu d'argent. Aussi le conseil se réunit-il à nouveau pour décider : “Le surplus de la collecte pour le choléra servira à la réparation des lavoirs de la rue de Meaux et du Port au blé, après accord des plus hauts imposés. “C'est ainsi que grâce au choléra, favorisé par le manque d'hygiène publique, la ville put réparer ses lavoirs !

## **Une pharmacie dans l'Aisne pendant un siècle (1896-1995)**

Depuis plus d'un siècle, l'exercice de la profession pharmaceutique, comme toutes les professions techniques et scientifiques, a profondément évolué, quelle que soit d'ailleurs la région considérée. En témoigne, dans le sud de l'Aisne, le cas d'une pharmacie de La Ferté-Milon, qui a porté le même nom pendant un siècle à travers trois générations successives. J'en suis le dernier représentant et m'appuie sur les archives familiales conservées dans mon grenier.

Mon grand-père s'est installé à La Ferté-Milon en 1896. Il venait des Ardennes, avait fait ses études à Paris, puis, après avoir hésité, opta pour cette petite ville où le chemin de fer de l'Est venait d'implanter une gare. C'est en tout

cas l'explication qu'il donnait à ce choix. Je crois, en fait, que mon grand-père, féru de littérature, a surtout été séduit par l'ombre de Jean Racine qui plane ici depuis 1639 !

Son officine était celle de monsieur Goudal, qui existait depuis quelques années, et où j'ai repris le flambeau en 1962. J'y ai cessé mon activité en 1995, rempli de nostalgie en voyant disparaître le nom familial sur l'enseigne.

Comme tous les "potards" du début du xx<sup>e</sup> siècle, mon grand-père était "pharmacien de première classe", ce qui figurait tant sur la porte qu'en tête de tous les documents et ordonnances. Sans doute existait-il des pharmaciens de deuxième classe, mais qui en a vus ?

Toute la journée coiffé d'une toque, il portait une blouse sur une jaquette noire et un pantalon rayé. Cette tenue ne le quittait jamais, pas même à table, car autrefois on était pharmacien du matin au soir. Il fallait pouvoir répondre au coup de sonnette à tout moment, d'autant plus que l'officine se trouvait dans la maison elle-même. Les livraisons envahissaient le couloir, les produits chimiques trônaient à la cave, entre les boîtes de sardines et les bouteilles de vin. Les tours de garde n'existaient pas, on était jour et nuit au service de la clientèle.

Il y avait alors dans le médicament une poésie, bien oubliée aujourd'hui, mais qui entraînait pour une grande part dans son efficacité. Doit-on la regretter ? Les rayons étaient ornés de superbes bocaux dont les étiquettes dorées portaient des noms latins qui faisaient rêver. Sur ordre du médecin, le pharmacien, véritable alchimiste, prenait les bocaux, pesait les produits sur un trébuchet de précision et, dans le mortier, préparait à l'aide du pilon les mélanges prescrits : pommades, poudres, juleps, pâtes à pilules, etc.

Cette "cuisine", qui demandait souvent le chauffage des produits sur la flamme d'un bunsen à gaz (fonte du beurre de cacao pour les suppositoires, de la gélatine pour les ovules, du blanc de baleine pour les cérats...), exigeait une expérience et un art consommés. Une émulsion pouvait très vite rater et il fallait savoir tourner le pilon dans le mortier pour réussir une pommade sans grumeaux.

Sur un "ordonnancier" de 1884 découvert dans mes archives, on trouve ces quelques exemples de préparations :

Teinture de digitale	60 g
Teinture de scille	60 g
Essence de térébenthine	10 g
Jaune d'œuf n° 1	

Onguent napolitain	30 g
Teinture de belladone	1 g

Infusion de roses	200 g
Miel rosat	40 g
Chlorate de potasse	4 g

Infusion de tilleul	100 g
Cognac vieux	10 g
Sirop de mou de veau	20 g
Musc	10 cg



Mois de *Dec* <sup>bre</sup> 1886

Numeros d'Ordre	NOMS des Medecins et du Preparateur	Dates	PRESCRIPTIONS		QUANTITES		NOM des Mals
			Noms	Detail	Grammes	Cent.Mill.	
39279	Moussé	13	Solut.	Iodure de potassium Bromure de Sodium Chlorure de Sodium Eau dest. Month Eau Rubell.	1 2 10 10		
39280	Y	8	gla	Te acout Te Belloïome	8 8		
39281	Y	14	gla	Op. morphine S. Cass. cerise	10 15		
39282	Y	14	Solut.	Te de Amygdes	4		

Extrait d'un ordonnancier (décembre 1886). Coll. Royer.

On rencontre souvent des ordonnances prescrivant le laudanum, la teinture de jusquiame ou de colchique, l'eau de laurier-cerise ou l'axonge comme excipient.

La Grande Guerre ne fait guère évoluer les choses, puisque j'y relève en 1915 la préparation suivante :

Teinture de kola	20 g
Teinture de coca	20 g
Teinture de noix vomique	2,50 g
Vin de malaga	1 litre

Tout cela faisant un excellent fortifiant !

Voici aussi deux préparations de cachets :

Craie préparée	4 g
Benzoate de lithium	4 g
Poudre de charbon de bois	2 g
pour confectionner 28 cachets.	

Cascara pulvérisé	25 g
Bourdaine pulvérisée	25 g
en cachets n° 15.	

Le pharmacien manipulait fréquemment et sans crainte la strychnine, l'arsenic, l'opium ou le chloroforme, parmi bien d'autres ingrédients.

Les produits chimiques ou galéniques arrivaient par le train, ce qui exigeait d'aller les chercher à la gare avec une brouette. Les liquides (eau distillée, alcool) étaient livrés dans de grosses bonbonnes en verre bullé, enchâssées dans une enveloppe d'osier tressé. Les poudres parvenaient en flacons ou en sacs enfouis parmi des copeaux de bois, dans de grandes corbeilles d'osier. Il y avait aussi les sangsues, très en vogue. Je revois très bien le bocal qui les contenait et le lavoir, au fond du jardin, où mon grand-père les élevait !

Le malade, souvent perdu dans les villages environnants, ne se déplaçait pas. On ne se soignait, en effet, que lorsqu'on ne pouvait plus se lever. C'est donc le médecin qui, dans sa carriole tirée par son cheval, partait tôt le matin pour se rendre au chevet du malade qu'on lui avait signalé. Il faisait sa tournée, rentrait tard le soir et déposait à la pharmacie les ordonnances prescrites.

C'est dire que le pharmacien d'alors passait des journées calmes et ne se mettait au travail qu'à la nuit tombée. Il réalisait à ce moment-là les préparations des remèdes jusque tard dans la nuit pour les remettre au médecin qui, le lendemain matin, recommençait sa tournée.

Comme il n'existait pas de spécialités, si l'on excepte le "sel Kruschen", les pastilles "Valda", le "vermifuge Lune", la "ouate thermogène" et l'huile de foie de morue, le pharmacien, dans la journée, ne voyait entrer dans son officine que fort peu de clients : quelques enfants pour des boules de gomme et quelques mères venues demander conseil.

DÉPARTEMENT DE l'Orne

STATION : La Ferté-Ardenne ANNEE 1912

COMMUNE : \_\_\_\_\_

ALTIUDE DE LA STATION : 69.200 Mètres de hauteur au-dessus de la mer : 1.20

QUANTITE D'EAU : 2.600 PLUIES. Mois de février

Observations faites à : 9 heures du matin.

DATES.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE TOMBÉE depuis le veille.	REMARQUES SUR LES PHÉNOMÈNES OBSERVÉS DANS LA JOURNÉE.		
			HEURES ET DURÉE DE LA PLUIE, NEIGE, GRÊLE, BROYÉ, BRUIN, ETC.		
1	10	—	SW - 2	Cirrus stratus lamellés	- 2
2	8	—	SE - 2	Nimbocirrus, brouillard neigeux	- 2
3	0	0.2 N	SSE - 3	- brouillard clair	- 12
4	4	—	N - 3	faute brui - brutes	- 11
5	6	—	NE - 1	Cumulus minims	- 10
6	5	1.8	E - 2	Cirrus stratus	- 1
7	8	1.9	NW - 1	Cirrus	+ 3
8	6	0.1	SSE - 2	Cirrus stratus	+ 4
9	4	3.9	SW - 2	Cirrus coccinellus	+ 4
10	5	1.8	SW - 2	Cirrus	+ 0
11	5	1.2	SW - 2	Cirrus	+ 1
12	4	6.2	SW - 3	Cirrus cumulus	+ 3
13	8	0.4	W - 2	Cumulus stratus	+ 11
14	10	0.1	W - 1	—	+ 4
15	4	3.4	NW - 1	Cirrus	+ 2

Relevés météorologiques effectués par la pharmacie Royer en février 1912. Coll. Royer.

Il avait donc tout son temps pour s'adonner aux activités annexes qui, à l'époque, lui revenaient : herboriser pour reconstituer son stock de tisanes (tilleul, armoise...) et, en saison, ramasser des champignons pour faire l'éducation de ses concitoyens ; développer des plaques photographiques ; effectuer les relevés demandés par la station météorologique.

La photographie, invention récente, était très à la mode à la Belle Époque et le pharmacien, chimiste de la localité, était tout naturellement désigné pour s'y intéresser. C'est lui qui vendait les plaques sensibles et les produits chimiques nécessaires à leur développement, c'est-à-dire à leur exposition à la lumière. Mon grand-père disposait dans son grenier d'une pièce noire réservée à cet usage. Pendant la Grande Guerre, les officiers en cantonnement à La Ferté-Milon disposaient souvent d'un appareil et confiaient les développements à l'officine.

Je me rappelle également que le jardin familial était orné de plusieurs thermomètres, pluviomètres et anémomètres, dont les données étaient relevées à heures fixes tous les jours pour être expédiées aux services régionaux ou nationaux de météorologie.

Les laboratoires d'analyses médicales d'aujourd'hui n'ayant vu le jour que vers 1950, seul le pharmacien d'officine était, en tant que biologiste, habilité à effectuer des analyses. Celles-ci ne portaient d'ailleurs que sur les urines : recherche de sucre et d'albumine, mais aussi description détaillée de leur aspect. La science n'avait guère évolué depuis Molière. Pour ma part, je rendais encore, en 1962, des résultats d'analyses d'urines sur des formulaires insistant sur leur odeur. Si tout semblait normal, la réponse officielle devait être : "sui generis". En 1975, les pharmaciens d'officine ont perdu, sauf dérogation, le droit à l'exercice de la biologie, réservé depuis lors à des laboratoires exclusifs.

C'est au cours des années 1914-1918 que la pratique de la pharmacie dans notre région s'est nettement différenciée de celle des autres régions. D'abord par suite des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Impossible, par exemple, de trouver du sucre pour préparer les sirops. Ensuite, en raison des besoins entièrement nouveaux de la "clientèle" de la guerre. Au lendemain de la première Bataille de la Marne, 600 blessés s'entassaient dans l'hospice municipal, attendant de l'armée des produits de base et des pansements qui manquaient, cependant qu'un premier exode était imposé à la population.

Fin mai 1918 fut décrété un deuxième exode, brutal et total. Si ce fut pour tout le monde une terrible épreuve d'abandonner sa maison, on devine que laisser derrière soi une pharmacie n'était pas une mince affaire et constituait une lourde responsabilité. Comment laisser à portée de tous des produits dont les noms latins étaient incompréhensibles pour le profane et dont la toxicité était, souvent, redoutable ? Il fallut, dans l'urgence, tout trier, tout cacher, enfermer les produits les plus dangereux dans les souterrains du château, cimenter les accès, enterrer les autres dans le jardin.

Hélas, 1939 apporta une situation très semblable, qui fut suivie, pendant l'Occupation, par un rationnement sévère et une sensible pénurie des produits de base. C'est que l'exercice de la profession n'avait pas beaucoup changé. Le pharmacien préparait encore lui-même tous les médicaments et devait donc disposer

de quantités d'excipients comme supports des produits actifs : axonge, vaseline pour les pommades, beurre de cacao pour les suppositoires, sucre pour les sirops, alcool à 90°. Mais tout était contingenté et les trains circulaient peu ou mal.

La transformation radicale de la profession se situe après la Libération, avec la création de la Sécurité sociale et le développement de l'industrie pharmaceutique. La découverte de la pénicilline fut une véritable révolution qui profita d'abord aux soldats américains, puis modifia profondément l'approche de la lutte contre les bactéries.

Depuis un demi-siècle, les spécialités se multiplient, les médicaments perdent de leur poésie, mais gagnent en efficacité. Les préparations dites magistrales se raréfient jusqu'à pratiquement disparaître. De l'humaniste qu'il était, formé au grec et au latin, le pharmacien est devenu un scientifique pur, la tête farcie des formules chimiques les plus complexes. De chef-cuisinier, il est devenu le "disque dur" qui doit mémoriser les noms les plus extraordinaires. L'école de pharmacie est devenue faculté.

À La Ferté-Milon, la pharmacie a quitté son emplacement primitif, à l'ombre de la statue de Racine, pour rejoindre l'angle de la rue de la Chaussée et de la route de Silly. Son originalité est d'avoir porté le même nom pendant un siècle. À l'issue de ce siècle, le dernier représentant de la famille que je suis a seulement retiré de sa tête la calotte du grand-père !

Claude ROYER

# Les hospices Hilaire Cordier

## Origines et dispersion des centres d'assistance

En juillet 1832, une ardente polémique survenue entre M. Piot, administrateur des hospices, et plusieurs conseillers municipaux nous révèle le destin des orphelins et des vieillards de Saint-Quentin<sup>1</sup>. Elle nous rappelle que si ces derniers étaient depuis longtemps hébergés sous certaines conditions, dans les béguinages pour les femmes et aux « Vieux-Hommes » pour le sexe masculin, le sort des orphelins est resté plus longtemps précaire. Ils étaient ou bien secourus à domicile (parenté, nourrices), ou bien hébergés en cas de nécessité. C'est le cas des enfants trouvés, accueillis notamment à partir de 1587, à la Maison du Bornyval, rue des Cordelières<sup>2</sup>, léguée en 1584 par l'ancien mayeur Quentin Barré<sup>3</sup>. Certains orphelins étaient logés dans l'ancien hôpital Saint-Jacques<sup>4</sup> qui fut fermé pour insalubrité en 1697. Tous se retrouvèrent alors au Bornyval.

Celui-ci fut géré un certain temps par les sœurs de la Charité sous le nom d'Hôpital des Orphelins et de la Charité. Après la Révolution, ce sont les hospices civils qui prennent la relève.

Pour des raisons d'économie de personnel, à la suite du rapport Lagrassière du 22 septembre 1844<sup>5</sup>, on décide de fermer le Bornyval et de recevoir les orphelins à l'hôtel-Dieu. On craint de détourner les volontés du donateur, mais on passe outre. C'est chose faite le 1<sup>er</sup> janvier 1845 dans les bâtiments commencés en 1842, dont deux corps leur sont réservés<sup>6</sup>. Les sœurs augustines y assurent la majeure partie du service.

La question est beaucoup moins simple pour l'hébergement des vieillards. En effet, outre les béguinages et les « Vieux-Hommes » existent de nombreuses petites fondations charitables, difficiles à gérer, que les donateurs avaient créées sous des conditions d'attribution bien précises. Je ne citerai en exemple que l'hospice Delavierre où seulement quatre femmes aveugles vivaient dans une grande maison en ruine.

Selon les nouvelles décisions, les vieillards sont eux aussi installés en 1845 à l'hôtel-Dieu. La place manque toujours, et l'établissement en 1857 des Petites

---

1. *Le Guetteur de Saint-Quentin*, 12 juillet 1832.

2. Aujourd'hui, rue des Patriotes.

3. Charles Gomart, « La Maison de Bornyval », *Études saint-quentinoises*, 1870, t. 2.

4. Aujourd'hui Banque nationale de Paris.

5. Arch. com. Saint-Quentin, 3 Q 2, et *Le Guetteur de Saint-Quentin*, 22 septembre 1844.

6. *Ibid.*



*L'hôtel-Dieu. Coll. part.*

Sœurs des Pauvres<sup>7</sup> permet de faciliter leur hébergement. Cependant on envoie souvent, aux frais de la ville, des nécessiteux à l'hospice départemental de Montreuil, près de Laon, lequel est géré par le Conseil général de l'Aisne.

Cependant, après plusieurs années difficiles, le legs du docteur Cordier permet de débloquer la situation. Isidore Hilaire Alexis Cordier, fils d'un officier de santé de Ribemont, était né dans cette ville le 30 septembre 1820. Il fait de bonnes études aux collèges de Saint-Quentin et de Laon, puis va « faire sa médecine » à Paris. Devenu interne des hôpitaux, il suit l'enseignement des meilleurs praticiens, dont il est estimé. Il rédige une thèse sur les palpitations du cœur qu'il soutient le 19 juin 1845.

Il revient exercer à Saint-Quentin et, en 1847, est investi des fonctions de chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu et de président de la commission d'inspection des pharmacies pour les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins. Il est aussi médecin de la Compagnie des chemins de fer du Nord à partir de 1850, du bureau de bienfaisance l'année suivante, du lycée en 1857, et membre du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement. En 1855, il reçoit la médaille d'or des épidémies pour les soins prodigués aux malades atteints de choléra l'année précédente.

Pendant trente ans il fait preuve des meilleures qualités professionnelles et humaines, notamment en 1870-1871. Il reçoit d'ailleurs la croix de la Légion d'honneur<sup>8</sup> pour son rôle dans l'hébergement et les soins de centaines de soldats,

7. *Journal de Saint-Quentin*, juin 1857.

8. Arch. nat., LH 589, n° 028. Décernée par décret du ministre de la Guerre en date du 15 octobre 1871.



*L'hospice Cordier est installé en plein champ. Coll. part.*

par la mise en place d'« ambulances », hopitaux de fortune permettant le secours rapide, sur place, des blessés de la bataille de Saint-Quentin (19 janvier 1871).

Le docteur et madame Cordier perdent, en 1875, leur fils unique qui s'était lui aussi destiné à la médecine. Madame Cordier en meurt de chagrin deux ans après. C'est ainsi que « le bon docteur » décide de donner par testament aux hospices de sa ville d'adoption une somme d'un million de francs pour la construction des établissements qui porteront son nom. Il décède le 16 mars 1886<sup>9</sup>.

Entrée en possession du legs, la ville accélère les démarches pour l'exécution du projet. Cependant, en 1885, l'administration avait élevé, route de Savy, sur la colline de la Tombelle – site qui sera choisi en raison de sa salubrité – des baraquements destinés aux malades en cas d'épidémies de choléra, dont plusieurs avaient déjà frappé Saint-Quentin, la dernière en 1884. Et comme les orphelins sont toujours à l'étroit, on y installe sommairement les garçons, car, à l'hôtel-Dieu, on a besoin de place pour un quartier militaire destiné aux malades de la garnison.

Pour les sœurs augustines, c'est la rupture de la clôture, mais elles s'y prêtent volontiers et, sous la direction de la Mère Saint-Joseph, elles assurent la marche des baraques, la voiture hippomobile de l'hôtel-Dieu acheminant les repas aux exilés de la route de Savy<sup>10</sup>. On crée un potager, une petite étable et une basse-cour dont les garçons s'occupent sous la direction des sœurs. La vie des enfants était dure dans ces dortoirs, dans cette école et ce réfectoire en planches, surtout l'hiver.

9. *Ibid.*, 9 février 1855 et 21 mars 1886.

10. Bossus abbé G., *Notre Mère Saint-Joseph*, Avignon, Éd. Aubanel frères, 1928, 103 p.

## Le projet d'établissement d'un orphelinat et d'un asile pour vieillards

C'est en 1887 que les architectes Charles et Joseph Chérier, père et fils, présentent au Salon de Paris les maquettes de leur projet d'orphelinat agricole. Rien n'est négligé. C'est sur la route de Savy, 101 rue Saint-Phal<sup>11</sup>, que donnera la façade. Destinés à recevoir environ 300 personnes, l'orphelinat occupe une assez vaste étendue.

Les architectes multiplient les ouvertures afin que l'air et la lumière entrent à flots dans les bâtiments. Rien d'ailleurs ne rappelle l'hôpital ou l'asile : on dirait plutôt une immense maison de plaisance, coquettement entourée de verdure, où le confort de la ville s'ajoute au bien-être de la campagne. La distribution intérieure est d'une intelligente simplicité. D'un côté, les orphelins et, près de leur quartier, le bassin de natation – a-t-il existé ? –, le gymnase couvert, etc. Le logement de l'instituteur les sépare du quartier affecté aux vieillards. De l'autre côté, les orphelines séparées des vieilles femmes par la chapelle. Tout cela dénote beaucoup d'habileté et une expérience consommée. C'est un des spécimens du genre les plus consciencieusement et les plus justement remarqués de l'Exposition<sup>12</sup>. Le chroniqueur du *Journal de Saint-Quentin*, bien qu'étranger à la ville, est transporté d'admiration.

C'est ainsi que grâce au docteur Cordier, auquel la rue Saint-Phal sera dédiée<sup>13</sup>, la ville se dote d'un ensemble dont les superbes photographies ne nous donnent qu'une faible idée.

### La réalisation

Le 1<sup>er</sup> mars 1889<sup>14</sup>, le conseil municipal ratifie la délibération de la commission administrative des hospices civils du 11 janvier, vote un crédit de 341 696,50 francs pour la construction de l'orphelinat et approuve le cahier des charges pour l'adjudication. C'est la première étape. Jusqu'à l'achèvement des travaux, de nombreuses délibérations seront encore prises et ratifiées, et l'on vend à tour de bras les actions du Crédit foncier de France qui ont été léguées par le docteur Cordier.

On installe des galeries et des jardins, on place des calorifères et des fourneaux, des paratonnerres, une cloche, une horloge sur le fronton du bâtiment principal, on orne la chapelle qui est en réalité une petite église. Une galerie souterraine réunit les divers bâtiments.

On prévoit l'achèvement de l'orphelinat pour l'été 1892 et le maire décide aussitôt d'aller à Paris pour inviter le président de la République à son inauguration. Mais le cabinet de ce dernier l'en dissuade, un tel engagement n'étant pas envisageable.

---

11. Actuelle rue du Docteur-Cordier.

12. *Journal de Saint-Quentin*, 5 juin 1887.

13. Arch. com. Saint-Quentin, registre des délibérations du conseil municipal, 12 janvier 1891.

14. *Ibid.* Délibérations de 1889 à 1892.





Vue du bâtiment principal de l'hospice Cordier. Coll. part.

En juillet 1893, on vote une somme de 38 000 francs destinée au logement d'un instituteur et d'un surveillant. Toutefois, les garçons sont encore dans les « baraques du choléra » en octobre 1893 lors de la cérémonie religieuse de leur confirmation<sup>15</sup>.

Le chroniqueur du *Journal de Saint-Quentin* admire l'architecture de l'orphelinat, mais « il est conçu suivant la formule nouvelle des pavillons séparés, ce qui rend l'entretien coûteux et le service difficile. Mais il en sera ainsi jusqu'à ce que la faculté ait changé d'avis, ce qui arrivera bien certainement. »

L'asile des vieillards, compris dans l'immense enceinte de l'orphelinat, est terminé quant au gros œuvre, mais il reste beaucoup à faire.

Jules Hachet-Souplet, l'architecte ayant succédé aux Chérier, meurt le 5 septembre 1893. À ses obsèques, en tant que président des hospices, le maire François Hugues déplore sa disparition « au moment où vont s'ouvrir aux pauvres Saint-Quentinois abandonnés dans leurs vieux jours, et jusqu'ici exilés à Montreuil, les portes d'un asile admirablement agencé qui servira longtemps de modèle ».

Dès le 20 mai 1891, avant l'achèvement de l'orphelinat, le maire a soumis au conseil municipal le projet de convention à passer avec les hospices civils pour la construction de l'asile de vieillards et l'entretien, aux frais de la ville, d'un certain nombre de pensionnaires dans cet établissement.

Lors du conseil municipal du 27 février 1892, il fait le bilan des réalisations et de ce qu'il reste à faire : « les démarches sans nombre, les pourparlers, les entrevues, les projets divers de l'Administration, pour arriver à une solution

15. *Journal de Saint-Quentin*, 26 octobre 1893.



Quartier des vieillards. Coll. part.

depuis si longtemps attendue et destinée à parachever les œuvres humanitaires que nous nous sommes efforcés d'étendre».

Il fait également état des dons du couple d'Arguesse-Picard (200 000 francs), de M. Henri Leroy (44 000 francs), de la donation Clauet (80 000 francs), du legs Paringault (600 000 francs) – dont l'hospice portera un certain temps le nom –, et il ajoute :

«Si en 1884, par des mesures d'économie, les Vieux-Hommes, les orphelins, ont été ramenés, de divers refuges où ils se trouvaient, à l'hôtel-Dieu, les circonstances ont fait reconnaître qu'avec l'extension de la ville, une agglomération telle que celle qui existe dans l'hospice et l'hôtel-Dieu ne peut être maintenue. Il est prudent d'éloigner des malades les orphelins et les vieillards et de créer pour eux de nouveaux asiles, dans des conditions d'hygiène, de salubrité, d'existence normales. Grâce au docteur Cordier, le sort des orphelins était assuré dès 1886. Grâce à MM. Picard, d'Arguesse, Leroy, Clauet et Paringault, celui des vieillards l'est maintenant.»<sup>16</sup>

Une convention en 14 articles entre la municipalité et les hospices prévoit le financement du séjour des résidents. 60 vieillards seront pensionnés par la Ville. Ils devront l'avoir habitée vingt ans. La pension est fixée à 425 francs révisibles après cinq ans. La liberté de conscience sera assurée. Le travail sera obligatoire pour tout individu valide. Les «idiots, gâteux ou dangereux» (sic)

16. Arch. com. Saint-Quentin, 3 Q 10.

continueront d'être envoyés à l'hospice départemental.

Il est rappelé que, de 1884 à 1889, vingt de ces malheureux en moyenne ont été envoyés chaque année à l'hospice départemental. Le prix de leur pension, à la charge de la ville, augmente sans cesse. D'autre part, pendant cette période, 88 hommes et femmes résident à l'hôtel-Dieu et 100 vieillards chez les Petites Sœurs des Pauvres.

Devant le risque de baisse du taux des fermages des terres des hospices, le conseil municipal craint des difficultés pour assurer l'entretien si une trop grande partie du capital est employée à la construction. La somme des dons peut fléchir également. Cependant, un seul conseiller regrette l'envoi à Montreuil de vieillards de la ville ; on doit, dit-il, essayer d'y reléguer seulement les étrangers à la cité.

La convention est adoptée 27 février 1892<sup>17</sup>.

Le 22 mars, le conseil municipal approuve la délibération de la commission des hospices du 18 mars et la décision est prise de construire près de l'orphelinat Cordier quatre pavillons destinés aux vieillards. La dépense totale est évaluée à 200 000 francs – 250 000 francs avec les aménagements<sup>18</sup>.

L'adjudication est fixée au 27 avril, en six lots. Les plans et les devis adoptés sont ceux de l'architecte saint-quentinois Jules Hachet-Souplet et les fonds des legs Picard et Fagard y sont affectés, les autres legs étant réservés aux dépenses de fonctionnement.

## Un sanatorium ?

En 1901 et 1902, la commission des hospices et le conseil municipal se préoccupent du sort des phtisiques et des soins qu'ils nécessitent, au grand air si possible et non loin de leur famille. Deux options s'offrent : un simple isolement des malades ou un sanatorium.

« Dans un premier cas, un "respiroir" ne remplacera jamais un véritable sanatorium où l'hygiène de la tuberculose est observée heure par heure et variée suivant le cas [...] Cette demi-mesure imposée par la demi-science et qui ne procurera même pas des demi-guérisons, n'aura d'autre effet que de retarder la solution rationnelle ».

On pense d'abord utiliser les fameuses « baraques du choléra » où l'on a déjà répugné à laisser les orphelins. On y renonce, heureusement.

Voici ce que l'on peut lire dans le *Journal de Saint-Quentin* du 29 juin 1902.

« Un plan a été présenté à la Commission des hospices par un architecte de notre ville. Les médecins et les administrateurs se rendront ces jours-ci

---

17. *Ibid.* Délibérations de 1889 à 1892

18. *Ibid.*

sur le plateau de Savy pour désigner l'endroit, probablement du côté de Rocourt et aussitôt les formalités administratives remplies, on bâtera. La dépense, on le sait, ne fera pas reculer la Commission des hospices devant la grandeur de l'œuvre à réaliser.

Le pavillon, qui aura 50 mètres de façade, qui sera surélevé de quelques mètres, comprendra deux parties : à droite, une salle pour seize hommes, à gauche, une salle semblable pour seize femmes, le tout bien éclairé et construit avec les dernières données scientifiques, des voûtes, pas d'angles, etc., au centre, un bâtiment dans lequel seront placés les services, aux extrémités, des jardins d'hiver pour donner un peu de gaîté. La vue s'étendra sur Saint-Quentin. Tout autour du pavillon-sanatorium, des jardins qui seront livrés (sic) aux distractions des malades. Sur la façade, devant les salles de droite et de gauche, se trouveront les galeries de cure où l'air entrera à profusion.

Il y a à Saint-Quentin environ 300 poitrinaires. Les uns sont améliorables, les autres ne le sont pas. Ceux qui seront de la première catégorie mourront, en trois mois de suralimentation et de cure d'air, améliorer leur état.

Maintenant que nous avons dit ce que sera le pavillon d'isolement ou le sanatorium, il nous reste à souhaiter que les formalités soient remplies rapidement. »

Il n'a pas été retrouvé de documents permettant de savoir si ce projet fut mené à bien.

À sa session de mai 1910<sup>19</sup>, le Conseil général se préoccupe du sort des vieillards «expatriés» à Montreuil. À la suite de la loi du 14 juillet 1905, aux termes de laquelle les assistés ne seront plus à la charge de leur ville mais de l'Assistance publique, c'est-à-dire de l'État, Émile Demarolle rappelle ceci :

«Le Conseil général, le 19 août 1909, au sujet de l'hospitalisation des vieillards, infirmes ou incurables bénéficiaires de cette loi, et s'inspirant de considérations humanitaires, a nettement indiqué qu'il ne lui paraissait pas qu'on dût considérer comme intangible sa décision antérieure désignant exclusivement l'hospice départemental de Montreuil pour satisfaire aux besoins de la loi du 14 juillet 1905.»

Les hospices de Chauny et de Soissons ont émis des demandes tendant à être désignés pour recevoir les bénéficiaires de la loi d'assistance de 1905. Saint-Quentin pourrait faire de même. À Montreuil, 815 lits sont occupés alors que le chiffre de 700 était considéré comme un maximum. 73 pensionnaires de Seine-Inférieure qui s'y trouvent vont prochainement regagner leur département d'origine ; 60 autres viennent de la Seine-et-Marne.

Le prix d'hébergement est de 1,20 franc. Le département des Ardennes ne craint pas de proposer 1,80 francs à Montreuil pour y envoyer ses incurables. Le

---

19. *Ibid.*, 3 Q 10.



*Quartier de l'orphelinat après les destructions de 1917-1918. Il ne reste rien du bâtiment. Coll. part.*

préfet intervient dans le même sens mais ajoute : « N'oubliez pas que si Montreuil donne des résultats tout à fait exceptionnels, c'est parce qu'un nombre suffisant d'hospitalisés peut être employé à la culture. Si nous laissons encombrer cet établissement de vieillards par trop infirmes, nous nous exposerions à un déchet considérable de la production. »

## **La renaissance des hospices**

La Grande Guerre et ses destructions causent la perte intégrale du bel ensemble Cordier de la route de Savy. Situé en totalité sur la ligne Hindenburg, il est pilonné à mort pendant toute la durée des combats. « Les Allemands y avaient établi un saillant fortifié qui, avec celui de la ferme Cepy, en formait une des plus fortes défenses. Miné, mitraillé, rien n'y subsistait si ce n'est un vaste chaos de terre, de matériaux divers, abris bétonnés, avec certainement des explosifs non éclatés et des galeries souterraines. »<sup>20</sup>

L'état déplorable où il se trouve oblige l'administration à renoncer à son emplacement même, et c'est ainsi que la décision est prise de reconstruire l'orphelinat et l'hospice de vieillards route de Fayet, en un point éloigné des fumées et des bruits de la ville, à sa limite après le chemin des Pourceaux. La priorité est naturellement donnée à l'hôtel-Dieu de la rue Émile-Zola qui avait beaucoup souffert, et l'on profite de l'occasion pour le moderniser avant de réaliser le projet de reconstruction des hospices.

---

20. Archives de la Société académique, dossier A. Devigne, s.d.

L'architecte choisi pour élaborer ce projet est Narcisse Laurent, avantageusement connu à Saint-Quentin pour sa collaboration avec Marcel Lebègue lors de la construction de l'Hôtel de la Caisse d'Épargne, prévu dès avant la Grande Guerre et inauguré le 29 avril 1925. Narcisse Laurent est également l'auteur des plans de l'église Sainte-Thérèse. Il obtient en 1934 le poste d'architecte départemental pour l'arrondissement de Saint-Quentin. En 1939, il participe avec Louis Guindez au pavillon très remarqué de Saint-Quentin à l'Exposition du Progrès social à Lille. Le projet qu'il réalise pour Cordier fut admiré à l'époque.

Après le bouclage du dossier par l'Administration des hospices, de la Préfecture il revient devant le conseil municipal du 30 septembre 1927<sup>21</sup>. Quelques légères modifications sont demandées et rapidement exécutées. Le montant des dommages de guerre accordés n'étant pas encore fixé, on va procéder en deux temps et réaliser d'abord l'hospice de vieillards, le pavillon des convalescents et les bâtiments des services généraux. Le Conseil municipal adopte ce projet et la division des travaux en six lots.

En l'absence d'archives concernant les hospices, nous avons accès à différentes étapes des travaux grâce à la presse locale et aux délibérations municipales qui doivent légalement sanctionner toute décision du Conseil d'administration des hospices. *Le Grand Écho* du 12 novembre 1927 annonce l'adjudication de la première tranche des travaux pour le 26 décembre suivant. On remarque que les numéros des lots en page (A) sont indiqués par professions et ne correspondent pas à ceux de la page (B) qui concernent divers bâtiments. L'un d'eux porte le nom de Pavillon de Vasson<sup>22</sup>. On y observe aussi une galerie souterraine, ce qui n'est pas une innovation puisque le même système existait déjà route de Savy.

*Le Grand Écho* du 14 janvier 1928 publie la photo de la maquette réalisée par Narcisse Laurent avec ce commentaire : « Le bâtiment central sera réservé aux vieillards, le pavillon gauche affecté aux convalescents et le pavillon droit aux orphelins. » La superficie réservée – sur les biens des hospices – est de cinq hectares. Les matériaux sont ceux du pays : brique, ciment et tuiles. Les entreprises retenues sont, entre autres, Thomas-Kotland, Beuzon, S. Dron et C<sup>ie</sup>, Derchu Théophile, Israël, etc., ainsi que la Société des Plombiers de Limoges – qui par ailleurs a beaucoup œuvré dans les bâtiments publics et privés de la ville lors de la reconstruction.

Le 10 mars 1928 à 16 heures, chemin de Fayet, a lieu la pose de la première pierre de l'orphelinat-asile du docteur Cordier.

« La cérémonie est présidée par le sous-préfet Maurice Mathieu, le maire, Romain Tricoteaux, le conseiller général Léon Ringuier, les membres de la Commission des hospices : Maillet, vice-président, Braun,

---

21. Arch. com. Saint-Quentin, registre des délibérations du conseil municipal, 30 septembre 1927.

22. Rappelons ici le souvenir du couple Guerbigny de Vasson à qui l'on doit d'importantes libéralités, notamment celle qui permit la construction du monument à l'agriculture des Champs Élysées, dit « La Vache ».

Flamant, Feuillette, Déal et Patoux. Ancelet, secrétaire général de la Mairie, Louis Guindez, architecte municipal, Topin, secrétaire général des hospices, Hamel, économiste, Alfred Berlemont, receveur, ainsi que tous les entrepreneurs assistent à la cérémonie.

Sous la conduite de Narcisse Laurent, architecte, auteur du projet de reconstruction, les personnes présentes gagnent l'emplacement, en haut de la pente, à une centaine de mètres du chemin de Fayet, où commencent à s'élever les murs de brique du futur asile des femmes. C'est là, au pied même de ce petit mur, que lecture est donnée par l'architecte du procès-verbal de la cérémonie, au bas duquel chacun appose sa signature. Puis celui-ci est introduite dans un étui de plomb et déposé dans une cavité spécialement creusée en pleine pierre. M. Mathieu, truelle en main, répand le premier mortier, suivi en ce geste symbolique par le maire et d'autres personnalités.

Ensuite, après avoir examiné les travaux qui, bien que commencés depuis peu, sont déjà assez avancés, très heureux de se réchauffer un peu, on se rend dans la baraque du contremaître jeter un coup d'œil sur les plans des futurs bâtiments dont la construction demandera environ deux ans. »<sup>23</sup>

Au fil des transcriptions publiées dans la presse au long des années, des ratifications par le conseil municipal des acquisitions souhaitées par l'Administration des hospices, de 1929 à 1932 seront votés les matériels suivants :

Désignation	Prix (en francs)
Deux générateurs semi-tubulaires à deux bouilleurs de 100 m <sup>2</sup> de surface de chauffe	120 000
Matériel pour cuisine au gaz	48 500
2 générateurs Possoz (fabricant local)	44 200
Matériel de cuisine à vapeur	67 100
Sanitaire et distribution eau et gaz (Lartizien)	142 000
Chauffage à eau chaude (Quint et Flamant)	356 000
Chauffage à eau chaude l'année suivante	247 500
Électrification (Jacques Deverly)	75 000
Sanitaires, tuyauterie (Lacroix et Plombiers de Limoges)	34 000
Mobilier (200 lits métalliques pour adultes, 30 pour enfants, 230 tables de nuit en métal)	79 000
200 couvertures	12 550
Tables, buffets, armoires (Entreprise Gillet)	14 360
Monte-charges électriques	49 100
Étuve à désinfecter	35 000

Le 23 décembre 1929 est approuvée la deuxième tranche des travaux, soit les deux pavillons de l'orphelinat, celui de la direction et celui du jardinier ainsi que la mise en viabilité des rues et voies intérieures de l'établissement, le tout évalué à 2 837 507 francs. Des lacunes ne nous permettent pas de suivre plus

23. *Grand Écho de Saint-Quentin*, 14 mars 1928.

avant la construction et les débuts d'occupation par les intéressés de ce site prestigieux pour l'époque difficile où il fut conçu et édifié.

## Une réalisation modèle

La description détaillée de l'hospice Cordier reconstruit nous est donnée par Louis Charles Delpuech, chroniqueur du *Grand Écho*, le 2 mars 1932. Elle fait suite à la visite détaillée des lieux sous la conduite de l'architecte Narcisse Laurent<sup>24</sup>.

«Trois portails sur le chemin de Fayet donnent accès à l'hôpital. Du portail de chacune des extrémités aboutit un chemin qui fait le tour de l'ensemble des immeubles et permet de gagner le Chemin des Pourceaux qui va du Chemin de Fayet au Cimetière national de la route de Vermand.

Le portail du milieu est l'entrée principale ; on peut, après être passé entre les deux coquets pavillons servant de logement au concierge et au jardinier, et entre deux parterres, gagner par une rampe les deux chemins qui longent les immeubles ; en face de cette entrée se trouve le pavillon du directeur, situé en terrasse entre les deux ailes de ce qui sera d'ici peu l'orphelinat.

Dans chaque site seront logés cinquante orphelins : d'un côté les garçons, de l'autre les filles. Cet orphelinat est séparé de l'hospice par les cuisines.

L'hospice est également formé de deux pavillons réunis du côté des cuisines par une galerie vitrée qui se continue sur chaque aile et qui permettra aux bons vieux, à qui cet asile est destiné, de se promener tranquillement à l'abri des vents qui ne manqueront pas de souffler sur cette hauteur

Dans l'aile gauche pourront être logées cent femmes. Dans l'aile droite, cent hommes. Déjà plusieurs vieux de l'un et l'autre sexe y ont trouvé place en mars 1932.

Chaque aile comprend quatre dortoirs de 25 lits séparés par des demi-cloisons formant ainsi chambrette ; on trouve dans chacune deux lits, deux tables de nuit, deux chaises et un radiateur. À l'extrémité de chaque dortoir, une chambre pour la femme de service et une deuxième chambre vitrée pour loger un vieillard qui pourrait être une cause de bruit ou de désordre pour les autres. Chaque dortoir est également doté d'un vestiaire, d'une salle de bains, d'un cabinet de toilette avec eau chaude, eau froide et W.-C.

Au bout de chaque pavillon, se situe une véranda vitrée formant belvédère sur Saint-Quentin et la campagne. Dans cette salle, nos bons vieux pourront, à l'abri de toutes les intempéries, venir autour de tables – les hommes, discuter en fumant une bonne pipe ou jouer aux cartes ou tout autre jeu – les femmes, causer en travaillant à un ouvrage de couture ou de tricot, quand leur santé de leur permettra, car, en principe, dans la journée, nul ne pourra rester à côté de son lit.

---

24. *Ibid.*, 2 mars 1932.





*Entrée principale du nouvel hospice Cordier. Coll. part.*

Les deux ailes de l'hospice sont réunies au centre par un bâtiment dans lequel se trouvent les deux réfectoires et également des chambres de repos. Déjà étaient installés dans l'un des deux réfectoires la T.S.F. et le cinéma.

À droite et à gauche de ce petit bâtiment sont des jardins où les hospitalisés pourront aller se promener aux beaux jours. Un jeu de boule y sera installé pour les hommes. Comme on le voit, tout a été prévu pour que la vie paraisse moins triste, moins laide à tous ceux qui devront y demeurer.

Grâce à un système bien compris, toutes les pièces de ces deux pavillons sont chauffées d'une façon normale pendant les journées froides et pluvieuses. Pour l'été un système d'aération pratique a été prévu afin qu'aucun refroidissement par courant d'air ne vienne saisir nos braves vieillards. La lumière, les rayons solaires, pénètrent amplement dans toutes les pièces où règnent la clarté, la propreté et, avec, la gaieté.

À l'extrémité de cet ensemble d'immeubles, et ce qui pourrait être au milieu d'un joli parc, est situé le pavillon des enfants, coupé en deux parties, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. On pourra y loger une soixantaine d'enfants qui, sortis convalescents de l'hôtel-Dieu, viendront ici parfaire leur santé. Y seront également admis ceux dont les parents ont été, pour une cause quelconque, hospitalisés à l'hôtel-Dieu ou à la Maternité. Dans ce pavillon, comme d'ailleurs dans l'hospice ou dans l'orphelinat, on n'acceptera pas de malades. Une infirmerie est prévue dans chaque pavillon, mais pour un malade passager seulement; les malades, s'il y en a, doivent être aussitôt évacués sur l'hôtel-Dieu.

Ici comme ailleurs, tout a été prévu dans le moindre détail, et tout à la taille de ceux qui habiteront ce pavillon: baignoires, lavabos, sièges de W.-C., lits, tables, chaises. tout paraît lilliputien; songez qu'on y voit des bébés de 4 mois !

Chaque groupe a à sa disposition une magnifique pièce vitrée exposée en plein soleil pour jouer dans la journée ; les jours de beau temps, ils peuvent aller gambader et respirer un air vivifiant sous une galerie ou dans le parc.

Pour faire vivre l'ensemble des personnes qui, lorsque tout sera complet, formeront un total de 400, il a été prévu une cuisine ultra-moderne, située, ainsi que nous l'avons dit; entre l'orphelinat et l'hospice. A l'intérieur tout brille, pas la moindre poussière, pas la moindre tache. On ne voit aucun brin de charbon – c'est que tous les aliments sont préparés à la vapeur ou au gaz. Tout y est mû sans le moindre effort par des leviers de commande. L'électricité et la vapeur y règnent en souveraines.

De là, sur des wagonnets, partent à travers un souterrain, les plats pour les différents pavillons. Ce souterrain, long dans la partie principale de 200 mètres, nous fait l'effet d'un métro en miniature, avec les fils transportant la force électrique et la lumière, avec ses tuyaux d'eau chaude et d'eau froide. Tout y est à jour pour, en cas de panne ou d'avarie, faire les réparations sans perdre de temps.

Mais d'où provient toute cette vapeur qui sert à la cuisson des aliments ou qui répand cette chaleur tempérée dans toutes les pièces que nous avons visitées ? D'un groupe de générateurs situés à l'écart, sur le côté droit. De là part un faisceau de tuyaux qui, à travers les souterrains, vont comme des artères, alimenter fourneaux et radiateurs.

Pour que la description soit complète, disons qu'à côté de la chambre de chauffe se trouve la salle de bains comprenant quatre baignoires et dix appareils à douches système lyonnais ; chaque cabine est habillée de carreaux d'un blanc immaculé et pourvue d'un certain confort. Enfin, encore à côté de la chaufferie, on trouve une salle de désinfection et la buanderie.

Ce court exposé ne donne qu'un faible aperçu de l'œuvre admirable qu'est l'hospice Cordier. Lors de la visite que nous en avons faite, nous avons comme cicérone Monsieur Narcisse Laurent, l'architecte auteur du projet. Nous ne pouvons qu'à nouveau le féliciter pour son travail.

Grâce à la standardisation des travaux et par le rejet de tout ce qui ne pouvait être que luxe et par suite inutile, il a doté notre ville, avec les seuls 2 500 000 francs provenant des dommages de guerre, d'un merveilleux établissement où notre jeunesse trouvera force, santé et vigueur et où nos bons vieux vivront encore au soir de leur vie, quelques jours d'un bonheur relatif.

Sans rien sacrifier de l'utile ni de l'agréable, Monsieur Laurent est arrivé à ce résultat : le prix de revient d'un lit n'est que de 25 000 francs, alors que partout ailleurs, il est de 35 000 quand ce n'est de 40 000 francs. »

## **La Maternité**

Cependant il manquait un fleuron à cet ensemble social. La maternité de l'hôtel-Dieu devenait obsolète et le legs d'un nouveau bienfaiteur était disponible pour mener à bien un beau projet.

Le docteur Cailleret<sup>25</sup>, Saint-Quentinois, était décédé à Bandol (Var) le 4 août 1917. Son testament faisait de la ville de Saint-Quentin sa légataire universelle. Sa fortune se composait de deux maisons rue d'Isle et de titres pour une valeur d'environ trois millions de francs. Ses volontés quant à l'utilisation de ce legs étaient claires : la construction d'une école de musique ou autre établissement municipal, crèche, fourneau économique<sup>26</sup> ou autre, sous le nom de Fondation Cailleret dans la rue d'Isle, et la fondation ou l'entretien à perpétuité d'un hospice pour les vieillards, ou pour les convalescents, ou encore pour recevoir les femmes ou filles enceintes, dénuées de ressources ou dans l'impossibilité de travailler. Cet établissement, quel qu'il soit, devait porter le nom de Fondation Élise Cailleret.

Le conservatoire de musique était achevé depuis 1929 et les deux tiers de la somme étaient disponibles. La fondation d'une Maison maternelle répondait tout à fait au vœu du docteur Cailleret. Le docteur Feuillette, alors maire-adjoint, s'en fit l'apôtre et le promoteur. Dès juillet 1930, Narcisse Laurent présentait son projet. Il fallait cependant achever en priorité les hospices. Le projet de construction fut adopté au conseil municipal du 5 février 1931.

C'est encore à la presse que nous devons les détails de l'opération. Dès 1932, on chiffre le projet Laurent à 1 800 000 francs. Mais l'État accorde une subvention de 500 000 francs. Ainsi, la ville ne débourse que 1 300 000 francs du legs et les revenus de la somme conservée assureront les frais d'entretien de l'établissement. Celui-ci sera situé sur le terrain compris entre les hospices et le Chemin des Pourceaux<sup>27</sup>.

«La façade principale sera tournée vers la ville et l'entrée se fera par le Chemin de Fayet. Le projet comprend un pavillon de concierge et un pavillons pour le logement de la sage-femme directrice ; un grand bâtiment central, et à l'extrémité de celui-ci, relié à chaque étage par un couloir, un pavillon annexe comportant au rez-de-chaussée des chambres pour le personnel, avec réfectoire et salle de réunion ; à l'étage le service d'isolement, une chambre pour nourrissons et une salle d'opération septiques.

Dans l'entrée du bâtiment principal, les locaux de consultation prénatale, et les locaux de l'asile, à savoir, ceux destinés aux femmes et filles enceintes entrant dans l'établissement plus de huit jours avant leurs couches ; puis les locaux destinés à l'hospitalisation des accouchées et autres services généraux. Chacune des deux parties comprendrait neuf chambres individuelles.

Au premier étage se trouverait le service des accouchées comprenant deux grandes salles divisées en boxes de chacun deux lits et une salle

---

25. Société académique de Saint-Quentin, dossier A. Devigne, s.d.

26. On désignait par ce terme ce qu'on appelle aujourd'hui une soupe populaire.

27. *Grand Écho de Saint-Quentin*, 20 juin 1936.

d'opération aseptique. Dans la première salle se placeraient les « attendantes », dans la deuxième, les accouchées. À chaque étage, salles de bains, vestiaires et autres services nécessaires. »

La maternité est ouverte au public le 18 juin 1936. Elle rendra de bons et loyaux services, toutefois concurrencée par la maternité Saint-François et celle de Bonsecours, jusqu'à l'ouverture de la maternité du Centre hospitalier en 1970.

### **Pavillon de phtisiologie, dit « solarium »**

Après la mise en service de la Maison des Mères, le corps médical et les édiles de Saint-Quentin s'attaquent à un projet important : construire un sanatorium. Déjà en 1901 un projet avait été élaboré... et controversé.

En cette période des années trente, on est très sensible aux ravages de la tuberculose parmi les populations défavorisées. On veut soigner les malades en leur procurant sur place les bienfaits du grand air et de l'ensoleillement, et leur éviter l'éloignement de leur famille. La date de la décision concernant la construction ne peut être précisée en raison de lacunes dans les archives.

En juin 1936 débutent les travaux, à l'extrémité de la Maison des Mères en achèvement. Le projet est présenté le 20 juin 1936 par Louis Charles Delpuech.

Exposé au sud-ouest, le bâtiment a une longueur de 80 mètres. Il sera réalisé en béton armé avec parement de brique. Toutefois, la façade principale sera recouverte d'enduit de couleur crème. L'étage en gradin permettra l'ensoleillement. Le pavillon doit recevoir 34 lits. De chaque côté du rez-de-chaussée sont prévus trois dortoirs de trois lits, une salle de lecture, un bureau. Un petit solarium en terrasse permet l'exposition des malades. Entre les W.-C. et la salle de bains seront aménagées deux salles de propreté où chaque résident aura son lavabo et son armoire. À l'étage, à nouveau deux fois trois lits et les mêmes services. Un office et deux monte-charge ainsi qu'un escalier avec un monte-lits formant bow-window côté nord, desserviront chaque niveau.

En novembre 1938, les hospices manquent de 615 000 francs qu'on demande à l'État. Les archives municipales et les délibérations restent muettes à ce sujet jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Faute d'écrits et de témoignages, l'état d'avancement des travaux reste inconnu.

En 1947, les hospices obtiennent le financement par la Sécurité sociale – comme à Chauny – pour l'achèvement du pavillon pour les tuberculeux, dit Solarium. On renonce par la suite à cette dépendance contre laquelle s'est prononcé notamment le docteur Bachy<sup>28</sup>. Le 24 novembre 1951, sous le nom de Centre départemental de phtisiologie, le projet d'achèvement est financé par un emprunt de 15 millions de francs à vingt ans cautionné par la ville de Saint-Quentin<sup>29</sup>.

---

28. Arch. com. Saint-Quentin, registre des délibérations municipales, 1947, p. 676.

29. *Ibid.*, 24 novembre 1951.

Le patrimoine foncier des hospices est de 2000 hectares, mais il semble imprudent d'en disposer. Au conseil municipal du 5 mars 1953<sup>30</sup> est décidé un nouvel emprunt de 10 millions de francs à 25 ans auprès de la Caisse d'Épargne, cautionné par la ville, pour l'achèvement du pavillon de phtisiologie.

Les compte rendus des délibérations du conseil municipal et les articles de presse nous ont permis de donner une idée de l'importance des bâtiments des hospices, due principalement à la générosité du docteur Cordier, puis, s'ajoutant aux dommages de guerre, à celle du docteur Cailleret. Reste à décrire les années marquées par la guerre de 1939-1945 durant lesquelles l'orphelinat et l'hospice de vieillards assurent, sous la direction de personnes dévouées et compétentes – bien oubliées aujourd'hui –, leur rôle de refuge des défavorisés de la vie et, un certain temps, d'hôpital militaire.

En septembre 1939, des vieillards sont installés dans le vieil immeuble Wormser, 28 rue du Gouvernement<sup>31</sup>.

Où sont les archives des hospices ? Existente-elles encore ? Aura-t-on la chance de les retrouver dans une cave ou dans un grenier ? C'est ce que l'avenir nous dira. Mais il est éminemment regrettable de ne pouvoir, en évoquant la vie quotidienne des résidents de Cordier, rendre aussi hommage aux responsables, aux médecins, au personnel de santé qui s'y dévouèrent pendant de longues années.

## **Destination actuelle des bâtiments de Cordier**

Sans entrer dans les détails, nous pouvons indiquer la destination à la fois sociale et économique de l'ensemble Cordier.

On sait qu'après la seconde guerre mondiale le sort des orphelins s'humanise. Ils sont hébergés en foyers et, le plus souvent possible, en familles d'accueil.

Après le transfert des patients de l'hôtel-Dieu au Centre hospitalier en 1970, des chambres sont aménagées pour les vieillards dans les anciens dortoirs. Leur usage est de courte durée car le site est vendu en 1980 puis détruit en 1982. Il fallait donc envisager un accueil des vieillards plus conforme au progrès.

La résidence Victor-Hugo, dont la première pierre est posée en juin 1992, peut recevoir, à partir d'octobre 1993, 80 résidents dans 56 chambres à un lit et 12 chambres à deux lits. Puis la résidence Saint-Laurent, dont la première pierre est posée en 1996, devient opérationnelle en novembre 1997. On y installe 122 chambres à un lit et 20 chambres à deux lits, le tout distribué en séjours de cure médicale ou de longue durée.

Lorsque tous les résidents ont quitté l'hospice Cordier, diverses affectations furent décidées pour l'utilisation des locaux que l'administration des hospices loue à la Ville. L'ouverture d'un hôtel d'entreprises est décidée en juin 1995.

---

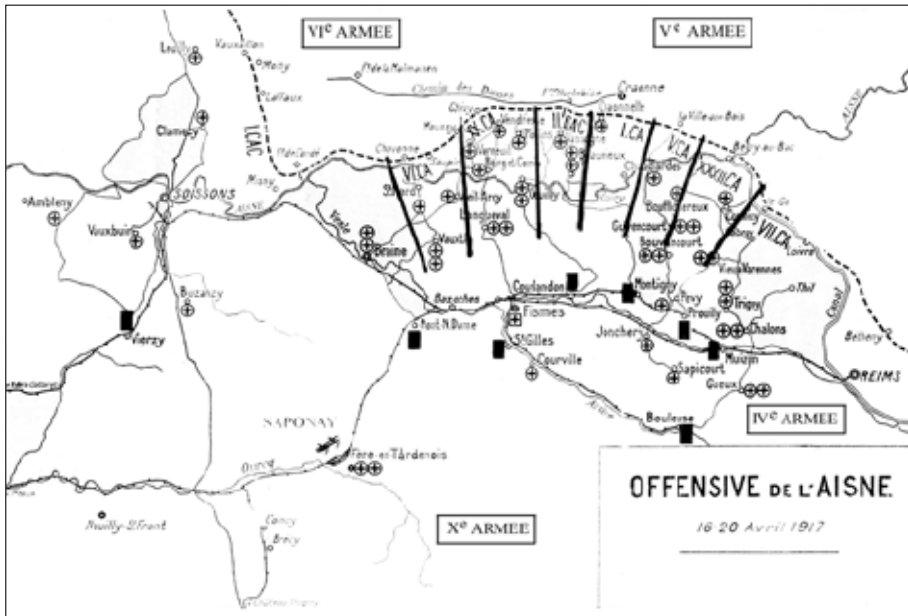
30. *Ibid.*, 5 mars 1953.

31. À l'emplacement du square Winston-Churchill.

Après les travaux, l'Espace Créatis accueille, depuis février 2001, de jeunes sociétés dans des bureaux de tailles diverses en échange d'un loyer. Après l'échec du projet de logement des S.D.F. dans un hôtel vacant du même quartier, c'est un bâtiment de Cordier qui leur a été dévolu. Une fois effectués les aménagements nécessaires, son ouverture a lieu en décembre 1995. Plus récemment, d'autres locaux ont été affectés à un centre d'endocrinologie et de diabétologie. Mais ceci est une autre histoire...

Monique SÉVERIN

## Le Chemin des Dames Un désastre sanitaire en avril 1917



Plan des postes du service de Santé prévus pour l'Offensive Nivelle.

S'agissant de l'offensive Nivelle d'avril et mai 1917, l'estimation de 400 000 blessés, dont 120 000 évacués à l'arrière, est discutée. Pour les seules journées du 16 au 20 avril, le déferlement des blessés aux postes de soins provoqua un tel désordre qu'on le considéra comme un "Charleroi sanitaire"<sup>1</sup>, allusion à la déroute meurtrière en Belgique<sup>2</sup>. Le drame sanitaire de 1917 eut son épice centre près de Fismes, à l'hôpital d'orientation et d'évacuation (HOE) de Prouilly. Il fut la conséquence d'une utopique préparation des services de santé fondée sur des statistiques sous-évaluées au dixième de la réalité<sup>3</sup>.

1. Selon le député Victor Dalbiez en comité secret, Journal officiel du 29 juin 1917.

2. En août 1914, en Belgique, par crainte des atrocités de l'ennemi sur nos blessés faits prisonniers, on évacua les hôpitaux de la Croix-Rouge française, et les blessés dans des wagons à bestiaux sans lits ni porte-brancards.

3. Abel Ferry, *Les Carnets secrets, 1914-1918*, Paris, Grasset, 1957. Cité par Gérard Lachaux, *1917. La bataille du Chemin des Dames*, Chavignon, 1997, p. 76.

Le député vendéen Pacaud conclut l'enquête que la chambre des Députés lui avait confiée en ces termes : "Il n'est pas possible que ceux qui vont se faire tuer sachent que s'ils ne meurent sur le champ de bataille, ils mourront à l'hôpital, faute de soins."

Comme à Gernicourt le 17 avril, au lendemain de l'attaque, "au poste de secours des brancardiers divisionnaires, on refusa de recevoir les blessés parce qu'on n'était pas de leur division. Il fallut aller jusqu'au canal. [...] Sur la berge il y avait au moins 400 blessés grièvement. Le médecin chef était fou. [...] Il n'existait rien pour l'évacuation des blessés. [...] Un grand nombre de ces blessés mourut sur la berge du canal, faute d'avoir été soignés en temps utile"<sup>4</sup>.

L'offensive Nivelles fut préparée dans le but de faire partir les Allemands qui s'étaient installés sur le Chemin des Dames avec l'intention, annoncée avant-guerre, d'y rester définitivement sur une frontière allant du Crotoy à la Suisse en passant par Craonne.

Hindenburg, qui avait laissé se former des hernies dangereuses sur sa ligne de front au niveau de Bapaume et de Compiègne, imagina un repli d'une telle efficacité qu'il surprit les alliés en mars 1917. 65 000 soldats allemands et requis civils français construisirent une nouvelle ligne de défense en retrait de 2 à 40 km et posèrent 500 km de voies ferrées permettant à 1 250 trains de 40 wagons d'apporter du matériel d'Allemagne. Quatre cent cinquante péniches amenèrent chacune 5 000 tonnes de ciment pour renforcer les abris, cavernes, creutes et bunkers où ils cachèrent les mitrailleuses qui firent échouer l'offensive<sup>5</sup>.

Du côté français, le général Nivelles avait concentré au sud du Chemin des Dames le tiers des forces françaises : 1 500 000 soldats, 150 000 chevaux, 5 300 canons, 80 chars. La puissance évoquée par ces chiffres cités en comité secret en juin 1917 au Sénat, n'empêcha pas que les ordres et les choix de Nivelles y furent jugés démentiels. Des bureaux pléthoriques avaient étudié les armes et le matériel, depuis le modèle des canons jusqu'aux masques à gaz pour chiens, les services de transport et ceux de santé, etc. Selon Jean-Marie Gallien, "la logistique de l'offensive Nivelles est définie comme un management stratégique, où Nivelles ne pouvait [...] pas être sûr et certain de vaincre"<sup>6</sup>. Selon le général Fayolle, l'offensive Nivelles avait été préparée "comme si l'ennemi n'existait pas".

Un échec semblait impensable puisque l'ennemi allait être volatilisé par l'artillerie. Le 19 avril 1917, trois jours après l'offensive, on pensait que les troupes françaises seraient sur la Serre, au nord de Laon<sup>7</sup>. On avait prévu que les blessés pourraient être soignés dans les hôpitaux abandonnés par l'ennemi en déroute pendant que le génie installerait deux HOE, un à Anizy-le-Château et l'autre à

---

4. Francis Christian, "L'enfer de Craonne", in Xavier Chaila, *C'est à Craonne, sur le plateau*, Carcassonne, Fédération audoise des œuvres laïques, 1997.

5. Malgré les affirmations du général Nivelles à l'état-major, le béton allemand résista aux tirs français de 155 courts.

6. *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, 2002, t. XLVII, p. 300.

7. Général Niox, *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Éd. J. de Gigord, 1921.



Laon<sup>8</sup>. On avait même rédigé les discours pour le soir du jour J. Le colonel Maroix avait prescrit à la fanfare de la 35<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale d'emporter ses instruments pour jouer *La Marseillaise* en libérant Martigny avant midi<sup>9</sup>.

Mais faute de rupture flagrante, la poursuite au-delà de la 3<sup>e</sup> ligne de défense allemande était vouée à l'échec. Même la division Marchand, réputée héroïque, n'aurait pas pu traverser les marécages de l'Ailette, où sur neuf jours de préparation d'artillerie il n'y eut que 10 % de tir efficace<sup>10</sup>. Sous l'angle géologique, les 60 km de front étaient inégalement accessibles par la route et les chemins creux. Les vraies difficultés de mouvements démarraient dans les boyaux de départ de l'assaut qui débouchaient sur les plateaux, reculés ou talwegs du Chemin des Dames.

Le rôle des transports était d'amener vers l'avant les troupes fraîches, les munitions, l'approvisionnement, et de ramener vers l'arrière les déchets et résidus, les permissionnaires et les blessés. Ce qui posa en pleine offensive de sérieux dilemmes de priorité, car les infrastructures des réseaux routiers et ferroviaires étaient inadaptées. La route menant de Fère-en-Tardenois à Chéry-Chartreuve, déclarée route stratégique à l'instar de la "Voie sacrée" de Verdun, dut être consolidée par des pierres de blocage, des traverses de chemins de fer et des poteaux téléphoniques pour la noria de camions qui creusèrent avec persévérance des ornières dangereuses<sup>11</sup>. Du 18 février au 18 mars 1917 les camions furent bloqués environ vingt jours par intermittence en raison des intempéries<sup>12</sup>.

Le rail fut le principal moyen de transport des blessés évacuables vers l'arrière. Le réseau ferroviaire disponible à l'ouest de Reims ne comportait que la ligne Soissons-Vierzy, la portion de ligne Soissons-Reims dans les marécages de la Vesle, et la ligne Bazoches à Château-Thierry qui reliait le système au réseau sud vers Reims par la gare de Connantre, avec de multiples ramifications, et une gare à Ciry-Salsogne et à Sermoise<sup>13</sup>.

On renforça ce réseau en installant deux lignes secondaires : l'une au nord de la Vesle, de Fismes à Muizon pour desservir les HOE de Courlandon, Montigny-sur-Vesle et Prouilly ; l'autre, plus au sud, dans la vallée de l'Ardre, pour les HOE de Saint Gilles-Courville et Bouleuse. L'HOE de Mont-Notre-Dame était en construction sur une dérivation au sud de la ligne de Fismes.

---

8. Arch. com. Laon, 4 H 152. En avril 1917, les Allemands vident l'hôtel-Dieu de Laon, transformé depuis juin 1916 en lazaret, de son mobilier qu'ils transfèrent à la cathédrale.

9. Pierre Miquel, *Les Poilus : la France sacrifiée*, Paris, Plon, 2000, p. 324.

10. A. Lomont, *La route de la Victoire. Histoire de la Grande Guerre, août 1914-novembre 1918*, Paris, Éd. Gedalge, 1921, p. 140.

11. Seules résistèrent les portions de route renforcées par les traverses de bois, retrouvées intactes en 1934.

12. Service historique de l'armée de terre (SHAT), construction des HOE. Copie certifiée d'une note du chef d'état-major Spire [sic].

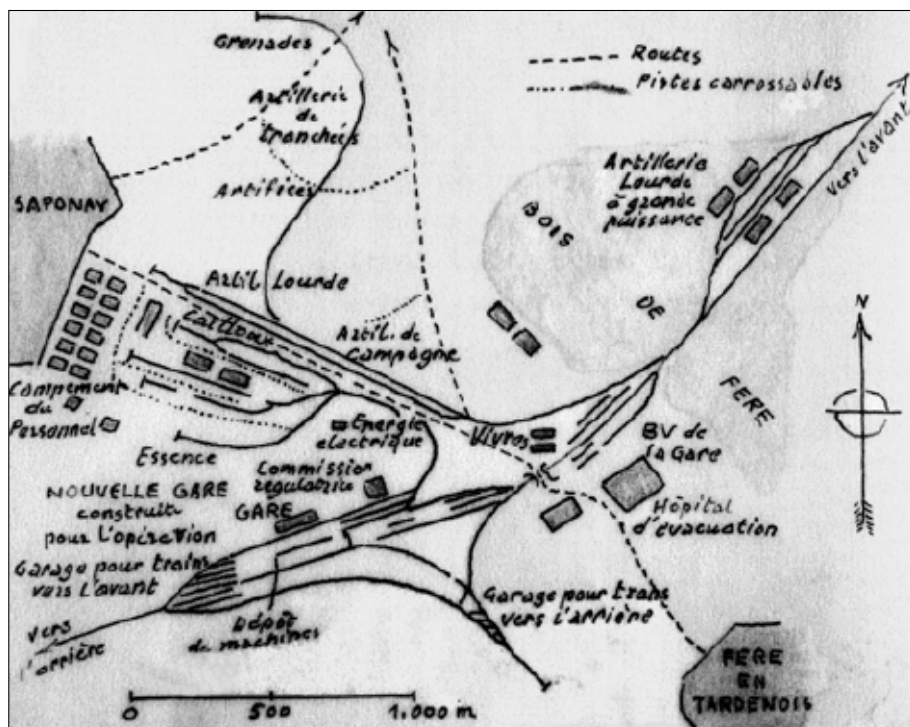
13. *La Vie du rail*, 16 avril 1967 ; Joseph Le Hénaff et Henri Bornecque, *Les chemins de fer français et la guerre*, Paris-Nancy, Éd. Chapelot, 1922.

De la Somme à la Champagne on compléta le réseau par 450 km de voie normale et 60 km de voie métrique. Pour les voies de 60 cm de large, en particulier dans la zone de la II<sup>e</sup> armée (Noyon–Saint-Quentin), pillée par l'ennemi en repli, il fallut amener sur place tout le matériel d'atelier et le matériel roulant.

## La gare de Fère-en-Tardenois – Saponay

La zone d'attaque était mal desservie par le réseau ferré et l'installation des voies complémentaires aurait dû être terminée avant le début de l'approvisionnement du front qui exigeait 20 trains par jour uniquement pour l'Aisne.

La ligne Soissons-Vailly-sur-Aisne étant hors d'état et sous le feu de l'ennemi, la gare de Soissons ne pouvait pas servir de gare principale régulatrice. Le choix des gares de Soissons, Vierzy et Oulchy-Breny fut abandonné au profit de la gare de Fère-en-Tardenois qui ne possédait que des installations insuffisantes. Il fallut la compléter, dans la plaine de Saponay, par une gare régulatrice de mouvement. Ce complexe gigantesque, le plus vaste entrepôt de stockage de toute la guerre, fut le poumon de l'offensive. On put y décharger, recharger et réexpédier 30 trains de 40 wagons par jour. La manutention était assurée par 13 000 hommes, territoriaux et Annamites qui vivaient sur place. Ils avaient, entre autres missions, installé des voies de 60 cm ouvrant l'accès aux dépôts de munitions de



Plan de la gare régulatrice de mouvement de Fère-en-Tardenois / Saponay.

Saponay et du château de Nesles, ainsi qu'aux terrains d'aviation de Cramaille, Loupeigne et Rugny.

On confia le commandement du réseau et la gestion de la gare de Fère-Saponay au chef de bataillon Fischer qui mesura très vite l'inconvénient de n'être relié qu'à un seul réseau ferroviaire limité à deux voies. En plein conflit de priorités, il ne put éviter les problèmes et les critiques sur la rotation des trains, en particulier celles concernant l'évacuation des blessés<sup>14</sup>.

Pourtant le réseau ferré aurait pu être conforté à temps. Le député Abel Ferry avait, dès décembre 1916, alerté le commandement : "Mon premier rapport permit de préciser le rythme de l'activité organisatrice du grand quartier général. Le tableau des voies de 60 cm et des voies normales posées depuis deux ans, me permit de faire la preuve que ce grand quartier général n'avait su faire la guerre que de six mois en six mois, deux mois d'activité intense suivis de quatre de stagnation."<sup>15</sup>

## L'offensive

Pour le commandement, l'offensive du Chemin des Dames devait servir d'expérience pour les offensives ultérieures de grande amplitude. Mais après son échec on ne pratiqua plus que des opérations restreintes, sauf pour riposter à l'invasion ennemie de 1918.

Le groupe des armées de réserve (GAR) comportait la VI<sup>e</sup> armée de Pernant à Oulches et la V<sup>e</sup> armée d'Oulches à la ferme de Marquises, à 12 km à l'est de Reims. Au sud se trouvait la X<sup>e</sup> armée pour assurer la percée.

Après plusieurs reports de date, le 16 avril 1917 a lieu l'offensive Nivelles. Les troupes ont tellement confiance que la veille, à Saint-Gilles près de Fismes, la 35<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale, dans un élan épique, se mutina de façon singulière en refusant de partir en permission "pour ne pas manquer l'Offensive"<sup>16</sup>.

Le 16 avril donc, les poilus attaquent de Laffaux à Reims, la peur au ventre, mais ils pensent que c'est la dernière fois. La progression de l'infanterie est prévue de 100 m toutes les trois minutes, précédée par des tirs d'artillerie. La surprise aidant, les soldats pensaient pouvoir progresser l'arme à la bretelle et la canne à la main<sup>17</sup> ! Ce fut loin d'être le cas.

Ils partent harnachés d'outils, d'armes, d'une musette de vivres pour cinq jours, car leurs cantines roulantes n'auraient guère la possibilité de les suivre dans

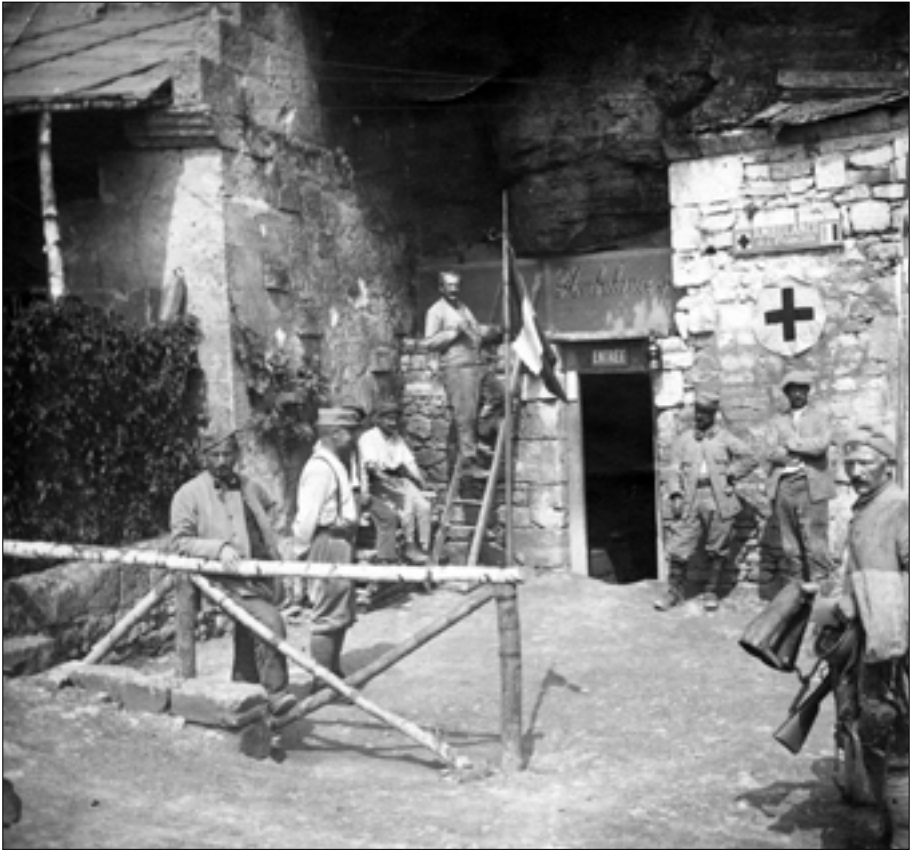
---

14. Le complexe de Saponay fut démantelé et récupéré lors de la 2<sup>e</sup> bataille de la Marne en 1918 par des compagnies d'Allemands spécialisés dans le pillage et surnommés "les démenageurs".

15. A. Ferry, *op. cit.*, p. 156. Abel Ferry était député des Vosges et sous-secrétaire d'État du cabinet Viviani.

16. Bruno Dehaye, *Les Fismois de 14-18*, p. 48-49.

17. René Gustave Nobécourt, *Les fantassins du Chemin des Dames*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 140.



*Poste de Secours de Temy-Sorny.*



*Poste de Secours (V<sup>e</sup> Armée), le jour J.*



Hôpital d'orientation et d'évacuation (HOE). Vue d'ensemble.

leur course ailée, rapide et victorieuse, et d'une autre musette contenant deux ou trois grenades anglaises Mils<sup>18</sup>. Mais alourdis, trempés ou gelés, décimés par les mitrailleuses allemandes surgies dans leurs dos, cernés par les tirs de l'artillerie déréglés par la lenteur de leur progression, ils jettent leurs musettes<sup>19</sup> et même leurs armes. Les mitrailleuses les ont bloqués à quelques centaines de mètres des boyaux de départ. Le soir du jour J, les troupes françaises ont repris 500 m de Soupir à Chivy, 1 500 m à la Ville-aux-Bois. Faute de victoire, on s'organise sur place. La conviction de vaincre est ébranlée et la confiance envers les chefs s'est émoussée.

Il pleut ou gèle depuis deux mois. Les boyaux, les tranchées, les chemins et plusieurs routes sont impraticables. Aux points sanglants du front commencent à serpenter de longues litanies de blessés, graves ou légers, vrais ou douteux, à la recherche des postes de soins où ils espèrent trouver un réconfort, rentrer chez eux en convalescence et oublier tout.

Si en théorie tout paraît organisé, les blessés vont être confrontés à une triste réalité. Un blessé dans l'impossibilité de se déplacer par ses propres moyens devait attendre des heures sur le lieu de sa blessure qu'un brancardier le prenne en charge et l'amène au poste de soins le plus proche. Sinon il devait se laisser mourir, surtout en cas d'hémorragie, ou se débrouiller, aidé ou non par d'autres blessés, mais en suivant un schéma d'évacuation notifié par le grand quartier général dès le 14 décembre 1916<sup>20</sup>, prévoyant un parcours en plusieurs étapes

18. *Ibid.*, p. 141, note.

19. A. Lomont, *op. cit.*, p. 140. Le transport des grenades Mils se fait à dos d'hommes, en vrac dans des sacs de 50 kg. Dans les boyaux les porteurs s'entrechoquent, arrachant quelques goupilles de sécurité. Les grenades éclatent, faisant les premières victimes de l'offensive. Pour le seul 10<sup>e</sup> corps, le colonel déplore 50 morts dues aux goupilles Mils.

20. Service historique de l'armée de terre (SHAT), 9657D-A.



*Ambulance de Corps d'Armée.*

d'un poste de secours à une ambulance puis vers un HOE. Certains blessés durent clopiner 7 km depuis le plateau de Craonne, d'autres, le 20 avril, de Soissons à l'hôpital de Villers-Cotterêts<sup>21</sup>.

#### **Définition des étapes du parcours (en zone d'étapes)<sup>22</sup>**

- **Poste de secours** : local destiné aux premiers soins, au plus près des combats. Situé à environ 3 km du front, au terminus des boyaux d'évacuation, c'est un abri d'une vingtaine de lits avec brancardiers et une petite chirurgie, installé dans une cave ou creute – comme à Vassogne relié par un boyau au plateau de Vaclerc –, avec pour éclairage des lampes à acétylène.

- **Ambulance de corps d'armée** : petit hôpital qui devait pouvoir suivre l'évolution de la ligne de front où les blessés sont censés trouver des véhicules adaptés. Jusqu'à ce point on soignait très vite le plus de blessés possible pour les renvoyer au combat. Sinon ils devaient atteindre l'HOE réservé à leur corps d'armée.

- **HOE** : Hôpital d'orientation et d'évacuation comportant environ 700 personnes en chirurgie. Après le tri, l'évacuation des blessés devait se faire en zone d'étapes ou vers l'arrière par trains sanitaires<sup>23</sup>.

- **Autochir (auto-chirurgicale)** : ensemble comportant au moins une automobile dotée de deux tables de chirurgie.

21. Témoignage de Mme Derlon, enfant en 1917.

22. Territoire englobant les zones de front et de manœuvres des armées.

23. Personnel de chirurgie d'un HOE : 1 chef, 1 assistant, 72 médecins. À l'hospitalisation : 1 médecin chef, 6 médecins trieurs, 3 médecins en salle d'attente, 4 médecins aux dortoirs, 3 radiologues. À l'évacuation : 4 médecins, 2 médecins à l'embarquement, 3 radiologues. Soit 26 médecins en plus du personnel chirurgical et 98 affectés à la gestion. Plus 6 pharmaciens, 1 officier administratif, 3 adjoints du service de santé, 450 infirmiers. Et des infirmières autant qu'on pourrait en loger !



Auto-chirurgicale (Autochir) Courlandon.

Cherchant où se faire soigner, les files de blessés envahissent les postes de secours, puis les ambulances, et quelques heures après les HOE. Partout on improvise. Submergé dès les premières heures, le personnel de santé compense par le dévouement vu le peu de moyens mis à sa disposition. Il est surpris par le nombre important de blessures par balle prétendues aseptiques, alors qu'il était plutôt habitué à soigner des blessures par obus, les plus fréquentes dans les tranchées et reconnues très pathogènes<sup>24</sup>. La section médicale considérait que les plaies de guerre par balle étaient non infectées et échappaient à la nécessité de soins. Cette carence de soins condamna à mort un nombre de blessés équivalent à un corps d'armée. "Les chiffres véritables montrent que toutes ces fautes ont déjà coûté à la France plus de morts, de mutilés et d'infirmes qu'une grande bataille."<sup>25</sup>

---

24. *Journal de l'Université des Annales*, 15 juillet 1919, conférence du chirurgien-chef Raoul Baudet. Avant 1914, selon une directive de la médecine militaire – qui fut retirée en août 1914 –, la blessure par balle, "purifiées" par le feu, ne doit pas subir d'intervention "risquant de l'infecter"! R. Baudet détaille les traumatismes selon la distance de tir, de 800 m à 20 m : aucune lésion hors du trajet de la balle dans le corps ; plaie en séton ; la plaie se contracte assez pour stopper le sang ; trou d'entrée étroit, trou de sortie large comme la main. Par contre, pour les blessures par obus – R. Baudet a soigné des blessés présentant 60 éclats d'obus –, on doit intervenir à cause des infiltrations de tissus, de terre, etc. La terre est porteuse de germes pathogènes de tétanos ou gangrène gazeuse. Une blessure saine qui guérit en vingt jours peut demander le double si elle est infectée. Le médecin trieur doit envoyer le blessé vers l'arrière comme évacué couché, ou le garder en zone d'étapes.

25. *Réformes urgentes du service de santé de notre armée*. Rapport du professeur Doyen cité *infra* p. 9.



HOE. Vue intérieure.

Certains blessés arrivent à l'antenne chirurgicale après dix heures de charroi sur un brancard ou dans une voiture à cheval, une charrette à bras, une brouette ou n'importe quoi. Le chirurgien, submergé, se fait attendre. Un quart d'entre eux meurent sur place ou aux postes de secours, dont 21 %, blessés aux membres inférieurs, sont atteints de gangrène<sup>26</sup>. D'autres meurent d'avoir gardé un garrot trop longtemps.

Dans la cohue des blessés sérieux prolifèrent des "isolés douteux", des petits malins, des simulateurs ou même des déserteurs. Dans une note de mai 1917, le médecin inspecteur général Béchard déplore la facilité avec laquelle les petits blessés ont pu éviter les postes de secours près du front et gagner directement les ambulances ou les HOE en passant à travers champs, à côté des routes, faussant l'efficacité des barrages de gendarmes à cheval.

"Les HOE furent débordés par un afflux subit d'entrants dont beaucoup étaient porteurs de lésions tellement insignifiantes que jamais ils n'auraient dû quitter leur corps. [Il faut] des mesures énergiques pour éviter le reflux vers l'arrière de ces isolés douteux. Les instructions n'avaient pas été suivies qui devaient organiser un service de police aux barrages. Toutes dispositions utiles doivent être prises pour qu'il ne se présente aucune fissure en organisant des postes fixes et des patrouilles de gendarmes, territoriaux ou cavaliers, de jour et de nuit et sur tous points."<sup>27</sup>

26. P. Miquel, *op. cit.*, p. 334.

27. Archives de l'hôpital du Val de Grâce. Rapport du général de la V<sup>e</sup> armée.





Jour J. Chargement d'un des premiers blessés.

Les plus valides de ces perturbateurs, arrivés aux HOE, bénéficièrent du processus réglementé par les directives et du processus prioritaire pour les blessés évacuables, au détriment des blessés graves dans l'impossibilité d'exiger des soins. Il fallut défaire et refaire 6000 pansements plus ou moins nécessaires, reclasser puis expédier les blessés en convois supplémentaires<sup>28</sup>.

Quelques régiments comprirent qu'un second barrage de gendarmes à cheval s'imposait entre le front et les HOE. Mais comme l'avoine avait été envoyée vers les zones d'attaque et que les chevaux renâclaient à sauter un repas, on dut réquisitionner de l'avoine que les gendarmes arrimèrent à leur troussesquin.

Parmi les nombreux récits et enquêtes sur l'offensive, on n'en trouve peu qui font état des services de santé, n'évoquant que les statistiques de blessés. C'est ainsi qu'Abel Ferry a analysé l'offensive du 16 avril 1917 depuis la préparation d'artillerie jusqu'aux statistiques des pertes sans guère évoquer l'histoire des blessés<sup>29</sup>. À l'inverse, les rapports des comités secrets de la chambre des Députés ou du Sénat sont plus prolixes, en partie grâce aux interventions des députés Pierre Laval pour la Gauche et Jean Ybarnégaray pour la Droite, qui dénoncèrent l'échec et la poursuite de l'offensive.

Le présent exposé s'inspire de la première étude complète rédigée dès 1926 par le docteur Alfred Mignon, *Le service de santé pendant la guerre 1914-1918*<sup>30</sup>, étayé par la lecture des journaux de marche des HOE, des archives du service historique de l'armée de terre et des archives de l'hôpital du Val de Grâce.

28. Archives de l'hôpital du Val de Grâce, C 566. Médecin inspecteur général Béchard

29. Abel Ferry, *La guerre vue d'en bas et d'en haut, notes, discours et rapports*, Paris, Grasset, 1920.



*Jour J. Brancardage des premiers blessés à Margival.*

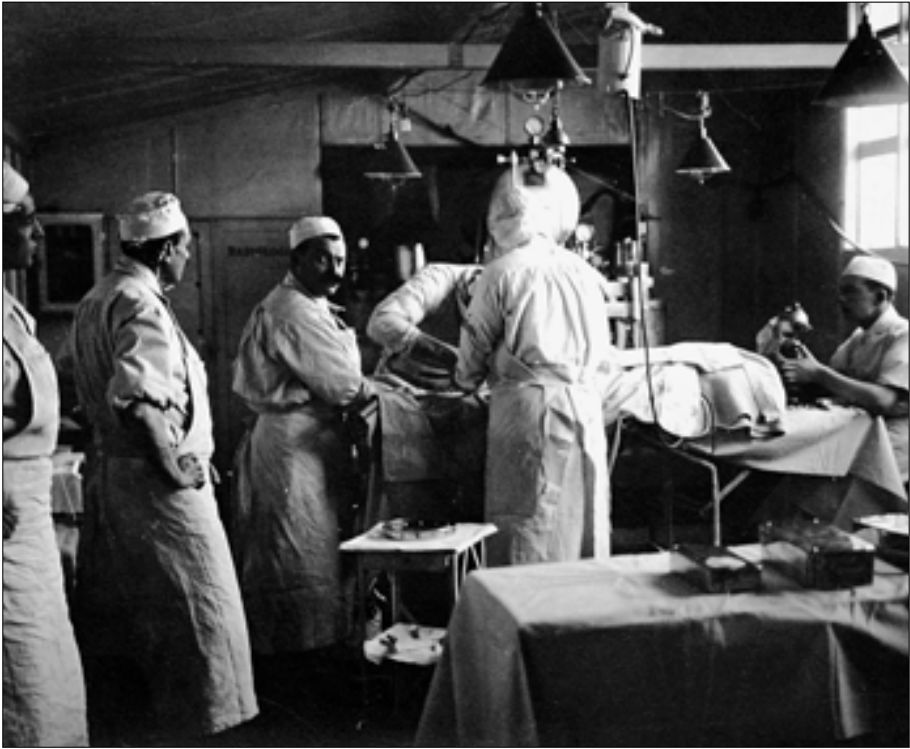
## Zizanie

Une évocation s'impose de l'atmosphère qui régnait au sommet de la hiérarchie et qui fut à l'origine du désordre des préparatifs, de la complexité des directives, du manque de médicaments, de l'anarchie dans les moyens d'évacuation, en bref de la mise en place des outils du martyr des blessés.

Le 2 juillet 1915, on instaure le contrôle du pouvoir civil sur les autorités militaires en confiant le Sous-secrétariat d'État à la Santé à Justin Godard qui, dès lors, coiffait la 7<sup>e</sup> Direction du ministère de la Guerre et son chef le médecin inspecteur Troussaint. Celui-ci est contrarié par cette intrusion, voyant là une amputation de son pouvoir, la porte ouverte "à l'anarchie, au désordre, à l'incohérence, au favoritisme". De fait, Godard, de par son métier d'avocat, ne connaissait rien au service de santé. Mais directement aux ordres du rigoriste médecin inspecteur général de santé Chavasse, il sut s'imposer et atténuer les conflits lors des réunions bimensuelles de la Commission supérieure consultative. Ces conflits se superposaient à celui existant entre la chambre des Députés et le ministre de la Guerre Millerand qui couvrait les actes de l'état-major.

---

30. Paris, Masson, 1926-1927, 4 t.



*Salle d'opérations.*

Le médecin inspecteur Troussaint soutenait que le soin des blessés revenait aux seuls médecins militaires, dont certains opéraient avec peu de compétence chirurgicale alors que des chirurgiens civils, praticiens confirmés mais moins galonnés, étaient relégués aux pansements. Comme remède, Messimy, ministre de la Guerre en 1914, avait déjà proposé de promouvoir au grade supérieur tous les professeurs de médecine des hôpitaux. Mais Troussaint s'y opposa "parce qu'il ne veut pas qu'ils imposent leur autorité technique et la science officielle"<sup>31</sup>.

Contre Godard, il existait au moins deux écoles : celle du médecin inspecteur Troussaint et l'école d'embusqués réfugiés à Lyon et que l'on félicita ironiquement de s'être couverts de décorations et de galons<sup>32</sup>.

---

31. Antoine Prost, "Le désastre sanitaire du Chemin des Dames", in Nicolas Offenstadt, *Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, p. 137.

32. Archives de l'hôpital du Val de Grâce, C 566. Comité secret de la Chambre du 29 juin 1917. Carte postale S.P. : "Les médecins embusqués dans les ambulances de l'avant et dans les régiments du 14<sup>e</sup> corps d'armée adressent à leurs confrères poilus restés courageusement à Lyon leurs félicitations [...] pour l'avancement et les décorations qu'ils viennent de recevoir, mérités par leur héroïque conduite et par l'inébranlable résistance qui fut leur réponse à l'Appel de la Patrie [...] pénible cumul avec le soin de [leurs] clientèles civiles, [...] pour que les zeppelins n'aillent pas priver la France de si valeureux défenseurs, pour que leur solde, récompenses et moratorium leurs soient longtemps continués [...] Signé : Le lâche anonyme des tranchées."



*Justin Godard, sous-secrétaire d'Etat à la Santé, en inspection.*

## L'affaire Doyen XXX

Godard n'était pas le seul à réagir pour obtenir plus de cohésion entre les services de santé, manquant de liaison et saturés de circulaires. Un autre rapporteur, le professeur Doyen, avait informé la 7<sup>e</sup> Direction des observations terribles faites en 1914 sur les pratiques médicales militaires, concernant par exemple la chirurgie des lésions nerveuses. On avait éconduit ce "gêneur".

Mais le 8 janvier 1915 il repart à l'assaut pour obtenir que soient mises en œuvre les solutions qu'il avait proposées. Il attaque le médecin inspecteur Delorme en raison des conseils contradictoires donnés entre août et septembre 1914. Il critique la sous-évaluation des prévisions sur le nombre de blessés, sur la lenteur et le retard des trains au front et à l'arrière, sur la qualité des soins donnés aux ambulances – comme dans des "ateliers d'emballage et d'expédition" – sur le rôle des brancardiers, sur les directives aux ambulances, sur la flore microbienne, etc.

Puis, le 7 juillet, comme on n'avait guère réagi, il renouvelle à la commission du service de santé de l'armée au Sénat et à celle d'hygiène à la chambre des Députés ses propositions de réformes urgentes du service de santé de l'armée, agrémentées d'un violent réquisitoire<sup>33</sup>.

---

33. *Observations* présentées par le professeur doyen. L. Maretheux, impr. Cassette, Paris, 55 p.



Voiture chaudière Autochir 12.

À nouveau le 18 août, face à une inertie flagrante, il relance la chambre des Députés en exprimant sa satisfaction de la disgrâce du médecin inspecteur Troussaint, mais réclame des sanctions pour les autres collaborateurs coupables d'entrave à l'œuvre de la 7<sup>e</sup> Direction. Il accuse le médecin inspecteur général Chavasse, en lutte constante avec elle, d'être responsable de la mauvaise organisation réglementaire, de la rétention de matériels antiseptiques, des stocks de laine à matelas restés inutilisés, etc. Il lui reproche "son entêtement criminel, son hostilité haineuse pour tout ce qui n'émane pas de lui", et de s'octroyer à tort la réussite de l'organisation des ambulances chirurgicales alors que certaines furent éloignées de la ligne de feu ou interdites d'action près du front par ordre supérieur, en pleine bataille, parce qu'elles étaient "dirigées par des chirurgiens agréés de grandes facultés".

Ces accusations concernaient, entre autres, l'usage de l'autochir, invention du chirurgien Mareille en 1914, à savoir un ensemble de fourgons légers équipés médicalement. Le directeur du service de santé critiqua cette initiative qui passa à la trappe. Or, dès 1916, l'idée fut récupérée mais "alourdie" de camions lents à déplacer<sup>34</sup>, solution dangereuse en cas d'attaque ennemie. Car on avait alors le choix de faire mourir l'opéré en suspendant l'opération pour mieux s'enfuir, ou de laisser capturer le personnel, les camions, les tables d'opérations et de radiologie. Le professeur Doyen avait déjà, en août 1915, rendu le médecin inspecteur

34. Comité secret de la Chambre, *Journal officiel* du 29 juin 1917, intervention de M. Guiraud, p. 401.

général Chavasse responsable “de milliers de morts et blessés parmi les infirmiers, médecins et blessés, tués ou tombés aux mains de l’ennemi parce que les ambulances étaient trop près de la ligne de feu”.

L’accusation est sérieuse et le professeur Doyen conclut :

“Le médecin inspecteur général Chavasse doit être mis immédiatement à la retraite d’office, sous réserve, comme pour le médecin inspecteur Troussaint, de sanctions ultérieures. L’intérêt des blessés exige que le service de santé ait une direction unique, celle du Sous-Secrétariat d’État, dont le pouvoir supérieur coordonnera tous les services. Il considérerait comme impératif que chaque blessé qui dépend du généralissime, dès qu’il parvient à un poste de secours, devrait appartenir jusqu’à sa guérison au sous-secrétariat chargé du service de Santé.”

Les interventions du professeur Doyen allaient-elles remédier à tous ces désordres pour l’offensive de 1917 ? Les chirurgiens disposeraient-ils d’équipes renforcées et les HOE des 6000 lits espérés au lieu de 3000 ? Saurait-on installer les HOE aux bons endroits, accessibles, sécurisés, bien organisés ? On sait aujourd’hui que ses injonctions et l’expérience des offensives précédentes n’eurent pas d’incidence satisfaisante.

On décida cependant d’affecter un groupement d’ambulances par corps d’armée, dont le rôle serait d’examiner et de trier les blessés en coordination avec le service des transports. Le service de santé avait mission de trouver l’emplacement des postes de soins, de gérer le matériel et de le livrer au corps d’armée. Grâce à cette délégation il ne devait plus avoir que le souci de la qualité des soins et aucunement ceux de l’intendance, des installations ni du logement qui relevaient du commandement militaire.

La capacité d’un groupement sanitaire fut estimée à deux ou trois ambulances, un ou deux hangars réservés au triage, dix tentes Bessonneau dont deux pour les services généraux et une autochir. Mais elle se révéla insuffisante.

La bataille de l’Oise aurait dû servir de champ d’observation pour l’offensive du Chemin des Dames. Or l’ennemi s’étant replié, la bataille, écourtée, ne put servir de test et les dispositifs adoptés furent maintenus<sup>35</sup>.

Une note du 5 janvier 1917<sup>36</sup> avait prescrit l’installation des ambulances de la manière suivante : au plus près des combats *mais* hors de portée des projectiles ennemis, au plus près d’une gare *mais* au plus loin des dépôts de munitions, lesquels étaient, nécessité oblige, très souvent installés dans les gares ou à proximité. C’était faire l’impasse sur la tranquillité nécessaire à la guérison des blessés, que l’on ne pouvait trouver près des gares menacées par les obus et les bombes.

---

35. Hew Strachan, *La première guerre mondiale*, Paris, 2004, p. 236. Lors d’une série de réunions, fin mars 1917, Nivelles assura que sa pire crainte, après le repli des Allemands sur la ligne Hindenburg, était qu’ils se remettent à reculer avant qu’il n’ait eu l’occasion d’agir !

36. Service historique de l’armée de terre (SHAT) 4481/DA.

Les replis allemands, celui d'Hindenburg en mars et celui de Von Boehn au-delà du fort de Condé, le 18 avril 1917, qui libérait la poche de Vailly, firent que les batteries d'artillerie, les dépôts et les postes de soins installés au plus près du front s'en trouvèrent soudain éloignés et perdirent de leur justification et de leur efficacité.

À l'inverse, à Soissons, où l'on avait refusé un HOE sur les terrains Wolber près de la gare jugée trop exposée, l'HOE aurait été apprécié. À Soissons, le risque avait été réel puisque le 28 mars l'hospice avait été éventré et qu'on avait dû évacuer 400 lits à Buzancy, à 7 km au sud. L'hypothèse d'un HOE à Soissons fut l'objet de notes contradictoires. En résumé, le 25 mars, le commandant Fischer à Fère-Saponay accepta, contre son gré, le rejet d'un HOE à Soissons. Ignorant ce refus, le grand quartier général relance le projet le 29 mars<sup>37</sup>. Mais en fin de compte on ne fit rien, donnant ainsi raison au commandant Fischer qui, initialement, avait eu tort.

Une manière d'abus de pouvoir se manifesta aussi lorsque, par exemple, douze jours avant l'offensive le commandement donna 36 heures au service de santé pour déménager du château de Compiègne afin de s'y installer lui-même. Il fallut évacuer les trépanés du jour ! Ou encore lors de la reconquête de Noyon : le service de santé avait choisi d'abriter de nombreux blessés dans un lazaret abandonné par les Allemands ; le commandement s'y opposa, se l'étant réservé pour lui-même ; il fallut sortir les opérés et les blessés sur des civières en plein air, sous la pluie<sup>38</sup>.

Cette zizanie au sommet amena Godard à se rebeller contre le médecin inspecteur général Chavasse et à réclamer la tête de son subordonné le médecin inspecteur Troussaint. Chavasse fut remplacé par deux aides-majors chargés de la liaison entre l'état-major de Chantilly et le sous-secrétariat d'État. Le médecin Mignon a apporté sur ce sujet un éclairage pondéré :

“C'est le sous-secrétariat d'État du service de Santé [...] qui a retiré le médecin inspecteur général Chavasse du grand quartier général et qui a fait tomber la prétendue barrière de la Direction générale du service de Santé aux armées. Le général en chef [...] s'est privé, à la veille d'une grande bataille, d'un conseiller technique qui l'aurait éclairé sur les besoins [...] Il aurait suffi d'un mot pour montrer la disproportion entre les effectifs engagés et les ressources du service de santé ; et une démarche du directeur général au ministère de la guerre [...] aurait activé des envois qui ont beaucoup trop tardé. Du côté du service de Santé, un directeur aurait constaté la lenteur des préparatifs et obtenu du groupe d'armées qu'il n'engage pas la bataille avant d'être assuré de recevoir et traiter les blessés [...] Le départ du médecin inspecteur général Chavasse a décapité le service de santé [...] personne ne s'étant présenté pour le remplacer [...] une large faille subsista...”

37. Archives de l'hôpital du Val de Grâce, 4/33. 36/6 du 29 mars.

38. Comité secret de la Chambre, J.O. du 29 juin 1917, intervention de M. Guiraud, p. 402.

Tout ce désordre aurait donc pu être évité ou rattrapé par un esprit de décision.

Une avalanche de directives continua de s'abattre sur les services de soins d'une part, traitant du devoir de sauver des vies humaines, des petits soins, des pansements, de la façon d'étendre un blessé sur un brancard, de l'usage de l'huile camphrée et du sérum antitétanique, des immobilisations, des réductions, etc. ; et sur les médecins chargés de trier les blessés d'autre part, leur prescrivant d'inscrire et d'examiner rapidement les blessés, leur expliquant comment refaire les pansements, se dépêcher de dicter un billet sur un carnet à souche numéroté du type 46 C, orienter les blessés avec plaies pénétrantes ou thorax soufflant, les shockés [sic], les défaillants du pouls, etc., détecter les mutilés volontaires et simulateurs pour les signaler aux gendarmes et envoyer les autres vers les HOE. Ces directives s'accompagnant de copieux conseils sur la délicate manipulation des brancards, avec désinfection obligatoire avant tout chargement d'un blessé, les médecins trieurs devant par ailleurs ventiler les blessés aux éclopés, à l'hospitalisation, aux éclopés assis, aux éclopés couchés, selon les critères suivants :

#### **Aux éclopés**

- aucun blessé de guerre si légère que soit la blessure
- petit blessé : contusion, entorse, abcès, furoncle, ecthyma, hémorroïde
- petit malade : angine, rhume, trachéite, diarrhée, édenté, galeux

#### **À l'hospitalisation**

- porteur de garrot, hémorragie récente, appendicite avec fièvre, hernie étranglée
- grand délabrement de membre avec plaies multiples et profondes
- plaie viscérale, plaie des grandes articulations, fracture ouverte, amputé récent
- plaie suspecte de complications infectieuses (tuméfaction, douleur, odeur, gaz)
- grand commotionné, aliéné, contagieux
- malade grave fébricitant (pneumonie, bronchite diffuse, œdème aigu poumon)

#### **Aux évacués assis**

*sur la zone des étapes*

- petit blessé des membres, contusionné
- petit malade non justiciable des dépôts d'éclopés, vénérien, nerveux

*sur l'intérieur*

- malade à lésion organique chronique pouvant supporter le voyage

#### **Aux évacués couchés**

*sur la zone des étapes*

- petit blessé incapable de marcher
- malade fatigué, rhumatisant léger, pseudo tuberculeux, névralgie sciatique

*sur l'intérieur*

- tous blessés moyens ayant besoin d'un traitement de plus de 5 semaines
- malade impropre au service plus de 5 semaines





*Baraques à Couvrelles.*

Il fallait beaucoup de calme aux médecins trieurs pour analyser la situation selon ces définitions. Or, entre autres situations dramatiques, le 17 avril, c'est-à-dire J+1, devant l'HOE de Prouilly une file d'attente de 7000 blessés s'est, pendant plus de 24 heures, jour et nuit, étalée sur trois files sur un kilomètre.

## **Les fournitures**

Les services des fournitures médicales connurent aussi des difficultés. Ils étaient placés sous l'autorité du médecin principal Sabatier. Avant guerre, pansements et thermomètres étaient fabriqués en France, mais les médicaments et instruments chirurgicaux provenaient principalement d'Allemagne. On mobilisa donc des centaines d'entreprises pour fabriquer ce qui ne pouvait l'être par les ateliers du service de santé à Vanves. Ce fut l'objet de trafics comme celui des frères Bulme qui furent condamnés pour avoir volé des montagnes de médicaments à l'hôpital de Latour-Maubourg et incendié une pharmacie militaire, vraisemblablement pour échapper à un inventaire révélateur.

La fourniture des baraques relevait du génie et celle des tentes de l'intendance. L'intendant général Adrian regroupa le tout dans un service des baraquements et conçut un type de baraque démontable. Dès lors, les baraques furent commandées par ce seul service à 200 entreprises et la production atteignit 50 baraques par jour.

Encore fallait-il les livrer. Dans une note "Très urgent" du 17 mars 1917 au sous-secrétaire d'État des Transports Ragueneau, Godard dénonce un retard considérable et un ralentissement de la fabrication de baraques pour les HOE. Le



*Baraques à Bouleuse.*

10 mars, 183 baraquements, à savoir 7000 lits, étaient terminés mais non livrés. Godard découvre alors que c'était la fermeture récente des gares parisiennes Vaugirard et Champ de Mars qui interdisait toute livraison. Ragueneau lui répond que le programme de fabrication du 1<sup>er</sup> semestre est impossible, mais qu'il promet 500 baraques type service de santé, 100 hangars Bessonneau, 500 tentes Bessonneau et 500 tentes Tortoise pour le 3<sup>e</sup> trimestre, c'est-à-dire avec trois mois de retard sur le début de l'offensive !

Fin mars, les voies ferrées n'étant toujours pas achevées, un tiers des baraques d'HOE ne purent être livrées, ou le furent dans des gares trop éloignées de leur destination. C'est ainsi que les baraques destinées aux HOE de Prouilly et Bouleuse furent livrées à la gare de Muizon. On dut les acheminer par camion à destination.

“En janvier, au lieu de 85 baraques pour 3<sup>e</sup> décade on en livre 20 [sic].”<sup>39</sup> Ce “Retard, livraison génie” est brocardé par une note du 4<sup>e</sup> bureau de l'état-major Spire du 19 mars qui rappelle que les unités d'instruction du génie mises à la disposition du médecin de l'armée pour la construction des HOE “doivent être employées à ces travaux, non à faire l'exercice” !

---

39. Archives du Val de Grâce, C 566. Transport des baraques. Annotation de J. Godard sur une note de l'état-major Spire [sic].

## **Le Chemin des Dames**

Les décomptes de blessés cités ci-après illustrent un événement, un lieu ou une période, mais ne peuvent être significativement cumulés. Ils ne témoignent qu'insuffisamment de chaque moment de souffrance de chaque blessé et d'une foule de situations anecdotiques, comme par exemple celle des centaines de blessés qui furent privés pendant plus de 24 heures de pansements parce qu'on ne retrouvait pas les clés des armoires de pharmacie<sup>40</sup>.

Si l'apogée du flux de blessés entrants, soignés ou non, se situe à l'HOE de Prouilly, c'est aux HOE de Saint-Gilles et de Courlandon que furent traités plus des deux tiers des blessés de la VI<sup>e</sup> armée. À la mémoire de ceux qui y moururent on a érigé à Saint-Gilles, en plein champ, un monument avec l'inscription : *Aux morts du Chemin des Dames*.

Pour ne pas alerter l'ennemi, on avait attendu le dernier moment pour aménager les postes de soins en première ligne, alors qu'à l'arrière on achevait péniblement les HOE de Mont-Notre-Dame, Courlandon, Montigny, Prouilly, Saint-Gilles, Bouleuse, et de ceux plus discrets de Vierzy, Ambleny et Muizon. Les trois premiers avaient nécessité 670 wagons et coûté 30 000 000 francs-or. L'HOE de Vasseny ne fut exploitable que plus tard.

## **Aux postes de secours et ambulances**

En février 1917, juste avant l'offensive, le médecin inspecteur Rouget, spécialiste de la gangrène gazeuse, prend en charge la VI<sup>e</sup> armée Mangin, de Vauxaillon à la ferme d'Hurtebise, alors que son homologue de la IV<sup>e</sup> armée remplace celui de la V<sup>e</sup>. Le médecin Mignon considère ces mutations comme un gaspillage de compétence. Tout en rendant hommage aux efforts du personnel de santé, il fait une description détaillée des mouvements de blessés. En voici quelques extraits concernant les extrémités ouest et est du secteur de la VI<sup>e</sup> armée et le secteur de la V<sup>e</sup> armée.

### **VI<sup>e</sup> armée, secteur ouest**

#### *1<sup>er</sup> corps d'armée colonial de Vauxaillon à Missy-sur-Aisne*

C'est seulement le 8 avril, soit huit jours avant l'offensive, que le 1<sup>er</sup> corps d'armée colonial fut confié au médecin inspecteur Lasnet qui, aussitôt, fit installer deux ambulances dans des creutes :

- au Mont de Leuilly, une ambulance réservée à la 3<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale. Elle reçut 714 blessés en deux jours et dut se délester sur Soissons.
- à Clamecy, une ambulance réservée à la 2<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale. Elle

---

40. Comité secret de la Chambre, *Journal officiel* du 29 juin 1917, charge du député Lucien Dumont contre Justin Godard.

fut débordée dès le lendemain et dut réclamer une équipe chirurgicale et deux tentes Tortoise. Elle refoula sur Soissons un millier de Sénégalais souffrant des pieds.

– à Soissons, au sud, l'hôpital réservé aux grands blessés disposait de quatre ambulances et de 800 lits, avec seulement trois équipes de chirurgiens empruntées au corps d'armée. Une autochir y arriva trop tard, le 20 avril.

### *6<sup>e</sup> corps d'armée*

À Chavonne, Moussy, Vieil-Arcy, Vauxtin, Longueval, les postes de triage filtraient sur les gares de Fismes ou de Saint-Gilles.

À Longueval, le groupement d'ambulances filtrait vers les HOE de Mont-Notre-Dame et de Saint-Gilles. Parce qu'intransportables, on ne put opérer les "abdomens" ni les évacuer, pas plus que les thorax, les articulaires, les fracturés et tous les traumatisés par éclats d'obus. Cette solution de dépannage aurait suffi si le personnel avait été au complet, mais un blessé sur deux seulement put être pansé. Comme on n'avait pu que débrider les plaies, dès les premières heures apparurent les premiers cas de gangrène gazeuse. Le 16 avril on dénombre 1 309 blessés, puis 1 652, 663, 425 et 510 le 20 avril, dont 40 décès.

### **VI<sup>e</sup> armée, secteur est**

#### *20<sup>e</sup> corps d'armée, confié au médecin principal Duval*

Sur le canal Aisne-Oise, on affecte deux ambulances pour les 39<sup>e</sup> et 153<sup>e</sup> D.

I.

À Verneuil, l'ambulance est répartie dans trois caves et deux galeries importantes.

À Vendresse, l'ambulance est répartie dans 19 caves dont une au château, mal aérée, avec un accès pénible de 38 marches. Les blessés étaient amenés par les brancardiers. Mais il fallut aller chercher 325 blessés sur les lieux de combat sous les tirs de barrage de l'artillerie. Bilan : cinq brancardiers tués, quatre blessés. Le 16 avril, 700 blessés, puis 298, 345, 214 sont évacués par voitures hippomobiles. Parmi les 100 intransportables gardés sur place, il y eut 62 morts.

À Bourg-et-Comin, l'ambulance est répartie dans 14 caves<sup>41</sup>. Le 16 avril 433 blessés, puis 320, 92, 139, 73, dont 17 décès.

### *2<sup>e</sup> corps d'armée*

À Paissy, on filtrait les blessés, retenant les plus graves dans les caves de Moulins ou dans les grottes de Vassogne.

---

41. Cet exposé est né des recherches sur la mort, en avril 1917, dans une des quatorze caves de l'ambulance de Bourg-et-Comin, du sergent Louis Dufourt du 10<sup>e</sup> génie, aïeul de l'auteur.



*Salle d'opérations en attente.*

À Œuilly, le groupement d'ambulances filtrait les blessés sur les gares de Fismes et Courlandon. Le 16 avril à midi, les hangars Bessonneau en abritaient déjà 700. Les services étaient submergés et les véhicules se faisaient attendre. Ce n'est qu'à 15 h que huit camions se présentèrent, suivis plus tard de vingt voitures sanitaires. À 20 h on avait enregistré 2026 blessés, dont beaucoup de petits blessés qui clopinèrent vers Fismes. Le médecin chef ne devint maître de ses services que le 17 à midi. Mais le marasme recommença dès 20 h parce que les camions ne revenaient pas de l'HOE de Courlandon. Les deux équipes chirurgicales n'eurent pas le temps de noter leurs interventions. On sait toutefois que sur 4071 entrants, on garda 178 blessés graves, parmi lesquels 31 décès.

## **V<sup>e</sup> armée**

Dans la zone de la V<sup>e</sup> armée, la topographie est moins avantageuse que pour la VI<sup>e</sup> armée. Depuis Oulches jusqu'à Hermonville les bois protègent mieux les boyaux d'évacuation que plus à l'est.

### *1<sup>er</sup> corps d'armée (celui qui devait prendre Craonne)*

Le 1<sup>er</sup> corps d'armée devait atteindre le plateau du moulin de Vauclerc, Craonne et Corbeny. Le 16 avril à 8 h, les postes de secours divisionnaires sont saturés. Les blessés à pied se ruent sur Beurieux et Cuiry et les blessés couchés



*Salle d'hospitalisation en période de calme.*

ne peuvent être enlevés. Les voitures du premier transfert ne reviennent pas. On trouve enfin des camions qui montent jusque l'Aisne et chargent les blessés légers.

Entre Craonnelle et, au sud, la zone des HOE, on trouve trois ambulances complétées par les caves du château dont on ne sait rien, selon le médecin Mignon.

À Beaurieux, on trouve trois ambulances. Le 16 avril arrivent 800 blessés et 1 700 le 18. Cette affluence modifie l'activité du service de grande chirurgie. Sous un bombardement considérable on opéra 655 blessés, 11 crânes, 9 laparotomies, 20 ligatures, 20 amputations dont deux cuisses. Bilan : 90 décès.

### *5<sup>e</sup> corps d'armée*

À Bouvancourt, Guyencourt, au bois des Buttes, on filtrait vers Prouilly.

À Chaudardes aussi. Le 16 avril, il y eut 405 blessés, presque tous nécessitant un transport en voiture. Mais les quatre automobiles prévues ne suffisent pas. Après réclamations réglementaires, le médecin chef obtient qu'ils soient transportés sur Montigny-sur-Vesle par wagonnets sur une voie de 60 cm. L'armée ordonne d'en envoyer 30 à Jonchery et 20 à Gueux par voitures spéciales. On compta 3 955 blessés, dont 65 % le 16 avril (2 547), puis 754, 461, et 193 le 20. Aucune auto n'arriva dans la nuit du 17 et le rythme ne se régularisa que le 18, J+2.

### 32<sup>e</sup> corps d'armée

À Cormicy le 16 avril, à 16 h, on évacue des blessés par autos sanitaires. Celles-ci n'arrivent à Vaux-Vareennes, village pratiquement mitoyen, que le 17. D'autres voitures envoyées vers Prouilly durent attendre cinq à six heures au poste de triage de l'HOE avant d'être déchargées. Il fallut envoyer les blessés en attente vers Courlandon, Montigny et Fismes, déjà en difficulté. La rotation des ambulances automobiles ne fut régularisée que le 18, deux jours plus tard. Croyant trouver des voitures à Vaux-Vareennes, les blessés dépassèrent les ambulances de Cormicy et Blanc-Bois. Ce manque de discipline provoqua un engorgement à Vaux-Vareennes qui ne fut résorbé que grâce à l'aide du groupement d'ambulances de Pévy.

Du 16 au 19 avril on compta 4 129 blessés, puis 1 485, 910, 557, soit un total de 7 081, alors que pour la même période Jonchery n'en reçut que 148. Dans ces deux comptages il manque la journée du 20.

### Aux HOE

Les V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> armées partagèrent les services de santé théoriquement au prorata des effectifs. Chaque jour avant midi on devait faire un état des places disponibles dans les zones d'hospitalisation, et pour les HOE un état du nombre des blessés et des malades à évacuer, ce qui devait permettre au 4<sup>e</sup> bureau d'avoir un état des effectifs le plus exact possible. Or ces états furent faussés lors de l'offensive car on comptabilisa certains blessés plusieurs fois au cours des aléas de leur évacuation et on ajouta les "blessés douteux".

Aux HOE, les assistants en chirurgie étaient trop peu nombreux ou mal préparés. La plupart des jeunes médecins apprirent sur le tas. Pendant les périodes d'afflux de blessés, ils opéraient trop vite – les excisions de peau par exemple –, ou trop timidement. Quant aux chirurgiens chevronnés mais épuisés par la surcharge de travail et la température des salles trop ou pas du tout chauffées, ils durent renoncer à opérer eux-mêmes pour pouvoir surveiller les tables d'opérations. C'était plus prudent. Selon le professeur Quenu, le chirurgien est un instrument de précision, la fatigue le fausse. Ils manquaient de tout, de sommeil<sup>42</sup>, de matériel<sup>43</sup> et de pansements<sup>44</sup>.

---

42. Note du professeur Doyen du 7 juillet 1915 demeurée sans effet: "Une dizaine d'hôpitaux regorgent de blessés, où l'un des chirurgiens fait 10 à 15 trépanations par jour sur des blessés dont la plupart ont 2 ou 3 autres blessures: pour l'aider il n'a qu'un médecin et le tiers des infirmiers nécessaires."

43. *Ibid.* Le coton des pansements n'est pas stérilisé, il n'y a pas de gants de caoutchouc. Il opère les trépanations à mains nues après avoir incisé des phlegmons ou des gangrènes gazeuses. Manquant... d'eau stérilisée, le médecin-chef a dû faire installer une conduite d'eau qu'on lui avait refusée... contre l'usage d'une cuvette d'eau renouvelée.

44. La première transfusion fut effectuée en octobre 1914; environ 50 furent réalisées durant toute la guerre. Ce n'est que peu après 1930 que l'Anglaise Janet Vaughan créa la collecte de sang et qu'un Américain, le docteur Charles Richard Drew transforma le sang en plasma.

Le service de santé devait conserver sur la zone des armées les blessés, les malades légers et ceux qu'on ne pouvait pas évacuer, et diriger tous les autres au loin. Mais au loin on ne pouvait envoyer que des blessés ou malades pouvant supporter des voyages longs dans des trains confortables. Là non plus, les prescriptions ne seront pas suivies et certains hôpitaux se plaindront de recevoir des blessés à l'état aggravé par le voyage, ce qui entraîna des enquêtes dans une atmosphère de contestation<sup>45</sup>.

On peut lire dans un livret de 1917 sur les évacuations de blessés par voie ferrée que le tri des blessés doit séparer "les officiers, les alliés, les musulmans, les indigènes, les ennemis". Dans quel wagon envoyer un "musulman officier ennemi" ou un "indigène allié"? Ces directives avaient été édictées sur les critères d'une offensive victorieuse de cinq jours avec un flux de blessés fluide. Elles avaient prescrit un HOE par corps d'armée. Ce qui n'empêcha pas le grand quartier général d'affecter deux corps d'armée de surcharge à l'HOE de Prouilly sans aviser le service de santé, lequel n'eut pas le temps de réajuster ses dispositifs. Or l'offensive fit dix fois plus de blessés que prévu.

Le député Le Brecq résume ainsi le problème des HOE : l'aménagement des HOE était en retard d'au moins quatre à cinq semaines ; seule une marche victorieuse était envisagée, on ne comptait pas sur des pertes aussi élevées en morts et en blessés ; les médecins-chefs ont manqué d'initiative ou ont eu les bras liés par un règlement absurde.

Un blessé pansé aux postes de secours, vérifié aux ambulances et éventuellement repansé retourne au combat ou se dirige vers l'HOE de son corps d'armée. Les 16 et 17 avril, on l'a vu plus haut, aucun HOE n'était prêt. Il restait à livrer, entre autres, un tiers des baraques et le principal des accessoires de cuisine et de chauffage. Et trop souvent ce qui avait été livré n'était pas installé.

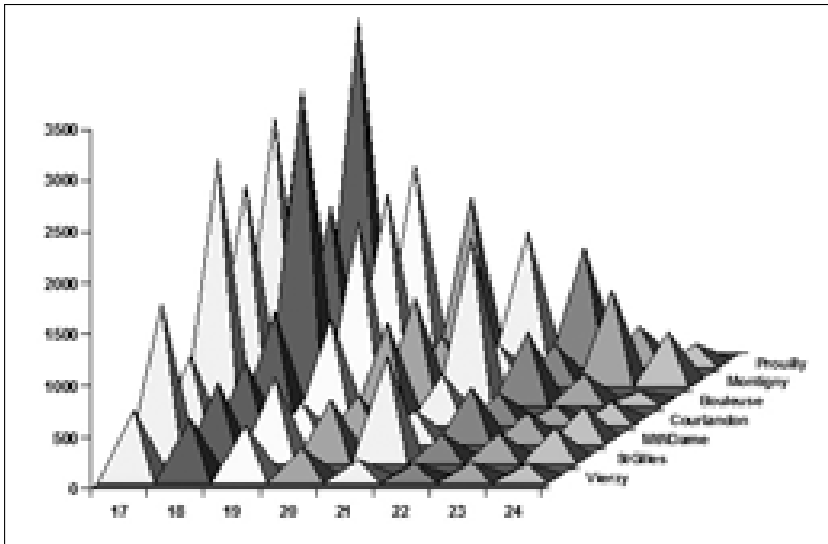
Lorsque l'HOE de Montigny-sur-Vesle fut affecté en pleine bataille à la X<sup>e</sup> armée, une surcharge en blessés encombra les HOE de la V<sup>e</sup> armée à Prouilly et Bouleuse. En fait, l'afflux dans les boyaux déjà encombrés par les régiments bloqués sur place des recrues de la X<sup>e</sup> armée qui devaient parachever la victoire provoqua une augmentation des blessés au moment même où le réveil de l'artillerie allemande provoqua un changement de nature des blessures, le nombre de blessés par obus rattrapant celui des blessés par balle.

Selon un calcul difficile à suivre, le médecin Mignon estimait qu'on devait, dès le premier jour de l'offensive, pouvoir y opérer 120 blessés graves, 380 blessés moyens, 520 blessés légers. Soit, par table d'opérations, 24 grands blessés, 48 moyens, 96 légers. Une table nécessitait, pour une bataille de cinq jours, deux équipes chirurgicales par 24 heures. En résumé pour chaque HOE, il fallait 10 équipes chirurgicales pour les grands blessés, 16 pour les moyens et 10 pour les légers. Le médecin Mignon ne pouvait que conclure : "Quelle fausse vision de la réalité !"

---

45. A. Ferry, *Les carnets secrets...*, *op. cit.*, p. 195. "Conversation avec Bachimont, mon collègue. Il me dit "Mon fils, pour me montrer combien les députés sont impopulaires, m'a raconté que lors de l'une de vos enquêtes à Berry au Bac (4<sup>e</sup> D.I.) on a voulu vous assassiner. On aurait... fait usage de mitrailleuses"."





Graphisme des blessés entrants (non cumulés avec ceux des jours précédents).

Dans le survol ci-après de l'histoire des HOE, de même que pour les postes de secours et les ambulances, les chiffres cités peuvent servir à des comparaisons éventuelles. Mais les tableaux de blessés émanant de diverses sources ne sont pas compatibles. Ils diffèrent sur les jours et heures observés, les étapes de soins, les catégories de blessés, le mode de transport ou les armées contrôlées. Ce manque d'homogénéité conforte l'idée que, dans l'urgence, les médecins donnèrent la priorité aux soins, sacrifiant quelque peu la statistique.

Les journaux diffusèrent des chiffres fantaisistes dont le service de santé signala l'exagération. Les pertes en tués, blessés, disparus au cours des quatre ou cinq premiers jours de l'offensive s'élèvent à environ 80 000, dont plus de 30 000 tués, sans compter les malades ou blessés légers rentrés au corps après moins de cinq jours de soins. Mais ces chiffres sont inexploitablement donnés à une journée près.

Une note de Godard à la Chambre des députés du 8 mai précise qu'il y eut 97 110 entrants aux HOE du 17 avril au 6 mai contre 117 919 évacués aux gares. La différence de 20 000 s'explique en partie par le fait qu'un même blessé peut avoir été compté plusieurs fois aux étapes de son évacuation. Ce que confirme le médecin inspecteur général Bécharde dans une note du 8 février 1918 : chaque blessé "pouvant être compté deux fois, une fois quand l'HOE le dirige sur une formation d'armée, une deuxième fois quand il revient [...] à l'HOE pour être évacué par train sanitaire".

Selon le médecin Mignon, malgré le défaut de chirurgie ou de simples soins, les blessés arrivés en HOE "qui succombèrent ne furent pas nombreux", à savoir 274 décès, dont, du 16 au 26 avril, 46 cas de gangrène gazeuse et pas de tétanos. Si ces cas paraissent moins fréquents sur la zone d'étapes qu'à l'arrière, c'est que les blessés évacués au loin dans des wagons lents, inconfortables et non désinfectés étaient devenus des blessés graves, ou même des morts, ce qui faussa les comptages.



*Salle d'opérations à l'HOE de Bouleuse.*

Retenons ce décompte du 15 au 23 avril pour les trois armées : blessés 43 464, malades 4 874, soit 48 338, dont il faut déduire 11 914 petits blessés rendus à leur corps jusqu'au 30 avril, dont 4 284 déjà hospitalisés avant l'offensive.

Pour tenter de s'y retrouver, balayons la zone des HOE allant de Muizon en banlieue ouest de Reims à Vierzy en banlieue sud de Soissons, par la vallée de l'Ardre, puis en revenant vers Fismes et la Vesle, pour finir à Prouilly.

### **HOE de Muizon, au sud-est du Chemin des Dames**

L'HOE de Muizon, le plus proche de Reims, au sud-est du Chemin des Dames, était sous le feu ennemi du fort de Brimont et resta sous-employé.

### **HOE de Bouleuse, banlieue ouest de Reims**

L'HOE de Bouleuse<sup>46</sup>, installé à Aubilly-Sainte-Euphrasie, était sur plan 450 mètres de baraques transportables parallèles aux rails. Destiné à être, après l'offensive dès juillet, un "centre temporaire de coordination de l'enseignement médico-militaire et celui de l'Université", il deviendra un hôpital modèle avec pavillons en bois pour malades, salles spacieuses, services de chirurgie annexés aux salles d'opération, chauffés par radiateurs, laboratoires de chimie, histologie et radiologie destinée aux urgences.

---

46. Dr Alain Segal, *Histoire des sciences médicales*, t. XXXVIII/3, p. 336.

L'adaptation aux nécessités et aux conséquences des combats n'était pas prête pour l'offensive Nivelle. L'installation des baraques n'étant pas achevée, on dut compléter l'HOE par des tentes.

Les autochirs.14 et 17 étaient affectées à l'hospitalisation, ainsi que quatre équipes aux "évacuables couchés" et quatre aux "évacuables assis".

On pratiqua 2 578 opérations du 16 au 20 avril, 500 par jour, sans trop de problèmes mais avec 36 décès, 34 gangrènes gazeuses dont 6 décès, 4 tétanos dont 3 décès foudroyants.

### **HOE de Saint-Gilles, banlieue sud-est de Fismes**

L'HOE de Saint-Gilles s'installa en partie sur un champ réquisitionné à une petite vieille. Les travaux n'étaient pas terminés le 16 avril. On devinait cependant la volonté de bénéficier d'une installation immense, de belle allure, avec des allées entre les baraques couvertes de caillebotis. Mais ces baraques étaient bâties en amphithéâtre, ce qui se révéla une erreur de par la difficulté d'adaptation du personnel à ce dédale, et les salles d'opérations étaient – autre erreur – surélevées sur pilotis, ce qui nécessitait un brancardage épuisant.

Suivant au plus près les consignes, les baraques avec galerie couverte étaient bien chauffées et les salles d'opérations agrémentées de pièces de déshabillage et de réchauffement, de salles d'attente et de radiographie.

L'HOE n'était desservi que par 354 infirmiers, sans équipes de secours et trop peu de personnel technique à l'évacuation. Les salles de pansements se révélèrent trop petites, 300 poêles à charbon commandés pour mars ne furent livrés que le 2 mai ! Il fallut les renvoyer à l'expéditeur par la gare régulatrice qui avait alors d'autres urgences à gérer.

Au château de Courville, l'ambulance 13-17 fut installée en renfort sous les ordres du médecin-chef Metzger. Son "Journal de marche" révèle que l'installation ne fut achevée que le 15 août !<sup>47</sup> L'ambulance était réservée aux blessés du crâne mais elle eut à soigner toutes sortes de blessures. En chirurgie, faute de moyens, on ne put opérer que 10 % des blessés – 413 sur 4 173 –, ce qui déclencha une inflation de gangrène gazeuse parmi les 90 % de blessés restés en attente. Du 16 au 20 avril, on évacua 2 770 blessés par 10 trains sanitaires.

### **HOE de Fismes**

La ville de Fismes fut pour l'offensive un passage obligé des mouvements de matériel et d'hommes, position qui la rendait particulièrement vulnérable.

Réparti dans divers centres hospitaliers civils, l'HOE de Fismes n'était pas organisé pour les grands blessés ou ceux qui ne pouvaient pas marcher. Il récupérait les blessés triés à la gare dans une halle cloisonnée par des couvertures et

---

47. Carnet avec un vide entre le 27 janvier et le 15 mai 1917, date de passation de pouvoir au médecin-chef Bories.



*Villageoises de Saint-Gilles employées à la blanchisserie de l'HOE.*

un plafond en papier. On y trouvait le luxe d'un petit cabinet de pansements, une cuisine, un bureau. En période d'évacuation intensive on a pu utiliser des baraquements, un grand hangar et un immeuble en face de la gare.

“On devrait attaquer, mais l'État-major n'est pas prêt et les routes sont en trop mauvais état. Par contre, si l'ennemi attaque, nous serons dans une passe fâcheuse. Il y a de tels amas de munitions de l'autre côté de l'eau, qu'il ne serait pas possible de les faire repasser les ponts.”<sup>48</sup>

Le 25 mars, un obus tombe sur un caisson d'obus de 155 courts, faisant 20 morts et 20 blessés. Le 5 avril, “le vent violent renverse 4 tentes Bessonneau en cours de montage. À 11 heures, une explosion formidable suivie d'autres moins violentes. C'est un obus allemand qui vient de tomber sur un tas de torpilles; 40 000 obus explosent faisant 30 morts et 200 blessés. Il n'y avait pas 100 m<sup>2</sup> de terrain sans dépôt de munitions”<sup>49</sup>.

Le 12 avril, des avions allemands bombardent. Une bombe tombe sur une tente de l'HOE. La salle de triage de la gare est pleine de brancards, de blessés choqués, ensanglantés, et de morts. À l'annexe, dans la Sucrerie, un amas inextricable, des brancards, une tête, le bras d'un mort tendu avec une poupée pour panaris... et la gare n'a rien. 12 morts, 11 disparus et 49 “blessés légers” transformés en “blessés graves”.

Le 18 avril, dès 18 h, les 2 024 blessés du 2<sup>e</sup> corps d'armée arrivent d'œuilly. Le lendemain, Fismes constate l'échec de l'offensive par l'encombrem-

48. *L'Échauguette* de Fismes (bulletin).

49. Comité secret de la Chambre, *Journal officiel* du 29 juin 1917, intervention du Dr Duval.

ment de blessés impossibles à dénombrer. Beaucoup, l'étant par balle, peuvent marcher. Les autres sont évacués sans provoquer d'embouteillage sur les routes. Mais l'absence de service d'ordre dans Fismes permit à des centaines de blessés, légers vraisemblablement, de se ruer sur les cuisines et les piller.

Quant aux héros de la 35<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale qui avaient préféré l'offensive à leur permission, ils reviennent du front trois jours plus tard. Épuisés, ils cherchent un cantonnement. Leur chef, Berthelot, s'insurge car pour tout gîte ils n'ont trouvé qu'une toiture qui fuit, soutenue par quatre piquets. Elle venait de servir d'écurie avec un sol jonché de crottin. Les rescapés se rabattent sur un train pour évacuation à l'arrêt. Un territorial rouge de colère obtient, en les menaçant du règlement et de son Lebel, qu'ils déguerpissent. Comme l'exprime l'un d'eux, Georges Gaudy, ils regrettent d'avoir sacrifié leur permission : "Et tandis que sous le ciel lourd de deuils et de misères, les poilus grondent en tendant le poing à d'invisibles ennemis, je pense à ceux qui ont payé de leur honneur le droit de dormir loin de nous, dans une chambre." Les blessés légers ont su exiger des soins mieux que les blessés graves qui ne purent qu'attendre ou mourir.

Plus tard, le 9 mai, le calme est revenu. À la gare, les salles de pansement sont toujours encombrées, mais à la place des blessés on voit un amoncellement de fromages, de tonneaux, de boîtes de conserve, etc.

### **HOE de Mont-Notre-Dame, entre Fismes et Fère-en-Tardenois**

L'HOE de Mont-Notre-Dame était destiné à la VI<sup>e</sup> armée Mangin. Pas plus que les autres HOE il n'était terminé. Le 16 avril, il manquait une quinzaine des baraques. Une seule autochir était en place. La seconde, une autochir de corps d'armée, l'ACA 1, n'était que provisoire, maintenue en réserve. Une note du général Belin déplore le manque de 200 brancardiers ou infirmiers. Mais s'il y eut désordre au milieu de la tourmente, le médecin principal Ollivier n'est pas en cause, car il s'était révélé peu avant un excellent gestionnaire d'HOE à Bray-sur-Somme.

Aucune voiture ni brancard n'a stationné plus de quelques minutes à l'entrée de l'HOE. Le personnel était formé aux modes de triage et au transport des blessés dans le dédale des baraques. Le médecin chef sut demander opportunément les trains d'évacuation au commandant Fischer à la gare toute proche de Fère-Saponay. Il n'eut à constater que 47 décès sur 3 298 entrants, soit un taux très faible de 1,4 %.

### **HOE de Vierzy, au sud de Soissons**

L'HOE de Vierzy, à 25 km au sud du Chemin des Dames en passant par Soissons, n'était qu'un petit hôpital accouplé à une gare, à l'abri des obus allemands, avec 200 lits et 600 places pour évacuables. Le service chirurgical se réduisait à une équipe de vérification mais qui put opérer sur place ou hospitaliser ceux qui ne pouvaient pas supporter un long voyage.

C'est le docteur Lasnet qui géra le mieux le flux des blessés. Il contraignit les ambulances en amont à opérer le plus possible dans leurs propres structures. C'est ainsi qu'il encouragea l'hôpital de Soissons à opérer même sous les bombardements. Ses exigences permirent à ses deux équipes d'opérer à Vierzy sans s'épuiser.

C'est lui qui hérita, le 18 avril, de l'affaire de l'œdème des pieds des 1 225 Sénégalais du 27<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs, nettoyeurs de tranchées du côté de Vailly-Condé-sur-Aisne. Ces malades atteints d'enflure des jambes viennent d'être refoulés par Clamecy et par l'hôpital de Soissons. Refusant cette surcharge, le docteur Lasnet obtient la cession du village d'Ambleny. Il y envoie une ambulance, organise en deux jours un cantonnement de 3 000 places dont 2 000 pour les victimes du froid et 1 000 pour les petits malades ou blessés. Ambleny reçut 2 652 indisponibles dont 1 981 furent renvoyés au combat. Le journal d'Onézime Hénin<sup>50</sup> ne signale que le 1<sup>er</sup> mai 1917 l'arrivée... de beaucoup de malades sénégalais.

Le "pied de tranchée" se déclarait chez le poilu pataugeant dans l'humidité, sans se déchausser, avec ou sans bandes molletières. Cette dermatose comptait parmi les maladies dites "maladies de tranchées: constipation, fièvre, diarrhée, rhumatisme, néphrite, héméralopie". Elle n'est pas due au froid car elle apparaît plutôt par une température de 6 à 10° C. Comme ce n'est pas une blessure, on n'entreprenait les soins qu'au stade avancé où apparaît un œdème avec érythème et anesthésie distale. Le poilu souffrait cinq à six fois par jour de douleurs paroxystiques d'une durée de dix minutes à deux heures, et plus du pied gauche que du droit !<sup>51</sup>

### HOE de Courlandon, à 10 km à l'est de Fismes

L'HOE de Courlandon, dit HOE 13, couvrait 25 ha sur 125 ha à environ un kilomètre d'une gare de ravitaillement. Commencé fin février, il fut confié au médecin-major Bertelé. Ce dernier activa le génie pour finir l'implantation des baraques. Or, le 23 mars, le service de santé occupa prématurément les baraques disponibles, ce qui eut pour effet de suspendre des travaux. Bertelé signala au médecin inspecteur Rouget que cet arrêt présentait des risques et demanda la reprise des finitions. En réponse, Rouget engagea Bertelé à la patience.

Le 2 avril, le personnel ne comportait que 293 hommes. Après de multiples réclamations, un autochir arriva le 14 avril, mais pour laquelle on préleva une quarantaine d'hommes au personnel déjà en sous-effectif. Bertelé se répandit en réclamations auprès de Rouget. Pour toute réponse Rouget engagea derechef Bertelé à la patience.

---

50. Robert Attal et Denis Rolland, *Ambleny, le temps d'une guerre: le journal d'Onézime Hénin, 1914-1918*, Soissons, Société archéologique, historique et scientifique, 1993.

51. Dr Chalier, *Histoire des sciences médicales*, t. XXXVIII, p. 315.



*Appareil de stérilisation.*

Au jour J, 3 baraques sur 14 n'ont pas de vitres, une quatrième n'a pas de toit imperméable. Pour les blessés couchés, il n'y a que 9 baraques terminées sur 14 et pour les blessés assis, 15 sur 24. Il n'y a qu'un seul fourneau pour tout faire jusqu'à ce que les cuisinières arrivent enfin le 25 avril. Las de réclamer, Bertelé dut se satisfaire du constat que c'était le même "désordre" – le mot est faible – à Mont-Notre-Dame et à Saint-Gilles.

Le personnel avait été renforcé par plusieurs apports de "techniciens de santé": 58 du 10 au 12 avril, 75 le jour J, 45 le lendemain. Il s'agissait en majeure partie d'auxiliaires et même de secrétaires d'état-major qui voyaient un blessé pour la première fois. Ils durent très vite ingurgiter les directives et se repérer dans le labyrinthe des baraques.

Le 15 avril il y avait 12 médecins ou pharmaciens pour le triage des évacuables. À l'évacuation 920 lits, à l'hospitalisation 470 lits dont la moitié étaient déjà occupés par des blessés graves. En 48 heures, jusqu'au 18 avril inclus, l'autochir.2 put opérer 484 blessés

Aux évacuables assis il n'y avait que 4 tables d'opération et 12 médecins. Le personnel de l'autochir.12 du docteur Gross, bien qu'en attente d'un ordre de mouvement, fut enfin affecté en renfort le 20 et put assurer 65 opérations. L'évacuation fut lente à s'organiser car le mouvement des trains sanitaires ne fit que 283 évacuations le 16, puis 1 202, 2 415 et 1 335 le 20. Cette lenteur des premières heures provoqua chez les évacuables 976 infections septiques qu'il fallut opérer dans la section chirurgicale, laquelle ne comportait que quatre équipes qui travaillaient déjà 19 heures par jour.

On opéra 4 000 blessés alors que la baraque-salle d'opérations ne possédait que deux petits autoclaves, que les compresses n'étaient stérilisées qu'à



*Etuves de désinfection.*

l'autoclave de l'autochir 2 et que les instruments, en mauvais état, étaient simplement bouillis ! Les rapports accordent le taux supportable de 14,5 % de décès.

### **HOE de Montigny sur Vesle, entre Courlandon et Prouilly**

À l'HOE de Montigny-sur-Vesle il restait 32 baraques à construire et il manquait 400 infirmiers sur les 800 prévus. On dut délester sur Prouilly le flux de blessés que Montigny ne peut plus absorber dès le jour J malgré la présence en chirurgie de l'autochir du docteur Mocquot, du groupe chirurgical du médecin-major Gabrielle et des quatre équipes du Dr Potherat.

L'HOE de Montigny fut avisé qu'il aurait à traiter les blessés des 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> corps d'armée et que l'HOE de Prouilly serait affecté au 32<sup>e</sup> corps d'armée pour permettre à Montigny de se débarrasser de ses blessés dans la soirée. Mais Montigny, débordé, dut fermer ses portes dès 14 h 30 et les blessés furent rabattus sur Prouilly. Heureusement, comme l'a signalé le général de la V<sup>e</sup> armée, la majorité des entrants ne présentaient que des plaies minimes.

Le service d'évacuation, doté de cinq tables opératoires, en monta sept autres le 17 avril. L'autochir put opérer à loisir et garder les grands blessés. Le médecin-major Gabrielle garda de cette épopée un souvenir de "grande satisfaction professionnelle".

### **HOE de Prouilly, entre Montigny- sur-Vesle et Muizon**

Un HOE était prévu à Prouilly, charmant village de vigneron champenois sur la zone de clivage des IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> armées, mais il n'était pas achevé pour



sa mise en fonction le 2 avril. Le drame s'amplifia progressivement des postes de triage à la gare d'évacuation où aucun train sanitaire ne se présenta avant le 18 avril.

Au jour J, l'HOE étalait le long de la voie ferrée annexe, au nord de la Vesle, seize baraques d'hospitalisation, soit 720 lits, douze baraques pour les évacuables couchés, soit 540 lits, vingt baraques aux évacuables assis, soit 600 lits. Mais c'était en théorie, car sur ces 1 860 lits, 560 étaient déjà occupés.

On n'avait livré aucune pharmacie sauf quatre thermomètres<sup>52</sup>, les cuisines n'étaient pas installées, on ne disposait pour faire boire 3 500 blessés que de 900 gobelets et 100 seaux à charbon. Entre les baraques le sol n'était pas stabilisé mais défoncé par la pluie, boueux et glissant. L'absence de caillebotis compliqua le travail des 800 brancardiers qui perdirent du temps, se fatiguant exagérément dans le dédale des baraques que la plupart d'entre eux ne connaissaient pas.

L'organisation était classique : une section d'évacuation et une d'hospitalisation. La chirurgie était sous les ordres du chirurgien-consultant Chevassu avec les autochir.10 et 20. Aux évacuables couchés la première pratiqua jusqu'à 100 opérations par jour, soit 15 heures pour chacune des "cinq équipes, et la seconde, aux évacuables assis, ne fut jamais débordé. Le personnel technique venait de 18 ambulances mais ne comprenait que 550 infirmiers. *revoir*

Selon le médecin inspecteur général Béchard, pour une offensive violente de 48 heures il fallait prévoir 1 200 blessés par division engagée. Il prétend que l'HOE n'a pas été débordé parce que le flux des blessés est resté conforme à ses prévisions en rapport avec le nombre de divisions. Nombre qu'il n'avait vraisemblablement obtenu qu'indirectement, car il n'y avait aux armées aucun représentant du service de santé assez autorisé pour se faire communiquer ce chiffre par le commandement.

Le professeur Delbet, qui avait hérité de la mission de contrôle des HOE de la V<sup>e</sup> armée – Montigny-sur-Vesle, Prouilly et Bouleuse –, confirme lui aussi que le surcroît d'effort aux HOE se trouva compliqué par le débordement de la discipline lors du déferlement des blessés, parce qu'il se fit au détriment des blessés graves qui n'avaient pas les moyens de forcer portes et fenêtres des accès aux soins ou des trains d'évacuation. Par de savants calculs, le professeur Delbet apporte la preuve qu'il aurait fallu décupler les équipes et les salles d'opérations, mais aussi mobiliser d'urgence tous les chirurgiens de France qui n'y auraient pourtant pas suffi. Observons toutefois que pour les mêmes journées l'attente des blessés fut à Bouleuse de 48 heures, à Montigny à peine plus, alors qu'elle fut de quatre jours et quatre nuits à Prouilly.

Le 16 avril, dès 10 h du matin les blessés affluent progressivement, si bien qu'à 19 h les 1 300 lits disponibles sont occupés et les chemins de Bouvancourt et Jonchery encombrés de voitures de blessés et de brancards qui attendent, sur plus d'un kilomètre et sur trois files, d'arriver à la salle de triage, et dont une partie vient de Montigny-sur-Vesle à 6 km.

---

52. Note du professeur Doyen du 7 juillet 1915 demeurée sans effet. Une dame-infirmière a acheté de ses deniers des fourchettes et des thermomètres pour son service.

À 12 h 50, Jonchery-sur-Vesle ordonne un délestage pour soulager Prouilly : l'évacuation des ambulances des corps d'armée Boissody et Muteau se fera de 14 h à 24 h sur l'HOE de Montigny, puis à partir du 17 avril à 0 h, à nouveau sur celui de Prouilly.

Selon le rapport Chaudoye, il n'y eut pas d'embouteillage au triage en chirurgie, contredisant le fait que les blessés graves s'accumulaient inexorablement, entraînant un débit d'opérations jusqu'à sept à l'heure par table. Il suffisait de faire un calcul très simple pour se rendre compte qu'à minuit, le 16, si l'on avait cessé d'accepter les blessés entrants, les derniers grands blessés reçus auraient dû attendre quatre jours avant d'être opérés. Ce calcul est confirmé par un rapport du conseil technique chirurgical de la commission supérieure consultative qui dénonce un déficit de 350 opérations par jour<sup>53</sup>.

Les 16 et 17 avril, les tables d'opération traitent 180 blessés. Le triage en chirurgie est tellement submergé que les médecins Chevassu et Aiglave sont obligés de parcourir les baraques pour sélectionner les opérables les plus urgents parmi les urgents. Ils en choisissent 1 105. Dès lors, les équipes n'ont plus de repos. Chevassu opère lui-même un blessé grave par quart d'heure.

L'afflux devient hyperbolique. En fait, du 16 au 21, Prouilly reçut près de 12 000 blessés dont 7 000 le 17, alors qu'au soir du 17 Bouleuse et Montigny n'en ont hospitalisé que 4 500, chiffre pourtant très excédentaire.

Le 17 avril à 15 h, Prouilly est encombré de 5 700 blessés en attente. Le médecin-major Chaudoye, acculé à des solutions de secours, avise par téléphone le Sous-secrétariat à Paris. En attendant une réaction, il réquisitionne deux compagnies de territoriaux, un détachement du génie qui travaille à l'achèvement de l'HOE, dont il fait évacuer les six baraques-dortoirs, les artilleurs de la section autos-canons qui campent non loin et dont il récupère les tentes Tortoise. La plupart sont incompetents, ignorant les directives et découvrant le monde des blessés.

Le médecin-major Chaudoye réquisitionne dix baraques du personnel infirmier dont les couchettes n'étaient au mieux que des paillasses, des panneaux de bois ou les caillebotis qu'on n'avait pas eu le temps de poser sur les accès aux baraques. Le médecin inspecteur général Béchard trouve plusieurs milliers de couchages auxiliaires, 200 quintaux de paille, paillasons et tentes, ambitionnant d'abriter tous les blessés sur un lit ou un brancard et de leur offrir une boisson chaude. Un rapport, dont la signature est illisible mais qui émane probablement de ce même médecin, précise que tous les blessés sans exception ont été abrités ; grâce à l'installation en dernière minute de tentes indiennes ils vont être à l'abri, au chaud, alors que dehors il gèle. Malheureusement, le médecin-major Chaudoye doit interdire tout chauffage dans les baraques encombrées de ces couches en bois couvertes de paille, à cause des risques d'incendie.

On commence à porter les blessés qui ont eu la chance d'être pansés, triés, déclarés évacuables assis ou couchés, au quai d'embarquement où, dans l'attente

---

53. Du 16 au 19 avril il entra en chirurgie chaque jour respectivement 380, 488, 497 et 525 blessés.



*Transport de blessés couchés vers les trains d'évacuation.*

d'un train, on les entasse avec des morts dans des tentes hâtivement montées et sans éclairage où les chirurgiens font leurs visites avec un falot.

À noter que les blessés eurent d'autres visiteurs. D'abord les odieux détrousseurs, mais aussi les rats qui se promenaient sur les civières, laissant des traces d'urine sur les blessés, agressant parfois ceux qui ne pouvaient pas se défendre.

Se place ici l'affaire des oubliettes, que le député Pacaud évoqua en comité secret. Quelques brancardiers, pour éviter à leurs blessés de mourir dans les intempéries, trouvent des baraques vides. Ils y déposent leurs blessés puis retournent à leur triste besogne. Décision efficace mais néfaste, car les blessés y sont oubliés pendant trois jours. Lorsqu'on les redécouvrit, un chirurgien s'y précipita. Il fut accueilli par les huées de ceux qui pouvaient encore se révolter, "Va-t-en assassin!", le menaçant qui de sa béquille, qui de son moignon. Eux qui avaient espéré trouver à l'HOE un bon lit, un bouillon, une jolie infirmière, avaient survécu déçus et aigris, sans soins, sans manger et sans boire.

D'ailleurs Prouilly pouvait-il nourrir tous ces blessés en surnombre en plus du personnel? Le rapport Chadoye note que Prouilly a distribué 38 472 repas du 16 au 20 avril dans le froid et la boue. Sauf les baraques d'oubliés<sup>54</sup>.

Y fit-on des repas moyenâgeux avec les doigts? Sans doute, comme le suggère la réaction du député Pacaud qui harangua Godard en comité secret: "Vous savez, d'après le rapport du médecin-chef qu'à Prouilly, le 16 avril, vous avez reçu 3 à 4 000 malades et que pour les faire boire et manger, vous n'aviez que 900 gobelets, 900 fourchettes et 900 cuillers. Et fort heureusement, 100 seaux à charbon!" Plus précisément, à l'HOE de Prouilly, pour 3 500 lits il n'y avait que

---

54. Du 16 au 20 avril furent servis 3 374, 8 866, 9 108, 10 076 et 6 948 repas.

900 couverts, que 4 thermomètres et 100 étranges seaux à charbon qui, passant de bouche en bouche, permirent à des milliers de blessés de boire !

Le rapporteur Reinach relate qu'un blessé lui a écrit qu'ils "étaient posés à terre sur leur brancard qui peu à peu s'enfonçait dans le sol et qu'il n'a reçu le premier pansement qu'après quatre jours d'attente; et que selon un autre blessé, dans la salle n° 4 où il était, aucun major n'est venu et que dans d'autres salles on ne mangeait pas".

La commission supérieure consultative considéra ces faits comme délictueux. Et le rapport Delbet déplore que ces événements aient été évoqués par le journal *L'Homme enchaîné*. "Je crois qu'on n'en a pas su la teneur parce qu'on avait l'intention de s'en servir contre M. le sous-secrétaire d'État, c'était transparent. Et pour ceux qui ont lu ce rapport, ils ont vu qu'il n'y avait rien contre le service de santé, mais plutôt contre les évacuations."

Le 18 avril, alors que la IV<sup>e</sup> armée se met en branle au niveau de Reims, le sous-secrétaire Godard arrive lui-même à Prouilly. Après un tour d'horizon il demande au commandant Fischer, régulateur à Fère-en-Tardenois, des trains pour Paris. Il vient de découvrir qu'il y a 800 grands blessés qui n'étaient que pansés, en attente d'opération, et il demande au médecin-chef ce qu'il compte faire. La réponse fuse: "Rien, je n'ai pas de chirurgien." En fait, il venait d'interdire à ses chirurgiens les opérations nécessitant plus de 30 minutes, les laparotomies et les trépanations. Malgré cela les chirurgiens pratiquèrent 228 opérations ce jour-là, soit 14 heures de travail pour chaque chirurgien. Il confessa à son chef qu'"un grand nombre d'injections antitétaniques ne purent être faites".

Godard décide alors de faire venir de Paris douze équipes chirurgicales avec leur matériel. À 10 h, il prévient le directeur de l'arrière qu'il faut des trains pour transporter d'urgence 800 blessés à Paris. Celui-ci répond avant 12 h qu'il transmet la demande et qu'on doit prévenir Paris. Or ce n'est qu'à 15 h qu'on alerte le Gouvernement militaire et la gare de La Chapelle de l'arrivée de ces blessés. Subitement la liaison téléphonique Prouilly-Paris est coupée jusqu'au lendemain ! Dans le même temps, trois trains de blessés russes destinés à Paris sont dérivés car ce ne sont que des blessés légers et que Paris est réservé aux blessés graves.

Le 19 avril, les équipes de secours arrivent enfin mais se trouvent confrontées à une prolifération de gangrène gazeuse. Le médecin Chevassu en traite 48 cas jusqu'au 26 avril. Il affecte deux équipes supplémentaires à la section "Gangrènes gazeuses et phlegmons"<sup>55</sup>.

Le 20 avril, la situation commence à reprendre un cours normal. Le train État n°1 peut quitter Prouilly pour Paris avec 128 blessés évacuables. Il arrive à La Chapelle à 3 h du matin. Le médecin-chef accompagnateur déclare que "son

---

55. La gangrène gazeuse est une infection connue depuis l'Antiquité. Le malade peut mourir en quelques heures dans le délire et les convulsions. Le membre blessé peut tripler de volume, avec des gaz à sa surface, une abondante exsudation à l'intérieur du membre. Le pouls rapide, le nez pincé et les yeux brillants, le malade délire en parlant continuellement, exposant ses projets et espoirs de guérison. Puis il se refroidit et meurt.

train a mis 24 heures pour se rendre à Prouilly et 13 heures pour en revenir à 9 km à l'heure, et que Prouilly reste congestionné”.

Même si à Prouilly les deux tiers des blessés n'ont pas pu être opérés, le rapport Delbet fait un éloge sans réserve du courage et de l'effort des chirurgiens malgré la fatigue, due en partie à la température surchauffée des salles. Chaque ambulance opérait en moyenne 100 blessés par jour, dont certains devaient subir cinq ou six opérations. Chaque chirurgien a opéré 20 blessés par jour dont certains nécessitait 45 minutes de chirurgie.

L'efficacité de Godard réveilla le cercle des envieux et on le qualifia d'opportuniste. Mais cette efficacité n'empêcha pas que le 1<sup>er</sup> février 1918, à la suite d'un incident à la Chambre sur sa gestion, Godard remit sa démission au président du conseil<sup>56</sup>.

## **Problème de trains**

L'observation des mouvements de trains pendant les premiers jours de l'offensive est peu parlante. En effet, le réseau ferroviaire, très étendu, n'était guère perturbé par les canons et avions ennemis, ce qui permettait de réagir assez vite aux aléas de la guerre. Mais durant les jours de forte perturbation il a manqué au commandant Fischer la maîtrise d'équations posées par des problèmes de train, par exemple : comment évacuer 95 000 blessés alors qu'on n'a prévu des moyens que pour 5 000 ? Comment évacuer des blessés couchés dans des wagons aménagés pour des blessés assis ? Pourquoi évacuer vers le sud de la France des blessés qu'on pouvait soigner à Paris ? Comment éviter d'évacuer dans le même wagon des blessés russes révolutionnaires avec des blessés ennemis ou avec les nôtres, coloniaux ou non ?

Des cas concrets auraient dû alerter les responsables. Un train qui devait évacuer 70 blessés vers un hôpital proche, attendu vers 16 h, est annoncé à 18 h comme retardé jusqu'au lendemain matin à 7 h, pour être expédié à Carcassonne ; on dut refaire les pansements car il était dangereux d'envoyer aussi loin des blessés très gravement atteints. Un train de 400 blessés parti de Paris arrive à Dinard cinq jours après car on l'avait oublié sur une voie de garage pendant deux jours. Sans ravitaillement ni pansements, un certain nombre de blessés graves gisant sur des brancards moururent de faim, de froid, du manque de soins sur des plaies souillées de déjections, etc. Dunkerque reçut en moyenne 1 000 blessés par jour, sans triage suffisant pour leur transfert en Angleterre avec un pansement sommaire, de sorte que les plus gravement atteints succombèrent pendant la traversée.

Ces drames datent de fin 1914. Ils furent évoqués le 8 janvier 1915 par le professeur Doyen avec les moyens d'y remédier. Puisqu'ils se sont reproduits en avril 1917, on peut conclure que ces blessés de 1914, réputés morts pour la

---

56. On le remplaça le 16 février par le docteur-député Mourier.

France, étaient morts pour rien. C'était le constat que pour le commandement "un grand blessé n'est pas intéressant parce qu'il n'est pas récupérable ! "Constat confirmé par le fait que "les reconnaissances des officiers d'État-major sont si peu fréquentes, ou la modestie de ces messieurs si grande, qu'il fut impossible, en quatorze jours de bataille, de découvrir la présence d'un seul d'entre eux, sur un front de 10 km"<sup>57</sup>.

Le rapport Chaudoye détaille les 11 723 évacuations de Prouilly du 16 au 23 avril inclus avec le type et les numéros de trains, à savoir treize trains permanents et dix improvisés, dont un de 377 blessés allemands, plus deux trains-ambulances américains<sup>58</sup>.

N'avait-on pas compliqué les choses en englobant dans la zone d'étapes les HOE de Provins et d'Orléans ? Car dès lors on y évacua des éclopés valides, alors qu'on expédia par exemple à Bordeaux le 16 avril et à Cahors le 20 des blessés graves nécessitant des soins urgents. Et alors qu'à Paris on disposait de 14 000 lits et qu'on n'y a hospitalisé que 2 000 blessés. L'afflux et l'état des blessés étaient tellement inquiétants qu'on évitait de les évacuer dans les hôpitaux de la région parisienne parce que le gouvernement craignait des troubles dans la capitale où l'on ignorait encore l'ampleur du drame<sup>59</sup>.

La lenteur des trains fut exposée en comité secret du 5 juillet par le député Guiraud qui cita un autre train de 650 blessés qui, parti de Courlandon, arriva à Lourdes 57 heures après.

Autre cas lu dans la lettre d'un combattant: "Ollivier a été blessé et transporté dans une ambulance puis à Montauban après 60 heures de chemin de fer dans un train sanitaire des plus inconfortables et qu'il fallait avoir l'âme chevillée au corps pour résister au manque d'organisation français."<sup>60</sup>

Le professeur Delbet demanda au commandant Fischer à Fère-en-Tardenois si la construction d'une ligne Nord-Sud reliant la ligne Paris-Reims à la ligne Paris-Chalons n'aurait pas résolu le problème de l'évacuation. La réponse du commandant Fischer, "On aurait eu tort de construire cette ligne", parut trop abrupte au professeur Delbet qui commente ainsi la prise de position du commandant Fischer :

"Désireux de trouver les explications de ces évacuations aussi remarquables par leur insuffisance que par leur singularité, nous avons décidé d'aller les chercher à la gare régulatrice de Fère-en-Tardenois. Ce fut une mauvaise inspiration [...] Nous avions à faire à ce redoutable esprit qui

---

57. Comité secret de la Chambre, *Journal officiel* du 29 juin 1917, interventions de Pierre Renaudel et M. Guiraud p. 400, de M. Jugy. p. 401.

58. Destinations de ces trains: deux pour Amiens, Bordeaux et Cahors, trois pour Château-Thierry, un pour Coulommiers, Cravant, Épernay, Fère-en-Tardenois, Juvisy, Maintenon et Saint-Florentin, quatre pour Paris-La Chapelle, cinq dont la destination n'est pas définie et qui comptent deux trains de 400 blessés couchés chacun dans des wagons pour blessés assis.

59. Henri Castex, *L'affaire du Chemin des Dames*, Paris, Éd. Roblot.

60. Commission de contrôle postal de Noisy-le-Sec. *Courrier du SP* 82, n° 47.

supprime jusqu'à la possibilité du progrès en affirmant qu'il n'y a plus rien à faire.[...] Nous avons cherché qui décidait du sort des trains d'évacuation.[...] Ce fut un échec plus complet encore à la gare de Fère où le commissaire régulateur nous a déclaré qu'il avait les yeux tournés vers l'Avant et non vers l'Arrière et qu'il ignorait la destination des convois."

Il aborda aussi le cas des passages à niveau qui, en bloquant alternativement la circulation, compliquèrent le trafic au lieu de le simplifier. Il suggéra de les remplacer par des passages surélevés ou souterrains. Le commandant Fischer objecta qu'aucun train n'avait été arrêté plus de trois quarts d'heure à un passage à niveau et que cette attente n'était pas grave. Il oubliait que dix arrêts de trois quarts d'heure font environ sept heures de retard. Victimes d'une étrange pratique des règles de priorité, certains trains de blessés mirent dix heures pour parcourir les dix kilomètres qui séparent Prouilly de Fismes.

En fait, il semble que le retard dans l'arrivée des trains a résulté d'un manque d'entente entre le régulateur unique de l'avant à Fère-en-Tardenois et les régulateurs des gares du Bourget, de Noisy-le-Sec et de Troyes, ainsi que de l'obligation pour les médecins des HOE de passer par le 4<sup>e</sup> bureau de la V<sup>e</sup> armée pour obtenir des trains, puisqu'il apparaît que les demandes ont sommeillé dans ce bureau. La preuve en est qu'une directive de la direction de l'arrière prescrit dès le 25 avril que les médecins pourront demander des trains aux régulateurs sans passer par le 4<sup>e</sup> bureau et, surtout, que tous les trains devaient passer par l'unique gare de Fère-en-Tardenois.

Concernant Prouilly, le commandant Fischer tenta de se défaire des critiques en affirmant qu'il aurait été inutile d'envoyer plus de trains car il aurait été incapable de charger les blessés. Le rapporteur Delbet rétorqua que c'était une erreur puisque dès le 16 avril Prouilly disposait, outre les infirmiers, de 500 hommes du génie et que plus tard l'aménagement d'une voie de 40 cm de large pouvant supporter les wagonnets porte-brancards aurait facilité le chargement. Cette divergence de vue est illustrée par le dialogue suivant, empreint de mauvaise foi : "Avez-vous pu envoyer à Prouilly tous les trains qui vous ont été demandés ? – Jamais, répondit le commandant Fischer, l'HOE n'a eu à nous demander de trains parce qu'il en a toujours d'avance – Cependant le 17, M. le sous-secrétaire d'État a dû vous demander lui-même par téléphone deux trains qui ne sont arrivés que 16 h après ! – M. le sous-secrétaire m'a demandé des trains permanents et je ne parlais pas de ceux-là." Il pensait aux trains improvisés. Le professeur Delbet, indifférent à cette nuance, rompit l'entretien : "Ce que nous pouvons dire, c'est que ce service a mal fonctionné à tous les points de vue : trains insuffisants, mauvaise composition, pas assez de places couchées, marche d'une lenteur excessive, destinations sans rapports avec les blessés transportés."

Selon Delbet, il faut appliquer les règles suivantes : avant toute offensive, faire le vide des blessés transportables hors des HOE ; régler d'avance les lignes d'évacuation et les horaires ; préparer d'avance, et au plus près des HOE, des trains pour les blessés couchés ; les HOE, même surchargés, devront continuer à fonctionner comme en temps calme ; "changer les directives de triage" dès que

la charge d'un HOE atteint ses limites ; installer un rouage, par exemple un représentant du service de santé, près du commandement, mais avec un grade et une compétence lui permettant de négocier avec des hommes "qui portent des feuilles de chêne et des étoiles méritées".

L'histoire des évacuations de blessés reste à faire.

## La grande illusion

Pour obtenir la victoire en 1918, sur les 8 400 000 français mobilisés on compta 1 397 000 tués dont 20 000 morts en captivité. S'y ajoutent 40 000 civils, 40 000 Alsaciens-Lorrains morts sous l'uniforme allemand et les innombrables morts dans leur foyer, blessés, suicidés, etc.<sup>61</sup> Soit une moyenne de 960 français morts par jour pour chacun des 1 560 jours de guerre<sup>62</sup>.

Quant aux 3 220 000 de blessés, on décompte 600 000 amputés, 40 000 gueules cassées, 140 000 gazés, des dizaines de milliers de tuberculeux, d'aliénés mentaux à vie<sup>63</sup>, d'alcooliques. On avait soigné 1 200 000 intoxiqués et 500 000 vénériens. Ces chiffres sont à moduler car beaucoup de blessés le furent plusieurs fois, par exemple amputés et gazés.

S'il y eut une victoire, ce fut celle du service de santé qui y gagna l'autonomie qu'on lui refusait jusqu'alors. Les souffrances des poilus n'avaient guère compté en dehors de la zone des combats. Abel Ferry raconte qu'en août 1917, ayant exprimé au président de la République sa crainte que la guerre ne dure encore un hiver ou deux, il se vit répondre : "Il faut souhaiter qu'elle durera encore longtemps!"<sup>64</sup>

Les poilus qui s'en étaient sortis plus ou moins indemnes étaient heureux mais souffraient d'avoir survécu à leurs camarades. Dès l'Armistice, après la joie de leur retour au foyer, l'opinion publique fut captée par la grippe espagnole, le traité de Versailles, l'affaire Landru. Malgré les rapports, souvenirs et romans, l'essentiel de la guerre vécue par le poilu ne fut qu'à peine exploré. On se hâta d'oublier.

D'après Roland Dorgelès, alors qu'on avait plaint, admiré et flatté les poilus, on avait craint leur retour au foyer. On les regarda comme des bons sauvages qu'il valait mieux ne pas contrarier. On en fit des dupes en les payant par des discours, un carnet de pécule, 52 francs pour s'habiller, quelques sous de pension aux mutilés, un morceau de pain aux veuves<sup>65</sup>. Protégés par l'euphorie de la

---

61. Le décompte des décès causés par une blessure de guerre fut suspendu en octobre 1919.

62. Chez l'ennemi on compte 1 800 000 tués, 4 000 000 blessés, 500 000 civils morts de faim.

63. Ce n'est que vers 1970 que le corps médical reconnut les traumatismes dus aux horreurs de la guerre de 14-18, tel celui de "l'obusite", comme désordres psychologiques post-traumatiques. Jusqu'alors une des formes de psychose traumatique avait été identifiée comme une perte de contrôle, mais au front c'était de la lâcheté.

64. A. Ferry, *Les carnets secrets*, op. cit., p. 185.



victoire, les embusqués refirent surface et les trafiquants étalèrent leurs millions, alors qu'un orphelin de guerre n'avait droit qu'à 17 sous par jour.

On avait dit aux mobilisés "Vous avez des droits sur nous", mais ils durent lutter pour acquérir et défendre ces droits. Malgré les défilés, les stèles du souvenir, les décorations, les associations et les ligues, les rescapés du front apprirent à se taire et à ruminer leurs misères passées dans l'incompréhension, mère de l'indifférence.

René VERQUIN<sup>66</sup>

---

65. *Le barbelé*. Almanach du combattant, 1988, p. 40.

66. L'auteur tient à exprimer ses remerciements à Mme Maynial, directrice des archives du Sénat, à Mme Blondet-Bisch, responsable de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, à Mme Villié de l'association Histoire du massif de Saint-Thierry, au Dr A. Ségal, président de l'association Histoire des sciences médicales, aux archivistes du Service historique de l'Armée de terre et à ceux de l'hôpital du Val de Grâce à Paris, ainsi qu'au colonel Potiron et à l'association Soissonnais 14-18.



## Dire l'indicible Les carnets de Lucien Laby

Le témoignage écrit des médecins du champ de bataille représente une forme marginale du discours médical de la Grande Guerre. En effet, moins de vingt médecins ont rapporté leur expérience du front. La règle générale est le mutisme. Pourtant ils partageaient l'intimité acquise par le monde combattant, avec la violence nouvelle des combats et la vision des corps morts et mutilés sur le champ de bataille. Mais les médecins du front ont tu leur expérience. En ce sens, leurs écrits constituent une exception.

L'exception semble se justifier par la difficulté à dire ce qui apparaît comme indicible, à trouver les mots pour décrire l'inimaginable. "Écrire, c'est hurler sans bruit"<sup>1</sup>, notait Marguerite Duras. C'est aussi parvenir à transposer les images de la sphère psychique à la sphère scripturale, passer du vécu à l'écrit.

L'écriture du témoignage est exempte de tout caractère médicalisé. Lucien Laby, comme les autres médecins-témoins du front, n'a pas recours aux mots cliniques pour décrire ce qu'il voit. Le médecin du champ de bataille demeure plus spectateur qu'acteur, son rôle est plus passif qu'actif.

Le texte de Lucien Laby se présente sous la forme de notes prises au jour le jour. La spontanéité et la fraîcheur dominent le récit et constituent les traits caractéristiques de son journal. En ce sens, son écriture se distingue de celle de l'expérience concentrationnaire. En effet, dans le cas du témoignage des survivants des camps, l'écriture ne résulte d'aucune note, la situation traumatique vécue "s'oppose à la tenue d'un journal ou d'une chronique rédigée au quotidien"<sup>2</sup>. Mais la distance entre ce qu'il a vu et le moment où il le rapporte n'interdit pas le travail de re-mémorisation des scènes dont la précision suggère un rapport récurrent avec la ou les scènes constitutives du trauma.

La publication du témoignage de Lucien Laby est particulièrement récente. Celle des autres médecins du front intervient surtout après la guerre, accompagnant ainsi le mouvement général du témoignage combattant, et même si aucune écriture ne fut réalisée dans l'instant même du trauma le contenu rend compte d'une écriture spontanée de l'expérience de guerre.

Un autre caractère distinctif s'applique tout spécialement au témoignage de Lucien Laby : la longévité de son récit et de son expérience du champ de bataille. En effet, sa présence sur le front et dans sa proximité immédiate est tout

---

1. Marguerite Duras, *Écrire*, Paris, Gallimard, 1993, p. 28.

2. Arnaud Tellier, *Expériences traumatiques et écriture*, Paris, Anthropos, 1998, p. 28.

à fait exceptionnelle. Elle s'étend sur la période août 1914-octobre 1917, au terme de laquelle on lui propose "d'aller dans une ambulance chirurgicale automobile"<sup>3</sup>, à l'arrière du front. Alors que les médecins-témoins de la Grande Guerre rapportent pour l'essentiel une ou deux scènes à caractère traumatique (très souvent liées au choc des premiers combats), rarement plus, ce qui frappe dans le récit de l'expérience de guerre de Lucien Laby, c'est la multiplication des scènes traumatiques. On en relève près d'une quarantaine ! À noter que le rythme de ces passages-clés se fait plus haletant à mesure que l'auteur rapporte une scène traumatique, pour retomber ensuite comme s'il n'était pas possible de le soutenir plus longtemps. Dans le récit de Lucien Laby comme dans l'ensemble des témoignages de médecins du front, la relation avec le corps des combattants morts ou mutilés sur le champ de bataille constitue l'élément matriciel à partir duquel s'articule l'écriture du trauma.

Cette dernière est avant tout d'ordre sensoriel. Dans la hiérarchie des sens, la vue des corps intervient en premier. C'est en effet à partir de l'expérience visuelle que la description s'engage, c'est l'acte premier du témoignage. Dans le texte de Lucien Laby, on trouve les mots ou les expressions de "spectacle horrible", "d'horreurs", de "spectacle horrible du champ de bataille", "d'indescriptible chaos", de "tableau lamentable", de "vision horrible", de "charnier épouvantable", ou encore "c'est épouvantable", "c'est une vision horrible", "c'est horrible", "quel cauchemar que cette vision"...

Si ces mots ou expressions désignent le spectacle visuel du champ de bataille, ils soulignent aussi la limite de ce qui peut être dit. Au-delà, le témoin semble ne plus pouvoir décrire ce qu'il voit. L'état du "spectacle des corps" rend difficile, voire impossible, la représentation écrite de ce à quoi il se trouve confronté.

L'état des corps, la gravité des traumatismes corporels observés sur le champ de bataille rendent difficile la transposition de ce qui est vu par l'auteur. Lucien Laby exprime la dislocation, l'anéantissement des corps en ces termes: "partout des morts", "de la première tranchée et des boyaux, il ne reste rien", "mis en miettes, on n'en retrouve qu'une boue rouge", "Ils ont été bousillés à sept ou huit, par le même obus". L'auteur souligne également la difficulté à reconnaître ou à identifier parfois ce qu'il voit. Il écrit ainsi le mardi 3 octobre 1916: "Un autre poilu, à cinq mètres, est coupé en deux. Le ventre seul et les jambes restent. Impossible de savoir qui c'est: les intestins sont éparpillés, c'est horrible."<sup>4</sup>

Dans le récit de la déshumanisation des corps sur le champ de bataille, les viscères occupent une place importante: "Dupont, un coureur cycliste a une énorme plaie abdominale par où sortent les intestins. Horrible. Très courageux. Il

---

3. Lucien Laby, *Les Carnets de l'aspirant Lucien Laby, médecin dans les tranchées*, Paris, Bayard, 2001, p. 270.

4. *Ibid.*, p. 196.

est foutu.”<sup>5</sup> Dans une autre séquence, l’auteur écrit : “Mon ami Faivre charge en tête. Blessé mortellement en arrivant dans la tranchée ennemie. Il crache le sang. Les derniers qui le voient déclarent qu’il fut descendu dans une sape boche, le sacrum arraché, les intestins pendant par là. C’est horrible.”<sup>6</sup>

Une autre partie du corps, la tête, à savoir le visage, le crâne et son contenu, participe pour une large part au phénomène de déshumanisation. Ce caractère se trouve renforcé lorsque le médecin-témoin connaît personnellement le blessé : “Le caporal Carpentier, que je fais asseoir devant moi pour le panser, me cause encore très distinctement avec un hémisphère cérébral hors du crâne – et que je tiens dans une compresse dans ma main ; il me répète : “Oh ! Monsieur le major, comme je voudrais dormir ! Laissez-moi dormir.” De fait, le pauvre bougre s’endort... au bout de deux heures, pour bien longtemps hélas !”<sup>7</sup>

Le dernier élément corporel qui préside à la représentation des scènes traumatiques a trait à l’état des membres, bras ou jambes : “Boileau a le mollet droit arraché complètement ainsi que la moitié de la cuisse. Lui aussi est très courageux malgré ses terribles plaies : le pied ne tient plus que grâce aux os. Autres blessures : la moitié de la fesse enlevée. Bras cassé.”<sup>8</sup>

C’est le caractère déshumanisant de ces trois types d’atteintes corporelles qui suscite le trauma chez le médecin du champ de bataille, ce à quoi aucune pratique du temps de paix ne l’a préparé.

Dans la hiérarchie des sens, l’odorat intervient dans le récit du médecin-témoin après le visuel. Le choc est d’abord d’ordre visuel. Ensuite seulement s’impose l’olfactif. La relation olfactive avec le corps des morts est dominée par l’idée d’imprégnation liée au processus de décomposition des cadavres qui contribue à l’exacerbation des odeurs : “On arrive dans un petit chemin creux plein de cadavres. Cela empeste ; c’est écœurant. Les ornières très profondes du chemin ont été comblées de cadavres par les Anglais, pour permettre aux voitures de passer...”<sup>9</sup>

Dans son journal, Lucien Laby associe très souvent la relation olfactive aux corps de l’ennemi, que l’auteur désigne sous le terme de “Boche”. C’est la violence même de l’ennemi dans sa “barbarie” et dans sa “bestialité” qui suscite la répugnance chez le médecin-témoin. On relève ainsi dans son texte : “Que de viande boche démolie dans tous ces champs !”, “Pour accéder à notre abri (bien blindé avec les rondins), nous sommes obligés de marcher sur une couche de cadavres boches : c’est inouï ce qu’il y en a plein les boyaux. À un point qu’on ne peut pas mettre les pieds à côté...”<sup>10</sup>. Le mercredi 29 septembre 1914, Lucien Laby note : “Dans les boyaux, on marche sur les tas de Boches crevés. Ah ! Ceux-

---

5. *Ibid.*, p. 104.

6. *Ibid.*, p. 159.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, p. 104.

9. *Ibid.*, p. 193.

10. *Ibid.*, p. 121.

là ont voulu venir en France ! Ils y restent... et pour longtemps.” Dans une autre séquence, il rapporte : “On a enfin recouvert les macchabées boches dans les boyaux, avec un peu de boue. Les boyaux sont maintenant d’une élasticité remarquable : le Boche fait ressort. Matinée calme.”<sup>11</sup> Plus loin encore, il écrit : “On est sans liaison aucune avec la première ligne, tant les feux sont violents depuis hier. Je reste dans la sape boche, où nous dormons en compagnie de deux Boches crevés qui fouettent légèrement !”<sup>12</sup>

La relation tactile aux corps est plus rarement évoquée par Lucien Laby, comme dans la plupart des témoignages médicaux. Elle souligne cependant une pratique médicale du champ de bataille qui répond à l’urgence par une gestuelle très brève consistant le plus souvent à injecter, à poser le premier pansement pour arrêter l’hémorragie. Les interventions chirurgicales se pratiquent plus en retrait, exceptionnellement au poste de secours, davantage à l’ambulance chirurgicale, structure sanitaire la plus adaptée pour ce type de soins.

Surtout, l’auteur insiste sur ses conditions de travail que ceux de l’arrière ne parviennent toujours pas à se représenter : “samedi 30 septembre, la nuit, blessés. Je vais à 500 mètres des lignes, sur un terrain plat comme la main. Impossibilité absolue de faire la lumière : on panse les plaies en tâtant pour juger de leur place, de leur étendue, avec les doigts plein de boue – dans une nuit noire. Et on a eu parfois le culot d’attaquer les médecins de bataillons dont le premier pansement est trop souvent insuffisant ! Mais, bande de lâches qui êtes dans les hôpitaux et n’avez jamais vu le feu, venez donc voir ici, une nuit seulement, et après vous aurez le droit de causer !! De plus, nous n’avons pas d’eau : les tonneaux de ravitaillement ont été versés. Nous avons soif.”<sup>13</sup>

Le contact tactile avec le corps des morts revêt parfois un caractère fortuit, comme le rapporte Lucien Laby lorsqu’il écrit le mardi 10 octobre 1916 : “C’est une vision horrible : on s’enfonce dans la boue jusqu’aux genoux, entre les morts ; la lune éclaire ça : on a l’air de se battre avec eux tant on fait d’efforts pour s’en dégager... Fatigue.”<sup>14</sup>

L’ouïe est le dernier élément constitutif de l’écriture traumatique. Il n’est rapporté que de manière très exceptionnelle dans ce type d’écrits. Lucien Laby évoque ainsi les hurlements “d’un autre, un coiffeur, ramené dans une toile de tente d’où sortent ses entrailles qui pendent en dehors : je n’oublierai jamais ses hurlements de douleur et son masque de damné.”<sup>15</sup>

Dans son récit, Laby manifeste parfois de la compassion à l’égard des morts, quand il écrit notamment : “Les malheureux soldats blessés et morts gisent

---

11. *Ibid.*, p. 123.

12. *Ibid.*, p. 193.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*, p. 200.

15. *Ibid.*, p. 177.

sur le sol...” Il tend aussi à une certaine héroïsation des vivants. L’auteur insiste notamment sur la “bravoure extraordinaire”, le “courage” des blessés. Un trait d’écriture qui se retrouve de manière beaucoup plus marquée dans le témoignage des médecins de l’arrière, dont Georges Duhamel est l’archétype. L’ennemi blessé bénéficie également de sa considération : “Un 3<sup>e</sup> gros obus, tout à côté, jette les bonshommes par terre et nous précipite sur notre blessé qui nous crie que nous allons nous faire tuer. Il y a une véritable bouillie de Boches. Un grand Allemand, qui ressemble à Maurice et que j’avais remarqué pour cela, se tord à mes pieds, dans une mare de sang : il a un gros éclat, comme le poing dans le poumon : il met six heures pour mourir. Ça a beau être un Boche, c’est poignant.”<sup>16</sup>

Le médecin-témoin exprime aussi un sentiment de culpabilité imputable à l’impuissance, voire dans certains cas à l’abandon des blessés. Le très grand nombre de blessés à relever sur le champ de bataille et la gravité des traumatismes observés obligent le médecin à effectuer un “tri” parmi les combattants : “Que de blessés ! Que d’horreurs ! Tous supplient qu’on les soigne et les emmène les premiers”<sup>17</sup>. Plus loin, il écrit : “Quel tableau lamentable quand tombe la nuit et que, par conséquent, les relations deviennent possibles avec l’arrière, que de voir ces pauvres diables vous tendre les mains, de les entendre vous supplier de les évacuer avant le jour ! – “Monsieur le Major, faites-moi porter, je sens que je vais mourir !” – “Et moi, je ne peux plus : il y a trois jours que je suis là !” – “Monsieur Laby, moi, je suis de la Marne, on est pays, ne me laissez pas crever là”, etc. C’est épouvantable, simplement. Je fais encore de mon mieux, mais quelle impuissance !”<sup>18</sup>

Le journal de Lucien Laby rend compte d’une expérience sensorielle totale constitutive du trauma. La déshumanisation, la décomposition, la brutalité faite aux corps des combattants constituent le socle de l’expérience traumatique du médecin-témoin Lucien Laby, à partir de laquelle s’effectue un travail d’écriture capable d’apprivoiser et de mettre à distance du trauma.

Sophie DELAPORTE

---

16. *Ibid.*, p. 239.

17. *Ibid.*, p. 51.

18. *Ibid.*, p. 51.





## Un solidus franc découvert aux environs de Laon

Dans le domaine de la frappe monétaire, les imitations franques du VI<sup>e</sup> siècle avec la titulature d'Anastase sont relativement variées. Elles se définissent par leur style "barbare", l'ajout de marques spécifiques ou encore une importante dégénérescence des légendes. Un certain nombre d'entre elles sont connues grâce au trésor de Chinon, dont seulement les descriptions de 37 des 81 solidi furent publiées<sup>1</sup>. Cependant, malgré leur nombre, leur datation est vague : de l'an 500 à l'an 580 selon Grierson et Blackburn<sup>2</sup>. L'attribution à leurs ateliers d'émission reste encore fragmentaire. C'est de l'une d'entre elles, trouvée au XX<sup>e</sup> siècle dans la région de Laon, près de la zone qui servait de frontière entre les royaumes francs de Neustrie et d'Austrasie, qu'il est question ici. Elle appartient à une collection particulière.

Ce solidus<sup>3</sup> présente un double intérêt : tout d'abord son lieu de découverte, bien que peu précis, est connu, ce qui est relativement rare dans les anciennes collections ; ensuite, cette monnaie semble ne pas être répertoriée avec ce revers, lequel est assez modifié par rapport à l'original en cours à Constantinople.



*Avers et revers du solidus découvert dans le Lannois. Coll. part.*

Sur l'avvers, on trouve le buste impérial diadémé, cuirassé et casqué de face. Il tient dans la main droite une lance posée sur l'épaule et dans la gauche un bouclier orné d'un cavalier bondissant vers la droite ; la légende

1. C. Robert, "Trésor de Chinon", *Annuaire de la Société Française de Numismatique*, t. 6, 1882, p. 164-178.

2. P. Grierson et M. Blackburn, *Medieval European Coinage*, t. 1 : *The Early Middle Age (5<sup>th</sup>-10<sup>th</sup> centuries)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 463.

3. Le solidus pèse 4,30 g pour un diamètre réel de 20 mm.

“DN ANASTA-SIN-S PP AVG” (les “A” étant non barrés), comporte deux césures : la première faite par le casque du buste, la seconde par la haste de l’empereur. La facture est assez maladroite, surtout au niveau du portrait qui présente un visage caractéristique des émissions franques<sup>4</sup> ; de plus, au niveau de la seconde césure, le flanc semble être légèrement sur-frappé, laissant apparaître un doublement de la lance.

Au revers, la victoire debout à gauche est extrêmement stylisée. Elle tient dans la main droite une longue croix. Nous trouvons en outre un petit globule derrière sa tête. Elle est accostée à droite par une étoile à huit rais, et à gauche par une lettre très déformée pouvant être un “V”. Elle est entourée par la légende “VADTORI-TVAVGGGA” (le “D” semblant être la contraction du “I” et du “C” rétrograde) ; comme sur l’avers, les “A” ne sont pas barrés ; à l’exergue on a la marque immobilisée “CONO(D)” (le “N” rétrograde).

Nous pouvons comparer ce solidus<sup>5</sup> avec un autre provenant du trésor de Chinon, qui porte également au revers un monogramme et présente une grande analogie avec notre monnaie. En effet, nous trouvons sur l’avers la légende “DN ANASTA-SIV-S PF AVG”, avec les mêmes césures, entourant un buste de facture semblable, et au revers une victoire de profil tenant une longue croix entourée de la légende “VICTORI-A AVGGGA”, accostée d’un “L” et d’une étoile, avec “COMOB” à l’exergue.



Le solidus découvert à Chinon.

Étant donné la longue période de frappe de ces monnaies – elles ont été frappées sous les règnes de Clovis et de ses fils –, il est normal de trouver ces légendes immobilisées tant au niveau de la titulature impériale – qui n’était plus forcément en cours lors de l’émission – qu’au niveau de la légende et de l’exergue du revers, comme c’est le cas pour le “A” finalisant la légende de revers, correspondant à la marque de la première officine de Constantinople, mais n’ayant plus aucun sens sur cette frappe. Il est intéressant d’étudier le niveau des dégénérescences et des stylisations en ce qui concerne les légendes et les figura-

4. A. de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers*, Société Française de Numismatique, Paris, 1892, t. V, p. 17-25 ; cf. les sols d’or imités d’Anastase avec une lettre dans le champ de revers : n° 5045 à 5069. Voir aussi P. Grierson et M. Blackburn, *op. cit.*, p. 463, voir les monnaies du même type n° 347-348.

5. A. de Belfort, *op. cit.*, p. 20, monnaie n° 5054 pesant 4,40 g.

tions, qui est généralement considéré comme étant en rapport avec la durée écoulée entre la frappe du type et celle de l'imitation.

Le revers de notre solidus – qui semblerait ne pas être répertorié avec cette légende particulièrement dégénérée – présente dans son champ une lettre interprétable comme une marque d'atelier, ces marques étant probablement apparues en même temps que la mise en place des monogrammes des rois burgondes aux revers de leurs émissions, c'est-à-dire après la victoire de Vouillé sur les Visigoths en 507<sup>6</sup> – ce qui précise quelque peu les datations fournies précédemment (la date de fin de ce type de monnayage étant sûrement antérieure de plusieurs années à 580, ce qui peut être mis en relation avec la réforme du monnayage de l'or après la mort de Clotaire I<sup>er</sup> en 561<sup>7</sup>).

Les marques royales des Burgondes furent principalement identifiées au début du XIX<sup>e</sup> siècle et attribuées aux trois derniers rois de la dynastie : Gondebaud, Sigismond et Gondomar II (pour lequel les monnaies au monogramme “MAR” étaient encore incertaines au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>). Nous pouvons voir sur la figure 3 un solidus de Gondebaud<sup>9</sup> frappé entre 507 et 516, portant à l'avvers la légende en usage à Byzance, “DN ANASTA-SI-VS PR AVG”, entourant le buste cuirassé de face de l'empereur (le remplacement du second “P” par la lettre “R”, indiquant le titre de *Patricius Romanorum*, attribué soit à Gondebaud selon M. Lenormand, soit à l'empereur selon le Vicomte Ponton d'Amécourt<sup>10</sup>). Au revers, nous trouvons la légende “VICTORI-A AVGGGN” entourant une victoire à gauche tenant une grande croix avec l'exergue “CONOB'” et accostée à sa gauche par le monogramme royal “GB”.



*Solidus attribué à Gondebaud.*

6. P. Grierson et M. Blackburn, *op. cit.*, p. 111-117; J. Lafaurie et J. Pilet-Lemière, *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France (v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup> siècles)*, Cahiers Ernest-Babelon, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 16-20; J. Lafaurie, “Trésor de monnaies du vie siècle découvert à Alise-Sainte-Reine en 1804”, *Revue Numismatique*, 6<sup>e</sup> série, t. XXV, 1983, p. 119-120.

7. J. Lafaurie et J. Pilet-Lemière, *op. cit.*, p. 21.

8. A. de Belfort, *op. cit.*, monnaies au monogramme “AMR”, n<sup>o</sup> 5319-5328, p. 97-100, tantôt attribuées à Vannes, à Chanaan, à Magalona, à l'Armorique en général ou au roi Amalaric.

9. Ponton d'Amécourt, “Excursion numismatique dans la Bourgogne du VII<sup>e</sup> siècle et sur les frontières de l'Austrasie”, *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, Paris, 1866, monnaie n<sup>o</sup>1, pesant 4, 35 g., p. 8, planche VI.

10. Ponton d'Amécourt, *op. cit.*, p. 9-10.

Cependant, cette phase du monnayage franc comporte encore trop d'incertitudes, ce qui nous empêche en particulier d'attribuer la majorité de ces monnaies à un atelier précis, si toutefois nous considérons les lettres placées au revers comme des marques d'ateliers (car nous pourrions également y voir des marques d'émission).

C'est pourquoi il est très important de connaître le lieu de découverte de ces monnaies (qui sont malheureusement trop souvent trouvées dans des collections oubliées, sans aucune précision sur leur origine). Cela nous permettrait d'avoir de plus amples renseignements sur leur diffusion et peut-être, par la suite, sur leur origine. En ajoutant ce solidus à la liste des monnaies franques du VI<sup>e</sup> siècle trouvées dans l'Aisne<sup>11</sup>, nous espérons contribuer à une meilleure connaissance de ce monnayage.

Benjamin LEROY

---

11. Qui comporte déjà plusieurs monnaies d'or frappées par les peuples barbares avec la titulature d'Anastase – Burgondes, Ostrogoths et Francs (trouvées à Laon pour ces deux derniers peuples : n° 2408 et 2408/4); J. Lafaurie et J.Pilet-Lemière, *op. cit.*, p. 36-43.

## Des exécutions sommaires de civils en août 1914

Août 1914, l'armée allemande applique le plan Schlieffen, traverse la Belgique, atteint Saint-Quentin fin août, puis Laon début septembre. L'armée française, en retraite, n'hésite pas à procéder à des exécutions sommaires de civils français considérés comme traîtres. Après la guerre, la Ligue des droits de l'homme entreprend de revenir sur les injustices commises. Il en est ainsi dans le Laonnois à propos de Nicolas Mertz et Jules Copie.

Le 7 mars 1925, le secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme prononce une conférence sur les affaires Mertz et Copie, un sous-officier et un instituteur condamnés à mort par un conseil de Guerre et fusillés en 1914 pour "intelligence avec l'ennemi"<sup>1</sup>. Le 9 août, le responsable local de la Ligue, Henri Guernut<sup>2</sup>, présente, dans son discours annonçant leur réhabilitation<sup>3</sup>, les faits de 1914 ainsi que les erreurs commises par une justice militaire expéditive et les difficultés rencontrées pour réhabiliter les deux hommes. En voici le récit.

### Le cas de Nicolas Mertz

#### L'exécution de Mertz

Le 28 août 1914, pendant la retraite, le parc du 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie cantonne dans l'Aisne, à Pierrepont. Le soir étant venu, le maréchal des logis Sabry, aujourd'hui receveur ruraliste à Beautor, s'est attablé au débit de Monsieur Nicolas Mertz avec un de ses camarades, sous-officier comme lui, Monsieur Breton, aujourd'hui hôtelier à Boran, dans l'Oise.

Ayant bu le café et rempli leurs bidons, ils s'attardent à faire la causette avec le patron et la patronne. La journée a été longue et fatigante : il est temps d'aller dormir. Mais d'abord il faut payer les consommations. Sabry vide sur la table le contenu de sa poche, une véritable poche de soldat où on trouve de tout : un porte-monnaie, du tabac, une montre, un chargeur de mousqueton avec deux cartouches. Breton, qui a perdu son chargeur, demande à Sabry de lui donner le sien. Il le prend, enlève les deux cartouches. Mertz, qui les a suivis du regard, se

---

1. *Hommes et libertés*, 97-98, déc. 1997-janvier-février 1998, p. 29.

2. Cf. *Henri Guernut (1876-1943), un défenseur des droits de l'homme, député de Château-Thierry*, Paris, L'Harmattan, 2002.

3. Henri Guernut, *Mertz et Copie*, conférence prononcée à Laon le 9 août 1925, Paris, Ligue des droits de l'homme, 1926, 32 p.

rapproche d'eux. C'est l'époque où chacun, naïvement, collectionne les souvenirs d'une guerre qui, croit-on, doit être courte. "Vous devriez bien, messieurs, me laisser ces deux petits objets-là !" On les lui laisse, et les deux sous-officiers s'en vont coucher dans la grange voisine.

Le lendemain, à quatre heures, Sabry entend son nom de l'autre côté de la porte. "Sabry ! – Présent !" Il se lève, se secoue, sort de la grange, et voit en face de lui le chef d'escadron Matters, commandant du parc, qu'accompagnent trois gendarmes de la brigade de Liesse. "– Sabry, ignorez-vous que les cartouches sont propriété de l'État ? – Non, mon commandant ! – Eh bien ! hier soir, vous en avez remis deux à quelqu'un. Et savez-vous à qui ? À un agent d'une puissance étrangère. Gendarmes, arrêtez-le !"

Sabry est conduit au bureau du commandant où il retrouve le débitant Nicolas Mertz, arrêté avant lui. On leur annonce que pour détournement d'objets appartenant à l'État ils passeront en conseil de guerre. Une voiture est requise ; ils sont emmenés tous deux à la gendarmerie de Liesse. Mertz est mis au cachot ; Sabry, jugé moins dangereux, est laissé dans la cour. Puis à trois heures, départ pour Laon où l'on arrive à cinq heures. Cela se passe le 29 août alors que le reste du 45<sup>e</sup> a quitté la ville dès le matin, où tous les services ont évacué, où une succession d'ordres et de contre-ordres donnent l'impression d'une grande "pagaïe". Les deux hommes sont enfermés dans les sous-sols de l'hôtel de ville.

"Nous attendons une heure, se rappelle Sabry. Deux douaniers arrivent, baïonnettes au canon, et en route pour Saint-Marcel<sup>4</sup>, où se trouve le quartier général. On nous flanque dans un taudis, une manière de sous-sol sans fenêtre, où il y a un peu de pommes de terre pourries, des bandits, des déserteurs devant l'ennemi, environ une quinzaine.

Je vois un civil que je crois connaître ; il se lamente lui aussi ; en effet, c'est le beau-frère de Dumoutier, fils de l'ancien maire de Servais : Léon Vasseur, cultivateur de Montbérault. Il me raconte son histoire. Cultivateur, il est aussi mobilisé mais obtient un sursis de cinquante jours pour terminer sa moisson ; il est dans les champs, avec sa fillette ; il coupe, il lie avec ses domestiques ; une superbe limousine s'arrête à proximité de lui ; un lieutenant de gendarmerie en descend. C'est le fameux lieutenant Lambert qui commande la maréchaussée de la V<sup>e</sup> armée. Il demande : "– C'est vous, Monsieur Vasseur ? – Oui. – Veuillez, je vous prie, monter en auto avec moi et venir à la mairie où j'ai besoin de renseignements. "Vasseur monte et, passant devant la mairie, demande pourquoi il ne descend pas. Réponse du lieutenant : "Je vous arrête pour colportage de fausses nouvelles ; vous avez dit hier que les Boches étaient à Saint-Quentin. "En effet, le 28 août, les Allemands étaient à Saint-Quentin. Où y a-t-il fausse nouvelle ? Je lui narre à mon tour mon histoire ; nous nous lions d'amitié,

---

4. Quartier de Laon situé près de la gare.

et comme le conseil de guerre est peut-être encore loin, nous décidons que nous marcherons toujours côte à côte.

Le dimanche 30 août, il arrive encore de drôles d'individus et aussi de bien braves gens arrêtés pour des motifs futiles [...] Peut-être sommes-nous bien cinquante dans cette cave. Dans l'après-midi, on se décide à nous jeter un tibia de vache et une boule pour tout le monde alors qu'il y a deux jours qu'on n'a pas mangé ! Mais nous ne sommes qu'au commencement. C'est ici que le chemin de croix commence."

31 août. Assurément l'ennemi arrive, car le canon se rapproche et la retraite se précipite. À cinq heures on ouvre la porte : il faut partir vite, très vite. Le triste convoi de prisonniers s'en va sur la route de Bourg-et-Comin, encadré par des gendarmes à cheval et à bicyclette.

Mertz est, comme on dit, un homme puissant ; il a plus de cinquante ans et pèse plus de cent kilos. Avec cela, cardiaque, diabétique ; sous une chaleur torride, il est bientôt essoufflé. À Presles-et-Thierny, il tombe. "Si tu ne marches pas, lui crie le lieutenant de gendarmerie qui conduit le convoi, je t'exécute sur-le-champ." Mertz s'évertue, il se raidit, il se relève. Un peu plus loin, il tombe et ne peut plus se relever lui-même. Ce sont les gendarmes qui le remettent sur ses jambes. "Allons, debout, Boche ! Debout, espion ! Tu as suivi les troupes françaises de Brest jusqu'au camp de Châlons. Marche, espion ! Boche !" Et, sur lui, sur son corps et sur sa tête, coups de dragonne et coups de plats de sabre s'abatent comme grêle. Il tombe encore. "Debout ! Marche ! Espion ! Boche !" Pour qu'il avance, on lui enfonce dans la peau les pointes de sabre. Par le sang qui coule on le suit à la trace. À la fin, comme il est à bout de force, on lui accorde la faveur de saisir, derrière une voiture, la corde de brêlage. Même ainsi aidé, ainsi traîné, il ne peut plus suivre. On consent à le monter en voiture.

Mais voici Bourg-et-Comin. Vous ne voudriez pas que pour traverser le village le prisonnier reste couché comme un privilégié. Dans le village, tout le monde debout ! Debout le Boche ! Debout l'espion ! On le descend, on le dresse, on le pousse. Il s'affaisse. On nous engouffre, continue/ Sabry, dans le bâtiment de la pompe, tous exténués. Et nous nous couchons sur la dalle de ciment, dans l'anxiété de savoir de quoi le mardi 1<sup>er</sup> septembre sera fait. Pendant cette nuit, Mertz ne bouge plus beaucoup. Moralement il est déjà mort.

Au point du jour, vers quatre heures et demie, le convoi se remet en marche en direction de Jonchery-sur-Vesle. On sort du village. Mertz, qui est mourant, fait effort. Il se traîne encore cinquante mètres et il tombe sur le côté droit de la route. Ce sera la dernière fois. Le lieutenant l'informe qu'on va lui appliquer la loi martiale s'il ne se lève pas. "Je suis peut-être, dit Sabry, à dix mètres en avant de lui. Il me fait demander et, couché sur le bord du fossé droit longeant la route de Jonchery, il me dit : "Maréchal des logis, je n'en peux plus, je vais mourir. Je vous prie respectueusement de faire savoir à ma famille l'endroit où je repose.""

À en croire, Monsieur Vasseur, le lieutenant a encore insisté : "Oui ou non, veux-tu marcher ? – Mon lieutenant, je ne peux pas. – Alors, tu refuses ?" Le lieu-

tenant remet alors son revolver chargé à un gendarme cycliste. Une double détonation : une balle de revolver dans l'oreille, l'autre à la tempe. "Justice est faite". En fait, l'iniquité est consommée.

### La réhabilitation de Mertz

Le secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme explique le processus de révision. Il faut à la Ligue quelque quinze interventions, entre le 5 septembre 1921 et le 9 août 1923, auprès du ministre de la Guerre, Maginot, pour obtenir sa réhabilitation. Elle utilise tout l'arsenal juridique pour arriver à ses fins. Après la sixième intervention, le 8 décembre 1922, et alors que le ministre s'obstine à ne pas répondre, elle décide de poser une question écrite dans *l'Officiel*. Selon la loi, le ministre doit alors répondre dans les dix jours. Celui-ci se décide enfin le 1<sup>er</sup> février 1923 et couvre le lieutenant d'escorte : "Les résultats de l'enquête permettent de conclure qu'il n'y a pas eu meurtre, mais exécution d'un prisonnier suspect que le chef d'escorte a estimé, l'ennemi le suivant de près, ne pouvoir laissé en arrière sans danger pour la sécurité de l'armée en retraite."

Henri Guernut conteste. D'une part, l'exécution est une opération régulière, prévue par la loi. Or, rien contre Mertz n'a été régulier; tout s'est fait au mépris de la loi. Pour qu'il y ait exécution, il faut qu'il ait jugement, donc instruction, enquête. Rien de cela dans le cas de Mertz. Donc, s'il n'y a pas eu exécution, il y a eu meurtre. D'autre part, comment parler de "prisonnier suspect" à propos de Mertz? Il est né au Luxembourg, voilà sa faute ! Il est en France depuis vingt-sept ans, naturalisé français. Les attestations, unanimes, ne tarissent pas d'éloges sur lui : "Franc, jovial, ne cachant pas sa pensée", reconnaît tout le village; "Honorable commerçant, parfait honnête homme, écrit l'ancien maire Lacroix. Ses opinions étaient franchement républicaines." Son adversaire aux élections municipales avoue qu'il était excellent républicain. Nommé par le préfet membre du Bureau de bienfaisance, il s'acquittait de ses fonctions avec dévouement. "Je l'ai toujours considéré comme un honnête homme, incapable à mon avis de trahir la France", témoigne-t-il.

Le notaire de Bucy-les-Pierrepont, Pol Larcher, tient les mêmes propos. Une pétition portant 130 signatures des habitants de Pierrepont et de Liesse l'affirme bon citoyen, ami de la France et respectueux de ses lois. Sa conduite n'a jamais donné lieu à aucune suspicion. Tous sont persuadés que son exécution sommaire et sans jugement a été le résultat d'une lamentable erreur des troupes françaises. Ce serait une œuvre de justice en même temps qu'une satisfaction morale pour sa veuve de réhabiliter sa mémoire.

Parallèlement à la procédure de réhabilitation, le secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme enquête lui-même. Au cours de celle-ci, il questionne le lieutenant responsable, devenu capitaine :

"- Vous ne pouviez, dites-vous le laisser sans danger en arrière; il fallait le conduire en avant.



- Je n’avais pas de voiture.
- Erreur ! Vous en aviez, puisque, un moment, vous l’y aviez monté. Et si vous n’aviez pas de voiture pour transporter des blessés, vous les achèveriez ?
- Mertz s’est rebellé.
- Comment ? Par quels gestes, s’il vous plaît ?
- Il s’est couché sur la route.
- Quoi ! Voici un homme qui a plus de cinquante ans et pèse plus de cent kilos, qui est malade, qui n’a pas mangé depuis trois jours, que vous avez poussé l’épée dans les reins sous un soleil torride, et qui est meurtri jusqu’au sang ! Il est à bout de forces, il s’affale, il se couche : vous appelez cela se rebeller ? Nous n’employons pas le même vocabulaire.
- J’ai eu l’impression qu’il ne voulait plus avancer...
- Vous avez eu l’impression... Et c’est sur une impression que vous le condamnez ? Admettons, en effet, qu’il n’ait pas voulu avancer, admettons que ce soit un suspect, un espion, un “Boche”, croyez-vous avoir le droit de mettre à mort un homme quel qu’il soit, qui est entre vos mains, comme cela, sans autre formalité, sans consulter personne ?
- J’ai appliqué la loi martiale.
- Loi martiale ? Qu’est-ce que cela, je vous prie ? Vous connaissez une “loi martiale”, vous ? De quelle date ? De quel recueil ? Je vous défie de m’en citer le texte authentique ! Oui, d’après le règlement des armées en campagne, en pleine action de combat, lorsqu’un de ses subordonnés militaires fuit ou refuse de le suivre, un officier peut “forcer son obéissance”. Mertz était-il militaire ? Étions-nous au combat ?
- C’était la guerre.
- Et vous vous imaginez que la guerre est une excuse ? Jamais, à nos yeux, la guerre n’excuse le crime : elle l’aggrave, au contraire, car elle en est un autre.”

Après son enquête, mécontente de la réponse du ministre, la Ligue insiste donc, proteste, repose une question écrite dans *l’Officiel* le 10 juillet 1923, en dixième intervention. Puis elle menace de poursuivre pour assassinat le lieutenant impliqué, et le ministre comme complice. Finalement, le ministre s’émeut et offre un dédommagement à Madame Mertz. Il lui offre le 6 octobre une rente viagère de 2000 francs et une indemnité d’arrérages de 20066 francs.

## Le cas de Jules Copie

### L’exécution de Copie

Quand les premiers uhlands débouchent à Barenton-Bugny, en 1914, la première personne qu’ils rencontrent dans le village est Jules Copie, l’instituteur. Tout de suite ils l’appréhendent, le bousculent, lui mettent un revolver sous le

menton et le bourrent de coups de botte dans le derrière. “Conduis-nous chez toi, et au galop!” Le malheur veut que, dans la salle de classe on ait laissé un fusil Lebel qui, sans doute, devait servir aux jeunes gens pour l’exercice de tir. Les coups redoublent; on ne cache pas à Copie que son compte est bon et qu’il va être fusillé. Alors, Copie essaie ce qui est humain: pendant que les Allemands sont occupés à fouiller il s’échappe dans la pièce voisine. Une fenêtre est ouverte; il l’escalade et, à travers champs, sans regarder derrière lui, il court, il court comme une bête traquée.

Il arrive à Laon à l’heure où le soir tombe. À l’angle de la rue Sérurier et du café de la Comédie, monsieur Frère, restaurateur, et monsieur Decarpigny, vérificateur des poids et mesures, devisent des événements. “La route de Soissons?” leur demande-t-il. Ils la lui indiquent; mais, à leur grande surprise, Copie prend la direction opposée. Sur la route d’Ardon, monsieur Cromer, entrepreneur, aidé de quelques jeunes gens, éteint un feu d’immondices. “La route de Soissons?”, demande encore Copie. On l’informe qu’il lui tourne le dos, et de nouveau on la lui indique. Il fait demi-tour, s’en va vers la ville, puis revient: “La route de Soissons, s’il vous plaît?” Cette insistance, l’air hagard de sa physionomie troublent monsieur Cromer. C’est le 1<sup>er</sup> septembre 1914; c’est une époque où tout ce qui est inconnu, tout ce qui semble bizarre par l’accent ou par l’attitude devient incontinent suspect. Une patrouille de cavaliers passe. Monsieur Cromer signale l’étranger au maréchal des logis qui l’arrête un peu plus loin.

Il l’emmène à Ardon où se trouvent réunis le parc du 42<sup>e</sup> d’artillerie, des éléments des 332<sup>e</sup> et 205<sup>e</sup> régiments d’infanterie et la brigade de gendarmerie de Liesse qui, devant l’ennemi, refluent. Copie est fouillé. On trouve sur lui tout ce qu’il a ramassé chez lui dans la précipitation de sa fuite. Mais il faut croire qu’une fatalité le poursuit car, au milieu de choses innocentes, objets d’usage personnel et souvenirs de famille, voici qu’on découvre, paraît-il, des choses singulières.

Il “paraît”, car rien ne le démontre; aucun procès-verbal n’en subsiste; on l’a raconté; le bruit en a couru; la rumeur publique l’a répété et ce n’est, peut-être enfin, qu’une légende. Voici ce que l’on découvre sur Copie: un carnet portant l’indication de quelques cantonnements; des cartes d’état-major de la région du Nord-Est: Mézières, Laon, Cambrai; un passeport pour l’Allemagne.

Alors, dans l’esprit des assistants, point de doute. Cette liste de cantonnements, à coup sûr, doit être livrée aux “Boches”. Ces cartes d’état-major, c’est assurément pour guider les “Boches”. Ce passeport, n’est-ce point la preuve que l’individu est allé chez les “Boches”, qu’il est un ami des “Boches”, un espion des “Boches”, un “Boche”?

L’armée française continue de battre en retraite vers le sud. Le 2 septembre au matin, Copie suit le convoi du 42<sup>e</sup> d’artillerie, escorté par des éléments du 332<sup>e</sup> d’infanterie qui vont se reformer du côté de Reims. Il est aux mains des gendarmes de Liesse qui lui ont passé les menottes, et l’un d’eux le tire par la chaînette. Dans les villages, on le montre du doigt, on l’accable d’injures; les

femmes le frappent, les enfants lui crachent au visage. “Tiens ! Mais c’est l’instituteur de Barenton. Alors rien d’étonnant ! Ces instituteurs, on nous le disait bien, ce sont des sans-patrie ; on les paie grassement pour qu’ils élèvent nos fils et ils nous trahissent !”

Sous les huées et les outrages, Copie hausse les épaules et garde le silence. Le convoi passe à Bruyères. L’instituteur Oriat, de Pouilly-sur-Serre, y est par hasard. Or, il connaît Copie ; c’est un camarade, un ami, il répond de lui. Il se précipite, il se présente : on l’éconduit. Il essaie de parlementer : on ne l’écoute pas. Instituteur lui aussi, il paraît suspect ; un moment, on veut le retenir. Tout ce qu’il obtient, c’est l’assurance que Copie passera en conseil de guerre, qu’il sera jugé, qu’il pourra se défendre. Et monsieur Oriat revient en pleurant.

Mais les Allemands nous talonnent : il faut aller vite. Bruyères est dépassé, puis Montbérault, puis Chamouille. Voici que dans la vallée, entre Chamouille et Neuville, un feu nourri éclate : coups de fusil, coups de canon, et on ne sait pas de quel côté ils viennent. L’ennemi est certainement tout proche, mais il est invincible.

“Alors, quoi ! il nous attend, il sait que nous sommes là ! Donc quelqu’un le lui a dit ; donc on est trahi, vendu ; l’instituteur bien sûr ! “Où aller ? Que faire ? Les hommes sont affolés, les chefs désorientés. “Sauve qui peut !” crie quelqu’un. Les fourgons, rebroussant chemin, se renversent ; des cavaliers sont désarçonnés ; le brigadier de gendarmerie fuit ; le gendarme qui tient en laisse Copie hésite. Il hèle un conducteur qui répare un attelage : “Viens me donner un coup de main, viens m’aider à emmener l’espion qui arrive de chez les “Boches”.”

Tous deux entraînent Copie. Mais celui-ci, haletant, à bout de souffle, s’affaisse dans le fossé. “Allons, le “Boche”, debout ! Debout, ou je te tue !” Copie ne peut se relever. “Tue-le”, dit le gendarme. Le conducteur tire à bout portant deux coups de révolver sur Copie qui se renverse. Le gendarme, avec son mousqueton, l’achève et se sauve. La tragédie est terminée.

### **La réhabilitation de Copie**

La Ligue des droits de l’homme avoue que, contre le malheureux Copie, un malin génie semble avoir accumulé les apparences fâcheuses. Mais l’action de la justice consiste précisément à démasquer les apparences et à faire surgir la vérité. “Nous reprochons aux auteurs de la mort de Copie, dit Henri Guernut, non de s’être trompés, mais de n’avoir pas essayé de se renseigner.”

On rapporte qu’il avait “l’air hagard”. Il était malade ; il avait de l’albumine, dit son médecin, le docteur Targoula, il était atteint de diabète et d’anémie cérébrale. Mais eût-il été sain, voici un homme que les Allemands arrêtent, bousculent, menacent de mort ; il sent lui échapper la vie et fait effort pour la ressaisir ; il fuit. Qui, dans de telles circonstances, ne montrerait quelque trouble ?

Copie était secrétaire de mairie et avait été toute la semaine occupé par le cantonnement des troupes ; quoi de plus naturel qu’il ait pris note, dans son carnet, d’unités militaires. Et qu’est-ce que cela pouvait bien faire aux Allemands

d'apprendre que tel ou tel régiment avait couché à Barenton-Bugny huit jours avant ?

Les cartes d'état-major en sa possession viennent de sa période au régiment où il avait été sergent-major cycliste. Il en avait conservé une collection. Les Allemands avaient-ils besoin des cartes françaises ? Ils en étaient pourvus en abondance !

Enfin, en 1909, il était allé, comme secrétaire de l'Amicale des instituteurs de l'Aisne, au congrès de Nancy ; de là, il s'était offert une petite excursion en Alsace alors allemande. D'où son passeport pour l'Allemagne. S'il avait été un véritable espion, ne se serait-il pas appliqué, au contraire, à détruire le moindre signe de suspicion ?

Des habitants l'insultent en le traitant de "mauvais Français" parce qu'"instituteur" ! Il suffit de rappeler que la corporation des "mauvais Français" a enregistré le plus grand nombre de morts de 1915 à 1918, et qu'après avoir été, dans la paix, à l'avant-garde de la République, elle s'est portée dans la guerre à l'extrême pointe pour la défense de la patrie.

Mauvais Français ? Copie, dès le premier jour à Barenton, s'est dévoué sans repos à la mobilisation ; Copie est resté huit jours et huit nuits debout pour assurer le cantonnement des troupes ; Copie a pressé les gens de s'engager ; Copie, le 29 août, en dépit d'une santé déplorable, s'est rendu au bureau de recrutement à Laon pour réclamer d'être soldat ; Copie, le 1<sup>er</sup> septembre, avec une témérité naïve, a voulu recevoir l'ennemi à coups de fusil ; le maire ne parvint qu'à peine à le désarmer. Son camarade de classe, Georges Hardy, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, aujourd'hui directeur général de l'Instruction publique au Maroc, a écrit sur Copie les lignes émouvantes que voici :

“Bien souvent, nous avons abordé ensemble des problèmes politiques ou sociaux, des questions d'histoire extérieure. Pas une seule fois je n'ai été tenté de douter de son patriotisme. Il était admirablement renseigné – lui qui lisait tant – sur l'attitude de l'Allemagne ; il était fermement convaincu que la France devait se tenir en garde ; il était fier d'être le fils d'un combattant de 1870 ; il gardait à la mémoire des trois instituteurs de l'Aisne, dont la statue se dresse devant l'École normale de Laon, une piété fervente qu'il manifestait volontiers. Si les circonstances lui avaient permis de prendre une part directe aux hostilités, il eût été certainement de ceux qui sont allés au front dans la pleine conscience de leurs devoirs. Il était, d'ailleurs, la droiture et la franchise mêmes ; l'idée de la moindre compromission lui était insupportable ; il lui eût fallu, pour faire, même le temps d'un éclair, le métier de traître, changer toute sa nature. Il suffira sans doute d'examiner d'un peu près cette douloureuse affaire pour se convaincre que l'accusation d'intelligence avec l'ennemi ne repose sur rien et qu'un conseil de guerre l'eût tout de suite réduite à néant. Mais, restât-il un doute dans l'esprit des juges, je persisterais à jurer, sur mon honneur d'universitaire et d'ancien combattant, que Jules Copie est innocent.”

C'est l'instituteur Oriat de Pouilly-sur-Serre, secrétaire de la section de

Crécy-sur-Serre, qui a recherché un à un les témoignages. Puis le secrétaire général a dû non seulement convaincre le gouvernement, mais le décider. Il a fallu sept interventions de la Ligue, du 29 octobre 1921 au 14 septembre 1922, pour que le ministre annonce ce qu'il aurait dû faire le premier jour : ouvrir une information contre le meurtrier. Quand celui-ci est reconnu, le conseil de guerre l'acquitte. Mais il n'importe.

Il s'appelle Roussel, paysan, pas méchant homme, à peu près illettré. Interrogé à l'instruction et à l'audience, il s'est borné à répondre : "Ce n'est pas moi, mon colonel, c'est le gendarme ! C'est le gendarme Coutelier, de Liesse, qui me l'a ordonné. Je ne suis qu'un soldat, mon colonel ; quand un gendarme commande, moi j'obéis."

Comme le conseil de guerre, en acquittant Roussel, semble conclure que Roussel n'a fait qu'obéir à l'ordre d'un agent de la force publique, la Ligue se tourne vers le gouvernement qui est responsable puisque c'est un de ses agents qui a ordonné le meurtre. Finalement, en août 1923, le ministre de la Guerre accorde une indemnité de 10 000 francs à la vieille mère de Copie, et à l'épouse de Copie une rente viagère de 2 000 francs et une indemnité de 17 899 francs.

## **Les réhabilitations de Mertz et Copie**

La Ligue des droits de l'homme ne se satisfait pas des indemnités. Elle réclame une réparation morale, une réhabilitation officielle. Le ministre de la Justice refuse : "Que voulez-vous que je révisé ? Pour qu'il y ait révision, il faut qu'il y ait quelque chose à réviser. Or il n'y a rien eu ; pas de condamnation, pas de jugement. On ne révisé pas le néant."

Il faut une loi. La Ligue rédige un projet de loi en assimilant l'ordre d'exécuter à un jugement. La loi est votée le 1<sup>er</sup> août 1924. Mais les parlementaires ont spécifié : "les militaires passés par les armes sans jugement", sans parler des civils. Il faut faire un nouveau projet de loi qui vise expressément les civils.

La Chambre le vote le 17 décembre, le Sénat le 24. En février 1925, la cour d'appel d'Amiens est saisie. Elle décide la réhabilitation de Nicolas Mertz et de Jules Copie.

Claude CARÊME



# Journée de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne

Dimanche 12 septembre 2004  
Saint-Quentin

Il revenait à la Société historique de Château-Thierry d'organiser la Journée de la Fédération de l'Aisne 2004. Mais c'est à Saint-Quentin qu'elle eut lieu, Arlette Sart, alors présidente de la Société académique, ayant souhaité dès 2001 que celle-ci puisse s'inscrire dans le cadre des festivités du tricentenaire de la naissance, à Saint-Quentin, de Maurice Quentin de La Tour, célèbre pastelliste du siècle des Lumières auquel la ville préparait un grand hommage réparti sur toute l'année.

La journée comportait deux temps forts : communications le matin et visites l'après midi après un déjeuner convivial. Après un accueil chaleureux réservé à tous les participants, Stéphane Lepoudère, maire-adjoint chargé de la Culture, a ouvert cette Journée par un brillant survol du siècle de Louis XV et de ses intellectuels et artistes.

La première communication était présentée par André Triou, président de la Société académique, qui s'est fait le chroniqueur de la fort curieuse façon dont fut célébré, en 1904 par sa ville natale, le bicentenaire de la naissance de Quentin de La Tour. Suzanne Fiette, docteur ès Lettres, a décrit avec brio cette société des Lumières à laquelle elle a déjà consacré plusieurs livres. On trouvera dans ce volume le texte qui a servi de base à son exposé.

Les deux intervenants suivants ont enrichi leur propos de nombreuses projections d'œuvres du peintre. Laurent Hugues, conservateur du Patrimoine, inspecteur des monuments historiques, a évoqué avec de La Tour le peintre Jean-Étienne Liotard, lui aussi pastelliste à la cour. Il a décrit les conditions dans lesquelles travaillaient les deux artistes tout en nous présentant des œuvres de Liotard, moins connues que celles du peintre saint-quentinois. Le texte et les illustrations de cette conférence ont été publiés sous le titre "Deux peintres à l'épreuve de la famille royale" dans le n° 111 du *Dossier de l'Art magazine : Maurice Quentin de La Tour, pastelliste des Lumières*, paru aux éditions Faton, qui comportait également d'autres articles sur de La Tour, dont un de Xavier Salmon, conservateur au Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, sur la grande exposition, "Le voleur d'âmes", qui eut lieu à Versailles et dont il fut le commissaire, un d'Hervé Cabezas, conservateur du musée Antoine Lécuyer de Saint-Quentin, sur le "Le fonds d'atelier de La Tour", un de David Maskill sur les modèles anglais du peintre et un autre de Georges Brunel, directeur du musée Cognacq-Jay, sur "Les pastels d'Ernest Cognacq".

Gérard Fabre, conservateur du musée de Martigues, nous a parlé de Joseph Boze, lui aussi peintre de la famille royale, qui fut le dernier élève de Maurice Quentin de La Tour. Il préparait une exposition sur Boze à Martigues pour fin 2004.

Après les félicitations et le soutien moral apportés par Anne Ferreira, conseillère générale et députée européenne, aux travaux des sociétés historiques, ce fut au tour de Pierre André, sénateur, maire de Saint-Quentin, initiateur du Tricentenaire, de se réjouir de l'importance de l'assemblée, de féliciter les intervenants ainsi que la Société académique et d'assurer celle-ci du soutien de la ville, notamment pour cette journée.

L'après-midi, les participants ont pu, grâce à une excellente organisation, bénéficier de cinq visites guidées, toutes dans le centre ville : au musée Antoine Lécuyer, avec ses de La Tour et autres richesses ; à l'école de dessin fondée par de La Tour et qui fonctionne toujours ; au musée des Papillons avec son cabinet d'amateur du XVIII<sup>e</sup> siècle entièrement reconstitué ; à l'espace Saint-Jacques avec une exposition de pastels contemporains ; à l'hôtel de ville où une exposition réalisée par Monique Séverin et la Société académique évoquait pour la première fois les fondateurs et conservateurs successifs du musée Antoine Lécuyer ainsi que les épisodes heureux et malheureux de l'histoire de ce musée et de ses collections jusqu'à la fin du siècle dernier.



## La société des Lumières ou noblesse et aristocraties

*Maître de conférences honoraire, Suzanne Fiette, est membre de la Société académique de Saint-Quentin ; elle a participé pendant de nombreuses années au comité de lecture de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne. Elle d'abord réigé une thèse de troisième cycle Un officier du second Empire: le colonel Labialle (1974) puis a soutenu une thèse d'État Noblesse foncière et notabilité, les Caffarelli, de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la Troisième République, 1989.*

*Elle a publié La noblesse française, des Lumières à la Belle époque, psychologies d'une adaptation (Perrin, 1997, 382 p.) pour lequel elle obtient en 1998 le prix Thiers de l'Académie française et le prix Chaix d'Estrange de l'Académie des Sciences morales et politiques. Son dernier ouvrage De mémoire de femmes: l'histoire racontée par les femmes de Louis XVI à 1914 (Perrin, 382 p.) est paru en 2002.*

*Ce texte est la dernière contribution, à ce jour, du travail accompli par Mme Fiette au sein des sociétés historiques de l'Aisne.*

La tradition monarchique divise la nation en trois ordres, dont deux privilégiés: le clergé, touchant la dîme et ne versant guère que le "don gratuit", exempté de la capitation, de la taille, de la gabelle, et qui a refusé de payer les vingtièmes, impôt sur tous les revenus créé en 1749; et la noblesse, non soumise à la taille, l'impôt roturier par excellence, sauf dans le Midi où celle-ci n'est pas "personnelle", mais "réelle", taxant les biens roturiers possédés par les nobles.

La réalité sociale est plus nuancée. La noblesse fournit la majorité du haut clergé, avec des abus comme celui des abbés commendataires, qui profitent de loin des revenus d'une abbaye. Le tiers-état regroupe la bourgeoisie et le peuple, dans la multiplicité de leurs conditions: la bourgeoisie va du manufacturier et du grand commerçant à l'artisan indépendant, et le peuple, surtout constitué de paysans (80 % des 22 millions de Français en 1789), du propriétaire au manouvrier, en passant par les fermiers et divers types régionaux de métayers.

Cet édifice classique s'effrite du fait de la "perversion" de la noblesse: l'avènement de nouvelles aristocraties qui s'y infiltrent.

## Une société en pleine évolution

Louis XIV a inauguré cette évolution avec son personnel politique d'origine bourgeoise, la "vile bourgeoisie", méprisée par Saint-Simon. Se sont formées ainsi des familles "illustres" anoblies par le service de l'État: les descendants de Colbert, de Riquet, le créateur du canal du Midi (les ducs de Caraman), les arrière-neveux de Mazarin, les Fouquet (le duc de Belle-Isle, peint par La Tour). On trouve parmi les ministres de Louis XVI des anoblis récents (Vergennes), des nobles de robe comme Turgot et Calonne, tous deux anciens intendants de province, et même un banquier suisse et protestant, Necker.

Deux élites de cour coexistent ainsi: la haute noblesse domestiquée et le grand service royal. Entre eux il y a rivalité, mais aussi alliance.

## Le poids de la fortune

Au XVIII<sup>e</sup> siècle s'affirme une classe d'argent et, à son sommet, financiers et fermiers généraux qui prêtent au roi, exercent des charges royales, perçoivent pour l'État – avec bénéfice – les impôts indirects affermés, aides, traites, gabelle. Créée en 1726, haïe par le peuple qu'elle pressure (cf. le savant Lavoisier, fermier général guillotiné sous la Terreur), la Ferme générale passe de 20 à 40, puis à 60 membres. Ils ne sont pas reçus à la cour mais ont des salons fastueux, exercent un mécénat littéraire ou artistique. Les frères Pâris, La Pouplinière ou Grimod de la Reynière, célèbre pour ses démêlés avec La Tour et la subtile suffisance exprimée par son portrait, sont des seigneurs. Leurs filles deviennent duchesses ou marquises, redorant par leurs dots le blason de nobles de cour endettés. L'inverse est plus rare: les filles de haute noblesse n'épousent pas les fils de ces anoblis, à l'exception, par exemple, de Suzanne de Jarente mariée au fils de Grimod de la Reynière. Chez les financiers, les dots de 500 000 livres sont fréquentes. Mais la plus extraordinaire est celle de Mlle Fizeaux, fille d'un bourgeois manufacturier qui vend à toute la cour les superbes tissus de lin de Saint-Quentin. Elle apporte au comte de Brienne sept millions de livres !

## Les voies de l'anoblissement

Même si l'opinion a déjà adopté les hiérarchies nouvelles, de la fortune comme du mérite littéraire, la bourgeoisie aspire toujours à la noblesse, qui est "une espèce de religion" selon le polémiste Rivarol. Or la noblesse peut être achetée, octroyée – ou fausse.

Les grades militaires sont vénaux, bien que les cadres de l'armée restent en majorité constitués de nobles de race ou de fils de familles déjà anoblies. Plus généralement, les offices royaux de justice et de finances s'achètent, et donnent,

eux, la noblesse à la première, seconde ou troisième génération d'exercice. C'est la notion ancienne de durée lignagère, et il y aura ainsi en 1789 une noblesse "inachevée". Immédiate, en revanche, est la noblesse donnée par l'achat coûteux et purement fictif du titre de "conseiller secrétaire du roi" : on compte, sous Louis XVI, 900 secrétaires du roi ! Les financiers usent de ce moyen, appelé par dérision "savonnette à vilain".

Le roi octroie des lettres de noblesse. Vénales sous Louis XIV, elles s'adressent plutôt, après 1760 et dans l'esprit des Lumières, au mérite et à la notoriété : Louis XVI anoblit le savant Chaptal, le père des Mongolfier après le succès de leur ballon en 1783, le philanthrope Oberkampf. L'édit d'Argenson, en 1750, a déjà anobli les rares officiers généraux roturiers, et les chevaliers de Saint-Louis à la troisième génération.

Mais beaucoup de généalogies nobles sont fabriquées ou épurées. Les Mirabeau, par exemple, descendent d'un consul de Marseille qui a épousé une noble et acheté un fief. Les Riquet se sont faits Riquetti et se prétendent parents des Médicis. Il existe aussi une noblesse dite "d'agrégation", vivant noblement des revenus de la terre, admise – ou rejetée – par ses pairs.

Enfin, il y a les faveurs de cour. Marie-Antoinette donne à ses amis des titres de duc ou de duchesse. Un cas étonnant est celui de l'horloger Caron, devenu musicien des filles de Louis XV. Il obtient des charges fictives (telle celle de "contrôleur de la viande du roi"), et son protecteur Pâris-Duverney lui achète la savonnette à vilain. Il remplit des missions diplomatiques, est un ardent avocat de la guerre américaine. C'est Caron "de Beaumarchais", l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, pièces qui, malgré les critiques du régime et de la société qui s'y expriment, sont jouées dans l'enthousiasme à Paris, et même *Le Barbier* à Trianon par le cercle de la reine.

## La vie sociale

La "société" (au sens du temps, c'est-à-dire la haute société, surtout parisienne) adopte ce que Tocqueville appelle "l'aristocratie du Tiers", du moins une aristocratie de la fortune, du talent et de la pensée. Les salons pratiquent l'égalité des sexes et des rangs, et la présence des écrivains, artistes, savants, y est indispensable. Voltaire est un "roi", l'ombrageux Rousseau est cajolé par de grands seigneurs. Le nivellement social se fait par la culture, le goût, le plaisir, et toujours, le théâtre : on sait l'amitié de La Tour pour les gloires de la scène comme pour les philosophes. À l'audace intellectuelle des salons répond ainsi une autre abstraction du réel, condamnée par Rousseau dans sa *Lettre sur les spectacles* (1758). Mais le goût des sciences – physique, chimie, minéralogie, météorologie, géographie – encourage aussi, avec une sensibilité parentale nouvelle, à l'instruction des enfants, et d'abord en famille. Femme des Lumières, Victorine de Chastenay, par exemple, passe sa vie à étudier le latin (encore interdit aux filles), l'anglais, l'allemand, l'italien, le grec et même l'hébreu, la philosophie, l'économie politique, etc.

## Économie et société: l'irrésistible ascension bourgeoise

Les guerres incessantes de Louis XIV et la série des catastrophes naturelles dites du "petit âge glaciaire" ont laissé en 1715 un grave déficit. Louis XV est un enfant, et le duc d'Orléans, neveu du feu roi et Régent, adopte en 1716 le système du banquier écossais Law qui veut stimuler les échanges par l'émission d'un papier-monnaie remboursable à vue. Le succès est immense, et les billets atteignent des plafonds. Mais Law en émet beaucoup trop. En outre, il paye les créanciers du roi en actions d'une "Compagnie du Mississipi" fondée sur l'exploitation de la Louisiane, alors française. Sans résultats, et l'effondrement est total en 1720 malgré la décision désespérée du cours forcé des billets. Or la spéculation sur le papier-monnaie est plus accessible pour la bourgeoisie, qui a des revenus mobiliers, qu'à la majorité noble qui vit de revenus fonciers (loyers de la terre ou partage des récoltes) et manque de liquidités.

La montée bourgeoise a ses racines dans la conjoncture, car le siècle connaît une forte croissance économique, un enrichissement (commerce, industrie, agriculture, agronomie) accompagné d'un essor du luxe et, même parmi le peuple, d'un progrès de l'instruction. Les loyers de la terre augmentent, mais les revenus nobles n'en profitent pas tous : ainsi, en France du Nord, de gros fermiers résistent à la montée des fermages. Sans doute les propriétaires vendent-ils mieux leurs productions, mais les salaires aussi s'élèvent, et l'extrême raffinement du temps de la "douceur de vivre" oblige les nobles à un endettement chronique. Le besoin d'argent les incite à augmenter les droits seigneuriaux et à en rétablir d'autres, oubliés. C'est la "réaction nobiliaire" ou "féodale", source, déjà, de rancune paysanne.

Dans les années 1780, la France est riche et la monarchie en faillite. Le déficit a repris avec la guerre de Sécession d'Autriche (1743-1748), et surtout la guerre pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique (1780-1783) qui a coûté deux milliards de livres payés par l'emprunt, les aliénations du domaine royal et une délégation anticipée des impôts aux créanciers.

### Le "Pays contre la Cour": la scission nobiliaire

Dans la noblesse de province, la haine grandit contre la cour, dépravée, coûteuse, parasite, envahie par l'argent bourgeois, et qui, quoique officiellement fermée aux philosophes, ne croit plus elle-même au rituel royal créé par Louis XIV. On parle d'une petite noblesse pauvre, ignorante et brave, morale, religieuse, hostile à la philosophie, qui a contaminé la jeunesse de cour. Ce qui est en tout point un simplisme : les Lumières ont gagné nombre de jeunes provinciaux dont les familles ont fait de gros sacrifices pour les instruire et les placer. Or les collègues coûtent cher, et l'accès à un brevet d'officier est réduit en raison de la concurrence des riches anoblis.

Les contrôles réguliers de noblesse ont leurs critères fixés par le généalogiste du roi : ancienneté, services, alliances, possessions. Le premier critère,

primordial, est parfois improuvable faute de documents. Si manquent aussi les autres, une famille perd la qualité noble. Elle la perd également quand, ruinée, elle doit déroger, en faisant du commerce par exemple – sauf en Picardie et en Bretagne où est admise une noblesse commerçante.

À l'égard de la noblesse, la royauté mène une politique contradictoire. Louis XIV a maintenu comme nobles tous ceux qui ont cent ans de noblesse, mais Louis XV, en 1760, réserve la présentation à la cour à la noblesse immémoriale (pure depuis 1399), et, pour satisfaire aux plaintes de la petite noblesse, le règlement de 1781 décide que nul ne pourra être officier s'il n'a quatre degrés de noblesse en ligne masculine. N'en subsistent pas moins les colonels-traitants, fils et neveux de financiers, et, assorties de très longs congés, les carrières supérieures des nobles de cour: "Un colonel – dit-on – se fait avec 40000 écus, un lieutenant-colonel avec 40 ans de service".

## La philosophie, partout

Les Lumières françaises, et le français, une langue dépouillée admirable, devenue langue universelle de culture, gagnent toute l'Europe et même les autocrates comme Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie. En politique, elles s'inspirent surtout des libertés anglaises, puis de la Constitution américaine de 1787. En 1776, la cour, déjà adoratrice de La Fayette, s'enthousiasme pour Benjamin Franklin, l'ambassadeur des "Insurgents", car, avec Washington, il a arraché leur sceptre aux tyrans. Or Louis XVI est un roi absolu... Les philosophes, dit Tocqueville dans *L'ancien Régime et la Révolution*, sont, sans légitimité, les vrais hommes politiques du temps.

On ne peut que résumer les axes de la pensée nouvelle: la Raison qui libère des préjugés, la Loi supérieure au monarque, la critique de l'absolutisme et divers projets de séparation des pouvoirs (Montesquieu après Fénelon); la liberté, et même l'égalité; l'athéisme (Diderot), ou le déisme et le refus du fanatisme religieux (Voltaire et l'affaire Calas, 1761-1765); l'utilité, le "mérite" individuel opposé à la "valeur" collective de la naissance, le dévouement au "bien commun", la philanthropie, le patriotisme national. La noblesse elle-même, retournant à son idéal de service désintéressé, fait son autocritique: "cette rouille, cette grandeur innée, sans mérite", écrit le marquis d'Argenson, et des nobles abolissent volontairement une part de leur fiscalité seigneuriale. L'Église, déjà affaiblie, y compris dans ses propres rangs, par la liberté de penser, l'est aussi par le courant janséniste, doctrine sévère mais qui prêche la tolérance, l'éducation et la lecture de la Bible pour tous. La persécution subie par ses adeptes ne l'empêche pas de s'affirmer dans les milieux cultivés, comme la robe, et en particulier chez les parlementaires.

L'homme des Lumières est un homme de raison, et aussi de sensibilité. Avec le très aimé Rousseau, le rêve communautaire du pacte social s'associe au goût du bonheur et de la nature (cf. la mode des jardins anglais, la fausse simplicité de Trianon), et au désir d'une religion civile, que réalisera la Révolution.

La devise révolutionnaire “Liberté, Égalité, Fraternité” est issue des Lumières.

Citons les grandes dates du mouvement philosophique: 1734: Voltaire, *Lettres anglaises ou philosophiques*; 1748: Montesquieu, *L'Esprit des lois*; 1751: Diderot et d'Alembert, premier volume de l'*Encyclopédie*, le dictionnaire de toutes les connaissances, le savoir libérateur; 1762: Rousseau, *Du Contrat social* et l'*Émile*; 1763: Voltaire, *Traité sur la tolérance*.

### **L' échec d'une révolution “ royale ”**

Le déficit, et en partie l'esprit des Lumières, amènent la monarchie à proposer une réforme fiscale égalitaire – déjà tentée, à partir de 1749, avec les vingtièmes –, et aussi juridique et administrative. Mais il faut briser l'opposition des Parlements, et surtout celui de Paris qui enregistre les édits royaux et peut les refuser en vertu du “droit de remontrance”, plusieurs fois supprimé et rétabli. En 1787-1788, deux ministres réformateurs, Calonne puis Brienne, se heurtent d'abord à l'Assemblée des notables réunie par Calonne, puis aux Parlements, en proposant un impôt foncier égalitaire. Aux Notables pourtant, une minorité noble se montre favorable à l'abandon du privilège fiscal. Après la dissolution de cette assemblée par Brienne, le Parlement de Paris accepte la création d'assemblées provinciales élues, avec tiers-état doublé, vote par tête et non par ordre; et aussi le libre commerce des grains, l'état civil donné aux protestants, la corvée des chemins devenue une redevance en argent, que des nobles éclairés voudraient étendre à tous les propriétaires. Mais son refus, au nom de la “liberté” (et des privilèges), de l'impôt égalitaire provoque la réduction brutale de ses pouvoirs. Les provinces, craignant pour leurs droits et leurs parlements, se joignent alors à cette “pré-révolution aristocratique”, quoiqu'en Dauphiné noblesse et bourgeoisie révoltées acceptent l'union des ordres et l'égalité fiscale. Le roi n'a plus, comme solution au déficit, que l'appel aux états généraux. Or, la décision d'y doubler le nombre des députés du tiers tout en maintenant le vote par ordre est une grave erreur. Les états généraux de mai 1789 deviennent en deux mois, par l'action de la bourgeoisie alliée à la minorité noble dite “Patriote” (les La Fayette, Mirabeau, Noailles, Castellane, Clermont-Tonnerre, d'Aiguillon, La Rochefoucauld, etc.), grâce aussi au ralliement du clergé, Assemblée nationale puis constituante. Le roi privé de son pouvoir législatif, la monarchie absolue n'est plus.

Suzanne FIETTE

## Colloque « la Grande Guerre, pratiques et expériences »

Pour la première fois un colloque sur la Grande Guerre a été organisé dans l'Aisne. Il s'est déroulé du 12 au 14 novembre 2004. Une cinquantaine d'universitaires ont participé aux travaux. Le colloque était accompagné de nombreuses manifestations organisées par différentes associations. Voici le détail de ces trois journées.

### 12 novembre – mairie de Craonne

#### 9 h 30 « Pour une histoire sociale de la Grande Guerre »

Président : **Jean-Louis Robert** (*Univ. Paris I*)

Rapporteur : **Emmanuelle Picard** (*INRP*)

Discutant : **Alain Desrosières** (*INSEE*)

**Christian Chevandier** (*Univ. Paris I*) : « Les hôpitaux urbains en France pendant la Grande Guerre : une activité et une pratique bouleversées ? ».

**Xavier Breuil** (*Univ. Metz*) : « Le corps féminin en mouvement : étude comparative de ses représentations sociales et culturelles en France et en Grande-Bretagne ».

**Sylvette Boyer** (*Univ. Nouvelle-Calédonie*) : « Un autre front : celui des révoltes indigènes dans les colonies. L'exemple de la Nouvelle-Calédonie ».

**François Bouloc** (*Univ. Toulouse II*) : « “Marchands de canons” et “profiteurs de la guerre” ou entreprises “au service de la Défense nationale” ? Les ambiguïtés de la mobilisation industrielle en France à travers l'exemple des firmes Schneider et Hotchkiss ».

**Paul Dietschy** (*Univ. Franche-Comté*) : « La guerre comme un grand match : le sport, le football et la culture de guerre ».

**Didier Guyvarc'h** (*IUFM Bretagne*) : « La presse bretonne, la guerre et l'identité régionale de 1914 à 1939 ».

**Jean-Noël Grandhomme** (*Univ. Strasbourg II*) : « La Dualité en héritage ? Le combattant alsacien-lorrain dans la Grande Guerre ».

**Giovanna Procacci** (*Univ. Milan, Italie*) : « La repressione del dissenso interno ».

**Stéphane Sirot** (*Univ. Cergy-Pontoise*) : « La pratique gréviste pendant la Grande Guerre et l'immédiat après-guerre : évolutions et tendances (France, Europe occidentale) ».

**Norman Ingram** (*Univ. Concordia, Canada*): «Le Pacifisme de guerre: refus de l'Union sacrée et de la Synthèse républicaine?».

#### 14 h «Pour une réflexion sur les pratiques culturelles»

Président: **Gérard Noiriel** (*EHESS*)

Rapporteur: **Blaise Wilfert** (*ENS*)

Discutant: **Annie Collovald** (*Univ. Paris X*)

**Rainer Bendick** (*Fondation Otto von Bismarck, Friedrichsruh, Allemagne*): «Faut-il enseigner à l'école la haine des ennemis? Un débat en Allemagne durant la première guerre mondiale».

**Yael Dagan** (*EHESS*): «La NRF et la Grande Guerre: le sens d'un silence».

**Benoist Couliou** et **Cédric Marty** (*Univ. Toulouse II*): «La représentation de la charge à la baïonnette entre affirmation nationale et affirmation de soi».

**Elsa Guillaud** (*IEP Grenoble*): «Analyse iconographique de la carte postale de propagande de la Grande Guerre: entre discours officiel et représentations intimes».

**Olaf Mueller** (*Univ. Iéna, Allemagne*): «*Le feu* de Barbusse – la “vraie bible” des poilus et l'histoire de sa réception avant et après 1918».

**Agnese Silvestri** (*Univ. Salerne, Italie*): «Étude sur deux discours contre la guerre et leur réception: une lecture rhétorique de Dorgelès et de Werth».

**Philippe Olivera** (*Collège, Cergy-Pontoise*): «Culture en guerre, culture d'exception? Essai de mesure des formes de l'imprimé de guerre».

**Thomas Loué** (*IUFM Strasbourg*): «La culture académique en guerre: la *Revue des Deux Mondes*, 1914-1918».

#### 13 novembre – Centre culturel de Soissons

##### 9 h 15 «Les expériences combattantes»

Président: **Pierre Laborie** (*EHESS*)

Rapporteur: **Frédéric Rousseau** (*Univ. Montpellier III*)

Discutant: **Nicolas Mariot** (*CNRS*)

**Emmanuel Saint-Fuscien** (*EHESS*): «Place et valeurs de l'exemple dans l'exercice de l'autorité et les mécanismes de l'obéissance dans l'armée française 1914-1918».

**Jean-François Jagielski** (*Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*): «Modifications et altérations de la perception du temps chez les combattants de la Grande Guerre».

**Alexandre Lafon** et **Fabrice Pappola** (*Univ. Toulouse II*): «“Bourrage de crânes” et expériences combattantes»



**André Bach** (*général, ancien chef du Service historique de l'Armée de Terre*): « Le citoyen-soldat : entre consentement et coercition ».

**Emmanuelle Cronier** (*Univ. Paris I*): « L'anticipation, l'expérience et la remémoration des permissions, un ressort du moral combattant pendant la première guerre mondiale ».

**Snezhana Dimitrova** (*Univ. Blagoevgrad, Bulgarie*): « Exemplar killing : suppressed memory, oppressed history (1915-1944) ».

**André Lambelet** (*Univ. Adélaïde, Australie*): « Consentement fabriqué ? Le rôle moral de l'officier pendant la Grande Guerre ».

**André Loez** (*EHESS*): « L'espace public des tranchées. "Tenir" sous le regard des autres en 1914-1918 ».

**Bruna Bianchi** (*Univ. Ca Foscari, Venise, Italie*): « Esecuzioni sommarie e condanna a morte nell'esercito italiano ».

**Denis Rolland** (*Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*): « Le suicide pendant la guerre de 14-18 ».

**Marie-Anne Paveau** (*Univ. Picardie*): « Croix de guerre et zone de mort. Fonctions de l'honneur dans le groupe combattant ».

#### 14 h « Un département au cœur de la guerre : l'Aisne »

Président : **Bruna Bianchi** (*Univ. Ca Foscari, Venise, Italie*)

Rapporteur : **Rémy Cazals** (*Univ. Toulouse II*)

Discutant : **Johanna Siméant** (*Univ. Lille II*)

**Thierry Hardier** (*Univ. Paris I*): « Tenir avec le secours de la foi : les traces rupestres à caractère religieux faites par les combattants dans les creutes de l'Aisne pendant la Grande Guerre ».

**Robert Attal** (*professeur honoraire*): « Cris de civils dans la Grande Guerre ».

**Mireille Gueissaz** (*CNRS*): « Marcher sur les traces du poète Wilfred Owen ».

**Nicolas Offenstadt** (*Univ. Paris I*): « Tensions de mémoire. Le Chemin des Dames, événement indicible ? ».

**Guy Marival** (*Chargé de mission pour le Chemin des Dames, Conseil général de l'Aisne*): « La première bataille de l'après-guerre sur le Chemin des Dames : agriculteurs et élus locaux contre la "zone rouge" (1919-1929) ».

**Jean-Pierre Laurant** (*professeur honoraire*): « Ann Morgan et le Comité américain des régions dévastées (1917-1923) ».

**Guy Flucher** (*INRAP*): « L'archéologie de la première guerre mondiale en Picardie ».

## 14 novembre – mairie de Craonne

### Journée du livre 14-18

*10 h à 18 h: Présentation et dédicaces de livres. Vente de livres actuels et anciens.*

*Point librairie - dédicaces - bouquinistes.*

*11 h: Le Chemin des Dames, un essai d'histoire totale, présentation de l'ouvrage.*

Sous la direction de Nicolas Offenstadt, paru aux éditions Stock. Dix-sept historiens ont mené une enquête entre archives et terrain.

*14 h: «Les écrivains et la guerre 1914-1918».*

Table ronde: débat animé par Nicolas Offenstadt (*Univ. Paris I*) et Olaf Muller (*Univ. Iéna, Allemagne*).

Avec notamment les participations de

- Henri-Frédéric Blanc pour *Le dernier survivant de quatorze, La mécanique des anges*
- Didier Daeninckx pour *Les ancrs noires, Le der des ders, Le dernier guérillero...*
- Robert Deleuse pour *Un petit regain d'enfer*
- Xavier Hanotte pour *Derrière la colline, De secrètes injustices*
- Frédéric Cathala pour *Le théorème du roitelet*

*Toute la journée:* présentation de deux films de Jean-Marc Surcin

- *Le dernier survivant*, adaptation de la nouvelle de Henri-Frédéric Blanc (24'), *Le dernier survivant de 14*;
- *Les derniers de la der des ders*, documentaire (54'), 1999, paroles et témoignages d'anciens poilus de la guerre de 14-18.

### Expositions

*Voir pour croire. Les Pèlerins et touristes sur le Chemin des Dames au lendemain de la Grande Guerre.*

Le tourisme de mémoire dans les années vingt. Photographies, objets, documents. Caverne du Dragon, du 9 novembre 2004 au 5 avril 2005.

*Regards de photographes. La cathédrale, l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.*

Quatre-vingts clichés des deux édifices majeurs de Soissons au Moyen Âge. Cette exposition oppose différents regards de photographes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours avec la présentation de treize autochromes de Fernand Cuville datés de 1917.

Arsenal, Soissons, 10 novembre 2004-30 janvier 2005.

Exposition organisée par le musée de Soissons.

### *Regards sur le Chemin des Dames*

Regards sur la mort et le deuil à travers les monuments du Chemin des Dames.  
Regards sur des témoignages de combattants à travers les traces rupestres de la carrière de Froidmont à Bray-en-Laonnois.

Regards sur un village martyr: destructions, combats et reconstructions à Laffaux.

Mairie de Laffaux, 13 et 14 novembre 2004.

Exposition organisée par l'association Chemin des Dames.

### *L'Aisne et la Grande Guerre*

Fort de Condé, 13-14 novembre.

La reconstruction de l'Aisne après la guerre.

Avec la participation de l'association Mémoire de la Grande Guerre

### *Le soldat artiste*

Au travers de photographies, moulages et objets, les sculptures et l'artisanat de tranchée évoquent la vie des combattants de la Grande Guerre.

Centre culturel, Soissons, 6-14 novembre 2004.

Exposition organisée par l'association Soissonnais 14-18.

### **Et aussi dans l'Oise...**

#### *Vivre la Grande Guerre près du Front*

Cuise-la-Motte en 14-18, le village, les poilus. Le vécu de la guerre par la population à travers son quotidien, les nouvelles de ses poilus, les troupes de passage...

Salle communale, Cuise-la-Motte.

Exposition organisée par la municipalité avec le concours de l'association Soissonnais 14-18.

### **Circuits de visites**

#### *14/18, les familles se souviennent*

De Crouy à Margival en passant par Allemant et Laffaux, laissez-vous guider à travers ces chemins de la mémoire.

#### *Les fantômes de juillet 18*

De Soissons à Château-Thierry, les sites de la seconde bataille de la Marne. L'œuvre imposante de Paul Landowski sur la Butte Chalmont, le monument des Fantômes, les stèles du village de Buzancy.

#### *Après la guerre, se reconstruire de Fontenoy à Ambleny*

Le souvenir du soldat Bersot à Fontenoy et des martyrs de Vingré. Les églises de Fontenoy et d'Ambleny, témoins de la richesse des expériences de la reconstruction en Soissonnais.

### *De Laffaux à Craonne, mémoire du Chemin des Dames*

De Laffaux à Craonne, l'univers particulier de cette route de crête, haut lieu de combat, site stratégique. Quelques lignes d'Aragon, un couplet de la chanson de Craonne vous accompagneront tout au long de ce Chemin des Dames.

Circuits en car au départ de l'Office de Tourisme de Soissons, dimanche 14 novembre.

Commentaires assurés par les guides conférencières de la Ville de Soissons.

### **Visites de carrières**

#### *Braye-en-Laonnois*

Visite le 14 novembre à 14 h 30.

#### *Rouge-Maison*

Visite le 14 novembre à 14 h 30.

### **Projection**

#### *Les otages*

Film réalisé par Raymond Bernard au lendemain des accords de Munich et tourné en partie dans l'Aisne. Les premières semaines de la guerre dans un village français : la mobilisation, l'annonce du premier mort, l'arrivée des Allemands... Avec Fernand Charpin, Saturnin Fabre et Noël Roquevert. Dialogues de Jean Anouilh. Musique de Darius Milhaud.

Projection le 3 novembre à 20 h 30 à la Maison des Arts et Loisirs de Laon.

### **Conférence**

#### *« Les Américains sur le Chemin des Dames »*

Conférence de Laurent Simon, 16 octobre à 20 h 30 à la mairie de Chavignon.

### **Théâtre**

11 novembre à 21 h, église de Craonne.

*Mémoires d'un rat*, de Pierre Chaine. Interprétation : Alain Stach. Mise en scène : Christine Bussière.

### **Publication**

*Le Chemin des Dames, un essai d'histoire totale*

Ces trois journées ont été un véritable succès qui récompense les efforts accomplis par la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne durant plusieurs mois. Ces quelques chiffres en témoignent :

Théâtre: *Mémoires d'un rat* dans l'église de Craonne, 270 personnes

Colloque à Craonne: matin 240 personnes, après midi 220 environ.

Colloque à Soissons: matin 250 personnes, après-midi 350 environ.

Journée du livre à Craonne: plus de 200 personnes pour la présentation du livre *Le Chemin des Dames...* Au cours de la journée, un va-et-vient continu avec, en permanence, 150 à 200 personnes dans la mairie de Craonne.

Exposition de Laffaux: 400 visiteurs environ.

Exposition «Le soldat artiste»: 650 visiteurs environ.

Pour les circuits en car *Chemin des Dames* et *Monument des fantômes*, l'Office du tourisme a dû refuser du monde.

Pour la visite de la carrière de Braye-en-Laonnois, les demandes ont été tellement nombreuses que plus d'une centaine de personnes n'ont pu s'inscrire.

La fréquentation du colloque a dépassé toutes les espérances. Les universitaires français et étrangers ont été ravis de venir sur les lieux où se sont déroulés les combats. Ils ont avoué n'avoir jamais vu autant de monde à un colloque. Ils ont été surpris de voir qu'un public axonais nombreux et attentif avait assisté aux débats, et ils ont été touchés par l'accueil qui leur a été réservé :

M. Olaf Muller, de l'université de Francfort, nous a adressé un message de remerciements dont voici un extrait: «...comme je vous l'avais déjà dit samedi, j'ai été très impressionné par l'organisation du colloque et je voudrais vous remercier pour tout ce que vous avez fait, c'était vraiment hors du commun.»

À noter que M. Cazals, de l'université de Toulouse II, avait confié le rôle d'intervenants à trois de ses étudiants, ce qui augure bien des recherches à venir sur le Chemin des Dames.



# Société historique et archéologique de Château-Thierry

## Conseil d'administration

Président.....	M. Tony LEGENDRE
Vice-présidents.....	M. Robert LEROUX M. Xavier DE MASSARY
Secrétaire.....	M. Raymond PLANSON
Secrétaire adjoint.....	M. Jean-Pierre CHAMPENOIS
Trésorière.....	Mme Bernadette MOYAT
Trésorier adjoint.....	M. Roger LALOYAUX
Conservateur des collections.....	M. François BLARY
Membres.....	M. Jean-Claude BLANDIN Mme Catherine DELVAILLE Mme Bernadette GROCAUX Mme Anne-Marie HIGEL Mme Bernadette PICHARD M. Georges ROBINETTE

## Activités de l'année 2004

7 FEVRIER : *Assemblée générale*

*Les billets de nécessité de 1870-1871 à Château-Thierry*, conférence illustrée par des projections de documents, par Jean-Pierre Champenois.

Depuis le Moyen Âge et même certainement avant, dans les périodes troublées économiquement et politiquement apparaît un phénomène constant : la raréfaction de la monnaie en circulation. Les autorités ont alors recours à des émissions locales de monnaies de métal ou de papier appelés billets de nécessité. À Château-Thierry, le 5 septembre 1870, le conseil municipal constate qu'il n'y a plus de réserves de charbon pour l'usine à gaz. Les Allemands pénètrent dans la ville. L'occupant fait connaître ses exigences par voie d'affiches. C'est dans ces conditions difficiles que sont émis des billets de nécessité. Une nouvelle émission sera décidée en janvier 1871. Les billets seront échangés et les petites coupures remboursées jusqu'en 1873.

6 MARS : *Coulez le Bismarck !* par Gabriel Pierru, conférence avec projections.

En 1941, l'Allemagne nazie est à l'apogée de sa puissance. À l'ouest de la Norvège, elle occupe de vastes territoires conquis en 1939-1940. Elle met en place un blocus sévère du trafic marchand pour tarir les approvisionnements de l'Angleterre. Le cuirassé *Bismarck* a été lancé en février 1939 à Hambourg. Le 18 mai 1941 il participe à l'opération *Rheinübung*. Sa mission est d'intercepter et de détruire les convois de navires marchands dans l'Atlantique. Mais un nouveau modèle de radar permet aux croiseurs anglais de le suivre à distance. Le premier affrontement a lieu dans l'Atlantique nord le 24 mai à 6 h du matin contre le cuirassé *Prince of Wales* et le croiseur *Hood*. Le *Hood* et le *Prince of Wales* sont touchés. Ce dernier continue à tirer sur le navire allemand. Le *Bismarck* fausse compagnie à ses poursuivants pendant 31 heures. Retrouvé, il sera attaqué par les avions torpilleurs de l'*Ark Royal*. Il coulera le 27 mai à 800 km au large de Brest. Sur un équipage de 2 208 hommes il n'y aura que 115 survivants.

3 AVRIL : *Sébastiani, maréchal et homme d'État, 1772-1785 : un Axonais méconnu*, par Bernadette Moyat.

Horace Sébastiani participa pendant plus de vingt ans aux campagnes militaires de la Révolution et de l'Empire. Napoléon l'envoya en observateur en Suisse, en Autriche et au Moyen-Orient. Il fut député de Vervins et de Corse, ambassadeur à Constantinople, à Naples et à Londres. Il est né à La Porta d'Ampugnani, en Haute Corse, dans une ancienne et noble famille. Général de division en 1805, mis en disponibilité lors de la Restauration, il devient Maréchal de France en 1840. Il reçoit la Grand Croix de la Légion d'Honneur en 1808 de la main même de Napoléon et est décoré de l'Ordre de Saint-Louis par le roi Louis XVIII. Il est anobli comte de La Porta par décret impérial du 31 décembre 1809. Son nom est inscrit sous l'Arc de Triomphe. Il est inhumé aux Invalides.

15 MAI : *Que savons-nous sur Château-Thierry à l'époque gallo-romaine ?*, par Bernard Pinot, conférence illustrée de nombreuses projections.

La présence d'une agglomération gallo-romaine sur la colline des Vaucrises est connue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'Unité d'archéologie de Château-Thierry s'attache à recouper les différentes données archéologiques afin de caractériser le *vicus* antique. Le village gallo-romain s'organise autour d'un système de voirie orthogonale qui délimite des îlots urbains. Des traces d'activité agricole et potière ont été observées en périphérie. Une partie des vestiges d'un théâtre a été mise au jour. Celui-ci se caractérise par un mur d'enceinte en arc de cercle, des gradins en bois fondés sur des dalles de pierre et une scène rectangulaire en estrade. Il pouvait contenir 2 000 spectateurs. Au début du IV<sup>e</sup> siècle, l'empire romain est en crise. Le théâtre sert de carrière avant d'être recouvert de déblais de démolition.



5 JUIN: *Lucien Briet (1860-1921): l'homme de lettres, explorateur et photographe carlésien*, par Nicole Jobe.

Lucien Briet, né à Paris le 2 mai 1860, est doté dès l'âge de 20 ans d'une remarquable culture qui fera de lui avant tout un homme de lettres. Il réside alors à Charly-sur-Marne. En 1889, il découvre les Pyrénées et tombe sous le charme. Durant vingt ans il y retourne régulièrement, explorant inlassablement le versant français d'abord, puis, à partir de 1904, le Haut Aragon. Il y réalise un travail colossal de photographe: "Avec un guide et deux mulets, il va de hameau en village, interrogeant les indigènes, prenant note après note, cliché après cliché, escaladant les cimes", écrit André Galicia, auteur de plusieurs ouvrages et articles sur Lucien Briet. En 1911, Lucien Briet met un terme à ses voyages. Il meurt dix ans plus tard à Charly. Madame Jobe a illustré son propos par des diapositives montrant notamment des fac-similés des œuvres de Briet.

2 OCTOBRE: *Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne et Le Démocrate de l'Aisne*, par Alain Brunet, président de l'association des Amis du Démocrate, et Jacques Piraux, rédacteur en chef du journal.

Pascal Ceccaldi, originaire de Corse, arriva dans l'Aisne en 1904. Il rejoignit très vite le corps préfectoral et se présenta aux élections de notre département. Le 23 janvier 1906, à la veille des élections législatives, qu'il va remporter, il monte à Vervins la société d'édition d'un nouveau journal, *Le Démocrate de l'Aisne*. En 1916, président du Conseil général de l'Aisne, il se replie avec celui-ci à Château-Thierry où il crée, entre autres *Le Son du soldat*. Il meurt le 6 novembre 1918. En 1919, le *Démocrate de l'Aisne* reprend avec Antoine Ceccaldi, frère de Pascal Ceccaldi. Le quotidien comptait alors quinze imprimeurs en plus des journalistes. Il devint ensuite bi-hebdomadaire. Un film a montré comment est réalisé, composé et imprimé *Le Démocrate* aujourd'hui à Vervins.

6 NOVEMBRE: *La guerre des farines de 1775 dans le Soissonnais*, par Julien Saporì.

On nomme "guerre des farines" les émeutes qui, en mai et en juin 1775, secouèrent une partie de la France à la suite d'une brusque augmentation du prix du pain. Le pain était une denrée vitale. La moindre augmentation de son prix, à la suite d'une mauvaise récolte par exemple, pouvait provoquer famine et troubles graves. On mettait alors en cause le rôle de l'État et on négligeait de verser les droits imposés par les seigneurs lors de la production, du transport et de la commercialisation des blés. Les émeutes débutent à Dijon. Rapidement, elles s'étendent au Bassin de Paris. Dans notre région, des pillages de fermes et de marchés ont lieu: Villers-Cotterêts, la Ferté-Milon, Fère-en-Tardenois. Des émeutiers sont pendus à Soissons, d'autres emprisonnés à la Bastille. L'appareil répressif réagit dans l'ensemble avec rapidité et compétence, évitant les effusions de sang.

4 DÉCEMBRE : À *la recherche des marques du passé dans l'Omois*, par Dominique Hourdry.

Ces marques du passé, que le conférencier a présentées sous forme d'une série de photographies, sont souvent délaissées, mais lorsqu'on les authentifie elles nous permettent de reconstituer tout un pan de notre histoire locale. La plupart de nos liaisons inter-villages datent de l'époque gauloise. Les murgers nous rappellent les premières mises en culture des coteaux de la Marne. Certaines portions des grandes routes qui traversaient le sud de l'Aisne sont devenues chemins d'exploitation. Les bornes charretières sont d'anciennes pierres ouvragées. Les cabanes de vigneron ou de cantonniers, les manèges à chevaux pour faire fonctionner les batteuses sont encore là. Les maisons à colombages, les capucines et mansardes briardes, les puits des cours communes, les pierres à évier sont autant de témoins du passé. Beaucoup de nos églises cachent encore des fresques qui permettaient aux fidèles qui ne savaient pas lire de connaître les Évangiles.

# Société académique d'histoire, d'archéologie, des arts et des lettres de Chauny et de sa région

## Conseil d'administration

Présidente.....	Mme Marie-Françoise WATTIAUX
Vice-présidents.....	M. René GÉRARD M. Jean SÉNÉCHAL
Secrétaire.....	Mme Huguette TONDEUR
Secrétaire adjoint.....	M. Jean-Louis MOUTON
Trésorière.....	Mme Jacqueline FRÉNOT
Trésorière adjointe.....	Mme Georgette ERNST
Bibliothécaire archiviste.....	M. Daniel ANDRIEU

## Activités de l'année 2004

30 JANVIER: À *Rochefort, sur les pas de Pierre Loti*, par Marie-Françoise Wattiaux.

Pierre Loti, de son véritable nom Julien Viaud (1850-1923), a passé 42 années de sa vie dans la marine, dont 20 en mer. Au cours de ses nombreux tours du monde, il prend des notes dans ses cahiers intimes, et c'est à partir de celles-ci qu'il rédige ensuite de nombreux ouvrages. En 1891, il est élu à l'Académie française. C'est, de plus, un grand collectionneur qui ramène de nombreux objets de ses voyages ; il essaie de fixer dans la maison familiale le reflet de sa vie afin de retrouver ses fantasmes et ses souvenirs.

27 FÉVRIER: *L'histoire de La Fère*, par Ginette Michel.

Dès l'an 437 un premier château fort est édifié en même temps que la collégiale Saint-Montain. Il est remplacé au VII<sup>e</sup> siècle par un deuxième édifice. Au Moyen Âge, la ville est sous la domination des sires de Coucy ; Enguerrand III lui octroie en 1207 la charte de paix. La Fère est également un lieu de prédilection pour Marie de Luxembourg, l'arrière-grand-mère d'Henri IV, que les habitants surnomment "la bonne dame" ou "la mère des pauvres", et plus tard pour Marguerite de Valois, dite la reine Margot. La ville est assiégée par Henri IV. Mazarin décide la construction de l'arsenal en 1666, point de départ de l'essor de La Fère en tant qu'importante place militaire du nord de la France, et ce jusqu'en 1993.

25 MARS: *L'histoire des monuments aux morts de Chauny*, par Jean-Louis Mouton.

À Chauny il y a cinq monuments aux morts : le monument aux morts de 1914-1918, le monument en mémoire des Déportés, celui en mémoire des victimes en Afrique du Nord, le monument de la Résistance et le monument de 1870. L'étude de ces monuments montre que la ville de Chauny et les municipalités qui se sont succédé à sa tête ont toujours voulu rendre hommage aux citoyens qui ont souffert durant les guerres.

17 et 18 AVRIL: *Flâneries printanières*.

23 AVRIL: *L'archéologie aérienne du nord de l'Aisne*, par Gilles Naze.

Les prospections aériennes réalisées depuis 1990 dans le bassin de la Serre, la haute vallée de l'Oise et les plateaux du Soissonnais ont révélé de nombreux sites, le plus souvent inédits, qui apportent un éclairage indispensable et parfois spectaculaire sur les diverses étapes culturelles qui se sont succédé dans la région depuis cinq millénaires.

22 MAI: *Visite du fort de Condé-sur-Aisne*, guidée par Michel Pugin.

28 MAI: *Rose Bertin, ministre des modes de Marie-Antoinette*, par Michelle Saporì.

Rose Bertin (1747-1813) fut celle que l'on appela le ministre des modes, l'avant-gardiste ; elle reste une référence chez les couturiers contemporains. Elle modifia totalement la mode: elle désossa les robes à panier, contribuant ainsi à ruiner l'esprit de cour. Elle fit de Marie-Antoinette son mannequin. Elle bouscula toute la profession : les artisans devinrent artistes. Elle créa elle-même le "chapeau à la chercheuse d'esprit", des teintes comme "feu d'opéra" ou puce.

3 JUIN: *Visites du centre minier de Lewarde et de l'exposition Watteau au Musée des beaux-arts de Valenciennes*.

24 SEPTEMBRE: *Saint-Pétersbourg de Pierre-le-Grand à la Révolution*, par Jacques et Madeleine Noyelle.

La ville est devenue capitale de l'empire russe en 1704 jusqu'à la chute à la révolution russe de 1917.

*Historique de la Société académique à l'occasion de son trentième anniversaire*, par Marie-Françoise Wattiaux.

22 OCTOBRE: *Le général Scherer*, par Jean-Louis Mouton.

Ce général, qui a sa sépulture dans le cimetière de Commenchon et son nom gravé sur l'Arc de Triomphe, n'en reste pas moins inconnu des Chaunois.

26 NOVEMBRE: *La brève odyssee du cuirassé allemand Le Bismarck*, par Gabriel Pierru.

En mai 1941, le plus moderne et le plus puissant des navires de ligne de la Kriegsmarine reçoit avec le croiseur lourd *Prinz Eugen* la mission de rejoindre l'Atlantique nord et de détruire les convois alliés. Il remporte un premier succès en coulant le croiseur *Hood*. Traqué par la Royal Navy, il sombre après un ultime combat au large de Brest le 27 mai 1941. Son épave est retrouvée 48 ans plus tard, gisant par 4700 mètres de fond.



# Société historique de Haute-Picardie

## Conseil d'administration

Président.....	M. Claude CARÊME
Vice-président.....	M. Jean-Louis BAUDOT
Trésorière.....	Mme Claudine LEFÈVRE
Secrétaire.....	M. Robert LEFEVRE
Trésorier-adjoint.....	M. Jean MAUCORPS
Secrétaire-adjoint.....	Mme Dominique HUART

## Activités de l'année 2004

23 JANVIER : *Antoine Richart, mémorialiste de la Ligue à Laon*, par Éric Thierry.

Antoine Richart est mémorialiste de la Ligue à Laon entre 1589 et 1596. Né à Leuze près d'Aubenton, il se trouve à Laon, rue Saint-Jean, le 23 août 1589 alors qu'il est officier (au sens de l'Ancien Régime) de finances en l'élection, et donc chargé de l'imposition. Catholique ligueur modéré, il rédige dès 1595-1596 ses *Mémoires*, dont il reste trois copies tardives datant de 1743, 1747 et 1869.

Il se veut chroniqueur, historien, il veut dire la vérité sur les événements. Mais il a un objectif : régler des comptes avec les responsables du siège malheureux de Laon en 1594, dont la conséquence est l'imposition qui s'abat lourdement sur la ville. Ces responsables sont aussi les ligueurs qui ont fomenté le soulèvement de Laon du 16 février 1589 contre le roi Henri III. Antoine Richart dénonce les délégués, laïcs et religieux, du bailliage de Vermandois aux États généraux de Blois, qui sont repassés par Paris et qui sont dominés par les Ligueurs. De retour à Laon, ils font circuler des rumeurs sur les atrocités perpétrées par les protestants à Bruyères, entretenant ainsi une atmosphère d'apocalypse. C'est eux qui ont provoqué le chaos à Laon en s'opposant à l'ordre monarchique voulu par Dieu. La ville de Laon a ainsi désobéi à Dieu et attiré sa colère avec le siège de 1594, avec la garnison royale composée de Gascons indisciplinés, avec la peste, avec la cherté des grains, avec les loups...

En rédigeant ses *Mémoires*, Antoine Richart s'en prend en particulier au clergé ligueur pour qu'il paie sa part des impôts de la ville : coût du siège, rançon à Henri IV, coût de la citadelle. Cependant, avec la fin du siège et la soumission de Laon au roi, le chaos disparaît. D'après le témoignage d'Antoine Richart, Laon

se repent et dénonce au roi des coupables comploteurs minoritaires, voulant affirmer à Henri IV le loyalisme fondamental de ses habitants.

13 FÉVRIER : *La mort, autrefois.*

Première partie : *La légende d'Is*, par Marie-Claude Gédéon.

Lors de son expédition dans les pays du Nord, Gradlon, roi de Cornouailles, tombe sous le charme de la belle reine Malgwen “aux longs cheveux d’or”. Mais, au retour, Gradlon se retrouve seul avec Dahut, sa fille née de cette fougueuse passion, dont il satisfait tous les caprices. À 15 ans, mécontente de l’emprise de l’évêque Corentin sur la ville de Kemper (Quimper), celle-ci réclame “sa” ville. Gradlon érige dans la baie de Douarnenez, protégée des flots par des digues de granit et des vannes de bronze, la ville d’Is, ville de faste et de fêtes. Devant l’inconduite de Dahut et des habitants, l’abbé Gwénolé de Landévennec prophétise la colère divine. Alors survient un bel inconnu en habit rouge. Dahut, qui s’était pourtant mariée à l’Océan, en tombe aussitôt amoureuse. Et la mort se diffuse dans la ville. Trois seigneurs périssent en tentant d’assassiner le Prince rouge. Une nuit, lors d’un bal, le nain du prince apparaît avec les trois morts. La farandole devient une danse macabre... Dahut, envoûtée, donne au prince la clé d’or des vannes. Dans un ricanement abominable, il les ouvre. Is disparaît, engloutie. Gradlon, monté sur son coursier marin, tente de sauver Dahut. Mais Guénolé, monté sur un autre cheval marin, pousse avec sa crosse Dahut dans les eaux. Danse macabre, mort violente. Contrôle de l’Église sur les mœurs... Comme toute légende, un fondement de réalité.

Deuxième partie : *L’homme et la mort autrefois à Laon*, par M. Claude Carême. Depuis 1960, la société refoule la mort à tel point qu’elle devient un interdit. L’affaiblissement de la religion, l’individualisme, la société de consommation, l’urbanisation et l’hôpital font penser que l’on peut reculer la mort indéfiniment. On meurt seul. Cette attitude contemporaine s’oppose à celle du passé.

Dans la société traditionnelle, jusqu’au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mort est acceptée. Elle est omniprésente, avec un taux de 35 %. Les accouchements, refroidissements, famines, épidémies, guerres constantes rendent l’existence précaire. La mort des proches, fréquente, est acceptée avec fatalité (cf. le livre de raison de Claude Bugniate : pas un mot d’affection). Le cimetière, situé hors les murs jusqu’au XII<sup>e</sup> siècle (églises Saint-Julien, Saint-Vincent), est, à partir de ce siècle, librement installé dans chaque église intra muros (chapelle des Templiers en 1134, cathédrale en 1183...). Comme l’église et le cimetière, avec son ossuaire, sont des lieux publics, ils rendent la mort des autres familière.

Quant à l’attitude devant sa propre fin, elle évolue de la conscience de “la mort de soi” par la représentation de son corps, de son nom, pendant l’Antiquité (stèle attique d’Apollonophanes au musée), à l’indifférence lors du haut Moyen Âge (aucune inscription sur les sarcophages de Vorges, de Marle). Le souci d’identité revient au XII<sup>e</sup> siècle avec le Jugement dernier individuel et l’incertitude du Paradis ; le mort se rappelle à la prière des vivants par le tombeau à épitaphe (du plus ancien, celui d’Hungerus, à celui



des frères Leclerc dans la cathédrale, ou à celle des Delabretèche à Saint-Martin). Participe de la même finalité le tombeau à gisant, gravé (celui de l'évêque Barthélemy de Jur), en ronde-bosse (Jeanne de Flandres à Saint-Martin), en pose (Marguerite de Mandelot au musée). Le défunt peut être gravé ou sculpté en priant (scène cosmique de la stèle d'Henriette Doulcet dans la chapelle des Templiers).

De 1348 à 1715, la fatalité devant la mort donne le Temps du Macabre. Le gisant transi de Guillaume de Harcigny dans cette même chapelle et la stèle de l'abbé Dupont à Saint-Martin illustrent remarquablement cette période. L'Église insiste sur les vanités de la vie terrestre (*omnia vanitas*) et l'unique préoccupation de la Vie éternelle. L'art de la bonne mort impose la lecture de beaux livres d'Heures (bibliothèque), le pressentiment de la mort, le testament, l'oraison, l'exposition et le convoi funéraire : la mort est publique, accompagnée. On ne meurt pas seul en ces temps de mort acceptée.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle apporte, là comme ailleurs, la révolution. Le recul de la mort avec la transition démographique, allonge la vie, réduit la famille élargie à la famille nucléaire, développe l'attachement familial. La mort devient une séparation déchirante (gravure du désespoir de Paul par Desenne à la bibliothèque). Elle est refusée. Le tombeau, individualisé, prend sa forme actuelle. Avec son épitaphe sentimentale (celle de Louise Coré à Saint-Just), il exprime bien le drame de "la mort de Toi". Ce refus de la mort se traduit aussi par la décision royale de 1776 d'interdire pour raison sanitaire tout cimetière intra muros (cimetière Saint-Just extra muros : 1793). Les morts sont séparés des vivants. La mort est bien refusée, mais le mort y gagne en vénération. Le cimetière devient un lieu de recueillement pour "la tombe à Toi". Le refus s'accroît à partir de 1960...

12 MARS : *Champfleury et le Réalisme*, par Michèle Lajarrige.

Il ne s'agit pas d'une simple biographie mais plutôt d'une réflexion sur le lien entre Champfleury et le Réalisme, courant de pensée dominant à partir des "journées de juin" 1848, journées du "silence aux pauvres" (Lamennais), véritable fin du Romantisme.

Adolescent révolté, Jules Husson quitte Laon pour Paris à 17 ans. Au service d'un libraire, il lit tout, de tout. Rappelé par son père, fondateur du *Journal de l'Aisne*, il se laisse aller à des excentricités telles que le conseil municipal le chasse. Il s'installe alors définitivement à Paris en 1843 et fréquente les grands écrivains et les artistes du moment : Baudelaire, Courbet avec qui il se lie d'amitié, Hugo qui l'inscrit sur la liste des écrivains à encourager, Arsène Houssaye qui l'engage à *L'Artiste* et lui impose Champfleury comme nom de plume.

Champfleury hante la brasserie Andler, "temple où les débutants viennent recevoir le baptême du Réalisme". Le Réalisme ne se définit guère que par la recherche du vrai. C'est alors que Courbet, continuel provocateur, chantre du mouvement, expose "L'enterrement à Ornans". Alors que ce tableau est qualifié de "croûte" par les critiques, l'œuvre et l'artiste sont défendus par Champfleury qui ironise contre les détracteurs : "Monsieur Courbet est un factieux car il présente des gens simples".

Mais en 1852, se jugeant dans l'ombre d'un homme trop virulent politiquement, refusant la confusion art-politique, Chamfleury s'éloigne du peintre. Il révèle Robert Challe qu'il considère comme le premier réaliste. Il écrit des romans à succès, comme *Les Bourgeois de Molinchart*, et confie à Émile Duranty, un admirateur, la rédaction d'une théorie du Réalisme. Il est placé à la tête du courant. Curieux de tout, il se lance dans de multiples activités, s'intéresse à l'art, acquiert nombre d'œuvres. Il étudie la céramique, la caricature, s'impose critique. La célébrité lui est acquise. En 1878, Zola voit en lui un novateur.

Pourquoi est-il oublié peu après ? Champfleury s'est sans doute dispersé. Voulant rendre son style "réaliste", dépouillé, il l'a rendu "famélique". Son goût pour la caricature mène parfois à un burlesque peu crédible. Dépourvu de souffle épique, il ne sait pas donner à ses personnages valeur de type. Toutefois, il a ouvert la voie à un nouveau genre, le roman, et participe à sa consécration. Il met en symbiose l'écrit et l'image. Il a d'autre part la volonté, l'idée généreuse de promouvoir l'art populaire, en précurseur du xx<sup>e</sup> siècle, de Malraux, de Vilar. Il mériterait plus d'estime de sa ville natale.

31 MARS : *L'abbé Suger*, par Michel Bur.

La vie de Suger a été longue puisqu'il a vécu de 1080 à 1151. Ce long temps lui a permis de réaliser une œuvre importante. Orphelin de mère, Suger a dix ans quand son père, riche paysan d'Île de France, l'offre comme oblat à l'abbaye de Saint-Denis. Sa carrière monastique est toute tracée. Il en reçoit la formation et prononce tardivement ses vœux définitifs : il a vingt ans. Employé aux archives de l'abbaye, il peut en étudier le temporel. Après un passage, de 1104 à 1106, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire dont il lit les ouvrages, il est envoyé dans le pays de Caux où il admire l'administration du duc de Normandie roi d'Angleterre, Henri I<sup>er</sup>, qu'il considère comme un grand roi. Enfin, l'abbé de Saint-Denis reconnaît les qualités de Suger, l'envoie à Rome défendre les privilèges de l'abbaye contre les prétentions de l'évêque de Paris. Le succès de Suger le maintient à Rome où il s'initie à toutes les questions politiques : c'est le temps de la querelle des Investitures !

Il est déjà "vieux", à 42 ans, quand la communauté des moines de Saint-Denis le choisit comme abbé sans en référer au roi. Il y reste 29 ans. Sous Louis VI tout d'abord, il rétablit la règle conventuelle alors que la morale dans le couvent s'était relâchée, il fait aussi de Saint-Denis la résidence papale, et il rend service au roi. Mais sa période glorieuse est celle de 1137 à 1151, sous Louis VII, au cours de laquelle il écrit, bâtit et gouverne, comme régent, dans l'ordre et la paix un royaume dont le roi est en croisade. L'échec de celle-ci l'affecte ; il s'entête malgré son grand âge à vouloir partir, mais il est emporté par une fièvre.

Homme d'action, administrateur exceptionnel - doué d'un esprit capitaliste - des biens de l'abbaye, Suger assure aux moines la contemplation. Il est aussi écrivain, hagiographe de son abbaye qu'il veut conservatoire des symboles de la monarchie et nécropole royale capétienne. Sa *Vie de Louis VI* n'a pour but que de raconter les hauts faits d'un roi au service de la justice. Cette biographie est en fait la

geste des prouesses guerrières de ce roi. Suger y introduit les notions nouvelles de “France”, de “Roi empereur en son royaume”, et dont la couronne symbolise à un tel point le pouvoir qu’elle devient prééminente. Suger contribue aux sciences politiques.

Enfin, bâtisseur, l’abbé impose un style moderne pour son abbatale, à savoir le style gothique qui veut que la lumière divine pénètre la matière, la traverse. L’église devient alors lumière. L’or, les pierres précieuses concentrent la lumière et fascinent l’abbé de Saint-Denis.

23 MAI: *Mémoires de la Grande Guerre au Chemin des Dames*, visite-conférence par Emmanuel Véziat.

Emmanuel Véziat a présenté quatre lieux de mémoire du Chemin des Dames. Non seulement il en a expliqué le sens, mais il a montré comment “la Mémoire” évolue dans le temps.

L’histoire du mémorial de Cerny-en-Laonnois, au cœur du Chemin des Dames, souligne trois moments. En juillet 1927, Herriot, lors de la pose de la première pierre de la mairie, rejette la haine, en appelle à la paix : c’est alors “l’esprit de Genève” et le remarquable discours de Briand à la S.D.N. “Arrière les canons...”. En 1931 est élaboré un projet de mémorial à dimension religieuse. Mais il faut attendre 1951 – 33 ans après la Première Guerre ! – pour que le mémorial actuel soit érigé. Seul le soldat français y est glorifié dans un parallèle religieux fort, comme le montrent le mémorial-chapelle, les saints présents, la flamme et le tableau sur l’autel.

À la ferme de Malval, un monument-calvaire est édifié pour un soldat, Henri de Bonart-Montaret, jeune aristocrate historien engagé volontaire à 19 ans, sous-lieutenant en 1917. Il est intégré à son groupe de combat, aux 180 hommes du 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs morts le 5 mai 1917, lors de la deuxième offensive Nivelles. Tous ont disparu lors d’une mission sacrée, au service de la Patrie et de Dieu, comme s’attache à le dire l’inscription.

Berry-au-Bac célèbre un fait d’armes. Celui de l’assaut des chars vers Juvincourt le 16 avril 1917, toujours lors de l’offensive Nivelles, flanc est. Cet engagement d’une arme nouvelle fait que le monument rend hommage aux chars en général, au général Estienne, le père des chars, et au commandant Bossut qui y périt avec ses hommes. En juillet 1922, lors de la cérémonie d’inauguration, les chefs militaires présents, Foch, Weygand... vantent leur sacrifice.

Sur le plateau de Californie se détache un monument contemporain où des têtes sont prises dans une grille, inauguré le 5 novembre 1998 pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de l’Armistice. L’État a accepté d’y magnifier tous les morts des guerres, mutins inclus, au drame enfin reconnu. Le temps a passé. L’œcuménisme est possible entre les nations : la grille est par temps pluvieux gris-vert comme l’uniforme allemand, par temps sec gris-bleu comme l’uniforme français !... Pourtant, la commémoration de la défaite et des mutins a suscité une vive polémique. Dernier soubresaut du temps ? de la Grande Guerre ?

8 JUIN: *Opération maquis des Ardennes: les combats de Vadencourt*, par Alain Nice.

Alain Nice étudie actuellement la Résistance dans l'Aisne, et en particulier les FTP (Francs Tireurs Partisans), ces laissés-pour-compte à la Libération, qualifiés de "bandits", de "terroristes", alors qu'ils représentent en 1944 la moitié des résistants de l'Aisne... et qu'ils sont les plus actifs. Ainsi, Norbert Lejeune, cheminot d'Hirson, le plus décoré, chef du détachement FTP "Pierre Sémard" responsable de 40 sabotages ferroviaires. Ainsi Yvon Frémont, chef du maquis de Mennevret, le plus important du département! Ils ont été jetés dans l'oubli et étiquetés – faussement – "communistes": en effet, seuls les cadres FTP appartenaient au parti communiste. Les autres, non. L'opération maquis des Ardennes en témoigne.

L'opération est déclenchée le 6 juin pour aider au débarquement, montrer une France combattante, se libérant elle-même du nazisme. Les maquis doivent retenir des troupes allemandes et les empêcher de rejoindre la Normandie. Le 7 juin, l'état-major FTP de Lille donne l'ordre d'envoyer nombre de résistants vers le maquis des Ardennes. Cette stratégie est étrangement contraire à celle requise par les FTP qui rejettent la résistance rurale et privilégient la résistance urbaine. La 2<sup>e</sup> compagnie, regroupée à l'est de Lens (Harnes), la 5<sup>e</sup> au nord-ouest de cette ville (Bruay) et la 6<sup>e</sup> entre Lens et Arras, augmentées de "non FTP", constituent un bataillon de 300 à 350 hommes. Les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies ont pour objectif premier d'aller vers le bois d'Havrincourt (sud de Cambrai), la 5<sup>e</sup> vers le bois de Bourlon (ouest de Cambrai), pour ensuite se diriger vers Wassigny. Ces maquisards sont des jeunes de 18 ans en moyenne, hommes et femmes, sans arme (seulement deux fusils-mitrailleurs et quelques mitraillettes); ils se déplacent à pied, sans véritable carte, de nuit exclusivement dès le 9 juin.

En chemin, les accrochages meurtriers avec les Allemands, aidés parfois de GMR (Groupes mobiles de réserve), se succèdent près d'Arras, puis à Haplincourt, à Bourlon, dans l'Aisne à Aisonville près du château du comte de Martinprez et de la ferme d'Émile Borgne. Les Allemands, prévenus, convergent en force à Vadencourt où arrivent les résistants à la suite d'une erreur d'itinéraire. Là a lieu l'accrochage le plus important qui va durer toute la nuit. Toutefois, grâce à l'ordre de dispersion donné par Marcel Cavroy (capitaine FTP) – au sacrifice de sa vie –, nombre de jeunes échappent au massacre. Certains arrivent dans les maquis de Mennevret, du Nouvion, d'Erloy et des Ardennes le 13 juin. D'autres, encerclés à Aizecourt (près de Péronne), sont arrêtés, déportés. D'autres encore repartent vers Harnes; affamés, ils pillent en route quelques fermes (choisies pour le "trafic" qui y a été réalisé pendant l'Occupation) et sont accusés alors d'être des "voleurs", des "bandits"!

Le bilan de l'opération est lourd. Sur 300 à 350 hommes, 6 finalement gagnent les Ardennes, 100 se retrouvent à la Libération dans le Pas-de-Calais. Mais on compte 32 morts au combat, 68 fusillés à la citadelle d'Arras, 86 morts en déportation. Tous parmi les meilleurs FTP du Pas-de-Calais. Pourquoi et qui a donné cet ordre de déplacement, de "repli vers les Ardennes"? Fallait-il réduire l'im-

portance des FTP ? Éliminer des communistes ? Ou, au contraire, glorifier le Parti communiste, parti de la Résistance ? La question demeure sans réponse.

10 SEPTEMBRE : *Une histoire de l'écriture*, par Caroline Jorrand, visite-conférence au musée La Charlonie.

Les premières traces d'écriture apparaissent il y a plus de 5 000 ans, en Mésopotamie, dans les cités-états, telle Uruk. Les tablettes d'argile, découvertes dans le temple de la déesse Inanna, sont gravées de pictogrammes servant à des opérations commerciales (nombre de têtes de bétail...). Mais peu à peu la ressemblance avec l'objet se perd ; les nombreux pictogrammes deviennent des idéogrammes, phonogrammes qui expriment toute idée ; les scribes avec leurs calames en roseau taillés en triangle transforment mécaniquement les dessins à force de graver des coins : c'est l'écriture cunéiforme qui apparaît vers 2800 av. J.-C. et qui se lit de gauche à droite à partir de 2400. Le musée en a un exemple avec une étiquette de ballot d'orge. À cette époque l'Égypte utilise les hiéroglyphes que l'on peut lire sur des oushebtis du musée.

L'écriture se transforme fortement vers 1300 av. J.-C. à Ougarit (peut-être à partir d'inscriptions sémites trouvées dans des mines de turquoise égyptiennes dans le Sinaï) et en Phénicie : elle est simplifiée par la mise au point de l'alphabet, composé de 22 consonnes et qui est à l'origine de toutes les langues à travers l'araméen et le grec. Vers 900 av. J.-C. les Grecs le reprennent en effet, mais en y ajoutant des voyelles, en fait des signes phéniciens. Sur les vases de la riche collection de céramiques grecques du musée et des stèles figure l'écriture grecque classique. Au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les Étrusques adaptent l'alphabet grec à leur langue en retenant 26 lettres. Les Romains, à leur tour, s'inspirent de l'alphabet étrusque pour élaborer l'alphabet latin à partir du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

L'écriture latine connaît avec le temps différents styles, dont l'onciale faite de majuscules arrondies, puis au VIII<sup>e</sup> siècle, sous Charlemagne, l'élégante caroline, la gothique au XIII<sup>e</sup> siècle et l'humanistique au XIV<sup>e</sup> siècle. Notre écriture minuscule en est issue. De beaux manuscrits de la bibliothèque illustrent ces écritures. Certains montrent les écritures cyrillique, arabe, et même chinoise. Celle-ci pérennise les idéogrammes, avec quelque 50 000 signes poétiquement liés à l'univers. La volonté démocratique les a réduits dans les années 1950 à 3 000 signes usuels.

20 OCTOBRE : *Assemblée générale*

Le président de la Société historique de Laon, Claude Carême, a insisté sur l'importance et la régularité de la programmation - une conférence par mois. Satisfait, il a aussi souligné le succès des activités qui attirent toujours une centaine de personnes, et la progression du nombre des adhérents : 205 ont réglé leur cotisation en juin contre 195 en 2004 et 145 en 1995. Il a rappelé les conférences qui ont eu lieu en 2003-2004, et annoncé celles de 2004-2005 en indiquant le nombre de professeurs d'université qui ont accepté de venir. Mais tous les conférenciers sont

à remercier pour leur aimable participation. Le temps fort de la saison 2004-2005 sera le colloque universitaire sur “La forêt dans l’Aisne” les 19 et 20 mars 2005.

*Le problème des sépultures militaires laonnoises de la Première Guerre*, par Jean-Louis Baudot.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1918, treize jours après la libération de la ville, l’Américain Charles Miller arrive à Laon ; il est à la recherche de son frère le capitaine d’escadrille James Ely Miller (24 mars 1883-9 mars 1918), premier aviateur américain tué au combat. Laon est alors exsangue, avec de nombreux bâtiments en ruine (dont la gare) et une population réduite au tiers de celle de 1914. Les 4 500 Laonnois, qui ont subi une longue et difficile occupation, sont, selon Gabriel Hanotaux, dans un état “de misère physiologique”. Quant au maire, Georges Ermant, qui a dû gérer une ville où se sont concentrés prisonniers, blessé et morts, il a été emmené en otage par les Allemands.

Charles Miller est dirigé vers le cimetière allemand de Saint-Vincent, installé dès la fin de 1914 à proximité des trois hôpitaux situés à l’École normale, au lycée de garçons et à la caserne Thérémin d’Hame. Francophile, francophone, cartésien, il laisse un croquis du cimetière et de l’emplacement de la tombe de James. Le cimetière ne compte pas que des Allemands. Y sont aussi enterrés le caporal pilote Frédéric Quellenec et le lieutenant observateur Jean Morgnier abattus avec leur aéroplane le 31 mars 1916 près de l’hospice de Montreuil. Selon les vœux des familles, Jean Morgnier est exhumé en 1921 pour être transféré à Nancy, et Frédéric Quellenec est transporté le 11 octobre 1922 sur le lieu du crash où se trouve toujours sa stèle. James Miller est déplacé en 1929 dans le vaste cimetière américain de Fère-en-Tardenois (6012 tombes). Les dépouilles allemandes de Saint-Vincent sont transférées avec d’autres dans les cimetières de Bousson (1500 tombes) et du Champ de manœuvres (3295 tombes). Outre le cimetière allemand de “La Plaine”, il y a un cimetière militaire à Saint-Just de 1918 à octobre 1924. Le plan des inhumations, établi par l’architecte voyer Marquiset, distingue les “tranchées” selon les nationalités. Les dépouilles sont déplacées en 1924 vers d’autres cimetières “nationaux” aux conceptions différentes : petits cimetières proches des lieux de combat pour les Anglais, champs sacrés exaltant la souffrance familiale pour les Italiens... Les trente coloniaux français inhumés au cimetière Saint-Just sont des ouvriers tués accidentellement lors de la remise en état de la Zone rouge entre octobre 1918 et janvier 1920. Enfin, il reste treize Français sur les 300 enterrés au cimetière Saint-Just. Cependant, concluait Jean-Louis Baudot, “comme tout le cimetière Saint-Just, lieu exceptionnel de mémoire laonnoise, ce cimetière militaire mériterait plus d’égard !”

19 NOVEMBRE : *Le patrimoine de la cathédrale de Soissons*, par Martine Plouvier et Christine Riboulleau.

La construction de l’édifice, entre 1175 et 1320, en cinq phases, retient tout d’abord l’attention. La première phase (1175-1190) concerne l’élévation du bras

sud du transept sur quatre étages ; s'y sont greffées les chapelles Saint-Jacques et Saint-Martin, dont les voûtes délicates décagonales sont recouvertes de belles grandes tuiles vernissées. La deuxième phase (1190-1212) concerne le chœur, dont il reste l'inscription du jubé : "l'an 1212, le collège des chanoines prit possession du chœur" ; les arcs-boutants apparaissent alors. La nef est construite lors de la troisième phase (1210-1232), en partie grâce aux reliques de Saint-Gervais et de Saint-Protas ; elle comporte trois niveaux (grandes arcades des travées, triforium, fenêtres hautes), comme dans la structure harmonique de la façade occidentale. La quatrième phase est marquée par l'édification du bras nord du transept avec une grande verrière et la chapelle du Sépulcre. Enfin, la cinquième phase voit la construction de la tour sud-ouest et de la chapelle Saint-Martin en 1313. Les sacristies et les autres chapelles sont plus tardives : celle du Sacré-Cœur date de 1730. Pendant la Révolution, la cathédrale sert de magasin pour l'armée et de lieu de cultes tel le culte théophilanthropique. L'architecture est donc conservée ; en revanche, de nombreuses sculptures sont détruites. Au XIX<sup>e</sup> siècle, État, clergé et ville se préoccupent du patrimoine religieux, mais l'explosion de la poudrière en 1815 détruit tous les vitraux, et le siège de la ville en 1870 endommage le bras sud du transept. La cathédrale subit le martyr de la Première Guerre malgré les promesses de Guillaume II de préserver les monuments. La destruction est telle que la question se pose : faut-il la restaurer ? L'architecte Émile Brunet réussit tout de même à la remettre en état.

Le décor intérieur a souffert des siècles et des violences. Il reste une centaine de pièces. Du chœur médiéval, il ne reste rien. De son réaménagement au XVI<sup>e</sup> siècle subsiste une tapisserie représentant Saint-Gervais et Saint-Protas, qu'il faudrait enfin protéger, et de riches sculptures baroques en pierre de Tonnerre de Gilles Guérin (Saint-Paul, Saint-Gervais). La vierge Marie et l'ange Gabriel en marbre datent du XVII<sup>e</sup> siècle, de même que les tableaux de Rubens, *L'adoration des bergers* (1620), et de Philippe de Champaigne, *La remise des clefs à Saint-Pierre* (1669). Par ailleurs, on peut retenir des œuvres en bois des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, une *Vierge à l'enfant*, un *Saint-Sébastien* et un *Christ en Croix tragique*. Sans oublier deux priants dont une abbesse en marbre noir et blanc de la même époque, et une très belle *Mater Dolorosa* datant de 1845, malheureusement en mauvais état. Il faut aussi signaler les reliquaires et les ornements liturgiques.

10 DÉCEMBRE : *Nouveaux regards sur la Libération*, par Philippe Buton.

Le propos de Philippe Buton n'était pas de décrire la Libération mais de rapporter ce que disent les historiens actuels sur cette période délicate.

Ces derniers analysent tout d'abord le mythe résistancialiste développé à la fin de la guerre, selon lequel le peuple français aurait résisté dès le début du conflit. Le but est de mettre la France sur un pied d'égalité avec les alliés anglo-saxons. C'est la politique menée par de Gaulle et en grande partie réussie : signature française à Berlin le 8 mai 1945, siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies, zone d'occupation en Allemagne ! La résistance implique la souffrance. Il fallait donc montrer une France ayant souffert. Les chiffres concernant

la mortalité sont alors exagérés ; les 600 000 morts officiels se limitent en réalité à 400 000 ; on compte 20 000 déportés politiques et non 60 000. En outre, les juifs disparus dans les camps nazis sont recensés “français” alors qu’ils étaient majoritairement étrangers : il y a là une véritable “captation de la souffrance”.

Une autre réflexion nouvelle sur l’année 1944 porte sur la violence pendant la Libération. L’histoire officielle l’affirmait importante et égale dans tout le pays. L’épuration légale aurait été moins forte dans les régions où l’épuration sommaire avait déjà sévi, comme si la volonté était d’établir une sorte de rééquilibrage géographique, de faire un lissage. Or, au contraire, la cartographie des exécutions sommaires faites par les F.F.I. montre qu’elles n’ont pas été aveugles et qu’elles furent plus nombreuses là où finalement les exécutions légales ont elles aussi été importantes. Les historiens actuels distinguent donc deux Frances à la Libération : une France de maquis, de combat, de violence, proche de la guerre civile, et une France de bien moindre passion. Une France qui rêve de se libérer et une France qui attend les libérateurs. Si le relief, en favorisant les maquis, a sa part dans cette distinction, la sociologie retient une cause plus profonde. La première France a une tradition de contestation, de gauche, comme le nord du Massif central, la deuxième France est plus à droite, comme le sud de ce même massif.



# Société académique de Saint-Quentin

Fondée en 1825

Reconnue par Ordonnance royale du 13 août 1831

en son hôtel de Saint-Quentin

9, rue Villebois-Mareuil

## Conseil d'administration

Président.....	M. André TRIOU
Vice-présidentes.....	Mme Monique SÉVERIN Mme Arlette SART
Secrétaire.....	Mme Geneviève BOURDIER
Archiviste.....	Mme Monique SÉVERIN
Bibliothécaire.....	Mme Arlette SART
Trésorier.....	M. Jean-Paul ROUZÉ
Conservateur du musée.....	M. Dominique MORION
Anciens présidents, membres de droit.....	M. Jean-René CAVEL M. Francis CRÉPIN M. Bernard DELAIRE
Membres.....	M. Christian CHOAIN M. Jacques LEROY M. Jean-Louis TÉTART

## Activités de l'année 2004

23 Janvier: Assemblée générale.

*Les grands prix de Rome saint-quentinois*, par Jean-Louis Tétart, conférence préparée avec André Vacherand.

Le concours du prix de Rome, institué en 1663 par l'Académie, a permis à quatre Saint-Quentinois de naissance de s'illustrer.

*Jacques François Fernand Lematte*. – Né en 1850 à Saint-Quentin, il concourt en 1870 pour le Prix de Rome de dessin où son essai est éliminé. Repêché, il devient Grand Prix de Rome avec *La Mort de Messaline*. Les musées d'Alger, Caen, Mulhouse, Nantes, Nice, etc., exposent les œuvres de ce peintre classique, et, à Saint-Quentin, le musée Antoine Lécuyer possède de lui quarante-deux études, toiles et pastels. Il meurt en 1932 à l'âge de 82 ans.

*Gabriel Girodon*. – Chaque Saint-Quentinois connaît au moins une de ses œuvres. Du portrait du carillonneur Gustave Cantelon qui observe d'un œil malicieux les visiteurs de la salle des mariages de l'hôtel de ville, au buste de

Marc Delmas ou au *Petit Saint-Quentin*, réalisé à l'initiative de la Société académique, ses tableaux décorent et embellissent la ville de Saint-Quentin. Mais l'œuvre de Girodon dépasse le cadre de la ville.

Né en 1884 à Saint-Quentin, il devient en 1902 l'élève de Cormon et entre en 1903 à l'École des beaux-arts de Paris. Il se voit décerner le Grand Prix de Rome en 1912 pour son tableau intitulé *Œdipe pleurant le corps de ses fils*. Après la première guerre mondiale il entame une carrière de portraitiste : à Rome d'abord où il réalise les portraits du cardinal Gasquet, de l'ambassadeur Jonnart et du Pape Pie XI, puis à Paris où il met son talent au service de la bonne société de l'époque.

En 1927, il est de nouveau à Saint-Quentin où il prend la direction de l'école Maurice Quentin de La Tour et occupe les fonctions de conservateur-adjoint du musée. Peintre, sculpteur, fresquiste, ses multiples talents lui permettent de s'exprimer dans de nombreux domaines. La basilique de Saint-Quentin lui doit les personnages de sa crèche, les églises de Bernot et d'Étreillers leurs riches décorations et leur chemin de croix au réalisme frappant. En 1939, il se charge du déménagement des œuvres du musée vers le château des Roches, en Mayenne, où il meurt le 24 novembre 1941.

*Marc Delmas.* – Né en 1885, il entre en 1901 au Conservatoire national de musique de Paris où il suit les cours de Georges Cassade, Paul Vidal, Charles Lepneveu... Prix Rossini en 1911, prix Ambroise Thomas en 1912, il devient Grand Prix de Rome de musique en 1919 avec *Le Poète et la fée*. Son opéra, *Cyrca*, obtient le Grand Prix de la Ville de Paris en 1925 et est dansé à l'Opéra. Il disparaît en 1931, en pleine maturité, laissant derrière lui une œuvre considérable : onze opéras, quatre poèmes symphoniques, une rapsodie et de nombreuses pièces musicales.

*Paul Guiramand.* – Né à Saint-Quentin en 1926, il quitte sa ville natale à l'âge de sept ans pour Paris où sa famille s'installe. À seize ans, il suit les cours de dessin de la ville de Paris. En 1950, une première grande œuvre le fait remarquer : il réalise les décors d'une pièce de Federico Garcia Lorca au Kantsallisteateris d'Helsinki. En 1952, il devient Grand Prix de Rome de peinture. Après son séjour à la Villa Médicis, il s'initie en 1955 à la lithographie dans l'atelier de Fernand Mourlot où il croise Miro, Chagall, Manessier... Exposé en 1956 à la galerie Herzog de Houston, en 1961 à la galerie Hammer de New York, en 1968 à Chicago, en 1969 à Tokyo, à Genève, il devient l'un des plus grands peintres du XX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs de ses mosaïques décorent des édifices publics et privés à Grenoble, Arras, Villeneuve-le-Roi, Cannes. Ses lithographies illustrent des éditions des œuvres de Camus, Apollinaire, Colette, Hemingway... ou encore le *Lagarde et Michard* ! « Sans la couleur je ne suis rien » et « Quand je n'ai plus envie de mettre de la couleur je fais de la sculpture », disait Guiramand.

*Émile Marcelin.* – Né au Havre en 1906, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saint-Quentin de 1935 à 1943. Élève de Jean Gallon, il obtient le 1<sup>er</sup> Prix au Conservatoire National de Paris en 1928 et, de 1929 à 1932, il est successivement lauréat pour la fugue et le contrepoint, pour la direction d'orchestre puis obtient le Grand Prix de Rome de composition musicale.

13 FÉVRIER : *Quand la presse raconte les « tanks »*, par Dominique Morion.

C'est le 15 septembre 1916 que l'armée britannique engage en Picardie ses premiers « tanks ». Le secret de leur fabrication avait été bien gardé ; la surprise fut totale pour les fantassins allemands qui cédèrent du terrain. Pourtant ce succès ne fut pas exploité et resta sans lendemain, et la fameuse percée tant espérée ne put se réaliser.

La presse londonienne monta en épingle ce fait d'armes pour le transformer en une victoire éclatante et fut immédiatement relayée par la presse française. Mais le lecteur n'eut pas le loisir de découvrir à quoi pouvait bien ressembler ces fameux « tanks », car la censure n'en autorisa pas tout de suite la reproduction photographique en raison du contre-espionnage.

Comment la presse illustrée s'y prit-elle pour satisfaire ses lecteurs ? Nous en découvrons quelques exemples : le magazine *J'ai vu* publie dans son numéro du 7 octobre 1916 un merveilleux dessin digne des plus belles *amazing stories* d'anticipation avec cette légende délirante : « Pas d'yeux, pas d'orbites, pas de bouche ! seulement au-dessus de ces antennes un œil cyclopéen, un trou par où jaillit un éclair rouge et jaune que nul ne peut soutenir sans mourir. »

Autre politique dans *L'Illustration* du 30 septembre 1916, qui a choisi de ne pas illustrer : un dessin d'imagination serait purement fantaisiste, et ce serait duper les lecteurs que de leur proposer un extrait d'une œuvre d'anticipation de H.G. Wells dans laquelle cet auteur évoque des combats de machines blindées et armées de canons.

Ce n'est qu'au début du mois de décembre 1916 que le voile est enfin levé : les photographies des « tanks » font la couverture des hebdomadaires ; on nous les montre sous tous les angles ; les dessinateurs reconstituent les scènes de batailles où interviennent ces machines invulnérables parfois comparées aux monstres préhistoriques, franchissant les tranchées ennemies, foudroyant les fantassins allemands qui fuient, éperdus.

Déjà la légende s'empare de la réalité. « Tank » se traduit en français par « citerne ». C'est, dit-on, un stratagème destiné à tromper les espions ennemis. Faux ! réplique *L'Illustration* : tank est un sobriquet dû à un Tommy qui, apercevant l'engin, se serait écrié « *A tank!* », « Tiens, une citerne ! » D'autres traductions sont proposées comme « crème de menthe » donné au premier de ces blindés : nom de baptême pour les uns, terme de marine pour les autres ; ainsi, le quotidien *Excelsior* du 26 septembre 1916 compare le tank au *Dreadnought* de la Royal Navy.

C'est à Juvincourt, le 16 avril 1917, que les premiers chars d'assaut de l'armée française attaquent les lignes allemandes. Là encore, il faut attendre plusieurs semaines avant de découvrir la silhouette des fameux chars Schneider pourvus d'un éperon avant caractéristique. La citation à l'ordre du jour des félicitations du général Nivelle au groupe des 132 chars d'assaut ne peut dissimuler l'échec de la percée. Cette fois, l'effet de surprise n'a pas joué : *Le Miroir* du 3 juin 1917 reconnaît que les batteries allemandes avaient reçu pour mission de contrebattre l'avancée des chars.

Le dessin de couverture du petit périodique *Patrie: Les chars d'assaut à Juvincourt*, qui évoque l'invulnérabilité de ces derniers, est trompeuse. Le mythe du char invulnérable a fait long feu, l'évocation de la bataille jette le doute; on y découvre que le fantassin allemand n'hésite pas à grimper sur l'engin pour jeter des grenades à l'intérieur et que le tankiste n'est pas à l'abri du danger. Il convenait aussi de rappeler la mort du commandant Bossut à Berry-au-Bac le 16 avril 1917 alors qu'il emmenait ses chars au combat.

12 MARS: *Le Familistère: une utopie pratiquée*, par Guy Delabre.

Il s'agit de cette entreprise si fameuse fondée à Guise par Jean-Baptiste Godin et de la pensée sociale qui a inspiré sa réalisation.

Nous suivons d'abord Godin, excellent ouvrier, son apprentissage du compagnonnage et l'épreuve de la misère au début de la révolution industrielle, lorsque se pose la question de ce prolétariat dont il fait partie. Installé à Guise, il prend en 1840, à 23 ans, un brevet d'invention d'appareils de chauffage en fonte. Il accède très vite à la fortune. Il se passionne en même temps pour la question sociale.

Il se plonge dans l'étude des œuvres des socialistes «utopiques»: il s'intéresse en particulier aux idées du comte de Saint-Simon (1760-1825), de Charles Fourier (1772-1837), inventeur des Phalanstères, et de Robert Owen (1771-1858) qu'il a rencontré en Écosse. Ce dernier, comme Godin, est un industriel philanthrope qui a fondé une collectivité ouvrière «modèle».

Godin fait partie de ces hommes épris de liberté et de justice sociale, désireux de promouvoir une nouvelle organisation du travail et de la société, qui accueillent avec enthousiasme la révolution de 1848. Il est élu député à l'Assemblée constituante, mais dans ce cadre ses projets n'aboutissent à rien.

Il fonde le Familistère de Guise en 1857. C'est une société coopérative ouvrière qui regroupe des familles autour de ses usines. C'est aussi un ensemble architectural, le «Palais social», dédié au travail. On y construit 800 logements très confortables qui disposent d'un théâtre et d'écoles, assortis de bâtiments destinés à l'éducation, la culture, les loisirs, etc. Une organisation rigoureuse prévoit chaque activité au sein de cette collectivité gérée démocratiquement par ses membres. Rien n'est laissé au hasard.

En 1880, il organise sa succession. Il meurt en 1888. Il a pris ses dispositions de telle sorte qu'en 1909 l'entreprise est entièrement détenue par les coopérateurs associés.

On connaît encore de nos jours cette entreprise originale dont le statut est demeuré le même jusqu'en 1968. Si la cohérence de la collectivité n'existe plus, l'usine fonctionne toujours avec les mêmes spécialités. On s'est posé la question de savoir si ce qu'on nommait avec mépris une utopie n'avait pas quelques mérites dont nous pourrions encore tirer quelques leçons.

Guy Delabre en définit ainsi l'originalité et le réalisme: nous sommes en présence d'un ensemble inspiré par une morale fraternelle opposée à l'égoïsme d'une société fondée sur le profit. C'est le système qui pratique la

répartition équitable des bénéfices de l'entreprise. On y réalise l'émancipation intellectuelle et morale d'une population qui dispose d'un cadre de vie fondé exprès pour elle, où l'on se soucie du confort de l'ouvrier, de l'émancipation féminine et de la promotion sociale.

9 AVRIL : *Les Saint-Quentinois au XVII<sup>e</sup> siècle*, par André Triou, conférence prononcée en séance publique à la Chambre de commerce.

Il y a quatre cents ans les conditions de vie de nos ancêtres étaient bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. Régnait alors un «petit âge glaciaire», cause d'hivers rigoureux et d'étés maussades très défavorables à l'agriculture et à la santé, sans amélioration sensible avant le siècle suivant. L'étude des registres paroissiaux montre que nombre d'entre eux ne dépassaient pas 20 ans (en 1675, dans la paroisse Sainte-Marguerite, il y a 38 naissances pour 46 décès dont 15 de moins d'un an, et 18 entre 1 et 19 ans).

La ville, qui comptait environ 8 000 habitants, était dominée par les patrons de l'industrie des toiles et du grand commerce ; dans la campagne environnante, une nombreuse paysannerie vivait de la culture des céréales et de la filature du lin. Le sort de la ville et celui des campagnes étaient liés.

La population subissait les calamités typiques de l'Ancien Régime : la pénurie des ressources entraînait la disette, la hausse des prix, la misère et les épidémies : peste et choléra.

La situation de la ville, au seuil du Vermandois, à la frontière du royaume, sur la route des invasions, rendait celle-ci vulnérable aux guerres, à l'insécurité, au ravage des campagnes et aux difficultés du commerce ; la prise et le pillage de la ville par les Espagnols en 1557 étaient encore dans tous les esprits.

L'église jouait un grand rôle par sa richesse et son influence. Saint-Quentin vivait au son des cloches de ses douze paroisses, de la Collégiale et des nombreux couvents.

On peut distinguer deux parties dans son histoire :

*Le temps des guerres de 1610 à 1660.*— La menace de guerre européenne conduit Richelieu à renforcer la frontière du Nord et à faire construire de nouveaux remparts autour de la ville, indispensables pour la défense du royaume. De 1624 à 1642 on élève des fortifications rasantes «à la Vauban», avec bastions et demi-lunes. La guerre de trente ans (1618-1648) est marquée par des passages de troupes et une insécurité telle que les campagnes sont ravagées et que la ville doit accueillir une foule de personnes menacées. D'où la ruine de l'agriculture et du commerce, la misère populaire, les épidémies de peste, le manque de ressources ; d'où les missions de saint Vincent de Paul au secours des plus misérables ; d'où la fondation des maisons de refuge et d'abbayes comme celle de Fervaques.

Enfin, la paix générale, si longtemps attendue, est accueillie par une immense joie populaire, comme en témoigne la fameuse entrée royale de Louis XIV à Saint-Quentin en 1660. Aux grands malheurs succède une grande allégresse.

*Le règne personnel de Louis XIV, de 1661 à 1715.*— Les victoires françaises ont repoussé la frontière à plus de 100 kilomètres vers le nord : la menace permanente

de l'invasion a disparu et les nouvelles fortifications ne servent plus à grand-chose. Même si le climat ne s'est guère amélioré, les récoltes sont meilleures et le prix des grains a diminué.

Les campagnes connaissent une activité plus régulière ; on installe des métiers à tisser dans les villages où la filature du lin existait déjà. La mulquinerie est encouragée et protégée par Colbert qui prend des édits afin de garantir la qualité des produits, d'où l'essor de cette industrie le plus souvent aux mains des familles protestantes.

Mais, en 1685, l'abrogation de l'Édit de Nantes contraint les familles protestantes à abjurer leur religion et entraîne de nombreux départs à l'étranger – sur les 800 protestants recensés en 1664, il n'en reste que 126 en 1700 – qui mettent en difficulté cette industrie. Il faut noter que les Saint-Quentinois manifestèrent en ces circonstances une réelle tolérance vis-à-vis de leurs compatriotes persécutés ; cet esprit de modération est fameux dans l'histoire de notre ville. À tel point qu'en 1702 on voit Joly de Bammerville quitter un Poitou « intégriste » et venir chercher asile dans nos murs ; de même que Crommelin qui, des Flandres, s'installe ici en 1572.

La fin de la période est marquée par le retour de conditions climatiques rigoureuses, notamment à partir du terrible hiver 1709. Les échecs militaires de la fin du règne, l'augmentation des impôts, les difficultés du commerce sont durement ressentis par les Saint-Quentinois.

En conclusion, pendant ces cent années, les conditions générales de vie n'ont guère varié : le chiffre de la population a maintenu son équilibre naturel ; après les grandes difficultés, on assiste à une étonnante reprise des naissances. C'est, pour notre région, la fin de la menace de guerre et de l'insécurité ; Saint-Quentin n'est plus seulement « une ville de la Somme ».

L'autorité de la monarchie absolue a soutenu, parfois à l'excès, la qualité des produits de la mulquinerie. Les métiers à tisser se sont répandus dans les campagnes, gage de la prospérité à venir. La ville a n'a cessé de manifester sa fidélité au roi son seigneur qui a garanti ses privilèges. Ses habitants ont accompli leur devoir pour Dieu, le Roi et la Patrie. Ce faisant, ils ont vécu de dures épreuves en attendant les progrès du Grand Siècle.

14 MAI : *L'église Saint-Éloi*, par Francis Crépin.

L'église qui porte le nom d'Éloi, second « inventeur » du corps de saint Quentin, est située à proximité des marais où Eusébie l'avait découvert en 342 et où se dressait jusqu'en 1557 l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle.

La première église Saint-Éloi date de 1164 ; elle est alors située à l'extérieur des remparts. Elle ne devient « paroisse » qu'en 1295, non loin de l'abbaye dont elle dépend. Entre l'abbaye et l'église s'étendaient des jardins et des prairies divisés et arrosés par les petits ruisseaux qui descendaient vers la Somme. Nous savons qu'à la fin du Moyen Âge la paroisse disposait de revenus appréciables sans pourtant posséder de terres.

Étant située « hors les murs », elle était exposée aux ravages des gens de guerre.

En 1557, lors du siège espagnol, elle est incendiée; comme l'abbaye et l'église Saint-Pierre-au-Canal. On ne sait plus grand-chose à son sujet. On pense qu'elle se trouvait plus à l'ouest que de nos jours. Un plan de Charles Gomart (xix<sup>e</sup> siècle) la dessine en forme de croix latine.

Au début de la Révolution sa trace est à nouveau perdue; on sait seulement que les habitants du faubourg d'Isle n'ont plus d'autre église et paroisse que la Collégiale. Ce n'est qu'à partir de 1856 que *Le Journal de Saint-Quentin* signale la construction future d'un nouveau lieu de culte. Une donation de Mlle Desains ne suffit pas. En attendant, l'office dominical est célébré dans une grange récemment acquise par l'archiprêtre.

En 1866, les mêmes sources rapportent que la chapelle élevée dans le faubourg d'Isle a été bénie par Mgr l'évêque de Soissons et de nouveau érigée en paroisse. À partir de cette époque des dons substantiels vont permettre de prévoir la nouvelle construction. Les projets et les plans adoptés en 1869 comprennent un édifice de style gothique de 55 mètres de long sur 21 mètres de large, plus deux saillies du transept de 10 x 4 mètres et une chapelle absidiale de 8 x 8 mètres, soit une surface totale de 1 806 m<sup>2</sup>.

En fait, on doit se contenter dans un premier temps d'une longueur de 22 mètres, soit le chœur et son collatéral, pour un devis total de 150 000 francs, revu à la baisse à 127 786 francs. La construction ne commence qu'en 1871; mais il faut d'abord renforcer les fondations et monter un enclos en planches recouvert de papier bitumé pour remplacer provisoirement la partie coupée de l'ancienne église.

En 1878, les premiers 22 mètres ne sont pas atteints; après de longues discussions, le Conseil municipal vote une somme de 37 182 francs pour l'exercice suivant; en 1879, la première tranche de l'église est achevée; mais cela ne suffit pas pour accueillir la population du faubourg, bien qu'on l'estime destinée à 1 000 personnes, ce qui est très exagéré. Il faut attendre 1892 pour que soient achevées les trois travées supplémentaires. La bénédiction a lieu en juin 1894, vingt ans avant la Grande Guerre!

L'église Saint-Eloi n'a pas échappé au désastre; elle a été largement dévastée à l'extérieur, au niveau de la rose de façade et du chevet, et sa cloche a été fondue par les Allemands. Sa reconstruction ne fut terminée qu'en 1926, avec la bénédiction d'une nouvelle cloche: Jeanne-Thérèse-Marie-Jacqueline-Éloi. C'est l'église actuelle. La décoration intérieure doit beaucoup au peintre Théo Cazé, à qui l'on doit aussi le beau chemin de croix qui entoure l'édifice.

18 JUIN: *Au temps des équipages*, par Monique Séverin.

Les personnes d'un âge «certain» peuvent appeler le temps de l'occupation 1940-1944 «le temps des charrettes». C'était, avec la bicyclette, le seul moyen de transport. Mais si quelques épisodes de «courses» entre amis sont d'amusants souvenirs, au xix<sup>e</sup> siècle c'est surtout un mode de vie, avec ses bons et ses mauvais moments, qui est ici rappelé.

Vers 1850, la presse raconte des faits divers amusants: chevaux échappés, vols,

petits incidents, procès pour stationnement... Une série de diapositives montre les voitures à deux ou quatre roues, légères ou plus robustes réservées aux voyages, tirées par un seul cheval ou deux, voire par quatre ou six. Il y a les voitures de maître, d'autres avec cocher. On ne peut toutes les énumérer: à deux roues: tilbury, boghei, cabriolet; à quatre roues, ouvertes: victoria, calèche, landau; fermées: coupé, berline, omnibus, mail-coach. Pour les promenades, on utilise le break ou le char à bancs, l'américaine, le phaéton...

Les journaux annoncent assez fréquemment des occasions. Les carrossiers sont trois ou quatre à Saint-Quentin. L'un d'eux avait ses ateliers place du Huit-Octobre, surmontés d'un cheval de pierre qui a survécu à la Grande Guerre. Depuis 1850 les propriétaires d'hôtels vont à la gare attendre les voyageurs, faisant montre de rivalités d'assez mauvais goût. Les carrossiers ont un service de location de voitures avec cocher pour les noces, qu'ils proposent entre 6 et 8 francs. En 1853, l'un d'eux conduit les pèlerins à Liesse pour 4 francs la place, et «il partira dès qu'il y aura quatre personnes réunies». Mais un concurrent baisse ses prix de moitié !

Les selliers et les bourreliers sont nombreux; ils offrent l'entretien d'écuries à l'année, à 10 francs par cheval et par an. Les marchands de chevaux arrivent en ville avec un grand choix. Ils s'annoncent dans la presse en donnant l'adresse des hôtels qui possèdent de grandes écuries: l'Hôtel du Cygne, l'Hôtel d'Angleterre, l'Hôtel du Commerce. Le Lion d'Or, rue d'Isle, peut à lui seul loger 130 chevaux.

La «remonte» pour l'Armée appelle les propriétaires de chevaux à les vendre. Le service chargé de la sélection les convoque au chef-lieu où, après une seconde visite, le prix des bêtes est débattu. Un bon cheval vaut environ 500 francs. Les animaux de réforme de l'armée sont proposés aux cultivateurs pour une seconde carrière.

Les journaux rapportent aussi des histoires de fraudeurs, de chevaux emballés, d'essieux brisés, d'accrochages volontaires de conducteurs rivaux, d'une diligence arrêtée à Festieux par un troupeau de bovins; des palefreniers sont condamnés pour mauvais traitements.

Le stationnement en ville est sérieusement réglementé. On peut s'offrir un gardien pour quelques sous. Dans la cité ou à la campagne, agents-voyers, cantonniers-chefs, gardes-champêtres, employés des contributions indirectes, agents forestiers et des douanes, maires et adjoints, commissaires et agents de police, ingénieurs des Ponts et Chaussées et gendarmes sont habilités à verbaliser. Le 8 janvier 1852, deux charretiers récalcitrants qui transportent du bois à Fourdrain provoquent un désordre terrible parmi les lanciers en promenade et écotent de 40 jours de prison.

Il y a déjà des transports exceptionnels. Le 23 mars 1856, une énorme table en fonte est transportée de la fonderie de Moulins-Lille jusqu'à la manufacture Saint-Gobain. Devant servir à la fonte des glaces, elle mesure 4 mètres de large sur 5 mètres de long. Elle pèse 2 500 kilos. Le «camion», tiré par 18 chevaux, laisse des marques de son passage sur certaines routes.



5 AOÛT : *Visite de l'église Saint-Martin à Remigny*, commentée par Marie-Jeanne Bricout.

L'église Saint-Martin fut détruite en 1917 ainsi que tout le village, et son emplacement dévasté au point qu'elle ne put être reconstruite sur place. Elle fut alors érigée au point le plus élevé de la commune. On distingue de loin son énorme clocher et sa coupole surmontée de la statue de son patron. L'architecte Louis Brassart-Mariage en réalisa les plans et elle fut construite par une entreprise parisienne en 1926.

Ses particularités sont nombreuses : l'importance du clocher, l'adoption du style néo-roman, et surtout la coupole de style byzantin qui laisse pénétrer largement la lumière. On remarque à l'intérieur un vaste narthex, une grande tribune, une large galerie au-dessus des bas-côtés et un triforium autour du chœur. La charpente est métallique, le clocher en béton armé, le sol en granito. Il y a une sacristie de chaque côté du chœur. Un calorifère en sous-sol assurait le chauffage.

La décoration intérieure, exécutée teinte chêne moyen, a été dessinée par l'architecte pour créer un ensemble cohérent de formes géométriques simples : le grand autel, les autels latéraux, la chaire aujourd'hui transformée en ambon, le confessionnal, les fonts baptismaux et divers mobiliers ornés de carrés, de cercles, de frises crantées avec, pour l'autel, les symboles du blé et de la vigne, le ciboire et les hosties sculptés sur la porte du tabernacle. Les vitraux, dédiés à saint Martin, qu'on voit partager son manteau, sont surmontés d'un dessin représentant une coupole. Trois des nombreuses statues, dont une Jeanne d'Arc, due à Maxime Réal del Sarte, reposent sur des colonnes sauvées de l'ancienne église. Le porche, avec son tympan aux anges agenouillés, orne une façade élégante quoique dissymétrique. On admire l'assortiment de la pierre et de la brique. Une grande croix orne chaque face du clocher. L'entretien d'une telle église, démesurée par rapport à la population actuelle, est cependant assurée grâce au dévouement de la municipalité

L'architecte Louis Brassart-Mariage (1875-1933) est renommé pour ses travaux lors de la « reconstitution » de Saint-Quentin, qui concernent le groupe scolaire Marthe Lefèvre, récemment restauré et les magasins Devred et Bata ; et, aux alentours, les églises de Grugies, Gouy, Tugny-et-Pont, Hinacourt, Ly-Fontaine, Seboncourt, Sequehart, ainsi que des écoles, des mairies et l'asile de vieillards de Flavy-le-Martel. Il proposa en 1914 un plan d'urbanisme pour la ville, resté à l'état de projet à cause de la guerre, mais repris en 1919 pour la reconstruction. On y remarque une nouvelle organisation de l'espace : emplacement des habitations et des usines, vastes percées de voies, espaces verts, cités-jardins, terrains et bâtiments de sport. Ce projet n'a été réalisé qu'en partie dans l'entre-deux guerres.

17 SEPTEMBRE : *Les Saint-Quentinois au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par André Triou, conférence prononcée en séance publique à l'École nationale de musique et d'art dramatique.

Faisant suite à la conférence du 9 avril concernant le XVII<sup>e</sup> siècle, André Triou a abordé l'évolution économique et sociale de Saint-Quentin durant la période

1715-1789. Le climat s'améliore, d'où une augmentation de la population. On sort peu à peu du « petit âge glaciaire » avec ses hivers et ses printemps froids, ses étés frais et humides jusqu'en 1720. Les températures sont en hausse, les mauvaises années, comme en 1740, très rares, les récoltes plus abondantes et régulières. À Saint-Quentin, il y a 8000 habitants en 1715 et 10000 en 1788, soit une augmentation de 25 % ; la mortalité des enfants reste très forte jusqu'à quatre ans ; au-delà, elle diminue très nettement : les jeunes gens et les adultes supportent mieux la grippe, la dysenterie, la tuberculose, la pneumonie, la variole ; plus de peste ni de choléra malgré une hygiène déplorable. Au total, on vit vieux.

La mulquinerie s'intègre dans la région de Saint-Quentin. L'industrie du lin gagne de plus en plus les villages où la sécurité est maintenant garantie ; on installe des métiers à tisser à la campagne où la filature existe déjà depuis longtemps. La plupart des toiles y sont tissées. Des milliers d'ouvriers saisonniers ou permanents livrent leur ouvrage à des « porteurs » qui les remettent aux « courtiers », lesquels fournissent les négociants urbains qu'on nomme « fabricants ». Dès les années 1850 la ville reçoit des toiles des environs et des régions de Péronne, Chauny, La Fère, Marle, Guise et Vervins. La population de ces villages augmente : en trente ans, celle du Verguier passe de 300 à 500 habitants. Le niveau de vie s'améliore et de nouveaux artisans viennent s'y installer.

Saint-Quentin assure encore une partie du tissage, le blanchissage et l'apprêt des toiles. Surtout, on y trouve plus de 60 maisons de commerce qui vendent les étoffes fines, les linons, les batistes, la gaze de fil. On les expédie à Paris, à Versailles, dans les grandes villes, à l'étranger, en Europe du Nord et du Sud, en Turquie, en Amérique espagnole. Le grand commerce est source de fortunes considérables. Il y a pourtant des crises, selon l'offre et la demande, et lors des guerres avec les Anglais qui gênent les transports maritimes.

L'agriculture, en progrès, fournit surtout des grains. Un tiers des terres appartient au clergé, notamment aux chanoines de la collégiale. Les céréales, stockées dans des greniers, sont vendues lorsque les prix sont les plus élevés. Les ordres religieux en tirent de grands profits tandis que le nombre des clercs est en diminution. La vie des paysans demeure difficile ; les plus modestes subsistent tout juste ; les gros propriétaires expérimentent des méthodes et des cultures nouvelles comme la pomme de terre et les plantes fourragères. Les fermiers aisés s'embourgeoisent et leurs enfants vont vivre en ville, s'instruisent et achètent des offices.

La société urbaine adopte la mode et les idées du siècle des Lumières. On compte, au milieu du siècle, une centaine de mulquiniers. Une foule d'autres professions, de plus en plus variées, concourent à l'élévation du niveau de vie. Le luxe de la toilette, les concerts, les sociétés savantes, les loges maçonniques témoignent de l'adhésion de la bourgeoisie et de la noblesse aux idées nouvelles. Le premier théâtre, construit en 1774, connaît un immense succès. Les protestants constituent une oligarchie qui domine la commune, l'industrie et le négoce, et dispose d'une richesse exceptionnelle. Ils profitent de l'édit de tolérance de 1787.

La Grand'place est entourée de maisons de pierre alignées selon l'ordonnance de 1742. S'y tiennent les foires et les marchés. C'est là que s'arrête la diligence de Paris après 18 heures de route. Dès les années 1760 les guides touristiques signa-

lent l'hôtel de ville avec son carillon de 1759, la magnificence de la Collégiale, le pittoresque des églises et la richesse des couvents. Les cloches rythment la vie quotidienne.

Toujours enfermée dans ses murailles, Saint-Quentin atteint à la fin du siècle une puissance capitaliste qui dirige la campagne et la ville ; elle joue un rôle national et international. La puissance de l'Église et ses propriétés se maintiennent jusqu'à nouvel ordre. Les habitants demeurent fidèles à la monarchie, tolérants et respectueux de la propriété. Nous ne sommes pas loin du XIX<sup>e</sup> siècle.

19 SEPTEMBRE : *Participation aux Journées européennes du Patrimoine. Ouverture du Musée archéologique*

Projection et commentaires de Monique Séverin et André Triou sur l'entreprise Séret et l'Âge du Fer à Saint-Quentin

15 OCTOBRE : *Hector Berlioz*, par Monique Salandre.

La vie d'Hector Berlioz (1803-1869) fut à la fois glorieuse et tragique. Ce provincial ressent très tôt la passion de la musique. Il monte à Paris à l'époque romantique et en connaît les principaux acteurs : Musset, Vigny, Alexandre Dumas, Flaubert, Chopin, Liszt, Victor Hugo. Il assiste à la « bataille d'*Hernani* » en 1830.

La même année, il reçoit le Grand Prix de Rome. Avec *La Symphonie fantastique*, *Roméo et Juliette*, *Harold en Italie*, son *Requiem*, il parvient au sommet de la gloire marquée cependant par des échecs cuisants et des haines tenaces. Sa fortune n'est pas assurée, son mariage avec Harriett Smithson connaît de nombreux orages et sa vie sentimentale est épuisante.

Il est journaliste, critique musical, auteur d'ouvrages de composition, part en tournées dans toute l'Europe. Il est acclamé à Berlin, Vienne, Prague, Saint-Petersbourg. Il y connaît des triomphes avec *Carnaval romain*, *La Symphonie funèbre*, *La Damnation de Faust*, et lors de festivals où il rend hommage à Beethoven, Rossini, Gluck, Mendelssohn.

À la fin de sa vie, endeuillé, endetté, malade, épuisé, déçu par des échecs comme celui des *Troyens*, il fait encore des tournées, écrit ses *Mémoires*, retourne en Russie, goûte à la Côte d'Azur, regagne Paris pour y mourir. « Maintenant – a-t-il dit – on va jouer ma musique ».

29 OCTOBRE : *Visite du musée archéologique*, organisée par l'Office du tourisme, guidée par Dominique Morion.

19 NOVEMBRE : *Les conservateurs du Musée*, par Monique Séverin.

Le premier musée de Saint-Quentin a été fondé par la Société académique en 1837 dans l'ancienne abbaye de Fervaques administrée par la ville. Il a accueilli des œuvres diverses, et surtout le fonds d'atelier de Maurice Quentin de La Tour.

*Louis Lemasle* en fut le premier conservateur de 1837 à 1856 et en même temps directeur de l'école gratuite de dessin. Lemasle avait été le peintre officiel de Murat, roi de Naples, puis de la famille des Bourbons des Deux-Siciles. On lui doit des portraits et des scènes historiques ; son enseignement était très apprécié. Après lui, les professeurs Deligne et Duquesne prirent soin des collections jusqu'en 1885.

*Théophile Eck* fut conservateur de 1886 à 1917. Il procéda à l'installation des pastels et d'une partie des collections de l'hôtel légué à la Ville par Antoine Lécuyer. Il a mené des fouilles dans des cimetières gallo-romains, près de Vermand, et constitué un musée archéologique. Pendant la Grande Guerre, il limita les « emprunts » des autorités allemandes qui transportèrent pourtant les œuvres de La Tour à Maubeuge. Il ne survécut guère à ce désastre.

*Fernand Israël* était architecte. À la demande de la Ville, il surveilla le déplacement des pastels et des vitraux de la Basilique jusqu'à Maubeuge, les sauvegarda jusqu'à l'Armistice et assura leur transport au Musée du Louvre. Conservateur de 1921 à 1926, il contribua à la reconstruction de la ville.

*Léon Delvigne* était un dessinateur de grand talent. Chef de cabinet de dessin pour les broderies mécaniques de l'usine David et Maigret, il forma les élèves de l'école industrielle de Saint-Quentin. Il excellait dans les arts décoratifs ; il collabora à la reconstruction du musée, y installa les collections et fut nommé conservateur en 1927. En 1939, il se chargea du déplacement des pastels dans un château de Mayenne.

*Gabriel Girodon* fut conservateur de 1939 à 1941. Dès son enfance il fit montre d'un extraordinaire talent. Élève de l'école de La Tour puis des Beaux-Arts, il se vit décerner le Grand Prix de Rome en 1912. Ses portraits le rendirent célèbre à Rome et à Paris. En 1927, il revient à Saint-Quentin, au service de sa ville natale et des environs. Toutes les œuvres d'art publiques avaient été détruites pendant la guerre ; il travailla à leur reconstitution : sculptures, fresques, peintures à l'huile et au pastel, vitraux... Il mourut prématurément, laissant une œuvre et un souvenir inoubliables.

*René Le Clerc* arriva à Saint-Quentin en 1946. En 1947, il assura la réouverture du musée et en fut le conservateur de 1949 à 1974. Élève des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, second Prix de Rome, il travailla dans les ateliers de vitraux d'art ; premier ouvrier de France en mosaïque, il rassembla au sein du musée les collections dispersées. Il mit en place une nouvelle disposition des pastels. Il déploya une activité incessante tant auprès de ses élèves que lors des expositions temporaires. Il installa un musée pour les enfants afin d' « intégrer l'éducation artistique dans leur formation générale ». Ses brillants panneaux de mosaïque décorent la ville et sa région.

*Hélène Guicharnaud*, passionnée d'histoire de l'art des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, fut conservateur de 1974 à 1978. Elle s'attacha au réaménagement du musée et de ses réserves. Chaque année elle organisait une ou plusieurs expositions thématiques très remarquées.

*Christine Debrie* fut conservateur de 1978 à 1999. Professeur puis docteur en histoire de l'art, enseignante à l'université de Picardie, elle donna un nouveau

souffle à notre musée : inventaires, classement, expositions, conférences publiques, création d'un service éducatif, ouverture du musée sur la ville. Très engagée dans ses fonctions, elle ne parvint pas se consacrer à ses recherches autant qu'elle l'aurait voulu. Elle fit paraître un livre majeur en 1991, *Maurice Quentin de La Tour, 1704-1788*, mais ne put terminer le suivant. Elle ouvrit largement le musée à la peinture contemporaine tout en complétant, par des acquisitions et des dons, l'environnement pictural de notre illustre pastelliste.

*Hervé Cabezas* est l'actuel conservateur de notre musée. Il a assumé la lourde tâche d'organiser le tricentenaire de la naissance de La Tour ainsi que l'exposition rétrospective de ses œuvres au musée du château de Versailles. Le 12 septembre 2004, lors de la Journée de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, la Société académique a présenté une exposition consacrée aux conservateurs du musée qui a connu un très vif succès.

10 DÉCEMBRE : *Le caricaturiste Emery Chanteclair (1874-1965)*, par Guillaume Doizy.

Lucien Emery, dit « Chanteclair », naquit dans un petit village près de Chauny. Il passa son enfance à Abbecourt. Doué pour le dessin, il devient à Paris l'élève d'Émile Courtet-Cohl, caricaturiste et pionnier du dessin animé. Suivant son maître, le jeune artiste débute dans les journaux d'extrême droite et antisémites comme *La Libre Parole* d'Édouard Drumont. Vers 1900, il collabore aussi à des revues humoristiques comme *Le Sourire*, *Frou-Frou*, *Gavroche*, ou engagées comme *L'Assiette au beurre*.

En 1901, après son mariage, il se fixe à Chauny où il devient caricaturiste politique du journal de droite *Le Réveil de l'Aisne*. Il s'attaque chaque semaine aux notables locaux, comme Paul Doumer, surtout lors des élections. Il s'en prend aussi aux élites nationales, au général André au moment de l'affaire Dreyfus, aux syndicats qui prennent parti dans les luttes sociales des années 1910-1911, et même à Jean Jaurès qu'il traite d'allié de l'Allemagne ! À Saint-Quentin, ses dessins paraissent dans *Le Cri-Cri*, de tendance de droite et cléricale.

Il fonde en 1908 une imprimerie à Chauny où il utilise des nouveaux procédés d'impression et la photogravure en noir et en couleur. Il travaille pour la publicité commerciale, et son entreprise lui procure des revenus considérables. En 1913 il met sur pied un ensemble industriel de grande dimension qui travaille, bien au-delà du cadre régional, pour le grand commerce parisien et la presse illustrée.

La guerre de 14-18 ayant détruit ses installations, il touche un million de francs de dommages de guerre, d'où un nouvel essor de ses activités à Compiègne. Dans ses publications, la photographie a depuis longtemps remplacé la caricature qui avait pourtant assuré sa notoriété.

Des projections nous ont permis de voir de nombreux dessins de l'artiste. À la fois vigoureux et critiques, ils dénonçant l'opportunisme des hommes politiques, le double jeu des partis, les promesses non tenues, et nous ont paru beaucoup plus audacieux que les caricatures actuelles. Les silhouettes croquées sur le vif s'accompagnent de légendes au vitriol.



# Société archéologique, historique et scientifique de Soissons

(reconnue d'intérêt général)

## Conseil d'administration

Président d'honneur.....	M. Robert ATTAL
Président.....	M. Denis ROLLAND
Vice-présidents.....	M. Maurice PERDEREAU M. René VERQUIN
Trésorière.....	Mme Madeleine DAMAS
Trésorier-adjoint.....	M. Lucien LEVIEL
Secrétaire.....	M. Georges CALAIS
Bibliothécaire.....	M. Pierre MEYSSIREL
Archiviste.....	M. Maurice PERDEREAU
Membres.....	Mme Jeanne DUFOUR Mme Monique JUDAS-URSCHEL Mme Marie-Agnès PITOIS-DEHU M. Rémi HÉBERT M. Alain MORINEAU

## Activités de l'année 2004

25 JANVIER : *Assemblée générale* prolongée par une assemblée extraordinaire visant à modifier quelques points de détail des statuts.

*La guerre des farines en 1775 dans le Soissonnais*, par Julien Saporì.

Sous l'Ancien Régime, une antique tradition considérait que le roi et son gouvernement avaient une fonction nourricière éminente. De ce fait, une législation extrêmement contraignante avait été mise en place au cours des siècles, imposant non seulement le principe de la vente des blés sur les marchés mais réglementant également leur stockage et leur circulation, notamment autour de la capitale. Mais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ce système est en panne et ne parvient plus à assurer l'augmentation de la productivité ni à garantir les secours indispensables à la population la plus misérable lors des disettes qui sévissent régulièrement dans le royaume. Le réformer, c'était prendre des risques considérables que le Conseil d'État du roi n'hésite pas à assumer par un arrêté du 13 septembre 1774 procla-

mant la libéralisation totale du commerce des grains et farines. Cette décision intervient malheureusement après une récolte médiocre, et aussitôt la désorganisation du trafic des blés provoque une montée des prix faisant craindre une disette générale. Les premières émeutes éclatent le 27 avril 1775 et gagnent rapidement Versailles et Paris puis l'ensemble du bassin parisien et la généralité de Soissons. Il y a des arrestations. Un édit du roi du 5 mai 1775 prévoit que les émeutiers seront jugés prévôtalement, mais les condamnations à mort sont très rares. Toutes les pistes visant à accrédi-ter un prétendu "complot de famine" aboutissent à des impasses, et avant la fin de l'année 1775 la totalité des personnes incarcérées à la Bastille recouvrent la liberté.

22 FÉVRIER : *Les maires de Soissons depuis la Révolution jusqu'à 1904 (1<sup>re</sup> partie)*, par Jeanne Dufour.

Trente-huit personnes se sont succédé à la tête de la municipalité durant cette période, parfois de façon éphémère – à peine quelques jours ou quelques semaines – ou pour une plus longue période comme Théodore Martin Quinette qui dirigea la ville pendant plus de quinze ans, de 1832 à 1847, ou Paul Deviolaine qui resta en place dix-sept ans, de 1853 à 1870. Les décisions prises durant leur exercice et les réalisations accomplies tout au long de ces années ont rappelé l'évolution de la ville.

7 MARS : *La libération de Soissons*, par deux témoins : Jean-Claude Burlet et Pierre Paradis.

En cette fin du mois d'août, les troupes allemandes passent par convois place de la République en se dirigeant vers Reims. Tout se passe calmement, sans heurt. Soudain un coup de feu éclate, tiré apparemment en direction d'un cycliste interloqué mais indemne. Le convoi continue sa route mais aussitôt des officiers allemands sortent de la Kommandantur toute proche avec leurs mitraillettes et les rafales balayent l'appartement de nos conteurs, des chars tirent sur un immeuble, celui de Pierre Paradis est saccagé à la grenade et investi par les soldats allemands qui font sortir les locataires pour les aligner un peu plus loin contre une façade. Les soldats les mettent en joue et attendent l'ordre de tirer. Finalement, l'officier allemand qui les interroge donne l'ordre aux soldats de remonter dans leurs camions. La tragédie a duré un quart d'heure, mais avec quelle intensité !

18 AVRIL : *Le désastre sanitaire au sud du Chemin des dames lors de l'offensive Nivelle du 16 avril 1917*, par René Verquin.

Plusieurs villages – Mont-Notre-Dame, Courlandon, Saint-Gilles, Montigny, Prouilly, Muizon, Bouleuse – inscrits dans un hexagone de 20 km le long de la nationale 31, furent choisis comme lieux d'implantation des hôpitaux militaires. Selon l'optimisme régnant, un échec était impensable, et le soir du jour J nos blessés devaient être soignés dans les hôpitaux abandonnés par l'armée en



déroute. La réalité fut tout autre. Bien qu'en retrait des combats, ce furent des lieux d'enfer lors de l'offensive. Les services durent affronter un volume de blessés non conforme aux prévisions de l'état-major. L'efficacité des soins fut perturbée par l'impéritie des transports et, aux étapes, par l'afflux des blessés. Ceux-ci se heurtèrent aux troupes destinées à "parachever" la victoire mais qui restaient bloquées dans l'étroitesse des boyaux. Le tout dans une ambiance de mécontentement au sommet entre militaires et service de santé. Ainsi envoya-t-on les poilus au massacre sans avoir mis en place les services de soins indispensables.

2 MAI : *Il était une fois des châteaux dans l'Aisne*, Présentation du premier volume de son livre par Francis Eck lors de la réunion tenue au château de Vic-sur-Aisne.

Ce premier volume recense tous les châteaux ou manoirs détruits dans l'Aisne au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la guerre de 14-18 en étant la principale cause. Il concerne les bâtiments construits du Moyen Âge à la Révolution; un second volume, à paraître fin 2005, concernera les châteaux construits au XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que les abbayes transformées en châteaux après la Révolution. Au total, ce sont près de 200 bâtiments disparus qui sont tirés de l'oubli, ce qui a demandé à l'auteur une dizaine d'années de recherches, car la guerre a détruit aussi beaucoup d'archives, et dans bien des communes il ne reste quasiment plus de traces de ce passé.

15 JUIN : *Journée pique-nique dans la forêt de Saint-Gobain*.

Le but de ce pique-nique était de voir la tour maîtresse de l'ancien château de Cerny-les-Bucy, l'ancienne ferme du domaine du Tortoir, les ruines de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, notamment celles du logis abbatial. L'arrêt à Saint-Gobain comportait la visite des contre-mines de l'ancien château et des carrières. Enfin, après un détour par l'église de Septvaux, la dernière étape fut le château de Chailvet construit au XVII<sup>e</sup> siècle, endommagé pendant la Grande Guerre, incendié par les Allemands en août 1944, et depuis en restauration par son propriétaire.

17 OCTOBRE : *Les maires de Soissons* (2<sup>e</sup> partie), par Jeanne Dufour.

La période concernée, qui s'étend de 1904 à nos jours, retrace les principaux événements ou réalisations qui ont marqué le passage à l'hôtel de ville de treize maires pendant des périodes plus ou moins longues, le record de longévité étant de 23 ans pour Fernand Marquigny qui présida aux destinées de la ville de février 1919 au 30 octobre 1942.

20 NOVEMBRE : *Visite du plus ancien musée de l'aviation du monde* avec la Société historique moderne et contemporaine de Compiègne.

Commenté par plusieurs guides, l'itinéraire, ignorant la logique historique, nous a conduit de l'astronautique aux montgolfières, de Gagarine à Lilienthal, du V2 de von Braun à l'Éole de Clément Ader, la maquette de l'Oiseau canari, premier

avion français à traverser l'Atlantique, les deux Concorde, l'un exhibant son squelette, l'autre près à l'envol, et le ventre gigantesque d'un B 747. Le Bourget, qui héberge tous les deux ans le prestigieux salon international de l'aéronautique et de l'espace, demeure aujourd'hui le premier aéroport d'Europe en matière d'aviation d'affaires.

10 DÉCEMBRE: *L'élevage ovin dans le sud de l'Aisne et plus particulièrement celui du mouton mérinos précoce du Soissonnais à partir du XIX<sup>e</sup> siècle*, par Alain Arnaud.

Pendant tout le Moyen Âge et bien après, la profession de berger est presque noble. C'est souvent lui, avec ses bêtes, qui fait la richesse de la ferme, non pour la viande, médiocre et peu appréciée, un peu pour la laine dont la qualité baisse à cause des croisements non contrôlés, mais surtout pour le fumier, seul engrais connu et efficace pour enrichir les terres lourdes de chez nous.

En 1784, Louis XVI introduit en France le premier lot de mérinos extra purs, race réputée pour la finesse de sa laine. Aussitôt l'élevage scientifique de cet animal va commencer afin d'en préserver les qualités lainières et d'en contrôler le développement, notamment dans le Soissonnais, avec deux objectifs: la croissance plus rapide (précocité) et la production simultanée de viande comestible et de laine. Dès 1805, 160 mérinos purs sont recensés dans l'arrondissement de Soissons. Chaque bélier reproducteur est suivi de près et tout croisement est à signaler à l'administration, car sa laine est noble et se prête aux draps et aux étoffes les plus fines.

Puis vient la crise; elle se manifeste par l'apparition des engrais chimiques, la concurrence de l'hémisphère sud et l'introduction d'une nouvelle race métissée plus productive en laine et en viande. Enfin la Grande Guerre, avec l'exode des fermes et la disparition des troupeaux, marque un coup d'arrêt encore aggravé par le machinisme agricole qui ne laisse plus de chaumes. Vers 1922-1925, la création des *flock-books* impose le contrôle et l'enregistrement de tous les reproducteurs, la création d'une carte d'identité, la surveillance des origines et des ventes (importations et exportations) afin de préserver la pureté de chaque race. Aujourd'hui encore, des descendants de ces premiers éleveurs poursuivent la tradition et exportent leurs plus beaux béliers un peu partout dans le monde.

Participation aux journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2004.

Participation à l'organisation du colloque "La Grande Guerre, pratiques et expériences", sous l'égide de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, qui s'est tenu à Craonne et à Soissons les 12, 13 et 14 novembre 2004.

# Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache

## Conseil d'administration

Président.....	Alain BRUNET
Président d'honneur.....	Pierre LAMBERT
Vice-présidents.....	Frédéric STÉVENOT Claudine VIDAL Bénédicte DOYEN
Secrétaire administrative.....	Jacqueline VASSEUR-COURTOIS
Secrétaire archiviste.....	Marc LE PAPE
Trésorier.....	Marc VANNES
Membres de droit.....	Le sous-préfet Le conseiller général du canton de Vervins Le maire de la ville de Vervins ou son représentant
Membres élus.....	Philippe CRINON Yves DREUX Jacques HARDERS Janine HOUDEZ-DEFAUCHEUX Sonia MAILLET Bernard VASSEUR

## Activités de l'année 2004

21 FÉVRIER : *Quels développements pour la Thiérache ?*, par Emmanuelle Bonérandi.

La Thiérache, comprise ici au sens de son entité axonaise (arrondissement de Vervins et canton de Rozoy-sur-Serre), fait régulièrement l'objet d'un discours négatif. Espace en crise, espace en souffrance, zone en déclin et d'évitement, confins, bout du monde ou espace marginal, les analyses s'accordent à faire de ce territoire une zone délaissée, voire oubliée des acteurs tant politiques qu'économiques. Mais dans le même temps on adopte une vision résolument opposée en considérant que la Thiérache, si elle continue à perdre sa population, à enregistrer des indicateurs parmi les plus critiques de la région picarde, constitue un territoire de qualité tant en raison de ses atouts naturels que de ses implantations

industrielles, une terre riche d'hommes et de femmes de bonne volonté, une région pleine de projets pour son avenir.

C'est sur ce paradoxe qu'Emmanuelle Bonérandi a ouvert sa conférence pour en souligner les atouts et les handicaps, mais surtout pour tenter de mettre au jour des voies de développement pour la Thiérache comme autant de scénarios d'un devenir possible.

3 AVRIL : *Monastères et mise en valeur des terroirs en Thiérache : l'exemple de l'abbaye cistercienne de Foigny (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, par Bénédicte Doyen.

Le temporel de l'abbaye cistercienne de Foigny offre une organisation complexe avec un groupe de domaines proches et plusieurs grosses exploitations relativement éloignées et plus ou moins autonomes. Les défrichements du XII<sup>e</sup> siècle, qui concernent en priorité des terres autrefois mises en culture, s'accompagnent d'un mouvement de fondation de villages auquel participent les moines. Cette action volontaire se poursuit jusqu'à la fin du Moyen Âge en dépit des malheurs. De nombreuses mentions de reconstruction montrent que les religieux profitent des périodes d'accalmie pour déployer les efforts nécessaires au maintien de leurs domaines. La concession à bail de certaines exploitations, qui est une réponse au nouveau contexte socio-économique, provoque des transformations dans l'organisation du peuplement de la Thiérache.

15 MAI : *Marc Lescarbot : un Vervinois de talent au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, par Bernard Emont.

La personnalité et l'œuvre de Marc Lescarbot suscitent des recherches qui les éclairent de plus en plus finement. Bernard Emont a publié en 2002 un ouvrage intitulé *Marc Lescarbot : mythes et rêves fondateurs de la Nouvelle-France* (Paris, L'Harmattan, 2002).

25 SEPTEMBRE : *Histoire et mémoire : un regard sur la déportation*, par Dominique Natanson.

Dominique Natanson a commencé son propos par l'histoire de la déportation des juifs dans le Soissonnais. À partir de ce cas, il a invité les assistants à réfléchir sur les insuffisances de la démarche historique concernant le génocide des juifs d'Europe et sur les relations complexes entre mémoire et histoire. Il est l'auteur d'un recueil de courts récits, *Dernières nouvelles de l'absence* (Suilly-la-Tour, le Décaèdre, 2002), d'un ouvrage, *J'enseigne avec l'Internet la Shoah et les crimes nazis* (Rennes, CRDP de Bretagne, 2002) et est le webmaster du site <http://perso.wanadoo.fr/d-d.natanson>.

30 OCTOBRE : *La cité au travail : l'industrie, l'artisanat, le commerce, l'agriculture, les forges et les fonderies de Sougland*, par Bernard Vasseur.

Présentation du second tome de *Saint-Michel Mémoire*. L'auteur a indiqué les sources aussi nombreuses que diversifiées qui lui ont permis de reconstituer ce passé, et expliqué comment il les a recoupées. Après une discussion sur l'histoire et la mémoire, Frédéric Stévenot a passé des projections sur les illustrations présentées dans le livre.



# Société historique régionale de Villers-Cotterêts

## Conseil d'administration

Président.....	M. Alain ARNAUD
Vice-président.....	M. Christian FRANQUELIN
Secrétaire.....	M. Pierre-Rémi LIEFOOGHE
Trésorier.....	M. Serge ODEN
Trésorière adjointe.....	Mme Christiane TOUPET
Membres.....	M. Maurice DELAVEAU M. Daniel GIBERT M. Daniel MONTERO M. Louis PATOIS M. Claude ROYER M. François VALADON

## *In memoriam*

Madeleine Leyssene était depuis peu d'années notre secrétaire-adjointe. Longtemps responsable de la bibliothèque publique de Villers-Cotterêts, elle nous avait rejoints par passion conjointe pour l'histoire du Valois et pour les livres, actuels ou anciens, qui en parlaient. Elle se réjouissait donc de pouvoir nous apporter son expertise dans l'organisation de notre bibliothèque historique que nous préparions dans notre nouveau local à côté du musée Alexandre-Dumas. Une maladie foudroyante ne lui a pas permis de réaliser ce projet. Elle nous a quittés début mai, quelques mois à peine après le départ de notre ami Robert Lefébure. Nous n'oublions pas sa grande culture, sa bonne humeur et sa disponibilité.

## Activités de l'année 2004

21 JANVIER : *Excursion à Laon.*

En écho à une précédente soirée consacrée à la cathédrale de Laon, nous étions désireux de vérifier nos connaissances sur place, en compagnie de Rémi Bazin, animateur du Patrimoine.

Les explications fournies au sujet du site-promontoire de ce monument majeur, de la façade nord, de l'ancien palais épiscopal et de la riche façade ouest nous ont

permis de mieux comprendre ce qu'était la résidence médiévale d'un seigneur-évêque et de nous représenter le travail de restauration réalisé au XIX<sup>e</sup> siècle et qui a sans doute sauvé l'édifice. Cette plongée gothique s'est poursuivie avec l'ancien hôtel-Dieu, le vaisseau central, l'icône de la sainte Face, la rosace des Arts libéraux. Mais les seize bœufs de pierre, qui nous regardaient du haut des tours, nous posèrent une énigme insoluble.

21 FÉVRIER : *Assemblée générale.*

2004, année intermédiaire entre le renouvellement de notre bureau et la perspective proche du centenaire de notre société. Il fallait mettre cette assemblée générale à profit pour clarifier nos objectifs et nos moyens d'action et sensibiliser nos membres avant cette échéance majeure. D'où le choix de cinq mots d'ordre : approfondir nos racines, consolider nos outils, élargir notre audience, occuper notre vraie place dans la cité, enfin mobiliser nos forces vives !

Nous ne sommes pas seuls pour fêter cet anniversaire ; nous devons nous tourner vers la ville, vers les scolaires, vers de nouveaux partenaires, et inventer une communication nouvelle et attirante. Nos adhérents nous suivent, reviennent vers nous, manifestent leur intérêt pour une lecture différente de l'histoire régionale.

20 MARS : *Sur les pas de Jean Racine à La Ferté-Milon.*

Rendre visite à Racine sur les lieux mêmes de son enfance, y écouter l'évocation de nos experts locaux, Claude Royer et François Valadon, découvrir le délicieux musée local, le seul au monde qui soit consacré à notre poète, fut une belle expérience de "délocalisation". Des moments forts où chacun a senti comme une parenté entre Racine et Dumas, tous deux nés en Valois et devenus maîtres de la langue française !

17 AVRIL : *Laissons parler la poudre !*, par Pierre Liefoghe.

L'histoire millénaire de la poudre à canon, est un sujet insolite et... explosif, à connotation universelle et aussi très locale, que notre secrétaire a rappelée avec brio et compétence. Des Chinois aux bombardes de Crécy jusqu'à la nitroglycérine, le thème est vaste, mais il a surpris plus d'un auditeur par ses implications locales : le rôle de Lavoisier, l'église de Villers-Cotterêts transformée en atelier de salpêtre, l'arsenal installé dans le monastère Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, etc.

16 MAI : *Visite-découverte de Retheuil.*

Dernière commune du canton à la limite de l'Oise, Retheuil nous a réservé bien des surprises au cours de la visite pédestre que nous lui avons rendue sous la conduite du président Alain Arnaud.

Avec son clocher à deux niveaux, le plus ancien de nos villages, l'église fut



dédiée à sainte Catherine puis à saint Aubin. Son mobilier, magnifiquement restauré, s'accompagne d'intéressantes pierres funéraires. Si la source Saint-Aubin, jadis miraculeuse, est à dégager, le fond du vallon avec ses fermes anciennes et la source du ru de Vandy offrent de beaux sites, tout comme l'ancien château, quasi disparu, et la triste chapelle Saint-Éloi, bien menacée par le temps.

5 JUIN: *Voici 190 ans, les Cosaques à Villers !*, par Alain Arnaud.

Le sud du Soissonnais fut pendant quelques semaines au cœur de cette Campagne de France du printemps 1814 qui vit l'Empereur affronter à la fois les Autrichiens, les Russes et les Prussiens avant la capitulation de Paris et la première abdication. Occupations, réquisitions, exactions furent le lot de la population, et le jeune Alexandre Dumas en fut un témoin direct. Certaines pages de ses *Mémoires* méritent d'être relues. Documents d'époque, cartes et photos des lieux de combats, présentés par Alain Arnaud, ont offert une lecture nouvelle de ces événements dramatiques.

16 JUIN: *Tricentenaire de "l'Aigle de Meaux"*.

La cathédrale Saint-Étienne de Meaux, son palais épiscopal et la séduisante roseraie voisine méritaient bien de franchir les limites du département, mais c'est surtout Bossuet lui-même que nous sommes allés rencontrer, sur sa tombe d'abord, puis à travers une exposition d'ampleur nationale à la gloire de l'évêque-orateur et de tout le Grand Siècle, qui fut aussi celui de Racine. Sans oublier la découverte historique et gustative du brie de Meaux, "roi des fromages".

18 JUILLET: *Marche commémorative des deux Batailles de la Marne*.

Une marche collective (plus de 150 randonneurs) sur les pas des Poilus de septembre 1914 et de juillet 1918, entre Vivières et Villers-Cotterêts, avait pour objectif d'évoquer sur place les opérations de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie ainsi que les combats de la brigade des Guards britanniques autour du Rond-de-la-Reine.

Rappels historiques, prises d'armes, sonneries et dépôts de gerbes ont scandé la journée, y compris devant le Quartier général du général Maunoury (le siège de la Société historique) et le monument aux morts à Villers-Cotterêts.

18 SEPTEMBRE: *Découverte de notre patrimoine*.

Comme chaque automne, nos adhérents étaient invités à faire connaissance avec quelques hauts lieux régionaux. À quelques kilomètres à peine de nos bases, le circuit de cette année nous a mis au contact de la grandiose église-halle de Chouy, de la ferme à moutons de Montgru-Saint-Hilaire, de l'antique église de Breny, enfin des ruines romantiques du manoir fortifié d'Armentières.

25 SEPTEMBRE : *Forum des associations cotteréziennes.*

Résumer dans cet espace de quelques mètres carrés nos actions, nos objectifs, notre personnalité, les illustrer et les rendre attrayants pour des visiteurs de hasard, c'était le pari de notre présence au Forum du marché couvert. Un stand accueillant, un concours-photo attractif et une équipe désireuse d'ouvrir le dialogue, la formule fut appréciée... et efficace.

16 OCTOBRE : *La guerre des farines en Valois vers 1775*, par Julien Sapori.

Villers-Cotterêts fut au cœur de l' "émotion" populaire qui agita le Valois et le Soissonnais après plusieurs mauvaises récoltes et la libération du prix du blé. Il fallut en appeler au roi, "boulanger" de son peuple, ainsi qu'aux dragons et hussards pour calmer les esprits. Julien Sapori a expliqué ces événements avec brio en soulignant la persistance des mentalités à travers les siècles et les pays.

6 NOVEMBRE : *Accueil au château d'Oigny-en-Valois.*

Superbe journée d'automne, soleil et feuillages jaunissants dans le parc, sympathique "tea party" chez nos amis et adhérents, M. et Mme Le Merle... Que rêver de mieux qu'un château Renaissance (ou Tudor ?) chargé d'histoire et un parc à l'anglaise pour célébrer l'anniversaire de l'Entente cordiale ?

20 NOVEMBRE : *Les carrières de pierre de Bonneuil-en-Valois*, par Guy Launay et Yves Tardieu.

Outillage traditionnel d'extraction, échantillons de pierres et fossiles offraient un cadre évocateur pour cette présentation géologique, technique et humaine du travail des carriers. Le métier dur et dangereux des "combattants de la pierre" avant 1914 a beaucoup évolué avec la mécanisation. Guy Launay et l'association "Roches et carrières" se sont donné pour mission de sauvegarder la mémoire de cette activité traditionnelle du Valois. C'est une noble et utile cause.

11 DÉCEMBRE : *Dumas en Russie et au Caucase*, par Gaston Bouatchidzé.

Originaire de Tbilissi en Géorgie, le professeur Bouatchidzé était bien placé pour évoquer le voyage que Dumas entreprit en Russie et au Caucase en 1858. Ayant pu consulter les rapports secrets de la police du tsar, il a trouvé nombre de divergences entre l'imagination de notre compatriote et la réalité rapportée par ceux qui l'espionnaient ! Son ouvrage récent, *Anneaux à chiffres. Les aventures d'Alexandre Dumas en Russie et au Caucase* (Éditions Hermann), est une enquête insolite qui passionnera tous les amis de Dumas.

## Coordonnées des Sociétés

### FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE L' AISNE

Archives départementales de l' Aisne  
28, rue Fernand-Christ – 02000 Laon  
Tél. : 03.23.24.61.47  
Télécopie : 03.23.24.61.26  
<http://www.federationsocieteshistoireaisne.org>  
Mel : [federation@federationsocieteshistoireaisne.org](mailto:federation@federationsocieteshistoireaisne.org)

### SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY

Musée Jean de La Fontaine  
Rue Jean de La Fontaine – 02400 Château-Thierry  
Tél. : 03.23.69.05.60  
Permanence : samedi de 14h à 17h  
Mel : [sahct@federationsocieteshistoireaisne.org](mailto:sahct@federationsocieteshistoireaisne.org)

### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, DES ARTS ET DES LETTRES DE CHAUNY

Maison des associations  
Quai Crozat - 02300 Chauny  
Mel : [sac@federationsocieteshistoireaisne.org](mailto:sac@federationsocieteshistoireaisne.org)

### SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Archives départementales de l' Aisne  
28, rue Fernand-Christ – 02000 Laon.  
Tél. : 03.23.24.61.47  
Télécopie : 03.23.24.61.26  
Mel : [shhp@federationsocieteshistoireaisne.org](mailto:shhp@federationsocieteshistoireaisne.org)

### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

En son hôtel à Saint-Quentin  
9, rue Villebois-Mareuil – 02100 Saint-Quentin  
Tél. : 03.23.64.26.36  
Permanence : mercredi de 14h à 17h  
Mel : [sasq@federationsocieteshistoireaisne.org](mailto:sasq@federationsocieteshistoireaisne.org)

### SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

4, rue de la Congrégation – 02200 Soissons  
Téléphone/télécopie : 03.23.59.32.36  
Permanence : mercredi et samedi de 16h00 à 18h00 (sauf juillet et août)  
<http://www.sahs-soissons.org>  
Mel : [contact@sahs-soissons.org](mailto:contact@sahs-soissons.org)

### SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

Musée de la Thiérache  
3 et 5, rue du Traité-de-Paix – B.P. 19 – 02140 Vervins  
Mel : [sahvt@federationsocieteshistoireaisne.org](mailto:sahvt@federationsocieteshistoireaisne.org)

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

24, rue Demoustier – 02600 Villers-Cotterêts

Tél. : 03.23.96.33.26

<http://cfranquelin.free.fr/shrvc/>

Mel : shrvc@federationsocieteshistoireaisne.org

## Conseils pour la rédaction

Les auteurs désirant publier dans les *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie* doivent proposer leur article au président de la société dont ils sont membres qui, après avis éventuel de son bureau ou d'un comité de lecture, l'adresse au secrétariat général pour examen par le comité de lecture de la Fédération. Après avis de ce comité, le conseil d'administration de la Fédération arrête la liste des articles publiés. Les articles doivent parvenir sous la forme d'une disquette informatique accompagnée d'un tirage sur papier.

D'une manière générale, on veillera à indiquer de manière très précise les sources et la bibliographie utilisées en notes infrapaginales ou en fin d'article. Les cotes d'archives seront indiquées de manière exhaustive, précédées du lieu de conservation : Arch. dép. Aisne, C 306 ; Arch. nat., JJ 10 ; Arch. com. Saint-Quentin, BB 3 ; Bibl. nat., ms. fr. 1601. Les appels de notes se font par un chiffre suscrit, sans parenthèse, dans le corps du texte, par un chiffre sur la ligne, suivi d'un point, dans le corps de la note. Les collections de presse consultées sont également indiquées de manière précise et exhaustive. Les références bibliographiques sont données selon le modèle suivant :

Suzanne Martinet, *Laon promontoire sacré des druides au IX<sup>e</sup> siècle*. Laon, 1994, 217 p.

Georges Dumas, «L'état démographique et économique en 1698 de la partie de la généralité-intendance de Soissons qui a formé le département de l'Aisne», *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. IX, 1963, p. 56-70.

Les noms d'auteur sont en bas de casse, sauf dans le cas où la bibliographie est rassemblée en une annexe en fin d'article, cas où l'on adopte la présentation DUMAS (Georges). Le prénom est développé lorsque l'auteur est cité pour la première fois ; il est abrégé dès la seconde citation. On ne redouble pas les lettres pour marquer la pluralité (p. 56-70 et non pp. 56-70). Les mentions « voir » ou *cf* sont le plus souvent inutiles ; de même, « dans » ou *in* (sauf dans le cas de tomaisons très complexes).

Les normes de publications de la revue sont, en tout point, conformes aux usages typographiques de l'Imprimerie nationale. Les ponctuations simples (point et virgule) suivent directement le mot qui précède et sont suivies d'un espace. Les ponctuations doubles (deux points, point virgule, point d'interrogation, point d'exclamation) sont précédées et suivies d'un espace. On mettra un espace à l'extérieur des parenthèses et crochets, mais pas à l'intérieur.

Dans le corps du texte, les auteurs veilleront à ne pas faire un emploi abusif des majuscules : les noms des mois, des jours, des points cardinaux sont en minuscules. Les noms de lieux et de personnes demeurent en bas de casse. Les adjectifs ne prennent jamais de majuscules : l'Assemblée nationale, l'Académie française, la Société générale. On évitera l'usage des abréviations : saint est toujours écrit en toutes lettres ; on écrit saint Jean lorsqu'il s'agit du saint lui-même, et Saint-Jean lorsqu'il s'agit d'une église. Les titres d'œuvres et journaux cités dans le texte sont en italiques bas de casse. Un nom propre lorsqu'il est employé en nom de lieu (rue, place ...) s'écrit avec un tiret : place Victor-Hugo. Les siècles s'indiquent de la manière suivante : xv<sup>e</sup> siècle, xviii<sup>e</sup>–xix<sup>e</sup> siècles. Les intervalles de dates sont présentés comme suit : 1789-1812 (avec un tiret, sans espace).

Le style est évidemment libre. En revanche, on veillera au respect de quelques règles particulièrement importantes pour un article d'histoire. Le futur est à bannir dans presque tous les cas. Afin d'éviter les difficultés de la concordance des temps, le présent est souvent à conseiller. L'emploi des parenthèses dans le corps du texte doit être limité. On prendra garde à ne pas faire commencer une partie par une tournure grammaticale mise pour son titre. On évitera l'abus des points de suspension.

Si cela est nécessaire, les auteurs font une proposition d'iconographie. L'iconographie doit être étroitement liée au texte, sous la forme de références dans ce dernier. Les légendes proposées doivent être précises : type de support (photographie, carte postale, lithographie, aquarelle sur papier, huile sur toile, *etc.*) titre, date, lieu de conservation, cote éventuelle, crédit photographique. Les auteurs sont invités à fournir des fichiers numériques (haute définition) ou des photographies de bonne qualité, à l'exclusion de photocopies.



21 RUE DE ROUSIES

59600 MAUBEUGE

TÉL. : 03 27 62 37 24

FAX : 03 27 62 37 25

